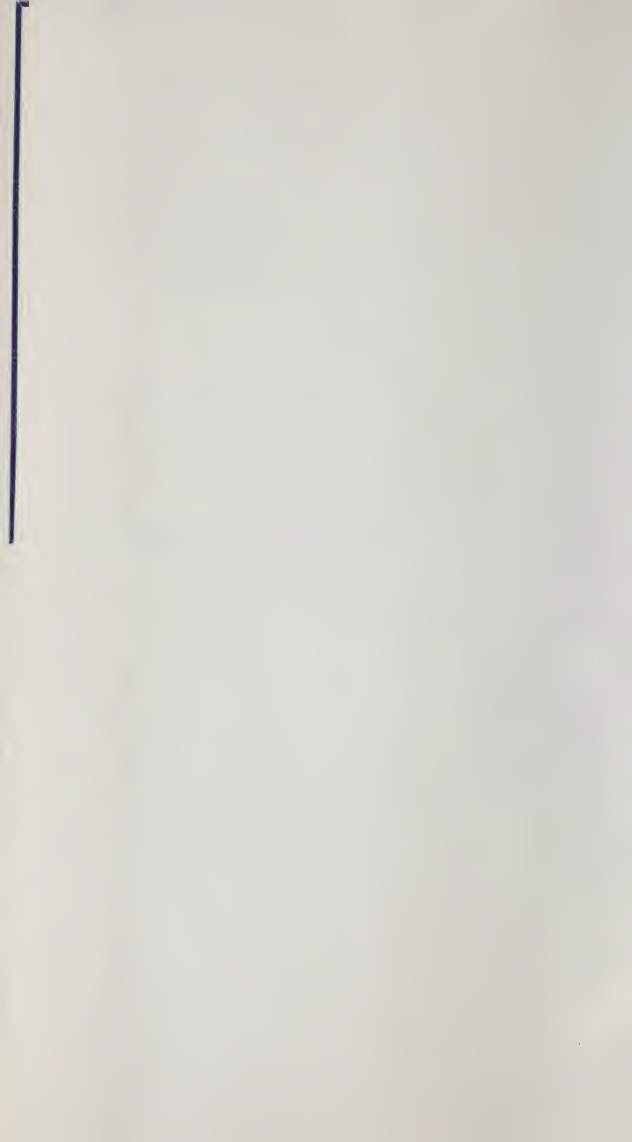






Souvenir d'amitié

HISTOIRE

DES

CHEVALIERS DE MALTE.

TOME CINQUIÈME.

Lyon. — Impr. de J. B. Pélagaud.

HISTOIRE

DES

CHEVALIERS HOSPITALIERS

DE

SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM,

APPELÉS DEPUIS

CHEVALIERS DE RHODES,

ET ENSUITE

CHEVALIERS DE MALTE.

Par M. l'Abbé de Vertot,

DE L'ACADÉMIE DES BELLES-LETTRES.

NOUVELLE ÉDITION,

A L'USAGE DE LA JEUNESSE.

TOME CINQUIÈME.

LYON

J. B. PÉLAGAUD ET Cie

Imp.-Lib. de N. S. P. le Pape, grande rue Mercière, 26

ANCIENNE MAISON RUSAND

1853

HISTOIRE

DES

CHEVALIERS DE MALTE.

LIVRE TREIZIÈME.

Si la conquête du fort Saint-Elme avait coûté aux Infidèles un de leurs généraux, et leurs plus braves soldats, la Religion, par une défense si opiniâtrée, n'avait pas fait à proportion une perte moins considérable. On comptait jusqu'à cent trente chevaliers, et plus de treize cents hommes qui avaient péri dans ce siége particulier; et les cruautés que les Turcs venaient d'y exercer, avaient jeté une espèce de consternation dans les esprits. Le Grand-Maître, quoique sensiblement touché d'une si grande perte, dissimulait sagement sa douleur; et pour rassurer quelques chevaliers en qui il voyait une espèce d'étonnement, il convoqua une assemblée générale et extraordinaire de tous ceux qui, sans préjudicier à la défense de leurs postes, purent s'y trouver. Il y parut avec sa fermeté ordinaire, et cette hauteur de courage qui est au-dessus des

événements. Ce prince fit d'abord l'éloge des chevaliers qui étaient morts dans cette occasion, et il dit qu'ayant sacrifié leur vie pour la défense de la foi, ils avaient assez vécu pour leur gloire et leur salut. Il exhorta ensuite toute l'assemblée à imiter leur zèle et leur courage : et pour lui inspirer une nouvelle ardeur et augmenter sa confiance, il représenta que les chevaliers qu'on avait perdus avaient été plutôt accablés par la multitude des Infidèles, que vaincus par leur valeur ; mais que le nombre de ces cruels ennemis était considérablement diminué : que leur armée s'affaiblissait encore tous les jours par des flux de sang et par d'autres maladies contagieuses dont elle était attaquée ; que les provisions de guerre et de bouche commençaient à leur manquer, et qu'ils en avaient envoyé chercher le long des côtes d'Afrique, et jusque dans l'Archipel et dans la Grèce, sans qu'on eût eu encore nouvelle du retour de leurs vaisseaux ; d'ailleurs que le fort dont ils venaient de s'emparer ne leur donnait aucun avantage sur le Bourg et sur les autres forteresses, dont par leur situation ils étaient entièrement séparés ; que toutes les forces de la Religion étaient renfermées dans ces places ; qu'il n'était pas même difficile d'y faire entrer du secours : enfin qu'il livrerait bataille aux Turcs, ou qu'il espérait de les faire tous périr au pied des bastions et des boulevards.

Ce discours qu'il prononça avec une noble audace ; le feu qui brillait dans ses yeux ; la connaissance qu'on avait de sa valeur et de sa capacité;

tout cela affermit la confiance de l'assemblée, et il n'y eut point de chevalier qui ne protestât hautement de répandre jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la défense de l'île et de tout l'Ordre.

Le Grand-Maître vit avec un sensible plaisir ses propres sentiments dans le cœur de tous les chevaliers : et pour les communiquer jusqu'aux simples soldats, il parcourait tous les postes, et leur adressant la parole avec une douce familiarité : « Nous sommes soldats de Jésus-Christ comme « vous, mes camarades, leur disait-il ; et si par « malheur vous nous perdiez et tous vos officiers, « je suis bien persuadé que vous n'en combattriez « pas avec moins de résolution, et qu'alors vous « sauriez bien prendre l'ordre de votre courage. » Pour augmenter leurs forces et leur confiance, il tira de la Cité notable, qui avait moins à craindre des Turcs, quatre compagnies qu'il fit entrer dans le Bourg : il choisit en même temps quatre des principaux Commandeurs, qu'on appelait capitaines du secours, et qui en devaient porter dans les endroits qui seraient les plus pressés. Chacun de ces Commandeurs avait à ses ordres particuliers dix chevaliers pour leur servir comme d'aide-de-camp : il en nomma ensuite trois autres en qualité de sergents-majors de la place ; et afin que les vivres fussent distribués avec économie, quoiqu'il en eût fait un amas prodigieux, il fit encore apporter dans les greniers et dans les celliers publics tous les blés et les vins qui se trouvèrent alors chez les marchands particuliers, auxquels il les fit payer.

A ces soins, si dignes d'un grand général, il ajouta une défense expresse de faire à l'avenir aucun prisonnier ; il ordonna qu'après en avoir tiré les lumières qu'on pourrait des desseins du pacha, on les égorgeât tous, sans faire aucun quartier. Il en vint à cette rigueur, non-seulement pour apprendre aux Turcs qu'il y avait des vengeurs des cruautés qu'ils avaient exercées sur les chevaliers du fort, mais encore pour ôter à ses propres soldats et aux habitants, dans quelque extrémité qu'ils fussent réduits, toute espérance de composition, et pour leur faire sentir qu'il n'y avait pour eux de salut que dans le salut même de la place.

Le pacha qui n'était pas informé d'une résolution si déterminée, et qui au contraire se flattait que le Grand-Maître et les chevaliers, ébranlés par la perte qu'ils venaient de faire, ne seraient pas fâchés d'entendre parler de capitulation, envoya à la porte du Bourg avec un étendard blanc un officier suivi d'un esclave chrétien, pour lui servir d'interprète ; et il était chargé de pressentir si le Grand-Maître serait disposé à entrer en négociation. On n'admit dans la ville que l'esclave qui, depuis trente ans, servait sur les galères du Grand-Seigneur. Il rencontra La Valette sur la place, et aux premiers mots qu'il prononça de composition, ce Grand-Maître, sans en vouloir entendre davantage, ordonna sur-le-champ qu'on le pendît. Mais en particulier, il dit aux chevaliers qu'il avait chargés de faire faire cette exécution, de lui en donner

seulement la peur, et de le relâcher après en avoir tiré toutes les lumières qu'il pourrait de l'état de l'armée des Infidèles, et des desseins du pacha.

On trouva que cet esclave était un pauvre vieillard, âgé de plus de soixante et dix ans, qu'on n'avait détaché de la chaîne que pour une commission si dangereuse, et qui d'ailleurs n'avait aucune connaissance des projets du général des Turcs. On lui offrit de le retenir dans la place; mais comme il croyait que les Turcs s'en rendraient bientôt maîtres, dans la crainte d'en être ensuite traité comme un transfuge, il préféra ses chaînes à une liberté qu'il s'imaginait devoir être peu durable, et dont une seconde perte pouvait être suivie d'horribles tourments : ainsi il demanda d'être congédié. Le chevalier qui avait ordre de le mettre hors de la place, le fit passer au travers de plusieurs rangs de soldats, à qui on avait exprès fait prendre les armes : et quand il l'eût conduit jusqu'à la contrescarpe, lui montrant les boulevards, les bastions et surtout les fossés profonds de la place : « Voilà, lui dit-il, le seul endroit que « nous voulons céder au pacha, et que nous ré« servons pour l'y ensevelir avec tous ses janis« saires. »

Par la fière réponse faite à cet esclave, le pacha comprit bien qu'il n'y aurait que la force des armes qui le rendrait maître de l'île. Ses troupes, par son ordre, investirent du côté de la terre le château Saint-Ange, le Bourg et la pres-

qu'île de la Sangle, qu'on appelait anciennement le château et la ville de St-Michel, situés sur deux langues de terre qui s'avançaient dans le grand port, et qui n'étaient séparés que par une espèce de canal qui servait de port particulier aux galères de la Religion. L'armée des Infidèles s'étendait depuis le mont ou roc du Coradin, et depuis le Bormole, espèce de fort contigu au bourg St-Michel, jusqu'au mont Sainte-Marguerite et au Belvéder, où le pacha avait marqué le quartier-général. On commença ensuite à ouvrir la tranchée; et dans les endroits qu'on ne pouvait entamer, et où le roc était trop vif, le pacha fit élever des murailles de pierres sèches; et pour battre en même temps le Bourg et la presqu'île où était situé le château St-Michel, et qu'on appelait alors l'île de la Sangle, les esclaves chrétiens furent employés à traîner soixante et dix pièces de gros canon, qu'on conduisit en différents endroits, et dont on dressa depuis neuf batteries.

Pendant que les Turcs étaient occupés à ces travaux, don Juan de Cardonne, dont nous avons déjà parlé, et qui commandait les quatre galères du secours, après plusieurs tentatives pour les débarquer dans l'île, mais que le mauvais temps et peut-être sa propre timidité avaient rendu inutiles, reparut proche de Malte, pour tâcher, suivant son instruction, de découvrir si le fort St-Elme tenait encore. Il mit à terre avec une légère escorte le mestre-de-camp Robles et le chevalier de Quincy. Le mestre-de-camp s'était

attiré la confiance de don Juan en soutenant dans tous les conseils, pour se conformer au sentiment du général, qu'on ne pouvait prendre trop de précaution pour un débarquement. Il ne fut pas plus tôt à terre, qu'il apprit de quelques pauvres habitants, cachés dans des grottes voisines, que le fort était perdu. C'en était assez pour le faire rembarquer promptement; mais ayant été gagné par les prières du chevalier de Quincy, et séduit par son propre courage, il résolut de dissimuler la vérité à son général, et pour contribuer au salut de Malte, de l'engager à mettre promptement à terre toutes les troupes qui étaient sur les galères. Dans cette vue, et de peur que ses soldats à leur retour n'apprissent à don Juan la perte du fort, il les envoya à la Cité notable, dont l'accès était facile, sous prétexte d'en amener des guides et des chevaux pour conduire le secours jusqu'au Bourg; et il manda au gouverneur qu'il allait faire le débarquement à la cale de la Pierre-Noire; qu'il retînt les soldats qui lui rendraient sa lettre, et qu'il lui envoyât d'autres guides pour conduire le secours au Bourg, et des voitures pour porter le bagage. Il revint ensuite à bord avec Quincy. Ces deux officiers, à leur retour, par un mensonge officieux, assurèrent le général que le fort tenait encore; mais qu'ils avaient appris qu'il n'en fallait plus rien espérer, si on ne s'avançait promptement à son secours; que sur ces nouvelles, ils avaient envoyé des soldats à la Cité pour en amener des voitures. Cardonne, toujours incertain, eut bien voulu différer encore le débarquement: mais les

chevaliers, et environ quarante gentilshommes séculiers qui étaient dans sa galère, firent tant de bruit, et même tous les soldats montraient tant d'ardeur et de zèle pour se voir aux mains avec les Turcs, que don Juan, craignant leur mécontentement, et que par des plaintes publiques, ils ne le déshonorassent comme ils l'en menaçaient, les mit à terre. Le débarquement se fit dans l'anse de la Pierre-Noire, et Cardonne ne se vit pas plus tôt débarrassé du commandement, qu'avec ses quatre galères, il reprit la route de Sicile.

La difficulté était de faire passer ce petit secours dans le Bourg, investi et bloqué du côté de la terre par les Infidèles. Le Grand-Maître qui avait été averti par Mesquita du débarquement, leur avait envoyé des guides pour les conduire par des routes détournées jusqu'au port ou à la cale de l'Echelle, avec assurance qu'ils y trouveraient des barques qui les amèneraient en toute sûreté sur le rivage du Bourg. Le secours se mit aussitôt en chemin, et à la faveur d'un grand brouillard, il gagna le port de l'Echelle, sans être découvert : après s'y être rembarqué, il pénétra au travers du grand port jusqu'au Bourg, où les chevaliers et les soldats furent reçus avec toute la joie que méritaient leur zèle et le besoin qu'on avait de leur secours.

Le mestre-de-camp Robles, et la plupart des chevaliers et des gentilshommes séculiers, à leur prière et aux instances pressantes qu'ils en firent au Grand-Maître, furent envoyés dans l'île de la

Sangle et dans le château de la ville, l'endroit le plus faible de l'île, et contre lequel les Turcs faisaient leurs plus grands efforts. Différentes batteries, placées au Mandrace et sur le mont Scéberras, tiraient continuellement contre cette place, et elle était encore battue du haut du Coradin, d'où par son élévation, et comme d'un cavalier, on voyait à découvert le même endroit. Pour le serrer de plus près, le pacha fit faire à la tête du Coradin un retranchement dont la hauteur mettait à couvert ceux qui y étaient logés. Les assiégés n'avaient plus de libre que le côté du port et de la mer : pour leur couper cette communication, d'où ils pouvaient tirer du secours, et pour enfermer les Chrétiens de tous côtés, le pacha proposa, dans le conseil de guerre, d'attaquer le grand éperon qui était à la pointe de cette presqu'île. Pour l'exécution de ce projet, il fallait nécessairement faire entrer dans le grand port un nombre considérable de barques armées et remplies de soldats ; mais on lui représenta qu'outre la chaîne qui fermait ce port, ces barques n'y pourraient passer sans être foudroyées et coulées à fond par l'artillerie du château Saint-Ange qui commandait et qui battait tout cet endroit du port : on aurait abandonné ce dessein, si l'amiral des Infidèles n'eût trouvé le moyen de jeter des barques dans le grand port sans les faire passer devant le château St-Ange. Comme il était maître du port Musciet, qui n'était séparé du grand port que par cette langue de terre du mont Scéberras, où était situé le château Saint-

Elme, il se fit fort à travers cette langue de terre, de faire transporter à bras d'hommes, par les esclaves chrétiens et la chiourme des galères, toutes les barques nécessaires; de les mettre à flot dans le grand port ; de les remplir ensuite de soldats et d'arquebusiers qui attaqueraient l'éperon du côté des moulins, en même temps que l'armée de terre monterait à l'assaut du côté du château.

Le conseil donna de grandes louanges à cet expédient que les chevaliers n'avaient point prévu, et qui vraisemblablement devait causer la perte de ces ouvrages. Mais un officier turc, chrétien et grec de naissance, qui avait assisté à ce conseil, touché par un mouvement subit de sa conscience, résolut de passer dans l'île, et de hasarder sa vie pour en donner avis au gouverneur. Cet officier s'appelait Lascaris, de l'illustre maison de ce nom, et qui avait donné à l'Orient plusieurs empereurs. Les Turcs, à la prise de Patras, ville de la Morée, le firent esclave tout jeune et dans un âge où il ne pouvait pas encore sentir la pesanteur de ses chaînes. Il fut élevé dans la religion dominante; et par un reste de considération pour la noblesse de son origine, on prit grand soin de son éducation. Il servit de bonne heure parmi les spahis, et par sa valeur, il parvint aux premiers emplois de ce corps. Ce seigneur qui jusqu'alors n'avait peut-être été occupé que des soins de sa fortune, à la vue de Malte près de succomber sous la puissance des Infidèles, se souvint du caractère ineffaçable de chrétien qu'il avait reçu par le saint baptême. La valeur héroïque

dont les chevaliers donnaient tous les jours des marques si éclatantes, excita sa compassion; il se reprochait même de combattre pour des barbares qui avaient fait périr la plupart des princes de sa maison et contraint les autres, depuis la perte de Constantinople, à chercher un asile dans les contrées éloignées. Touché par ces considérations, il descend au bord de la mer, dans un endroit qui se trouvait directement vis-à-vis l'éperon de St-Michel, d'où avec la toile de son turban, il faisait signe qu'on envoyât une barque pour le passer dans l'île. Un chevalier, appelé Savoguerre, qui commandait à la pointe de ce fort, ayant reconnu à la richesse de son habillement que c'était un officier considérable, en donna aussitôt avis au Grand-Maître, et lui fit demander la permission de l'aller prendre avec un esquif, ce que le Grand-Maître trouva bon. Mais pendant que le soldat que le chevalier avait envoyé au Bourg en faisait le chemin, quelques Turcs, ayant reconnu aux signaux que faisait Lascaris, qu'il voulait déserter et passer du côté des Chrétiens, accoururent pour l'arrêter. Quoique ce seigneur ne sût guère nager, pour éviter d'en être pris, il se jeta dans la mer; et de deux périls inévitables, il préféra celui où il pouvait être secouru. En effet, le chevalier qui, du bord de la mer ne l'avait point perdu de vue, s'apercevant de la difficulté qu'il avait à faire ce trajet, fit partir sur-le-champ trois Maltais, excellents nageurs, qui le rencontrèrent presque sans forces. Ils le joignirent, et par leur secours, il gagna

heureusement le rivage. On le conduisit au Grand-Maître, auquel il découvrit les projets du pacha et de l'amiral ; il lui désigna en même temps les différents endroits où ils devaient dresser des batteries. Le Grand-Maître qui connut bien toute l'importance de cet avis, donna de grandes louanges à la généreuse résolution qu'il avait prise de hasarder sa vie pour le salut des Chrétiens : il lui assigna une grosse pension ; et Lascaris pendant tout le siége, par sa valeur et par ses conseils, fit voir qu'il n'avait pas dégénéré de la vertu de ses ancêtres.

Le Grand-Maître revenu de l'étonnement que lui avait causé un dessein aussi hardi et aussi difficile que celui de l'amiral, pour en prévenir l'exécution, fit fortifier tous les endroits du côté du port, où les Turcs, à la faveur de leurs barques, pouvaient faire une descente. Par son ordre on haussa les murailles du bourg Saint-Michel, et on transporta le long du rivage plusieurs pièces de canons pour en écarter tout ce qui paraîtrait dans le port. Il était question surtout d'empêcher les Turcs d'approcher du pied de la muraille de Saint-Michel. Le Grand-Maître proposa cette affaire dans le conseil : sur la diversité des avis, et persuadé que les plus habiles ne voient pas tout, il ne dédaigna point de consulter deux pilotes maltais, en qui il avait toujours trouvé autant de capacité et d'expérience dans les affaires de la marine, que de zèle et de fidélité pour l'Ordre. Il leur exposa le dessein de l'amiral turc, et il leur demanda ce qu'il croyaient qu'on dût

faire pour le rendre inutile, et pour l'empêcher de débarquer dans l'île de la Sangle des troupes qu'il avait fait avancer sur le rivage du mont Scéberras. Les deux pilotes se trouvèrent du même sentiment, et lui dirent que depuis le rocher du Coradin jusqu'à l'éperon qui était la pointe de l'île, il fallait avec des pieux enfoncés dans la mer, former une estacade, et pour les lier ensemble, attacher sur la tête de ces pieux des anneaux de fer, et passer au travers une longue chaîne : que dans les endroits où par la profondeur de l'eau, ou par la dureté du terrain et du roc on ne pourrait enfoncer des pieux, il fallait pour y suppléer clouer de longues antennes et des mâts de navires, qui avec la chaîne rendraient ce passage impraticable.

Le Grand-Maître ayant communiqué leur avis au conseil, il fut approuvé tout d'une voix : on y travailla la nuit suivante. La Valette qui en conçut toute l'utilité, fit construire des estacades particulières pour empêcher qu'on ne pût aborder du côté des postes d'Angleterre, d'Allemagne, et au pied de la grande infirmerie. Il fit fermer en même temps le port des galères avec une chaîne de fer défendue des deux côtés par différentes batteries. Comme l'artillerie des Turcs ne permettait pas de travailler à ces différents ouvrages pendant le jour, on ne pouvait les avancer que la nuit; mais le Grand-Maître qui en connaissait toute l'importance, y employa tant de monde, qu'en neuf nuits toutes ces estacades et ces défenses furent achevées.

Le pacha fut bien surpris de voir tant d'ouvrages sortis, pour ainsi dire, tout-à-coup du fond de la mer, et qui formaient un obstacle au passage des barques, et à la descente de ses troupes : mais comme c'était un homme d'un grand courage et de beaucoup d'habileté, il ne relâcha rien de son premier projet ; il se flatta de pouvoir enlever les pieux de l'estacade, et d'ouvrir par cet endroit un passage à sa petite flotte. Dans cette vûe et par son ordre ; des Turcs qui savaient nager, ayant une hache à leur ceinture, gagnèrent la palissade, montèrent sur les antennes, et travaillèrent avec beaucoup d'ardeur pour les couper. Au bruit qu'ils faisaient on eut bientôt découvert leur dessein ; on leur lâcha d'abord plusieurs coups de canon et de mousquet ; mais comme on tirait du haut en bas, ces coups ne portèrent point. L'amiral de Monté qui commandait dans l'île, leur opposa un même genre de guerriers ; des soldats maltais, excellents nageurs, l'épée dans les dents, joignirent les Turcs, les renversèrent de dessus l'estacade, en tuèrent ou blessèrent une partie, et poursuivirent les autres qui prirent la fuite, et qui ne gagnèrent le rivage qu'avec beaucoup de difficulté. Ils ne laissèrent pas d'y revenir le lendemain. Avant qu'on les eût aperçus, ils attachèrent des câbles aux mâts et aux antennes qui formaient la palissade ; et avec des cabestans qui étaient sur le rivage, ils tâchaient d'ébranler et d'enlever ces grosses pièces. Mais dans Malte tous les habitants étaient, pour ainsi dire, nageurs, et on n'eut pas plus tôt dé-

couvert cette nouvelle espèce d'attaque, que plusieurs Maltais se jetèrent dans l'eau, et avec des sabres coupèrent tous ces câbles, et rendirent inutile cette seconde tentative du pacha.

Après ces petites attaques, qui n'avaient encore rien de décisif, Mustapha commença le 5 juillet à faire tirer en même temps toutes ses batteries. Celle qui était placée sur le mont Sainte-Marguerite battait le quartier appelé le Bormole, et le bastion de Provence. Mais les officiers d'artillerie voyant qu'elle faisait peu d'effet, la tournèrent contre le fort ou château de Saint-Michel. Du haut du Coradin les Turcs tiraient sans cesse contre la courtine qui leur était opposée; et le château Saint-Ange était battu par les canons qu'on avait placés sur le fort Saint-Elme et sur le mont Scéberras; il y avait d'autres batteries placées sur les monts Salvador, de Calcara, et sur d'autres éminences voisines, qui tiraient contre le Grand-Bourg, et contre les postes de Castille, d'Allemagne et d'Angleterre. Celui d'Arragon était déjà presque ruiné. Toutes ces batteries et celles des Chrétiens qui leur répondaient, faisaient un feu si terrible et si continuel, que cette île paraissait un volcan et un autre mont Etna. Les Turcs à la faveur de leur artillerie poussèrent leurs tranchées jusqu'au bord du fossé : et ayant été arrêtés par une petite redoute qui le couvrait, ils battirent cet ouvrage avec tant de furie, que les chevaliers ne le pouvant plus défendre, le firent sauter, et se retirèrent dans l'intérieur de l'île.

Cette pointe de terre où étaient situés le châ-

teau et le bourg Saint-Michel, n'avait de communication avec le Grand-Bourg et le château Saint-Ange, et n'en pouvait tirer de secours que par le moyen d'un bac, mais dont la pesanteur et la lenteur dans ce petit trajet exposaient ceux qui le passaient au feu des Infidèles. Le Grand-Maître sur l'avis et par l'invention d'un jeune chevalier, appelé Jean-Antoine Bosio, frère de l'Annaliste de l'Ordre, fit faire avec des tonneaux et des barriques bien poissées, un pont recouvert de planches. On le plaça dans un endroit où la mousqueterie des ennemis ne pouvait porter, et même en courant et en allant fort vite, on évitait le feu de l'artillerie : cet ouvrage dans la suite fut d'une grande utilité pour le passage des secours qu'on fut obligé d'envoyer au fort Saint-Michel.

Les Turcs qui n'ignoraient pas que c'était l'endroit de toute l'île le plus faible, le foudroyaient à coups de canon. Leurs batteries ne faisaient pas moins de ravage contre le Grand-Bourg : il y eut bientôt des brèches considérables en quelques endroits; mais le pacha ne jugea pas à propos de hasarder un assaut, qu'il n'eût ruiné entièrement tous les ouvrages avancés : outre qu'il voulut attendre l'arrivée de Hascen, vice-roi d'Alger, qui lui avait fait savoir qu'il lui amènerait incessamment un secours composé de ce qu'il avait de meilleures troupes.

Le Grand-Maître surpris de ne recevoir aucune nouvelle de l'armement du vice-roi de Sicile, en écrivit très fortement au Commandeur Salvago, qui pour hâter ce secours, résidait par son ordre

auprès de ce seigneur. On ne pouvait reprocher à cet habile agent, ni manque de zèle et d'attention, ni même aucune lenteur dans l'exécution des ordres qu'il recevait du Grand-Maître. Mais il avait affaire à un Espagnol fier et hautain, et qu'il avait cru devoir ménager, de peur de lui fournir par des sollicitations trop pressantes, le prétexte qu'il cherchait peut-être de se dispenser d'envoyer ce secours. Les lettres du Grand-Maître, la perte du fort Saint-Elme, et le péril où se trouvait l'île de la Sangle, firent cesser ces égards : il fut trouver le vice-roi, et se plaignit de la part du Grand-Maître de la lenteur qu'on apportait à avancer le secours. Il ajouta que le pacha tenait en même temps le Grand-Bourg et le château Saint-Michel étroitement assiégés, et que ses troupes étaient aux pieds des murailles. Il ajouta, emporté par son zèle et par sa douleur, que Malte allait être perdue; mais que toutes les nations chrétiennes reprocheraient éternellement à sa mémoire, que par ses retardements affectés, il avait laissé périr la fleur de la noblesse de toute la chrétienté. Voyant que le vice-roi ne lui répondait qu'en termes vagues et pleins d'ambiguité, il sortit brusquement du palais, et adressant la parole au peuple qui était assemblé dans la grande place, il s'écria que Garsie par ses détours continuels, allait livrer aux Turcs le Grand-Maître et tous les chevaliers de Malte.

Quelque justes que fussent les plaintes de l'agent de la Religion, le vice-roi dans le fond était moins l'auteur que le ministre de ces retarde-

ments. Il avait reçu des ordres secrets de ne rien précipiter, et sous un prince aussi impérieux et aussi caché que Philippe II, qui sacrifiait tout aux apparences, il se serait également perdu, ou en hâtant ce secours ou en laissant pénétrer qu'il n'était pas maître de le faire partir. Cependant comme il vit que les plaintes de Salvago faisaient beaucoup d'impression sur les esprits, il dit pour se disculper, qu'il ne pouvait pas hasarder témérairement la flotte du roi son maître; qu'il voulait prendre l'avis des ministres et des principaux capitaines qu'il avait en Italie; qu'il assemblerait ensuite un grand conseil de guerre, et qu'on y prendrait toutes les mesures nécessaires pour faire passer incessamment à Malte un puissant secours. Ce n'était pas son intention, et encore moins celle du roi son maître, dont la politique lente et incertaine attendait tout du temps, et le laissait souvent perdre. Ce prince et son ministre contents d'une vaine ostentation de ses forces, se flattaient que les chevaliers seuls par leur valeur feraient échouer l'entreprise des Infidèles, et qu'au plus il fallait se contenter de tenir ce secours prêt, si on s'apercevait qu'ils en eussent un véritable besoin, et qu'ils fussent trop pressés.

Telles étaient alors les vues secrètes du conseil d'Espagne. Jean-André Doria qui n'en était pas instruit, et qui se trouvait alors avec ses galères dans le port de Messine, en attendant que toutes les forces du roi d'Espagne fussent réunies, offrit au vice-roi de porter à Malte deux mille hommes. Il lui fit voir le chemin qu'il pré-

tendait tenir pour les conduire, et il lui dit qu'avant que les Turcs eussent sarpé les ancres et coupé les gomènes; par la force et la vigueur de sa chiourme, il aurait gagné le grand port; qu'il percerait jusqu'au pied du château Saint-Ange; et que pourvu qu'il pût mettre ses troupes à terre, et jusqu'aux forçats dont on pourrait faire des soldats et des pionniers, il ne se souciait pas après cela d'abandonner et de perdre le corps de ses galères.

Le vice-roi donna d'abord de grandes louanges à un si généreux projet; il exigea même de Doria des serments solennels qu'il l'exécuterait incessamment; mais soit que par une secrète jalousie, il craignit que Doria ne remportât tout l'honneur de cette entreprise, soit qu'avant d'avoir reçu de nouveaux ordres de Madrid il ne voulût pas s'y engager, il envoya Doria avec ses galères à Gènes, et sur les côtes de Toscane sous prétexte d'en ramener les troupes nécessaires pour cet armement particulier; et par ce détour il éluda l'occasion de partager ses forces. Cependant comme il était pressé par Salvago et par un grand nombre de chevaliers, qui de tous les Etats de la chrétienté, se rendaient tous les jours à Messine pour passer à Malte, il fit armer deux galères, dont il confia le commandement à Pompée Colonne, et sur lesquelles un grand nombre de ces chevaliers s'embarquèrent. Mais soit que le commandant eût des ordres secrets de ne rien hasarder, soit qu'il n'eût pas autant de zèle que Doria, pour secourir le Grand-Maître, après s'ê-

tre approché à une certaine distance du grand port, et avoir reconnu que l'entrée en était fermée et défendue par la flotte des Turcs, il revint dans les ports de Sicile. A son retour, il rapporta au vice-roi qu'il ne fallait pas moins que toutes ses forces réunies en un seul corps pour s'ouvrir le passage, et pour forcer les Infidèles à lever le siége.

Hascen, vice-roi d'Alger[1], arriva en ce temps-là au camp à la tête de deux mille cinq cents hommes, tous vieux soldats, d'une valeur déterminée, et qu'on appelait communément les braves d'Alger. En voyant le fort St-Elme, et considérant sa petitesse, il ne put s'empêcher de dire que si ses soldats s'étaient trouvés au siége, il n'aurait pas tenu si longtemps. Ce jeune Turc était fils de Barberousse et gendre de Dragut : fier de ces grands noms, et pour illustrer le sien, il pria le pacha de lui confier l'attaque du fort de St-Michel, et il se vanta de l'emporter l'épée à la main. Le pacha, vieux général, et qui n'eut pas été fâché que ce jeune audacieux apprît, à ses périls, combien l'épée des chevaliers était tranchante, lui répondit obligeamment que, ne doutant point du succès, il consentait volontiers à lui en laisser tout l'honneur auprès du sultan ; et pour le mettre en état de réussir dans son entreprise, et d'attaquer l'île par terre et par mer, il lui donna six mille hommes, et l'assura que du côté de la terre, il le soutiendrait à la tête de toutes ses troupes.

Hascen, avec ses Algériens, résolut d'attaquer

la presqu'île par terre et par mer ; il confia l'attaque de ce dernier côté à son lieutenant, appelé Candélissa. C'était un renégat grec, vieux corsaire, cruel, sanguinaire ; mais grand homme de mer, qui avait vieilli au service de Barberousse, et qui commandait alors les Algériens que Hascen avait amenés au siége. Cette double attaque fut précédée, pendant quelques jours, par des décharges continuelles de l'artillerie des Turcs, et qui partaient des différentes batteries. On en avait dressé une de trois canons sur le mont St-Elme, qui battait l'éperon ou la pointe de l'île. Il y en avait une autre de treize canons avec un basilic ou double coulevrine, placée sur le rocher du Coradin, et qui tirait continuellement contre la courtine du château St-Michel. La face de ce château était battue par trois canons qu'on avait mis dans un endroit, appelé la Mandrache. On trouvait sur le mont Sainte-Marguerite une autre batterie de six canons qui tirait contre les défenses du château St-Michel, et qui foudroyait les maisons qui étaient au pied de cet ouvrage. Il semblait que les Turcs ne voulussent faire la guerre que de loin et à coup de feu : mais le 15 de juillet, à la pointe du jour, la scène changea : on en vint à un combat long et cruel, et où les plus braves des deux partis perdirent la vie.

Pendant que les Turcs, au travers des ruines que causait leur artillerie, cherchaient à s'ouvrir un passage dans l'île, leurs esclaves et la chiourme de leurs galères, à force de bras, avaient trans-

porté au travers du mont Scéberras et du port Musciet dans le grand port, un nombre prodigieux de barques dans lesquelles, après les avoir remises à flot, Candélissa avait fait entrer une partie des soldats d'Alger, et plus de deux mille hommes que le pacha lui avait donnés pour cette entreprise. Cette petite flotte, bien armée et qui couvrait presque tout le grand port, au bruit des tambours, des nacaires, des chamavelles et d'autres instruments barbares, partit de la côte du mont Scèberras. Elle était précédée par une barque longue, remplie de prêtres et de religieux mahométans, dont les uns par leurs chants et leurs prières, imploraient le secours du ciel, pendant que d'autres, en tenant des livres ouverts, y lisaient des imprécations contre les Chrétiens. Cette cérémonie fit place à des armes plus redoutables : les Turcs s'avancèrent fièrement jusqu'à l'estacade. Candélissa s'était flatté de l'ouvrir par quelqu'endroit, et de la rompre ; ou s'il n'en pouvait venir à bout, son dessein était de faire passer ses soldats par-dessus l'estacade, à la faveur d'un grand nombre de planches, dont une extrémité devait poser sur la tête des pieux, et l'autre sur le rivage : il prétendait s'en servir comme d'un pont qui l'aurait conduit à terre. Mais il avait mal pris ses mesures ; le rivage étant plus éloigné qu'il n'avait cru, les planches se trouvèrent trop courtes ; et quand il fut question de rompre la chaîne ou de couper les antennes qui liaient ensemble les pieux dont cette digue était formée, aux premiers coups que donnè-

rent les Turcs, ils se virent accablés par une grêle de mousquetades ; et l'artillerie du château Saint-Ange, et toutes les batteries de l'île qui regardaient le port, tirant en même temps sur ces barques, en coulèrent à fond un grand nombre, et obligèrent les autres à s'éloigner.

Leur général les rallia bien vite : comme il avait remarqué que l'estacade ne couvrait pas entièrement la pointe de l'île, et qu'il y avait un endroit où il pourrait tenter une descente, il y aborda. C'était une espèce de cap ou de promontoire, sur lequel on avait fait un retranchement, garni d'un bon nombre d'arquebusiers, et que l'eau du port battait jusqu'au pied ; cette pointe de terre était défendue par une batterie de six canons, que le Grand-Maître avait placée au pied de deux moulins à vent, construits sur cette hauteur ; et ces canons battaient le port à fleur d'eau. Le Commandeur de Guimeran, ancien chevalier, et dont nous avons fait plusieurs fois une mention honorable, commandait en cet endroit, il laissa approcher les barques ennemies ; mais il ne les vit pas plus tôt à portée, que faisant faire feu de son canon et de sa mousqueterie, il coula bas plusieurs barques : on prétend qu'il y eut près de quatre cents Turcs de tués par cette décharge.

Candélissa, élevé pour ainsi dire dans le feu, et accoutumé aux périls de la guerre, pendant que les canonniers chrétiens rechargeaient, mit pied à terre, et à la tête de ses Algériens, gagna

le rivage. Il y trouva de nouveaux périls. Guimeran, en faisant faire feu à son artillerie, s'était réservé deux canons chargés à cartouche, et qu'il fit tirer alors contre les Turcs. Il en périt un grand nombre : leur général, toujours intrépide, voyant une partie de ses soldats ébranlés, et que plusieurs se mettaient en état de se jeter dans leurs barques, par prières, par menaces, et surtout par son exemple et sa fermeté, les arrêta sur le rivage; et pour leur ôter tout espoir de retraite, il fit éloigner toutes ces barques. C'était dire à ces soldats qu'il fallait vaincre ou mourir : aussi vit-on dans cette occasion que le désespoir va souvent plus loin que le courage et les forces ordinaires de la nature : les Algériens qui avaient la tête de l'attaque, le sabre d'une main et une échelle de l'autre, s'efforcèrent de monter sur ce retranchement. Ils se pressaient à l'envi l'un de l'autre d'occuper un poste si dangereux : et tous s'y présentaient avec un entier mépris de la mort. Le combat fut long et cruel : des ruisseaux de sang coulaient au pied du retranchement, et ces barbares, à la fin, s'abandonnèrent avec une fureur si déterminée, qu'après plus de cinq heures de combat ; ils gagnèrent le haut de ce retranchement, et y plantèrent sept enseignes.

A la vue de ces étendards, quoique les chevaliers fussent réduits à un petit nombre, une honte salutaire, jointe à une noble indignation, les ramena à la charge. L'amiral Monté se mit à leur tête, et après qu'on eut essayé de part et

d'autre une nouvelle décharge de mousqueterie, on en vint aux piques, aux épées, et même aux poignards ; tous combattaient, tous se mêlaient, quoique avec une fortune douteuse du côté des chevaliers, et il était à craindre que, par la mort des uns, et l'épuisement et la lassitude des autres, le succès ne leur fût pas favorable, lorsque le Grand-Maître, qui était présent, pour ainsi dire, à tous les combats, averti de l'extrémité où se trouvaient ceux qui défendaient l'éperon de St-Michel, leur envoya du secours, conduit par le Commandeur de Giou, général des galères, et par les chevaliers Ruiz, de Médina et de Quincy.

Ce secours fut précédé par un autre d'une espèce assez singulière : une bande de près de deux cents enfants, armés de frondes, dont ils se servaient avec beaucoup d'adresse, firent pleuvoir une grêle de pierres sur les ennemis, en criant secours et victoire. Le Commandeur de Giou, la pique à la main, s'avance aussitôt à la tête de sa troupe, charge les Infidèles, arrache les enseignes, pousse tout ce qui s'oppose à l'effort de ses armes, et force enfin les ennemis d'abandonner le haut de ce rempart, où ils allaient faire un logement. La plupart, pressés par les chevaliers qui leur tenaient l'épée dans les reins, se précipitent de haut en bas ; Candélissa, leur commandant, s'enfuit des premiers, quoique jusqu'alors il eût fait paraître un courage déterminé. Mais en perdant l'espérance, il perdit toute son intrépidité ; la crainte de tomber entre les mains

des chevaliers, qui ne donnaient aucun quartier, l'obligea de rappeler ses barques : il s'y jeta le premier. Ses propres soldats, honteux d'une fuite si précipitée, et qui déshonorait leur corps, ne l'appelèrent depuis que le traître grec ; ils publiaient que c'était un double renégat ; qu'après avoir renoncé à la loi de Jésus-Christ, et embrassé celle de Mahomet, pour se procurer son retour parmi les Chrétiens, et en être mieux reçu, il n'avait pas voulu achever de vaincre, et qu'il les avait livrés à toute la fureur des chevaliers.

Cependant ces braves Algériens, quoique abandonnés par leur chef, se battaient encore en retraite avec beaucoup de courage : mais Sada, sergent-major, les chevaliers Adorne, Génois, Paul Ferrier, de la langue de France, et un gentilhomme florentin, appelé Corbinelli, à la tête de quelques soldats, irrités d'une résistance si opiniâtre, sortirent d'une casemate l'épée à la main, surprirent et chargèrent si brusquement les Infidèles, qu'après en avoir tué plusieurs, les autres ne songèrent plus qu'à se rembarquer, et cherchèrent leur salut dans les esquifs et les chaloupes qui étaient revenus pour les recevoir.

La mer ne leur fut guère plus favorable que la terre ; ils eurent à essuyer le feu de toutes les batteries qui les avaient si maltraités à leur approche et à leur débarquement, et qui en coulèrent de nouveau plusieurs à fond. Ceux mêmes qui s'y étaient jetés, pour y être entrés en

trop grand nombre, coulèrent bas ; d'autres qui manquaient de barques, embrassaient les genoux du soldat victorieux, et demandaient la vie ; mais ils n'eurent pour réponse que ce qu'on appelle depuis *la paye de Saint-Elme* ; et en représailles, ils furent tous taillés en pièces. Il y en eut qui, pour éviter ce genre de mort, quoiqu'ils ne sussent point nager, se précipitaient dans la mer, où ils étaient noyés ou tués à coups de mousquets. L'eau du port, en peu de temps, fut couverte de corps morts, de têtes, de bras et de jambes coupées ; il s'était peu vu de spectacle plus affreux et plus terrible, et de quatre mille hommes que le général avait embarqués pour cette entreprise, à peine en échappa-t-il cinq cents, et encore la plupart couverts de blessures.

La Religion, sans compter les simples soldats, perdit près de cent hommes de marque, chevaliers ou gentilshommes séculiers, que le zèle pour la foi avait amené à Malte. On regretta surtout Frère Frédéric de Tolède, fils du vice-roi de Sicile, jeune chevalier que le Grand-Maître, par considération pour son père, à qui il était très cher, avait toujours retenu auprès de sa personne. Mais ce jeune seigneur ayant appris l'extrémité où les chevaliers qui défendaient l'éperon de Saint-Michel étaient réduits, s'échappa, courut dans l'endroit le plus exposé, et y fut tué d'un coup de canon. Sa mort fut funeste au chevalier de Savoguerre, qui se trouva auprès de lui, et qui fut tué d'un éclat de sa cuirasse. Un autre coup tua en même

temps le chevalier Simon de Sousa, Portugais, et emporta le bras du chevalier Gaspard de Pontevez, de la langue de Provence. Les chevaliers Simiane de Gordes, sergent-major; Mello, Portugais; Roderic de Cardinez, et Brunefay de Quincy, qui avaient introduit le premier secours dans l'île, quoique blessés, ne quittèrent point leur poste. Il ne fut pas au pouvoir du Grand-Maître de les faire retirer dans l'infirmerie: ils se firent panser, et restèrent dans l'endroit même où ils avaient reçu leurs blessures.

Il n'y eut pas moins de sang répandu de part et d'autre à l'attaque du vice-roi d'Alger. Ce commandant, après avoir fait donner le signal de l'assaut par un coup de canon, s'avança fièrement à la tête de ses troupes vers toutes les brèches que l'artillerie avait faites du côté du Bormole et du château de Saint-Michel. Il avait donné la pointe de l'attaque à ceux de ses soldats d'Alger qu'il avait retenus auprès de lui. Ils s'y présentèrent avec tant d'ardeur et de résolution, qu'on vit bientôt leurs enseignes arborées le long des parapets. Le mestre-de-camp Roble, personnage fameux par sa valeur, et surtout par son expérience dans la guerre, commandait dans cet endroit : il opposa à la première impétuosité des Infidèles tout le feu de son artillerie, qu'il avait fait charger exprès à cartouche, et qui, tirant à travers les plus épais bataillons des ennemis, fit d'abord un horrible massacre. Pendant qu'on rechargeait le canon et les mortiers, un bon nombre de chevaliers castillans et portugais, qui tiraient du flanc de ce Bor-

mole, secondèrent si heureusement à coups de mousquets le feu du canon, que les Algériens, tout braves et tout déterminés qu'ils étaient, n'en pouvant soutenir la furie, leur commandant les fit couler le long du parapet, et les conduisit à une autre brèche, où sur le rapport de quelques déserteurs, il espérait trouver moins de résistance.

Les chevaliers Carlorufo et de La Ricca, tous deux capitaines de galères, commandaient dans cet endroit ; pour mettre leurs soldats à couvert de quelques batteries que les Turcs avaient dressées sur les collines voisines, ils avaient fait creuser et abaisser le terrain de l'intérieur et du dedans de ce poste. Mais en s'enfonçant dans la terre, la courtine se trouva alors si haute, que pour défendre les brèches et soutenir l'assaut, ils furent obligés de former promptement une espèce de pont ou de galerie : et par le peu de temps qu'on eut pour le construire, l'ouvrage se trouva si mal fait, et surtout si étroit, que plusieurs chevaliers et un grand nombre de soldats y périrent par les feux d'artifice que les Turcs y jetaient continuellement. Les chevaliers Rufo et La Ricca, qui faisaient face partout, y furent dangereusement blessés, et mis hors de combat. L'amiral Monté, qui commandait en chef, prit leur place, et appela à son secours une partie des chevaliers, qui à la défense de l'éperon venaient de repousser si courageusement les Infidèles. Un grand nombre, et entre autres Quincy et le sergent-major Simiane de Gordes, quoique blessés, vou-

lurent encore avoir part à de nouveaux périls ; ils accoururent à la tête d'une troupe de braves habitants, et comme si le premier avantage qu'ils venaient de remporter eût été un gage assuré de la victoire, leur présence fit changer de face au combat. Le peu de chevaliers et de soldats qui étaient restés dans ce poste, à la vue de ce secours reprirent courage, et tous se battirent avec une valeur si déterminée, que le vice-roi n'en pouvant plus soutenir les efforts, et après avoir perdu à ses côtés la plupart de ses braves d'Alger, fut obligé de faire sonner la retraite et de se retirer.

Le pacha qui n'espérait plus de vaincre les chevaliers que par la lassitude et l'épuisement de leurs forces, pour ne leur point donner de relâche, après cinq heures de combat, fit continuer l'assaut, et occuper la place des Algériens par les janissaires que le Grand-Seigneur lui avait donnés pour cette expédition. Ces soldats qui font la principale force de l'empire Ottoman, s'y portèrent avec ce courage qui ne connaît point de péril. Ce fut contre de si redoutables ennemis qu'il fallut que les chevaliers accablés de lassitude, et outrés de soif et de chaud, reprissent les armes. Cependant comme s'ils n'eussent senti ni la chaleur extraordinaire de la canicule qui dominait alors, ni la faim ni la soif, et comme s'ils eussent été invulnérables, après avoir fait de nouvelles décharges sur les ennemis, ils se présentèrent de face et à découvert, et les joignirent l'épée à la main. Chacun s'attachait à l'ennemi, qu'il avait en tête; et au milieu d'un combat gé-

néral, il se faisait souvent autant de combats particuliers qu'il y avait de combattants. Les janissaires ne montraient pas moins d'intrépidité que les chevaliers, et on ne se ménageait pas davantage. La fureur et le péril étaient égaux des deux côtés ; un Turc, voyant le carnage que le chevalier de Quincy faisait de ses camarades, s'approche de lui, et content de périr, pourvu qu'il pût le tuer, il tire à bout portant un coup de mousquet, et lui cassa la tête ; et dans le même instant un chevalier perça ce Turc d'un coup d'épée qui lui fit perdre la vie. Mais la mort de ce soldat ne dédommagea pas l'Ordre de la perte d'un si brave chevalier. Celui de Simiane ne lui survécut que de quelques moments ; il s'était mis à la tête d'une troupe d'habitants, hommes, femmes et enfants ; et pendant que les personnes du sexe et les enfants jetaient des pierres, des feux d'artifice, et renversaient de l'eau bouillante sur les ennemis, il fit de son côté une charge si furieuse, que les Turcs n'en pouvant soutenir l'effort abandonnèrent la brèche, et malgré les cris et les menaces du pacha, prirent la fuite. Simiane, pour empêcher que leurs officiers ne les ramenassent au combat, fit avancer sur-le-champ des pionniers, qui par son ordre et en sa présence, posèrent sur la brèche des barriques, des sacs de laine, et ouvrirent derrière cette première barricade, des coupures fortifiées de bons retranchements. Comme il était occupé d'un travail si pressant, et si nécessaire au salut de la place, et qu'il songeait peu à sa propre con-

servation, il eut la tête emportée d'un coup de canon : chevalier des premiers de sa langue par la naissance, et encore plus par sa valeur et son expérience militaire. Plus de quarante chevaliers et environ deux cents soldats périrent à cette dernière attaque. Comme ces combats étaient presque continuels, et qu'il y avait tous les jours des morts et des blessés, c'était une nécessité de mettre de nouveaux officiers en leur place. Ainsi le Commandeur Antoine du Fay, de la maison de Saint-Romain, fut fait sergent-major, et le poste de Carlorufo et de La Ricca, tous deux mortellement blessés, fut confié aux chevaliers Jean-Antoine Grugno, et Jules Malvicino, qui avaient quelque connaissance des fortifications, et de l'art d'attaquer et défendre les places.

Le pacha qui ne se rebutait ni par la grandeur du péril, ni par les difficultés, sur le modèle d'un pont qu'il avait fait faire au siége de Saint-Elme, en fit construire un pareil composé de grandes antennes et de mâts de vaisseaux. Le Grand-Maître qui en prévit les suites, et l'avantage que les Turcs en pourraient tirer pour monter à l'assaut, tenta deux fois la nuit d'y faire mettre le feu : mais ses soldats furent toujours repoussés, et on convint qu'une entreprise aussi difficile ne pouvait être conduite que de jour. Le péril était manifeste par la quantité de janissaires, tous excellents arquebusiers, qui bordaient la contrescarpe. Le Grand-Maître, pour faire voir qu'il ne ménageait pas plus ses plus proches parents que les autres chevaliers, donna cette commis-

sion à Henri de La Valette, fils de son frère. Ce jeune chevalier plein de feu et d'ardeur, accompagné du chevalier de Polastron, son ami particulier, et à la tête d'un bon nombre de soldats, sortit en plein jour. Comme ce pont n'était pas encore bien affermi, son dessein, pour le rompre, était de lier étroitement avec de grosses cordes et des câbles, les poteaux et les principales pièces de bois qui le soutenaient, et à force de bras de les tirer de leur place, et faire tomber tout l'ouvrage. Les soldats s'y portèrent d'abord avec beaucoup de résolution : mais comme ils travaillaient à découvert, ils se virent tout d'un coup accablés par une grêle de mousquetades, qui en tua une partie, et ceux qui échappèrent au feu de cette décharge, cherchèrent jusque sous les défenses du château un abri et un asile contre un feu si terrible. Le jeune La Valette et le chevalier de Polastron, emportés par leur courage, prirent leur place, et sans regarder s'ils étaient suivis, tâchèrent de suppléer à leur défaut, et d'attacher eux-mêmes ces cordes aux appuis du pont. Mais ils eurent le même sort que leurs soldats : à peine étaient-ils descendus au pied du pont, qu'ils furent frappés l'un et l'autre de deux coups de mousquets, qui les tuèrent sur-le-champ. Comme le pacha avait mis la tête de tous les chevaliers à prix, quelques janissaires s'avancèrent aussitôt pour couper celles de La Valette et de Polastron. Mais les soldats chrétiens, au désespoir d'avoir abandonné leurs officiers, aimèrent mieux se faire tuer à leur exemple, que de rentrer dans la

place, sans y rapporter du moins leurs corps : les uns et les autres en vinrent aux mains. La dispute à qui se rendrait maître de deux corps morts, coûta la vie à plusieurs soldats des deux partis. Les Chrétiens à la fin furent les plus forts ou les plus opiniâtres dans ce combat particulier, et avec ce triste avantage, ils rentrèrent dans la place.

Le Grand-Maître supporta la mort de son neveu avec beaucoup de constance, et il ajouta cette vertu aux grandes qualités qu'il fit éclater pendant tout le siége. Sur ce que plusieurs anciens chevaliers entreprenaient de le consoler de sa perte : « Tous les « chevaliers, leur dit-il, me sont également chers; « je les regarde tous comme mes enfants, et la « mort de Polastron m'est aussi sensible que celle « de La Valette; après tout ils n'ont fait que nous « précéder de quelques jours : et si le secours de « Sicile ne vient point, et qu'on ne puisse sau- « ver Malte, il faut mourir, et nous ensevelir « tous jusqu'au dernier sous ses ruines.» Sur quoi un ancien Commandeur lui ayant dit qu'il avait appris d'un transfuge, que le pacha avait fait des serments solennels, s'il se rendait maître de l'île, de faire passer tous les chevaliers par le fil de l'épée; et de n'en réserver que le seul Grand-Maître pour le présenter au Grand-Seigneur : « Je l'en empê- « cherai bien, répartit La Valette; et si ce siége, « contre mes espérances, se terminait par un « malheureux succès, je vous déclare, » dit-il en adressant la parole à tous les chevaliers dont il était environné, « que j'ai résolu dans cette ex-

« trémité, et plutôt qu'on voie à jamais à Cons-
« tantinople, moi vivant, un Grand-Maître chargé
« de chaînes, de prendre l'habit d'un simple sol-
« dat, de me jeter l'épée à la main dans les plus
« épais bataillons de nos ennemis, et de m'y
« faire tuer et de mourir avec mes enfants et mes
« frères. »

Tels étaient les sentiments de ce grand homme si digne de sa place : et on peut dire, comme tous les chevaliers de ce temps-là en convenaient, que la vertu de La Valette, son courage, sa fermeté et sa prévoyance, faisaient la principale force de l'île, et que le salut de Malte dépendait de sa conservation. Cependant il se ménageait moins qu'un autre, et après avoir été reconnaître lui-même le pont où son neveu avait péri, il fit ouvrir la muraille vis-à-vis et de niveau à cet ouvrage : ayant ensuite placé une pièce d'artillerie dans cette ouverture, le canon tira si heureusement, qu'après avoir ébranlé le pont, d'autres coups le firent couler ; et la nuit suivante on y mit le feu, qui le réduisit en cendres.

Le pacha outré d'une telle résistance, et craignant que le mauvais succès du siége ne lui attirât la disgrâce du sultan, assembla un conseil de guerre extraordinaire. Après y avoir exposé ce qu'il avait fait jusqu'alors pour réduire les différentes places de l'île, il représenta qu'il ne s'était attaché au fort Saint-Michel, que parce qu'il lui avait paru l'endroit de toute l'île le plus faible, et que par sa conquête, il était sûr de s'ouvrir un chemin aisé pour se rendre maître du Grand-

Bourg et du château Saint-Ange; qu'il n'avait pas laissé de faire battre continuellement cette dernière place par l'artillerie qu'il avait placée sur le mont Salvador, et sur les autres postes qui en étaient voisins, et qu'il s'agissait de délibérer si on abandonnerait l'attaque de l'île de la Sangle, pour porter toutes ses forces contre le château Saint-Ange; ou si, pour affaiblir celles des assiégés, on continuerait d'attaquer en même temps plusieurs endroits différents.

Le conseil, après avoir mûrement considéré les motifs qui pouvaient faire embrasser l'un ou l'autre parti, s'attacha au dernier; et il fut résolu que le pacha avec le vice-roi d'Alger continueraient l'attaque de l'île; que l'amiral Piali, avec les soldats de la marine, ferait le siége du Grand-Bourg et du château Saint-Ange, et que pour prévenir le secours que le vice-roi de Sicile pourrait jeter dans ces places, Candélissa, lieutenant de Hascen, tiendrait la mer avec quatre-vingts galères bien armées.

En exécution de ce projet, le pacha renouvela ses batteries contre l'île de la Sangle : et non-seulement les murailles et les bastions du fort en furent renversés, mais les maisons du Bourg et le dedans même du château en furent endommagés; et il n'y avait point d'endroit qui ne portât des marques de la fureur de la guerre. L'amiral Piali, de son côté, pour ne le pas céder à Mustapha dans l'empressement de pousser ses travaux, fit dresser sur le mont Salvador une nouvelle batterie de vingt canons, parmi lesquels il y avait

trois basilics et deux mortiers, dont les uns jetaient des boulets de pierre de trois cents livres, d'autres de fer, de soixante, et quelques-uns de quatre-vingt. Toutes ces batteries tiraient continuellement contre le poste de Castille, le flanc de celui d'Auvergne, et contre tous les autres endroits fortifiés, et jusqu'à l'infirmerie.

Les ingénieurs s'étaient principalement attachés au poste de Castille, contre lequel les tranchées et leurs autres ouvrages étaient fort avancés. Ils s'y employèrent avec une ardeur infatigable pendant les jours et les nuits, et sans s'épargner même pendant la plus grande chaleur du jour : en sorte qu'en peu de temps ils gagnèrent jusqu'au pied des murailles; et la terre qu'ils remuaient, et les pierres mêmes jetées du côté de la ville mettaient les travailleurs à couvert.

Le siége devenait de jour en jour plus meurtrier et plus à craindre pour ses suites : les Infidèles ne donnaient pas un moment de relâche aux assiégés. Mais quoique les Chrétiens, en les repoussant avec vigueur, leur tuassent beaucoup de monde, par la disproportion de leurs forces, ils en perdaient encore plus que les Turcs, et leurs garnisons s'affaiblissaient de jour en jour. Le pacha, après les avoir harcelés pendant quatre jours par des escarmouches continuelles, et en présentant l'escalade en différents endroits, le 2 d'août donna un nouvel assaut au fort Saint-Michel. Les Infidèles, par l'espérance du pillage, se présentèrent à la brèche avec beaucoup de résolution. Les assiégés soutinrent courageusement

cet effort, les ennemis furent repoussés ; leur officiers, pendant six heures que dura cette attaque, les ramenèrent jusqu'à cinq fois à l'assaut mais ils furent toujours reçus avec la même intrépidité. Comme ces troupes, et surtout les janissaires ne se ménageaient plus, les chevaliers en firent un horrible carnage, et le pacha craignant de perdre tout ce qui lui en restait, fit sonner la retraite.

Cinq jours après, et le 7 du même mois, le pacha revint tout de nouveau au combat. Pour obliger les assiégés à partager leurs forces, il envoya trois mille hommes attaquer le bastion de Castille et à la tête de huit mille, il se présenta lui-même devant celui de Saint-Michel. L'on ne combattit presque au poste de Castille qu'à coups de feu et de flèches ; les mousquetaires turcs et leurs archers, pour attirer de leur côté les principales forces de la Religion, s'approchaient lentement pour monter à l'assaut. Mais le plus grand effort, et la véritable attaque se fit contre le fort de Saint-Michel. Les janissaires qui avaient la tête de cette attaque, s'avancèrent fièrement et en poussant à leur ordinaire de grands cris : on ne leur répondit que par un feu terrible de la place, qui leur tua beaucoup de monde, avant qu'ils eussent pu approcher du pied de la muraille. Mais malgré la mort qu'ils voyaient de tous côtés, ils passèrent avec intrépidité par-dessus les corps de leurs camarades, et gagnèrent le haut de la brèche. Ce fut entre les deux partis comme un champ de bataille : pendant quatre heures en-

tières, on s'y battit avec une fureur égale ; les Turcs voulaient se maintenir dans le poste dont ils s'étaient rendus maîtres, et y faire des logements; et les Chrétiens employaient toutes leurs forces pour les empêcher de s'y établir. Parmi ces derniers, tous, jusqu'aux femmes, se signalaient contre les Infidèles : pendant que l'habitant de la campagne et le citoyen défendaient leur patrie, leurs femmes et leurs enfants faisaient des efforts qui égalaient en quelque manière la valeur déterminée des chevaliers ; et si l'amour paternel ou conjugal fit trouver à ces hommes dans leur courage et dans leurs forces, des ressources qu'ils avaient jusqu'alors ignorées, il se rencontra aussi des femmes courageuses qui, pour secourir leurs enfants, leurs pères, leurs frères et leurs maris, s'exposèrent généreusement aux plus grands dangers.

Les unes apportaient aux combattants des pierres, des flèches, de la nourriture et des rafraîchissements; d'autres plus hardies se mêlèrent même parmi eux, et jetèrent sur les Turcs des feux d'artifice, de l'eau bouillante et de la poix fondue ; et la crainte de perdre leur honneur et leur liberté, si elles tombaient entre les mains des Infidèles, l'emportait, dans ces femmes fortes, sur toutes les horreurs d'une mort prochaine. Les Turcs, toujours féroces et cruels, indignés qu'on opposât à leur courage de si faibles ennemies, ne les épargnaient point : plusieurs périrent par leurs armes, ou par des feux d'artifice qu'ils lançaient de leur côté. La brèche, le châ-

teau même paraissaient tout en feu, et le tumulte des combattants, le bruit des armes, les cris des soldats, la plainte des blessés et des personnes de l'un et de l'autre sexe, qui expiraient étendues par terre confusément, formaient un spectacle également terrible et touchant.

Le pacha de son côté, du pied de la brèche, où il était placé, courait le sabre à la main partout: il exhortait, priait et menaçait ses soldats, et leur criait qu'avec un peu d'efforts ils allaient se rendre maîtres de la place. Il tua même de sa main deux janissaires, qui, pressés par des chevaliers, et pour éviter leur fer meurtrier, s'étaient précipités du haut de la brèche en bas. Les autres soldats intimidés par cette action, et qui voyaient bien qu'ils n'avaient pas moins à craindre de l'épée de leurs officiers, que de celles de leurs ennemis, ne cherchèrent plus la fin du combat que par la mort de tous les assiégés. Chacun de ces janissaires combattait avec ardeur, et comme si la victoire n'eût dépendu que de lui seul; enfin après que l'assaut eût duré plus de quatre heures, dans le même temps que le Grand-Maître n'était pas sans inquiétude du succès, au grand étonnement des Chrétiens et même des Turcs, le pacha fit sonner la retraite. On apprit depuis que le Commandeur Mesquita, gouverneur de la Cité notable, avait donné lieu à cette retraite précipitée.

Ce Commandeur, vieil officier, toujours attentif à tous les événements, ayant découvert du haut de la Cité, que le château de Saint-Michel parais-

sait tout en feu; et ne doutant point que ce ne fut l'effet d'un assaut, et que les assiégés ne fussent extrêmement pressés, pour faire diversion, fit sortir de sa place un corps de cavalerie, dont chaque cavalier portait en croupe un fantassin. Les chevaliers de Lugny et de Vertura étaient à la tête de ce détachement : ils avaient ordre d'aller reconnaître ce qui se passait du côté de la fontaine de Marza, et de tâcher de surprendre et d'enlever les malades et les blessés que le pacha avait fait loger en cet endroit, à cause de la commodité de l'eau et de la fraîcheur du lieu : mais il ne leur avait donné qu'une faible garde. Le chevalier de Lugny, pour faciliter sa retraite, ayant laissé son infanterie en embuscade, dans un village ou casal voisin, appelé *Azabugi*, s'avança jusqu'à la fontaine, et ayant reconnu que la garde de cet hôpital s'était écartée sur les collines voisines pour voir de plus près les deux assauts, il fit mettre pied à terre à ses cavaliers, coupa la gorge aux malades et aux blessés, et en fit un horrible carnage. La surprise et le tumulte ordinaires dans ces sortes d'attaques imprévues, les cris des mourants, la fuite des blessés, qui purent échapper à la fureur des Chrétiens, tout cela répandit une terreur générale dans le camp des Turcs. Les fuyards publièrent que c'était la tête de l'armée de Sicile, et du secours des Chrétiens, qui avait débarqué proche de là, et qui s'avançait pour faire lever le siége. Ce bruit alla bien vite jusqu'au pacha, et comme dans une épouvante générale la raison ne sert souvent

qu'à augmenter la frayeur et la créance du péril, ce général, quoique grand homme de guerre, se laissa séduire par un préjugé public. Ce fut ce qui l'obligea de faire sonner la retraite; après avoir rallié ses troupes, il se mit à leur tête pour s'avancer du côté où il croyait rencontrer l'ennemi : il trouva partout une égale solitude. Le chevalier de Lugny, après avoir exécuté les ordres de son commandant, s'était sagement retiré. Le pacha arriva jusqu'à la fontaine de Marza, où il apprit qu'un coup si hardi n'était venu que d'une partie de la garnison de la Cité. Il en fut outré de colère, et ce qui augmenta surtout sa rage et sa honte, c'était d'avoir pris si légèrement le change, et discontinué un assaut dans un temps qu'il en espérait un heureux succès. Il voulait à toute force retourner à la brèche, continuer l'assaut, et s'y faire tuer ou emporter la place. Mais ses principaux officiers lui représentèrent que la nuit approchait; que ses troupes étaient extraordinairement fatiguées de la chaleur, et d'un combat si opiniâtre, et qu'il fallait leur donner le temps de reprendre de nouvelles forces. Par ces raisons, ils le ramenèrent au camp, et le conduisirent jusqu'à sa tente, où il passa la nuit à former de nouveaux projets pour se rendre maître du boulevard de Castille et du fort de Saint-Michel.

De toutes les sortes d'attaques que l'art militaire et la science funeste de la guerre avaient inventées pour prendre des places, le pacha n'en avait omis aucune : tranchées, place d'armes,

redoutes, cavaliers, frappes, mines, escalades, batteries multipliées, et placées en différents endroits, assauts renouvelés presque tous les jours, tout jusqu'alors avait été mis en usage, et souvent rendu inutile par la valeur des chevaliers. Leur présence sur des brèches, et leur intrépidité avaient tenu lieu des bastions les plus forts. Le général turc, pour leur cacher ses desseins, et les empêcher de s'y opposer, eut recours de nouveau aux mines : ses pionniers et ses soldats y travaillèrent continuellement. Les chevaliers, de leur côté, n'oubliaient rien pour les découvrir et les éventer, et souvent par des contre-mines ils rencontraient les Infidèles : on en venait aussitôt aux mains. Il était question dans ces combats souterrains du parti qui resterait maître de la chambre de la mine; et souvent les uns et les autres y périssaient, ou par le feu qu'on y mettait ou par l'éboulement et le poids des terres enlevées en l'air, et qui retombaient sur les combattants. Mais la connaissance de toutes ces mines ne parvint pas au Grand-Maître et à ses officiers : plusieurs échappèrent aux observations et aux recherches des plus habiles ingénieurs : les Turcs par différents rameaux, en avaient poussé également sous le fort de Saint-Michel et sous le boulevard de Castille : l'un et l'autre endroit était entièrement miné.

Le Grand-Maître et ses chevaliers peu assurés sur le terrain même qu'ils occupaient, étaient toujours, pour ainsi dire, entre deux feux ; et ils avaient à craindre l'effet du canon : celui de la

mine qui ne se faisait connaître qu'en éclatant tout à coup, n'était pas moins redoutable.

Dans une si affreuse situation, La Valette écrivit au vice-roi de Sicile, pour lui représenter le besoin pressant qu'il avait d'un prompt secours ; il ajoutait que les fortifications de l'île étaient entièrement ruinées; qu'il avait perdu en différentes occasions la fleur et l'élite de ses chevaliers, qui s'étaient précipités dans le péril; que des guerriers de ce caractère ne duraient pas longtemps; que ce qui lui en restait, était la plupart enseveli dans une infirmerie; que l'ennemi, puissamment retranché, était au pied de la muraille, et que dans le besoin où il se trouvait, sans fortifications, sans troupes et sans secours, il le conjurait de lui renvoyer au moins les deux galères de la Religion qui étaient dans le port de Messine, avec les chevaliers des nations les plus éloignées, qui s'y étaient rendus : « N'é-« tant pas juste, disait-il en finissant sa lettre, « de ménager une partie et un membre parti-« culier, quand le corps entier était exposé à « une perte presque inévitable. »

Garsie, quoique toujours incertain et toujours irrésolu, voyant cependant que pour l'honneur de son maître et le sien propre, il fallait prendre un parti, proposa l'affaire dans un conseil. Jean-André Doria, si digne par son courage du nom illustre de son grand oncle, proposait d'armer toutes les forces maritimes du roi d'Espagne, et de livrer une bataille navale aux Infidèles. Mais le vice-roi déclara d'abord qu'il n'y avait ni auto-

é, ni raison qui puissent l'engager à hasarder
rmée royale; que, si les Turcs en demeuraient
:torieux, les côtes des royaumes de Philippe
meureraient sans défense, et exposées aux
vasions des Turcs; qu'ainsi il fallait seulement
libérer s'il convenait aux intérêts de ce prince
envoyer à Malte une partie de ses troupes, et
pposé qu'on prît ce parti, si on pourrait y faire
sser ce secours, et le débarquer avec sûreté, à
ısu ou malgré même les Infidèles. Il n'y eut
s grande difficulté sur ce dernier article. Les
iciers de marine, qui furent les premiers dont
demanda l'avis, convinrent et firent voir qu'il
ıit aisé de faire passer des troupes dans l'île.
ıis à l'égard de la première question, les offi-
ers de terre furent partagés. Alvare de Sande,
pitaine illustre, dont nous avons déjà parlé au
jet du siége qu'il soutint dans l'île de Gelves,
ssuada entièrement cette entreprise, et soutint
utement que Philippe n'était engagé ni par
stice, ni par son propre intérêt à hasarder ses
oupes; que c'était à La Valette, sans attendre
xtrémité, à prendre conseil de lui-même et de
tat de ses forces, et qu'à l'exemple du Grand-
ıître Villiers de l'Ile-Adam, l'un de ses derniers
édécesseurs, il pourrait traiter avec l'ennemi,
sortir de l'île à des conditions supportables.
Ceux qui connaissaient la valeur de Sande, et
ii l'entendirent opiner avec tant de faiblesse,
en pouvaient comprendre la raison. Les uns
ttribuaient à la crainte de retomber sous la
ıissance des Turcs, dont pendant sa prison il

avait été maltraité ; d'autres soupçonnaient qu'
n'avait pris ce parti que pour faire sa cour a
vice-roi, et peut-être à Philippe même, prin
qui donnait tout aux apparences, comme no
l'avons déjà dit, et qui après avoir rassemblé u
grand nombre de vaisseaux, levé des troupes da
tous ses Etats, et rempli l'Europe entière du bru
et de l'espérance de ce secours, n'aurait peut-êt
pas été fâché que le conseil de guerre, compo
alors des plus grands capitaines du siècle, n'e
pas trouvé à propos de hasarder une partie
son armée.

Mais Ascanio de La Corne, qui avait acqu
beaucoup de réputation dans les guerres de Pi
mont et d'Italie, soutint hautement qu'on
pouvait, sans se couvrir de honte, refuser
secours aux chevaliers de Malte. Il représen
que depuis leur établissement dans cette île,
Sicile et le royaume de Naples n'avaient poi
eu de plus zélés défenseurs, et que, quand
avait été question de combattre par mer les In
dèles, ou de porter la guerre en Afrique, on l
avait toujours vus à l'avant-garde des flottes
des armées d'Espagne, s'exposer aux plus gran
dangers; qu'il s'agissait alors de conserver u
Ordre illustre qui, sans ambition, et sans avo
jamais voulu faire de conquête pour son prof
particulier, ne prenait les armes et ne sacrifia
tous les jours sa vie, que pour défendre égaleme
et sans partialité les Etats et les sujets des princ
chrétiens. Il entra ensuite dans un plus gran
détail, et il remontra que les officiers de mari

étant convenus qu'on pouvait conduire sûrement ce secours, et le débarquer dans l'île, ceux qui en auraient le commandement par terre, pourraient, en prenant des logements avantageux, et en se prévalant des rochers, des collines et des défilés dont l'île était remplie, s'avancer à la vue des places assiégées; que les Turcs, qui alors n'avaient pas plus de quinze à seize mille hommes, et dont les troupes étaient extrêmement affaiblies, ou lèveraient le siége, ou se trouveraient eux-mêmes assiégés; qu'ils auraient en même temps à soutenir les attaques de l'armée chrétienne et les sorties des chevaliers; et qu'à la faveur de ces combats, il serait aisé de jeter du secours dans ces places, et d'en changer, ou du moins d'en augmenter les garnisons.

Cet avis, comme le plus généreux, l'emporta à la pluralité des voix: le vice-roi même s'y rendit; et pour se disculper de ses retardements affectés, il écrivit aussitôt au Grand-Maître qu'il venait de recevoir des ordres de Madrid, qui le mettaient en liberté de suivre son zèle et son inclination pour l'Ordre; qu'il conduirait à Malte, vers la fin du mois, douze mille hommes de débarquement; que Doria et Vitelly y en devaient encore amener quatre mille d'Italie, et qu'il ferait partir au premier jour les deux galères de la Religion, commandées par les chevaliers de Cornusson et Saint-Aubin, et chargées de plus de deux cents chevaliers, et de plusieurs seigneurs de différentes nations, qui, pour avoir part à la défense de Malte, s'étaient rendus à Messine;

qu'à la vérité, le roi d'Espagne son maître lui avait ordonné de ramener lui-même en Sicile ses vaisseaux et ses galères après le débarquement; que quelque envie qu'il eût de se signaler à la tête de ses troupes, il ne pouvait se dispenser d'obéir; mais que, suivant l'intention de ce prince, il laisserait en partant des ordres très précis à ses officiers-généraux de le reconnaître pour leur unique général.

Quelque agréables que fussent des promesses si positives, le Grand-Maître qui ne comptait que sur ses propres forces, ne relâcha rien de ses soins et de son attention : il visitait continuellement les postes les plus avancés, donnait lui-même tous les ordres nécessaires, exhortait et animait les soldats, et s'exposant dans les endroits les plus périlleux, il était souvent le premier aux prises avec l'ennemi.

Les chevaliers, conduits par un tel capitaine, se trouvaient tous ou au travail ou au combat; et si les historiens du temps n'en faisaient foi, on aurait de la peine à croire qu'un si petit nombre de guerriers eussent pu résister si longtemps à un si grand nombre d'attaques qu'ils soutinrent, à tant de veilles, de fatigues et de blessures. Les Turcs, de leur côté, ne montraient pas moins de courage; et une défense si opiniâtre excitait surtout le dépit et la honte de leurs généraux. Mustapha et Piali, par une émulation réciproque, joignaient partout aux stratagèmes de l'art militaire, la force ouverte : et sans aucun ménagement pour leurs soldats, ils les ex-

posaient aux plus grands dangers, dans l'espérance que celui des deux qui aurait le premier emporté le poste qu'il attaquait, aurait auprès du sultan tout l'honneur de cette entreprise.

Cette concurrence fit résoudre ces deux généraux à périr au pied des brèches, ou à emporter chacun les places qu'ils attaquaient. Ils convinrent d'y donner un nouvel assaut, de le continuer, s'il le fallait, pendant plusieurs jours, et même pendant la nuit, et de vaincre au moins les chevaliers par la lassitude et l'épuisement de leurs forces, s'ils ne pouvaient triompher de leur valeur.

Pour l'exécution de ce dessein, le dix-huit du mois, sur l'heure de midi, et dans la plus grande chaleur du jour, qu'ils croyaient trouver les Chrétiens assoupis et retirés à l'ombre et à l'abri de leurs retranchements, ils s'avancèrent chacun à la tête des troupes qu'ils commandaient. Le pacha fit donner ses soldats à la brèche de St-Michel, et l'amiral turc au bastion de Castille. L'une et l'autre attaque fut très vive, mais d'abord avec différents succès.

Quelques heures auparavant les Infidèles ouvrirent la scène au fort de Saint-Michel par un feu si terrible, qu'il n'y eut ni muraille, ni fortifications, ni retranchements, qui y pussent résister. Le pacha fit monter ensuite ses soldats à l'assaut : comme c'était la fleur de ses troupes, qu'ils avaient de la valeur, et qu'ils combattaient sous les yeux de leur général, ils firent des efforts extraordinaires. Les chevaliers les reçurent avec

un courage intrépide; et quoique accablés de fatigue, et la plupart blessés, jamais ils n'avaient fait paraître tant de mépris pour les plus grands périls. La place de celui qui venait d'être tué, était aussitôt remplie par un autre : et après un combat opiniâtre, et qui avait duré plus de six heures, ils repoussèrent l'ennemi, à la vérité plutôt par la grandeur de leur courage, que par leurs forces.

L'attaque que l'amiral turc donna au bastion de Castille, ne fut ni moins dangereuse, ni moins meurtrière. Il avait différé de monter à l'assaut, dans la vue que s'il ne se faisait aucun mouvement, le Grand-Maître pourrait tirer les troupes qui lui étaient opposées pour les envoyer au secours du fort Saint-Michel, et qu'il pourrait se prévaloir de leur éloignement; mais voyant que rien ne branlait, il fit mettre le feu à une mine, dans un endroit d'où l'on se défiait le moins, et après l'effet de ce fourneau, qui avait fait tomber un pan de muraille, les assiégeants préparés à l'assaut, en poussant de grands cris, montèrent aussitôt sur la brèche; la place était perdue, si les chevaliers qui étaient de garde en cet endroit, et qui n'étaient pas préparés, eussent été susceptibles de peur. Un Chapelain même de l'Ordre, appelé le Frère Guillaume, voyant les étendards des Turcs arborés au pied du parapet, tout épouvanté, courut au Grand-Maître, et lui faisait signe de loin de se retirer promptement dans le château Saint-Ange. Mais cet intrépide vieillard se contentant de mettre un léger morion sur sa tête, sans

même se donner le loisir de prendre sa cuirasse ; s'avança fièrement la pique à la main au-devant des Infidèles ; et avec les chevaliers qui se trouvèrent auprès de lui, leur fit une charge si furieuse, que n'en pouvant soutenir les efforts, et voyant venir au secours du Grand-Maître une foule d'habitants, ils commencèrent à se retirer, quoique en faisant toujours grand feu de leur mousqueterie. De Mandosse, qui commandait à côté du Grand-Maître, craignant qu'il n'en fût atteint, le conjura de se retirer, mit même un genou à terre pour l'obtenir, et lui représenta que le salut de l'île, la vie, la liberté et l'honneur des femmes, dépendaient de sa conservation, et que si on le perdait tout était perdu. Alors La Valette montrant les enseignes des Turcs, qui flottaient au gré du vent, lui répondit qu'il voulait auparavant abattre ces trophées des Infidèles. Ce qu'il y avait auprès de lui de chevaliers, s'y précipitèrent aussitôt : ce fut un nouveau combat où les plus braves des deux partis périrent. Enfin ces étendards furent renversés, et les Infidèles contraints de se retirer en désordre, chargés de plaies et de blessures. Le Grand-Maître qui ne doutait pas que leurs chefs ne les ramenassent bientôt à la même attaque, s'y fit préparer un logement : et quoique les chevaliers lui représentassent que l'endroit qu'il avait choisi était exposé à l'artillerie des ennemis, comme il connaissait l'importance de ce poste, et combien sa présence était nécessaire pour le défendre, rien ne put l'obliger de s'en éloigner. Après avoir re-

mercié les chevaliers des marques d'affection qu'ils lui témoignaient : « Puis-je, leur dit-il, à « l'âge de soixante et onze ans finir ma vie plus « glorieusement qu'avec mes frères et mes amis, « pour le service de Dieu, et la défense de notre « sainte Religion ? »

Les Turcs, comme l'avait bien prévu La Valette, revinrent la nuit même à l'assaut en l'un et l'autre endroit : l'attaque se passa principalement à coup de mousquets, et les assiégés de leur côté jetaient de toutes parts des grenades, des cercles et des feux d'artifice. Les uns et les autres ne se voyaient, pour ainsi dire, qu'à la lueur du feu du canon et de la mousqueterie. Les soldats turcs du pied de la brèche, ne sachant ni où adresser leur coups, ni se parer de ceux des Chrétiens, abandonnèrent plusieurs fois l'attaque; mais leurs officiers à coups de bâtons et de sabre les y ramenèrent toujours. Les soldats aussi irrités de ce traitement, que rebutés par la résistance des Chrétiens, et ne pouvant ni avancer sur les ouvrages, ni se retirer de l'assaut, pour en imposer à leur général, et comme s'ils eussent été aux prises avec les chevaliers, se contentaient de frapper de leurs épées sur leurs boucliers, et poussaient leurs cris ordinaires dans les combats. Le pacha, malgré les ténèbres, s'étant enfin aperçu que ces cris et tout le bruit qu'ils faisaient, n'étaient qu'une illusion, remit au retour du jour et de la lumière la continuation de l'assaut, et fit sonner la retraite.

Je ne sais si par le récit de tant d'assauts répé-

tés, et presque semblables, je n'ai point à craindre de fatiguer les lecteurs ; mais les chevaliers et les Turcs s'y étant également distingués par différentes actions d'une valeur surprenante, les chevaliers surtout, quoique réduits à un petit nombre, ayant soutenu pendant plusieurs mois, et jour et nuit, les attaques continuelles d'une foule d'ennemis qui se relayaient tour à tour, et qui ne leur donnaient point de relâche, j'ai cru que ce détail ne servirait qu'à donner une plus juste idée de l'intrépidité des combattants, et que d'ailleurs je le devais à l'exactitude de mon histoire.

Quoi qu'il en soit, dès le lendemain, 19 d'août, le pacha, par une décharge générale de ses batteries, donna le signal d'un assaut aux deux attaques. Les Turcs se présentèrent à celle de Saint-Michel avec une nouvelle audace, et dans l'espérance d'en emporter au moins le ravelin. Cette confiance était fondée sur une machine comme une espèce de carcasse, mais beaucoup plus grosse, faite en forme d'un long baril relié et couvert de cercles de fer, rempli de poudre à canon, de chaînes de fer, de clous, de balles et de toutes sorte de ferrements. L'ingénieur, après y avoir attaché une mèche compassée, trouva le moyen de la faire tomber sur le ravelin et au milieu des chevaliers qui défendaient ce poste. Mais ces hommes intrépides voyant cette machine fumante, avant qu'elle eût pris feu, la rejetèrent brusquement sur les ennemis qui se présentaient en foule pour monter sur la brèche : et dans le

moment qu'elle éclata, on vit voler en l'air des têtes des bras et des jambes. Les Turcs épouvantés s'écartèrent; plusieurs même s'enfuirent jusque dans leurs tranchées : et les soldats chrétiens animés par ce funeste spectacle, et pour profiter de la terreur des Infidèles, se jetèrent l'épée à la main parmi eux, en firent un grand carnage, et forcèrent le reste à se retirer.

L'attaque de Piali, au boulevard de Castille, fut plus dangereuse, et dura même bien plus longtemps. Les Infidèles d'un air déterminé montèrent à l'assaut, et malgré le feu continuel des Chrétiens qui leur tuait beaucoup de monde, ils poussèrent tout ce qui se trouva devant eux, gagnèrent le haut du parapet, et y plantèrent des enseignes. Au bruit que faisaient les Turcs qui se croyaient déjà maîtres de la place, le Grand-Maître qui n'était pas éloigné de cet endroit, accourut la pique à la main, et chargea furieusement les ennemis. Ils ne se défendaient pas avec moins de courage; de part et d'autre on se tirait presque à bout touchant. Le Commandeur de Bonneseigne, qui combattait à côté de La Valette, reçut un coup de mousquet, qui lui fit sauter un œil hors de la tête. D'autres étaient tués à coups d'épée; ou brûlés par des feux d'artifice. Le Grand-Maître était trop avant dans le péril pour n'en avoir pas sa part : il fut blessé dangereusement à la jambe d'un éclat de grenade. Tant que le combat dura, il dissimula généreusement sa blessure; par ses paroles, et encore plus par son exemple, il faisait combattre de simples soldats, comme il aurait

pu faire des officiers et des hommes touchés de l'amour de la gloire. Le zèle même de la Religion parmi les paysans et le bourgeois, diminuait les horreurs de la mort, et rendait, pour ainsi dire, tous les combattants égaux. Plusieurs chevaliers trouvèrent dans un endroit si dangereux, la fin honorable de leurs jours. Censio Gasgoni, vieux chevalier, qui commandait à l'éperon de Saint-Michel, ayant appris le péril où se trouvait le Grand-Maître, accourut à son secours à la tête d'une troupe de soldats et d'habitants. Il monta le premier sur le parapet, accompagné des chevaliers Bergia, Mendosse, de don Juan, et de La Roche Pereyra. On ne combattit plus alors qu'à coups de piques et d'épée; le Turc et le Chrétien se prenaient même souvent corps à corps, tous se battaient avec une espèce de rage et de fureur, et comme s'il eût été question, entre chaque particulier, de venger une ancienne querelle, et de satisfaire à une haine personnelle. De l'un et de l'autre parti on faisait passer continuellement de nouveaux secours aux combattants : ce qui fit prolonger cette action jusqu'à la nuit. Enfin les chevaliers qui combattaient sous les yeux du Grand-Maître firent de si puissants efforts, qu'ils reprirent le parapet, et en chassèrent les Infidèles.

Le pacha qui ne donnait point de relâche, ni à ses ennemis, ni à ses propres troupes, revint à l'assaut dès le lendemain 20 du mois. Ce n'est pas qu'après l'expérience qu'il en avait faite, il se flattât d'emporter tout du coup des places aussi

bien défendues; mais comme il n'ignorait pas que toutes les forces du Grand-Maître consistaient principalement dans ses chevaliers, et qu'ils étaient réduits à un petit nombre; il avait en vue par ces fréquentes attaques d'en faire périr tous les jours quelques-uns, et à l'exemple de ce qui s'était passé au fort de Saint-Elme, faute de défenseurs, de faire tomber à la fin ces deux places en sa puissance.

Cependant comme il s'était aperçu que ses soldats commençaient à se rebuter de ces attaques continuelles, et même que de son côté il y perdait beaucoup de monde, surtout par la mousqueterie des chevaliers, pour mettre en quelque manière ses soldats à couvert, il avait inventé une espèce de morion, fait d'un bois assez mince; quoique à l'épreuve du coup de mousquet, et qui descendait jusque sur les épaules. Il avait fait prendre cette nouvelle armure à huit mille hommes d'infanterie, à la tête desquels ils se présenta à l'assaut du fort Saint-Michel. Mais quand il fallut entrer en action, ces soldats s'y trouvèrent si embarrassés, si contraints, et d'ailleurs si chargés de ces casques de bois, que la plupart ne pouvant ni attaquer les Chrétiens si s'en défendre, se défirent d'un fardeau si incommode, et s'avancèrent à découvert avec beaucoup de résolution à l'attaque du fort. Ils avaient à leur tête le sangiac ou gouverneur de la Bossine, appelé Cheder, vieil officier fort estimé dans les troupes, et qui avait promis au pacha d'emporter cet ouvrage, ou d'y périr. Ce vieux guerrier, qui dans

des jours de combat, et pour se faire mieux distinguer, avait coutume de s'habiller magnifiquement, revêtu alors d'une veste superbe, s'avança fièrement jusqu'au pied du parapet ; et il commanda à l'officier qui portait son enseigne, de la tenir haute. Mais cet officier fut bientôt tué, et l'enseigne renversée. Le sangiac la fit relever aussitôt : et quoique dans un poste si exposé, et pendant l'assaut, plusieurs Turcs eussent été tués successivement, il la fit toujours relever pour la tenir haute à la vue des combattants. Enfin le dernier qui la portait, ayant eu le sort de ses camarades, il la prit lui-même, et la tenant d'une main, et son sabre de l'autre, il combattit et fit combattre ses soldats avec un courage déterminé. Mais ayant été reconnu à son habillement magnifique, et encore plus à sa valeur et son intrépidité ; le chevalier Pessoa, page du Grand-Maître, le tua d'un coup de mousquet. Un officier turc se mit aussitôt à sa place, et exhorta les soldats à venger la mort de leur général.

Ils s'y portèrent d'abord avec assez de résolution ; il y eut même comme un combat particulier entre différents officiers des deux partis, à qui resterait maître du corps du sangiac. Les Turcs l'emportèrent à la fin : mais ils se trouvèrent tellement pressés, qu'ils furent contraints de s'enfuir. Dans cette déroute, un chevalier se jeta sur l'enseigne de Cheder; mais celui qui la portait, quoique blessé à mort, la tint si ferme, qu'il en fallut rompre la hampe ou le bâton entre ses mains : et on n'en put avoir que le drapeau

encore tout déchiré. Toute cette action ne se passa pas sans qu'il y pérît plusieurs chevaliers de considération. Il y avait déjà du temps que le Commandeur Jean de Lacerda, pour réparer la faiblesse qu'il avait témoignée à la défense du fort Saint-Elme, cherchait pour ainsi dire, la mort de tous côtés. Il la rencontra dans cette occasion, et se fit tuer courageusement sur la brèche.

Tant d'assauts si meurtriers commençaient à rebuter les soldats turcs : le pacha leur donna deux ou trois jours de repos. Mais dès le 20 on avait jeté dans le Bourg un billet cacheté, qui fut porté aussitôt au Grand-Maître, et dans lequel il ne trouva que ce seul mot, Jeudi. Il entendit aisément ce que signifiait ce terme, et qu'il devait ce jour-là s'attendre à une nouvelle attaque. Il s'y prépara avec son courage et sa fermeté ordinaires. Pour n'être pas surpris, et pour reconnaître la disposition de ses soldats, dès le mardi 21 il fit donner une fausse alarme. Chacun courut aussitôt à son poste : et par cette épreuve, le Grand-Maître n'eut qu'à se louer de la vigilance de l'officier, et de l'activité du soldat. Il s'aperçut seulement que par la perte qu'on faisait tous les jours d'un grand nombre de chevaliers, il en manquait en de certains postes, pour conduire et pour animer les soldats.

Le bruit en étant passé à l'infirmerie, ce qu'il y avait de chevaliers blessés, et qui pouvaient encore se soutenir, en sortirent courageusement; et à l'exemple de ceux du fort Saint-Elme, ils aimèrent mieux aller au-devant de la mort, et la

rencontrer sur la brèche, que de l'attendre dans leurs lits. Le Grand-Maître, après avoir admiré leur courage, les distribua dans les endroits où il en avait le plus de besoin : et soutenu par des guerriers qui semblaient être quelque chose de plus que des hommes, il attendit avec impatience le retour des ennemis.

Il n'attendit pas longtemps; et suivant l'avis qu'il en avait reçu le vingt-trois, ils se présentèrent à l'une et à l'autre attaque : le pacha mena lui-même ses troupes à l'assaut du fort Saint-Michel. La place, pendant la maladie de l'Amiral Monté, était défendue par le Maréchal Copier, le Commandeur Giou, général des galères, et par un nombre considérable des principaux Commandeurs de la Religion. La présence et l'exemple du pacha firent combattre ses soldats avec beaucoup de courage : personne ne se ménageait, et ils trouvèrent aussi de la part des assiégés une vigoureuse résistance. Si les Turcs, par de courageux efforts, gagnaient quelques pieds de terrain, ils en étaient bientôt chassés par les Chrétiens. C'était de part et d'autre une alternative de bons et de mauvais succès, sans qu'on pût démêler de quel côté pencherait la victoire; et quoique le pacha fit voir en cette occasion tout ce que la valeur et la conduite d'un grand capitaine pouvaient entreprendre pour surmonter le désavantage du poste, les chevaliers, supérieurs par la hauteur de la brèche, firent un feu si furieux de leur mousqueterie, et ils furent si bien secondés par toutes les batteries de la place,

qu'à la fin les Turcs, après avoir perdu beaucoup de monde perdirent courage. Les plus éloignés de la brèche commencèrent à s'écarter peu-à peu du péril ; ceux qui en étaient plus proches et les plus exposés, s'enfuirent ouvertement ; leurs officiers même lâchèrent pied; quelque effort que fît le pacha, il ne put jamais les ramener au combat ; et pour sauver l'honneur de ses troupes il fit sonner la retraite.

L'attaque du boulevard de Castille dura plus longtemps, et fut plus vive et plus dangereuse ; pendant que l'artillerie des Turcs, pour écarter les Chrétiens de la brèche, faisait un feu terrible, les janissaires mêlés avec les pionniers, élevèrent proche de la muraille une espèce de plateforme plus haute que le parapet, et d'où leur mousquetaires tiraient continuellement sur les assiégés ; personne n'osait paraître, soit sur la brèche, ou le long du parapet, qu'il ne fût aussitôt tué. Le Grand-Maître qui était toujours au milieu du feu et du péril, accourut en cet endroit : sa présence renouvela le courage des assiégés : celui des assiégeants ne se ralentit point ; et quoique on ne se battît qu'à coups de feu, le combat ne laissa pas d'être cruel et meurtrier. Il dura jusqu'à la nuit ; et le Grand-Maître avec toutes ses batteries, ne put faire taire le feu des ennemis, qui à la faveur de ce cavalier qui dominait sur la brèche, espéraient de s'en rendre maîtres le lendemain.

Dans un état si déplorable, le conseil de l'Ordre s'assembla pour délibérer sur le parti qu'on prendrait ; le Bourg était miné de tous côtés, les

défenses ruinées, l'ennemi maître des dehors, et la brèche comme bloquée par ce cavalier qui touchait à la muraille, et d'où l'ennemi pouvait se jeter dans la place. La plupart des Grands-Croix proposèrent à La Valette d'abandonner ce poste, d'en faire sauter ce qui y restait de fortifications, et avec les vivres et les munitions de guerre; de se retirer de bonne heure dans le château Saint-Ange, qui était encore en son entier. Ils lui représentèrent le péril où l'on était d'être emporté au premier assaut, si on s'obstinait plus longtemps à une défense inutile; que dans le tumulte et la confusion d'une retraite forcée, on n'aurait peut-être pas le temps de gagner cette dernière forteresse; que les vieillards et les personnes du sexe couraient risque de rester en proie à la fureur et à la brutalité des barbares: au lieu qu'en mettant de bons corps-de-garde sur la brèche, pendant que les soldats et les habitants se retireraient, on aurait le loisir de conduire dans le château des munitions de guerre et de bouche, et de prendre toutes les précautions nécessaires pour la sûreté et la défense d'une place si importante.

Le Grand-Maître rejeta cet avis avec une espèce d'horreur, et comme s'il se fût agi de livrer l'île entière aux Infidèles. Il fit voir à tout le conseil que le Grand-Bourg et l'île de la Sangle qui le défendait, par leur voisinage et leur communication réciproque et nécessaire, ne se pouvaient ni défendre ni abandonner l'un sans l'autre, et qu'en cédant à l'ennemi le boulevard de Castille,

c'était lui céder en même temps le fort de Saint-Michel; d'ailleurs que le château Saint-Ange ne pourrait contenir les soldats, les habitants, et tout le peuple qu'il faudrait tirer de ces deux places; que la citerne même du château ne pourrait pas leur fournir assez d'eau pour leur boisson, et que la disette seule d'une chose dont on ne pouvait se passer, les réduirait en peu de jours, ou à mourir tous de soif, ou à ouvrir aux Turcs les portes de la place. Les seigneurs du conseil lui répartirent, que si on ne pouvait pas se dispenser d'attendre dans le Bourg et dans le château de Saint-Michel la dernière extrémité, ils le conjuraient au moins de se retirer lui-même avec ce qu'il voulait prendre de troupes dans le château Saint-Ange; d'y faire porter les reliques et les ornements de l'église et les papiers les plus importants du trésor; que pour eux ils ne craindraient jamais rien quand ils ne craindraient plus pour sa personne, et qu'ils courraient avec joie tous les risques d'un nouvel assaut. Le Grand-Maître, inébranlable dans ce qu'il avait une fois résolu, et qui voyait que le transport des effets de la Religion dans le château Saint-Ange, ferait pressentir aux soldats qu'on ne les croyait pas assez en sûreté dans le Bourg, rejeta encore ce second avis; et adressant la parole à toute l'assemblée: « C'est ici, mes chers Frères, leur « dit-il, qu'il faut que nous mourions tous ensemble, ou que nous en chassions nos cruels « ennemis; » et pour faire voir aux Commandeurs qui l'environnaient, combien il était éloi-

gné de se retirer dans le château Saint-Ange, et de pourvoir à sa sûreté particulière, il ne laissa dans cette place que le peu de soldats qui étaient nécessaires pour servir l'artillerie, et il en tira le reste, qu'il employa avec la garnison, pendant toute la nuit, à faire des retirades, des coupures et d'autres retranchements. Il conduisit lui-même ces différents ouvrages avec tant d'art et de capacité, que quand même les Turcs auraient le lendemain emporté le premier retranchement, il s'en trouvait un autre derrière, qui par son élévation les commandait, en sorte qu'en disputant ainsi le terrain pied à pied, il se vit en état de tenir encore assez de temps pour donner lieu au vice-roi de Sicile d'arriver à son secours.

Cependant comme cette plate-forme que les Turcs avaient élevée contre la muraille, lui causait une secrète inquiétude, il la communiqua au Commandeur de Claramont, de la langue d'Arragon, dont il connaissait l'habileté, et par son conseil, la même nuit, il fit ouvrir la muraille avec le moindre bruit qu'il fut possible. Ce Commandeur, suivi de François Guérate, de Pereyra, et d'autres chevaliers espagnols, sortit par cette ouverture, se coula sans bruit le long du pied de la muraille, gagna cette levée de terre, chargea avec grands cris le corps-de-garde que Piali y avait laissé, et qui croyant avoir affaire à toute la garnison, s'enfuit avec précipitation. Claramont, au lieu de détruire cet ouvrage, fut d'avis de s'y fortifier; le Grand-Maître lui envoya aussitôt des soldats et des pionniers, qui y dressèrent

promptement un parapet pour couvrir les arquebusiers. On y mit même du canon; et les Turcs ne virent pas sans surprise et sans confusion, que les chevaliers faisaient servir contre eux-mêmes un ouvrage qu'ils n'avaient élevé que pour avancer la ruine des Chrétiens.

Le mauvais succès de ce qui se passait à l'attaque du poste de Castille, ne ralentit point l'ardeur et l'empressement du pacha, et il n'est pas bien certain, s'il n'en eut pas une maligne joie, ou du moins si dans l'espérance qu'il avait d'emporter le fort de Saint-Michel, il ne fut pas bien aise que l'amiral n'eût point ouvert le premier le chemin à la victoire, pour en avoir tout l'honneur. Les premiers jours de septembre il fit donner un nouvel assaut; les janissaires auxquels il avait promis le pillage de la place, s'avancèrent en foule et la tête baissée jusqu'au pied de la brèche; et malgré le feu de l'artillerie, les pierres, l'eau bouillante et les feux d'artifice qu'on lançait sur eux, ils en gagnèrent le haut. Ils occupaient déjà presque tous les bastions de ce fort; ils n'étaient plus séparés des assiégés que par l'épaisseur d'une cloison de bois, et ils se trouvèrent même si près les uns des autres, que les mousquets se croisaient. Après qu'on eut combattu longtemps avec une fureur égale, le courage invincible des chevaliers l'emporta enfin sur toute l'opiniâtreté des Turcs. Ils les poussèrent, et les précipitèrent du haut de la brèche en bas, quelques efforts que fît le pacha; et il vit bien que pour se rendre maître de la place, il ne lui

restait d'autre espérance que de réduire par la faim, ceux que jusque-là il n'avait pu vaincre ni par la force ni par la ruse.

Mais il ne fut pas longtemps sans apprendre qu'il avait encore plus à craindre que les chevaliers de la disette des vivres : ses munitionnaires lui firent savoir qu'un vaisseau qui était allé charger des blés dans l'île de Gelves, avait été enlevé par les galères de Sicile; qu'il ne leur restait au plus que pour vingt-cinq jours de farine, et les officiers d'artillerie lui déclarèrent qu'ils étaient à la veille de manquer de poudre. Dans des contre-temps si fâcheux, et surtout dans la crainte que le sultan ne lui fît payer de sa tête le malheureux succès de cette expédition, il résolut de faire ses derniers efforts contre la Cité notable : et quoique la prise de cette place située au milieu des terres, ne décidât rien pour la conquête de l'île, il se flatta que s'il s'en pouvait rendre maître, et en amener tous les habitants en esclavage, comme les plus forts témoins de sa victoire, l'éclat de cet avantage, quoiqu'il n'eût rien de solide, adoucirait le prince; et même que pour sa réputation et l'honneur de ses armes, il voudrait bien qu'on en éblouît la populace.

Dans cette vue, le dernier d'août il partit du camp avec quatre mille hommes de ses meilleures troupes, janissaires et spahis. On lui avait représenté cette place comme peu fortifiée; ainsi il se flatta de l'emporter par escalade. Mais la force des places consiste moins dans les boulevards et les bastions qui les environnent, que dans la

valeur des troupes et l'habileté du gouverneur qui les défendent. Le Mesquita, ce brave chevalier portugais dont nous avons déjà parlé, quoiqu'il eût peu de monde, aux premières approches de l'ennemi, affecta une contenance fière et résolue. Par son ordre, on borda la courtine de canons, de mousquets, de piques, d'enseignes et de drapeaux; et pour faire croire que sa garnison était nombreuse, il joignit aux soldats les citoyens de la ville et les habitants de la campagne qui s'y étaient réfugiés : des femmes même habillées en homme se mêlèrent dans les rangs, et parurent en armes sur les boulevards et les bastions.

L'artillerie commença ensuite à tonner de tous côtés, et à faire un feu continuel. A ce spectacle, des ingénieurs que le pacha avait envoyés pour reconnaître la place et les endroits où l'on pourrait dresser des échelles, épouvantés de cet appareil de guerre, que la peur leur fit peut-être trouver encore plus grand et plus formidable, rapportèrent à leur général, qu'il ne pouvait tenter l'escalade contre un fort défendu par une si nombreuse garnison, sans s'exposer à voir périr devant ses yeux ce qui lui restait de meilleures troupes; et que de pareilles places ne s'emportaient que par un siége, et en les attaquant selon les règles ordinaires de la guerre. Le pacha à qui il ne restait ni assez de forces, ni assez de temps pour une pareille entreprise, et dans la crainte d'être surpris par le secours qu'on attendait tous les jours de Sicile, revint au camp outré

de chagrin, sans savoir quel parti prendre, ni de quel côté tourner ses armes. Les projets même lui manquaient; dans cette incertitude, il assembla tous les ingénieurs de son armée, et il les exhorta à inventer quelque machine qui facilitât un nouvel assaut, et qui mît fin à une entreprise si longue et si difficile. Ces ingénieurs lui répondirent qu'ils avaient jusqu'alors épuisé tous les secrets de leur art; que le reste dépendait du courage et de la valeur de ses troupes. Cependant, pour le contenter, ils firent construire une tour de bois, qu'à force de rouleaux on poussa jusqu'au pied de la brèche du fort Saint-Michel. Cette tour, semblable à ces anciennes machines, dont avant l'invention du canon on se servait dans les siéges, avait plusieurs étages. Le plus haut, et qui voyait à découvert dans la place, était rempli d'arquebusiers qui foudroyaient tout ce qui se découvrait; et pour mettre ce dernier étage hors d'insulte des batteries du château, sitôt que les Infidèles avaient fait leur décharge, par le moyen des roues qui étaient en dedans de la machine, et peut-être par la pesanteur des contre-poids et le secours des poulies, le haut de cette tour s'abaissait, et se trouvait à couvert par la muraille même de la place, contre laquelle elle était appuyée. Les Turcs par le moyen de cette machine tuèrent d'abord beaucoup de monde; mais un charpentier maltais, appelé André Gassar, habile dans son art, ayant examiné la construction de cette tour, fit ouvrir dans la muraille, et directement vis-à-vis ce château de bois,

une canonnière, où il plaça une coulevrine chargée de chaînes de fer ; et au moment que les Turcs faisaient remonter cette machine, il fit mettre le feu au canon, qui la prit par le milieu et la mit en pièces : en sorte que les soldats qui étaient au plus haut étage, furent précipités en bas, ou écrasés sous ses ruines et ses débris.

Le pacha au désespoir de voir manquer toutes ses entreprises, et inquiet de celle qui se formait contre lui à Messine, revint à miner. Il commença tout de nouveau à faire fouiller la terre, et il eut recours à cette dernière ressource, moins dans l'espérance d'un heureux succès, que pour ne pas laisser pénétrer par l'inaction de ses troupes son propre découragement. Mais les chevaliers dans tous les lieux suspects firent ouvrir des puits et des contre-mines, qui éventèrent les ouvrages des Infidèles. Ils poussèrent de leur côté d'autres mines sous les postes dont les Turcs s'étaient emparés, et où il en périt un grand nombre. Les Chrétiens ne s'y tinrent plus même sur la défensive ; ils firent plusieurs sorties, dont ils eurent tout l'avantage, et ils se flattèrent que sans le secours du vice-roi ils forceraient les Turcs à lever le siége. Il y avait déjà du temps que par les retardements affectés de ce seigneur espagnol, le Grand-Maître désespérait de ce secours, et quoique la flotte fut prête, et que les officiers et les soldats destinés pour le débarquement témoignassent un empressement extraordinaire de se signaler contre les Infidèles, le vice-roi ne pouvait se résoudre à mettre à la voile, et faisait

douter par son irrésolution s'il s'embarquerait, ou s'il n'attendrait point des nouvelles de quelque fâcheux événement qui lui servît de prétexte pour s'en dispenser.

Cependant sur le bruit de cet armement il était arrivé à Messine plus de deux cents chevaliers, Commandeurs et Grands-Croix, de différentes langues, qui tous ne s'y étaient rendus que dans l'espérance d'y trouver des vaisseaux qui les portassent à Malte. La lenteur du vice-roi les désespérait : la plupart ne partaient point de son palais ; il en était obsédé : quelques-uns même plus hardis mêlaient des reproches à leurs prières. Le vice-roi, seigneur fier et hautain, s'en plaignit, et il trouva mauvais que les chevaliers, en lui parlant, ne le traitassent pas d'*Excellence*. Louis de Lastic, Grand-Prieur d'Auvergne, à ce sujet, lui dit d'un air cavalier : « Pourvu, seigneur, que nous arrivions à Malte « assez à temps pour secourir la Religion, je « vous traiterai avec plaisir d'Excellence, d'Al« tesse, et même, si vous le voulez, de Majesté. » Le vice-roi ne fit que sourire à ce discours ; et ayant appris que ce vieux chevalier était d'une illustre naissance, et qu'il avait acquis beaucoup de gloire en France et dans les guerres contre les Huguenots, il le tira en particulier, et lui dit que par considération pour sa qualité et pour son mérite, il voulait bien s'ouvrir avec lui, et lui montrer le fond de ses intentions. Il ajouta que quelque éclatante que fût sa dignité, l'autorité n'en était pas égale ; qu'il n'était pas toujours

maître de suivre les mouvements de son courage, et qu'il dépendait d'un prince qui, pour ne se point commettre, voulait souvent que ses ministres devinassent ses intentions; que depuis qu'il avait cru entrevoir qu'il ne serait pas fâché qu'on secourût Malte, son premier dessein avait été d'aller avec sa flotte et toutes les forces de mer de ce prince, présenter bataille à l'amiral des Infidèles; mais que n'ayant pas un nombre suffisant de vaisseaux, il avait résolu, de concert avec le Grand-Maître, de jeter dans l'île au moins dix mille hommes; qu'il voulait lui-même conduire ce secours; qu'il avait reçu du chevalier Vincent Anastagi, excellent ingénieur, un plan exact de l'île, et de tous les endroits où il pourrait débarquer ses troupes; qu'on lui avait envoyé en même temps de la part du Grand-Maître tous les signaux et les contre-signaux qu'on lui ferait des places de l'île et du château de Goze, et que pour tout délai il espérait partir de Messine le 21 d'août. Il tint sa parole, et arriva le 22 à Syracuse, le rendez-vous de toute l'armée. Il en fit la revue; il s'y trouva près de huit mille hommes, la plupart de vieilles troupes et d'anciens corps, qui avaient servi dans toutes les guerres d'Italie.

Alvare de Sande commandait le régiment de Naples, Sanche de Londono celui de Milan; Vincent Vitelly était à la tête d'un grand nombre d'avanturiers italiens et d'autres nations; Ascagne de La Corne fut fait maréchal général de camp, pendant la navigation et le trajet. Le

vice-roi retint le commandement général; et après le débarquement et son départ, et jusqu'à ce qu'on eût joint le Grand-Maître, le conseil de guerre à la pluralité des voix devait décider des entreprises, et donner l'ordre au nom du roi d'Espagne.

Le 1er septembre, toute la flotte appareilla et mit à la voile au bruit d'une décharge de toute l'artillerie, et avec des cris de joie de toute l'armée. Le rendez-vous était à la petite île de Linose; un gros temps qui survint écarta les vaisseaux, et les empêcha de porter à route; mais après que la tempête fut apaisée, le vice-roi pour leur donner le loisir de le rejoindre, et pour refaire le soldat de la fatigue de la mer, relâcha à la Favignane, petite île voisine de celle de Drépano, en Sicile. Le 4 du mois la flotte remit à la voile, arriva à l'île de Linose, où le vice-roi trouva des lettres de La Valette, qui marquaient que du côté de Mugiarro, et vers la plage de la Mélécha, la descente était sûre, et qu'il y trouverait bon fond. Mais la manœuvre du vice-roi fit douter de nouveau que son dessein fût de profiter de cet avis; au lieu d'entrer dans le canal de Goze, il côtoya l'île de Malte du côté du midi, et se laissa reconnaître par les frégates turques, qui sortaient de Marsa-Syroc. Il semblait qu'il cherchât moins à aborder, qu'à trouver quelque obstacle qui l'obligeât de s'éloigner, et de retourner dans les ports de Sicile. Les hasards ordinaires en mer le firent naître tel qu'il pouvait le souhaiter: il s'éleva la nuit un grand vent mêlé de pluie et

d'orage, qui sépara l'avant-garde commandée par Cardone, du reste de la flotte. Le calme étant revenu le matin, le vice-roi détacha quelques frégates légères pour découvrir où le vent l'avait poussé; et n'ayant pu rien apprendre, il reprit une seconde fois le chemin de la Sicile, doubla le cap Passaro, descendit au Possal, où Cardone qui l'avait été chercher inutilement au Goze, le vint joindre : il avait fait débarquer ses troupes. On commença alors à douter du secours, et on disait assez publiquement que si Malte pouvait être sauvée, ce ne serait jamais que par la valeur invincible de ses chevaliers. Ceux qui étaient sur la flotte détestaient hautement la timide prudence du vice-roi, et son excès de précaution; et pour comble de malheur, plus de quinze cents soldats désertèrent. L'armée en peu de jours fut réduite à moins de six mille hommes. Le vice-roi étonné d'une désertion si considérable, retomba dans ses irrésolutions ordinaires : il assembla le conseil de guerre, et proposa de nouveau si on devait tenter le secours de Malte. Pendant qu'on agitait cette question, il s'éleva à la porte même du lieu où le conseil était assemblé, un bruit confus de voix et de cris qui demandaient qu'on remît incessamment à la voile. Les officiers généraux, qui par considération pour le vice-roi n'opinaient que d'une manière douteuse et équivoque, ne furent pas fâchés que le soldat plus hardi, et qui n'avait rien à ménager, fût l'interprète de leurs sentiments. Le vice-roi les démêla aisément dans l'air de leur visage, et même par le

ilence qu'ils gardaient dans un tumulte excité
ar leurs propres soldats. Il se rendit aux vœux
u conseil et de toute l'armée : on se rembarqua
: six, et le même jour après midi il parut à la
ue de Malte. Toute la flotte entra avec de grands
is de joie dans le détroit ou le canal de Goze.
e vice-roi ne voulut point le soir pendant la
uit hasarder une descente. Sa flotte par son
rdre jeta l'ancre, et se rangea proche les petites
es de Cuming et de Cuminot. Le lendemain
atin 7 du mois, les vaisseaux entrèrent dans
nse ou cale de Melecha, et débarquèrent toutes
s troupes, les armes et les munitions de guerre
: de bouche, qui composaient le secours. Le
ice-roi mit lui-même pied à terre pour en faire
revue ; et après leur avoir vu prendre le chemin
e la Cité notable, suivant les ordres du roi son
aître, il se rembarqua sur-le-champ pour re-
urner en Sicile. Mais avant son départ, et
uand il se sépara des officiers généraux, il leur
romit que dans le 13 ou le 14 du mois, il leur
mènerait encore quatre mille hommes qu'il at-
ndait d'Italie, et qui, à ce qu'il leur dit, de-
aient être débarqués à Messine. Il y arriva en
ême temps plusieurs jeunes seigneurs et gentils-
ommes français, qui y étaient accourus dans
mpatience de signaler leur courage contre les
fidèles. On comptait parmi cette fleur de la
oblesse française, dit M. de Thou, Philippe
trozzi, fils de Pierre, maréchal de France ; Ti-
oléon de Cossé-Brissac, aussi fils d'un maréchal
e France ; Roger de Saint-Larry de Bellegarde ;

Pierre de Bourdeilles de Brantôme; Hardouin de Villiers, seigneur de La Rivière; et peu de jours avant eux, Réné le Voyer, vicomte de Paulmy, Bailli de Touraine, était arrivé dans cette île pour passer au secours d'un Ordre qui depuis trois cents ans comptait plusieurs de ses ancêtres au nombre de ses plus illustres chevaliers. Tous ces jeunes seigneurs aspiraient à s'embarquer avec le nouveau secours qu'on attendait d'Italie.

Mustapha et Piali, sur le rapport de leurs espions, avaient toujours cru que le vice-roi n'avait ramassé les vaisseaux et les galères qui étaient dans les ports de Sicile, que pour tenter à la faveur d'un combat naval, de faire entrer le secours dans le grand port, et le conduire par là jusqu'au pied du château Saint-Ange. Pour prévenir ce dessein, le pacha depuis peu de jours en avait barré l'entrée par une chaîne d'antennes, de pieux et de barques; et depuis que la flotte chrétienne avait paru pour la première fois près de Linose, l'amiral turc avec toute l'armée navale se tenait continuellement devant le grand port, pour en défendre l'entrée aux Chrétiens.

(Septembre 1565.) Le débarquement du secours dans un endroit tout opposé consterna également les deux généraux : ils craignaient à tous moments de voir fondre sur eux les principales forces de la chrétienté; et sans même s'instruire, selon les règles de la guerre, du nombre des troupes qui composaient ce secours, ils levèrent le siége avec précipitation, retirèrent leur garnison du fort Saint-Elme, abandonnèrent même leur

grosse artillerie, et se rembarquèrent avec une précipitation peu différente d'une fuite ouverte et déclarée. Le pacha ne fut pas plus tôt dans son vaisseau, qu'il eut honte de s'être laissé surprendre par une terreur si subite. Un esclave échappé du Grand-Bourg augmenta encore sa confusion, en lui apprenant que ce secours qui avait fait fuir seize mille hommes, n'était au plus composé que de six mille, encore harassés d'un voyage par mer, sans général, et commandés seulement par des chefs indépendants les uns des autres, peu unis entre eux, et qu'on ne croyait pas, s'ils voyaient les Turcs dans leurs premiers postes, qu'ils osassent quitter les rochers et les défilés où ils étaient retranchés. Mais l'avis était venu trop tard; et à moins de recommencer le siége tout de nouveau, les Infidèles ne pouvaient plus compter sur leurs lignes et sur leurs retranchements.

La Valette ne les vit pas plus tôt éloignés pour se rembarquer, qu'il fit combler leurs tranchées, et ruiner leurs ouvrages. Les habitants, hommes, femmes et enfants, les chevaliers mêmes y avaient travaillé jour et nuit, avec cette joie et cette promptitude qu'ont des prisonniers à qui il est permis de briser leurs fers. Le Grand-Maître avait envoyé dans le même temps une garnison dans le fort Saint-Elme, et les Turcs de dessus leur flotte, eurent la douleur et la confusion de voir flotter en l'air les enseignes de Saint-Jean.

Le pacha qui craignait pour sa tête, et que le sultan ne lui reprochât qu'il n'avait osé voir ses ennemis en face, assembla le conseil de guerre :

on délibéra longtemps sur le parti qu'on devait prendre. Le vice-roi d'Alger était d'avis qu'on remît les troupes à terre, et qu'on allât chercher les ennemis. Il fit voir au pacha que s'ils n'étaient que six mille hommes, il pouvait leur en opposer le double, et les combattre ; que s'il en triomphait, comme il y avait lieu de l'espérer, il fermerait l'entrée de l'île au second secours que le vice-roi de Sicile devait amener, et que les chevaliers épuisés, réduits à un petit nombre, manquant de soldats, seraient contraints de capituler. Piali, jaloux du crédit et de la gloire de Mustapha, et qui n'était pas fâché qu'il n'eût pas réussi dans son entreprise, se trouva d'un autre sentiment, et disait, qu'après avoir perdu l'élite de l'armée ottomane, il était dangereux de commettre un reste de troupes découragées et affaiblies par un si long siége, contre des gens frais, et qui brûlaient d'impatience d'en venir aux mains. Mais l'avis du vice-roi d'Alger, et pour lequel le pacha se déclarait, l'emporta de deux voix. Le débarquement fut résolu, et le pacha outré contre lui-même d'avoir levé le siége si brusquement, et qui craignait tout de la Porte, s'il y retournait malheureux, résolut de vaincre, ou de se faire tuer à la tête de ce qui lui restait de troupes, plutôt que de mourir par la main infâme d'un bourreau. Il se fit mettre aussitôt à terre; mais de la part de ses soldats, il trouva beaucoup de difficulté à les faire sortir des vaisseaux. Ils se plaignaient de ce qu'après un siége si long et si meurtrier, on voulait, disaient-ils, les ramener tout

de nouveau à la boucherie. Il fallut, pour ainsi dire, les arracher de dessus la flotte : et ce ne fut qu'à coups de bâton que leurs officiers les firent débarquer. Le pacha fit prendre à la meilleure partie le chemin de la Cité notable, où il espérait rencontrer les Chrétiens. Et pour faciliter sa retraite et son rembarquement en cas de mauvais succès, il laissa au bord de la mer le vice-roi d'Alger avec quinze cents hommes. Piali, qui depuis que les chevaliers étaient rentrés dans le fort Saint-Elme, ne pouvait plus rester dans le port Musciet, de concert avec ces deux généraux, fit retirer ses vaisseaux dans la cale de Saint-Paul.

Le pacha s'avança ensuite pour aller chercher l'armée du secours. Ascagne de La Corne, qui faisait la fonction de maréchal-de-camp, l'avait fait retrancher sur une colline d'un difficile accès à cause des défilés dont elle était environnée.

Le Grand-Maître, toujours attentif sur les démarches des Infidèles, fit avertir les chefs de l'armée chrétienne, qu'ils allaient avoir toutes les forces des Turcs sur les bras. On assembla aussitôt le conseil de guerre; Ascagne était d'avis qu'on attendît l'ennemi dans le camp; il représenta que les Turcs ne pouvaient attaquer par la tête et de front, un endroit si fort par sa situation, sans s'exposer à être foudroyés par l'artillerie ; que la Cité couvrait cet endroit d'un côté; que de l'autre il était défendu par un monastère fortifié naturellement, et où l'on avait jeté des troupes dont il faudrait que les Infidèles essuyassent tout

le feu : que n'ayant amené ni vivres, ni équipages, ils ne pourraient rester longtemps dans la plaine, exposés à toute l'ardeur du soleil, et qu'après quelques légères escarmouches, on les contraindrait sans rien hasarder, à se retirer, et à se rembarquer tout de nouveau.

Mais Alvare de Sande, le plus considérable des chefs de l'armée, fut d'un sentiment contraire ; et pour faire oublier apparemment par un avis hardi et conforme à son courage, celui que la complaisance pour le vice-roi lui avait fait ouvrir dans le conseil tenu à Messine, où il s'était opposé au secours de Malte, il opina alors à ce qu'on fît sortir toute l'armée, qu'on descendît de la colline, et qu'on allât au-devant de l'ennemi. « Nous ne sommes pas venus si avant, répartit-il « à Ascagne, pour ne rien hasarder, et pour de« meurer ici spectateurs oisifs d'un nouvel as« saut que les Infidèles, s'ils voient qu'ils ne « peuvent forcer nos retranchements, donneront « peut-être au Grand-Bourg, ou au château de « Saint-Michel. Il faut tout craindre, ajouta-t-il, « du désespoir des Turcs : et quel honte pour « nous, si à notre vue ils emportaient ces places, « qui après tout n'ont plus pour fortifications et « pour murailles, que le corps seul des cheva« liers qui les défendent ! »

De ces deux avis proposés dans le conseil des Chrétiens, l'un était plus sûr, et l'autre plus hardi, mais aussi plus glorieux pour celui qui en était l'auteur. La plupart des officiers s'attachèrent à ce dernier : les chevaliers surtout, qui

étaient venus sur la flotte de Sicile, opinaient hautement pour le combat. Ils n'étaient pas moins de deux cents chevaliers ou Commandeurs : et il n'y avait presque point de Commandeur qui n'eût amené avec lui plusieurs volontaires de ses amis ou de ses parents, et un assez bon nombre de soldats : tout cela formait un des plus forts bataillons de l'armée ; et ils déclarèrent que si elle ne sortait pas de ses retranchements, ils étaient résolus, dussent-ils tous périr jusqu'au dernier, de percer au travers de l'armée ennemie pour se jeter dans les places assiégées.

On ne fut point obligé d'en venir à une si fâcheuse extrémité ; de Sande l'emporta à la pluralité des voix. Il descendit dans la plaine à la tête du bataillon de la Religion, suivi de toutes les troupes, et d'Ascagne même, qui, après avoir protesté contre les inconvénients qui pourraient arriver d'une entreprise qu'il traitait de téméraire, ne laissa pas de vouloir avoir part au péril ; la pique à la main, il fut se mêler parmi les chevaliers, il combattit aux premiers rangs, et fit voir que ceux qu'on accuse quelquefois de trop de circonspection dans les conseils, ne sont pas les moins braves dans l'action. Celle-ci se passa du côté des Chrétiens avec baucoup de courage et de résolution. De Sande, à la tête des chevaliers, chargea brusquement les Infidèles, pendant que Vitelly les prit en flanc. Le soldat turc, qu'on avait traîné malgré lui au combat, soit par ressentiment contre son général, soit qu'il fût accablé de la chaleur, bien loin de faire de

son côté tous ses efforts pour vaincr , à peine voulut-il se battre. La plupart se contentèrent d'une décharge de leurs mousquets, et se voyant pressés par les Chrétiens, se débandèrent, et s'enfuirent honteusement. Le pacha qui s'en vit abandonné, de peur de tomber entre les mains des ennemis, fut réduit, malgré son courage, à la triste nécessité de suivre des lâches. On rapporte qu'il était si surpris et si troublé de la déroute de ses troupes, qu'en courant il tomba deux fois de cheval : et il aurait été pris sans le secours de quelques officiers, qui, aux dépens de leur vie ou de leur liberté, firent ferme pour lui donner le temps de remonter à cheval.

Les Chrétiens poursuivaient les Infidèles avec ardeur : l'ennemi qui fuyait devant eux les empêchait de sentir la chaleur brûlante du soleil. La plupart des chevaliers, qui étaient pesamment armés, pour suivre les Turcs de plus près, se débarrassèrent de leur cuirasse; et quoiqu'ils trouvassent la plupart des Infidèles hors de combat, couchés par terre, à demi-morts de soif et de lassitude, tout ce qu'ils rencontraient passait par le fil de l'épée. Ce ne fut qu'avec des peines infinies, et après une perte considérable, que les Turcs gagnèrent le bord de la mer. Jusque-là les Chrétiens avaient eu plus de peine à atteindre leurs ennemis qu'à les combattre; mais comme les plus vites, et ceux qui couraient plus légèrement, s'étaient débandés à la poursuite des fuyards, et qu'enivrés de la victoire, ils ne gardaient plus ni ordre ni rang, le vice-roi d'Alger

qui était couvert par la pointe d'un rocher, sortit à la tête de ses troupes de cette embuscade, et les voyant en petit nombre, tomba sur eux, en tua plusieurs, et fit prisonniers les chevaliers Marc de Tolède, Pierre de Yala, Ribatajala, et un chevalier anglais dont on ignore le nom. Heureusement Alvare de Sande survint pendant ce combat avec quelques bataillons qu'il fit donner tête baissée contre les Algériens; et le reste des troupes chrétiennes qui arrivaient à la file l'ayant joint; poussèrent tout ce qui se trouva devant eux, taillèrent en pièces ceux qui leur résistaient, délivrèrent les prisonniers, et les Turcs déjà vaincus par leur propre crainte, ne rendirent plus de combat, et ne cherchèrent qu'à se rembarquer: il se passa en cette occasion un nouveau genre de combat.

L'amiral Piali, outre le feu des vaisseaux et du coursier de ses galères, pour favoriser la retraite des Turcs, avait bordé le rivage de chaloupes armées de ses meilleurs arquebusiers, et qui tiraient continuellement contre les Chrétiens. Mais les chevaliers et les soldats méprisant le feu et le péril, acharnés à la poursuite de leurs ennemis, et au désespoir qu'ils échapassent à leurs armes, les poursuivaient jusque dans la mer, et on en vit plusieurs qui, ayant de l'eau jusque sous les bras, allèrent tuer des Turcs à coups de fusil à bord des galères, où ils tâchaient de se jeter. On prétend que les Turcs en ces différentes occasions, et pendant tout le siége, ne perdirent pas moins de trente mille hommes. L'amiral,

après avoir embarqué les débris d'une armée auparavant si formidable, mit à la voile, et prit la route de Sicile. Le vice-roi, du haut du château de Syracuse, voyant passer cette flotte, apprit sans courrier l'heureux succès du secours et la levée du siége.

Le Grand-Seigneur n'en reçut les nouvelles qu'avec un violent chagrin, et jetant à terre et foulant aux pieds la lettre qu'il en avait eue de Mustapha, il s'écria que ses armes n'étaient heureuses qu'entre ses mains; qu'au printemps suivant il irait lui-même à Malte, et qu'il en ferait passer les chevaliers et les habitants par le tranchant de son épée. Cependant pour ne pas décrier ses armes, et pour amuser le peuple, qui veut toujours être trompé, au lieu de suivre la cruelle politique de ses prédécesseurs, qui punissaient comme un crime le malheureux succès d'un général, il fit publier dans Constantinople que le pacha s'était rendu maître de l'île, qu'il en amenait la plupart des chevaliers et du peuple en captivité, et que n'ayant pas jugé à propos de laisser des troupes en garnison sur un rocher, et dans une petite île éloignée et déserte, il en avait fait sauter tous les forts, abattre les maisons, et que si des corsaires chrétiens étaient assez téméraires pour oser y revenir, ils seraient toujours en proie à ses flottes, et à la discrétion de toutes les puissances qui tiendraient la mer.

Quelque exagération qu'il y eût dans ces bruits, il est certain qu'après la levée du siége, la ville, ou ce qu'on appelait le Grand-Bourg de Malte,

ressemblait moins à une place bien défendue, qu'à une ville emportée d'assaut, rasée, détruite après le pillage, et ensuite abandonnée par l'ennemi. Plus de deux cent soixante chevaliers avaient été tués en différents assauts; on comptait jusqu'à huit mille hommes, soldats ou habitants, qui avaient péri pendant le siége, et à peine, quand les Turcs se retirèrent, restait-il dans le Grand-Bourg et dans le château de Saint-Michel, en comptant même les chevaliers, six cents hommes portant les armes, et encore la plupart couverts de blessures.

On attribuait une si grande perte non-seulement à la valeur des Turcs, mais encore aux lenteurs affectées du vice-roi ; son nom était détesté par tous les chevaliers des différentes nations de la chrétienté; le Grand-Maître même s'en plaignit depuis au pape, qui en écrivit au roi d'Espagne; quoique le vice-roi n'eût agi en cela que sur des ordres secrets, Philippe, pour en éloigner le soupçon, condamna hautement ces retardements, il tira même quelque temps après le vice-roi de la Sicile; et malgré ses services, le laissa vieillir à Naples dans une vie obscure, sans lui donner aucune part dans le gouvernement.

Pendant que l'armée du secours, pour se rafraîchir après la fuite des Turcs, s'était retirée auprès de la Cité notable, les principaux chefs et tous les chevaliers du secours se rendirent dans le Grand-Bourg pour y saluer La Valette : ils furent reçus de ce prince, des chevaliers de la

place et de tous les habitants, comme leurs libérateurs. Les chevaliers s'embrassèrent avec de grands témoignages d'amitié et de tendresse ; mais quand les uns et les autres vinrent à se souvenir de la perte qu'ils avaient faite des plus illustres et des plus braves chevaliers de la Religion ; qu'ils considéraient l'état déplorable des places assiégés, les murailles et les fortifications détruites, l'artillerie pour la plupart démontée, les maisons abattues ou prêtes à tomber, les magasins sans poudre et sans provisions de guerre et de bouche, l'habitant pâle et défiguré, les chevaliers et le Grand-Maître même, la barbe et les cheveux négligés, les habits sales et en désordre, comme des gens qui depuis quatre mois ne s'étaient point la plupart déshabillés, et plusieurs de ces braves chevaliers encore avec ces bandages honorables qui couvraient les blessures qu'ils avaient reçues, un spectacle si touchant fit répandre bien des larmes aux uns et aux autres, soit par le souvenir de tant de malheurs, soit aussi de joie de ce que Malte était enfin sauvée ; et ce fut pour conserver la mémoire des grandes actions qui s'y étaient passées, qu'on donna au Grand-Bourg, qui en avait été le principal théâtre, le nom de *Cité victorieuse*, qu'il a conservé jusqu'à ce jour.

Le Grand-Maître y retint les seigneurs qui commandaient les troupes du secours ; on les logea dans les endroits qui avaient été le moins endommagés par l'artillerie des Turcs ; ils y furent traités honorablement, et servis même

vec autant d'abondance qu'on le pouvait dans ne place qui venait de soutenir un siége de uatre mois. Les caresses du Grand-Maître, exemple de sa frugalité, suppléèrent à la délitesse de la bonne chère, et quand ces seigneurs rirent congé de lui, il les combla de présents, répandit beaucoup d'argent parmi les troupes. e trésor de l'Ordre en fut épuisé, et La Valette e se réserva, pour ainsi dire, que l'espérance e le remplir dans la suite avec les dépouilles des ifidèles : c'était un fonds assuré, qui depuis lusieurs siècles n'avait jamais manqué à ces uerriers.

La nouvelle de la défaite des Turcs se répandit ientôt dans toute la chrétienté : ce fut le sujet 'une joie publique, et qui éclata par des illumiations, des feux, des prières et des actions de râces solennelles. Le nom de La Valette était élébré dans toutes les nations, et surtout en alie et en Espagne, dont les chevaliers étaient, our ainsi dire, les gardes-côtes et les protecteurs es provinces maritimes. Le pape Pie IV, et hilippe II, roi d'Espagne, comme plus intéessés à la conservation d'une place dont ils iraient de grands secours, donnèrent à son ntrépide défenseur des marques honorables de eur estime et de leur reconnaissance.

Le gouverneur de Rome, par ordre du saint ère, annonça la levée du siége de Malte aux omains, par une décharge de toute son arillerie, et par des feux et des illuminations u'on alluma dans toute cette capitale de la

chrétienté. Ce fut ce jour-là comme une fête publique ; le magistrat cessa ses fonctions, l'artisan ferma sa boutique ; il n'y eut que les églises d'ouvertes, et le peuple y courait en foule pour remercier Dieu de cet heureux événement. Tous les habitants de l'Italie et d'Espagne, qui avaient des biens le long des côtes de la mer, depuis la levée du siége, se crurent à couvert des descentes et des incursions des corsaires.

Pie IV ne s'en tint pas à des louanges stériles ; et par un courrier qu'il dépêcha exprès à Malte, il fit savoir au Grand-Maître qu'il avait résolu de le nommer incessamment au cardinalat. Mais au retour du courrier, on fut bien surpris d'apprendre qu'il se fût dispensé d'accepter une dignité qu'on regardait depuis longtemps comme le témoignage et la récompense du mérite : quelquefois à la vérité le prix de la faveur, mais toujours l'objet des vœux des plus grands prélats, et dont des princes même issus de souverains se trouvaient honorés. La Valette avait fondé le refus qu'il avait fait de cette dignité, sur ce qu'il craignait de confondre ensemble la Grande-Maîtrise et le cardinalat, deux grands titres, dit-il, qui exigeaient différentes fonctions, et qui, au lieu de se soutenir réciproquement, ne feraient que s'embarrasser. Il y en avait qui se souvenant que le Grand-Maître d'Aubusson n'avait pas été en prise à ces scrupules, prenaient occasion du refus de La Valette pour lui en faire un nouveau mérite et vanter sa modestie. D'autres soupçonnaient que dans ce refus il y entrait bien autant de

olitique que de modestie, et que ce Grand-Maître
considérant justement comme souverain, avait
ppréhendé d'avilir ce grand titre par une di-
nité subalterne. Quoiqu'il en soit, il pria le
pe de tourner cette grâce sur un de ses frères,
ors évêque de Vabres; mais la mort de Pie,
rivée peu de temps après, empêcha le prélat
ançais de profiter de la recommandation de
Valette

On peut dire que dans ces premiers mouve-
ents de joie qu'avait produit dans toute l'Eu-
pe, mais surtout en Italie, la courageuse résis-
nce de La Valette et la levée du siége, il y
ait peu de chose qu'on eût refusé à un homme
l'on regardait comme le héros de la chrétienté;
recevait de tous côtés des compliments sur
eureux succès de ses armes. Le roi d'Espagne,
intéressé, comme on sait, à la conservation
Malte, qui couvrait ses royaumes de Sicile et
Naples, lui envoya le Commandeur Maldonat,
ur lui présenter en plein conseil, une épée et
poignard dont la garde était d'or massif et
richie de diamants; et dans une espèce de
rangue qu'il lui fit, il dit que le roi son souve-
n le regardant comme un des plus grands
pitaines de son siècle, il le priait de se servir
ces armes pour la défense de toute la chré-
nté.

Quoique le Grand-Maître reçut en même temps
pareils compliments de la plupart des princes
l'Europe, toutes ces députations si honorables
le rassuraient pas contre une juste crainte de

l'avenir. Le siége à la vérité était levé et les ennemis retirés ; mais on armait tout de nouveau dans le port de Constantinople. Toutes les nouvelles qui venaient de l'Orient assuraient que le Grand-Seigneur, indigné du mauvais succès qu'avaient eu ses armes sous la conduite de Mustapha, avait déclaré qu'il viendrait lui-même au printemps prochain, à la tête d'une armée formidable, attaquer Malte. Et en quel état ses troupes, quoiqu'elles n'eussent pas emporté les places assiégées, avaient-elles laissé l'île entière? La campagne était sans habitants ; la plupart des casals ou villages brûlés ; le Grand-Bourg, la résidence particulière du couvent, les forts de Saint-Elme et de Saint-Michel sans murailles ; les fortifications ruinées, l'artillerie démontée et les canons ou crevés ou brisés, les maisons abattues ; les citernes épuisées, les magasins vides ; ni vivres, ni argent pour acheter ; peu de soldats dans les places et encore moins de chevaliers. Malte, dans un état si déplorable, ne lui paraissait guère moins en danger que pendant le siége même.

Ces tristes réflexions ne lui laissaient aucun repos ; d'anciens Commandeurs auxquels il confiait son inquiétude, et qui la partageaient, étaient d'avis d'abandonner une île qu'on ne pourrait jamais défendre, et de transporter le couvent en Sicile. Mais La Valette, excité par la gloire qu'il venait d'acquérir dans Malte, résolut de s'ensevelir sous ses ruines plutôt que de l'abandonner, et l'extrémité où il se voyait réduit lui

ournit des ressources que le désespoir seul pou-
ait justifier, et auxquelles même bien des géné-
aux auraient fait scrupule de recourir.

Le Grand-Seigneur ne pouvait venir à Malte
ans une puissante flotte convenable à sa dignité,
t nécessaire d'ailleurs pour transporter les trou-
es qu'il voulait envoyer contre cette île. On y
ravaillait sans relâche dans l'arsenal de Cons-
antinople : un grand nombre de galères et de
aliotes étaient encore sur les chantiers. Le
rand-Maître qui n'ignorait pas que cet arme-
ent était destiné contre lui, trouva le moyen
e faire mettre le feu dans cet arsenal; la violence
e la poudre fit sauter les magasins; la plupart
es galères qui n'étaient pas encore achevées en
irent consumées, et un grand nombre d'ouvriers
érirent dans cet incendie. L'auteur de cette
ntreprise fut longtemps ignoré : l'Ordre en pro-
ta, et la guerre de Malte fut remise à un autre
mps.

Soliman ne se trouvant pas en état de mettre
mer une flotte suffisante pour cette nouvelle
ntative, tourna l'effort de ses armes contre la
ongrie, et trouva la fin de ses jours au siége de
geth. Sélim II, son fils, déclara depuis la guerre
ix Vénitiens; et un historien prétend que ce ne
t qu'en représailles de l'embrasement de l'ar-
nal de Constantinople, qu'avant de commencer
guerre de Chypre, il fit mettre le feu à l'ar-
nal de Venise.

Le Grand-Maître se voyant en sûreté du côté
Soliman, au moins pour la campagne sui-

vante, résolut de profiter de ce temps poı relever les fortifications que les Turcs avaieı ruinées ; et il fit même dessein pour la défen: des deux ports, de construire dans la presqu'î qui les sépare, une nouvelle forteresse. Noı venons de voir que des différentes places qu'c avait fortifiées avant le siége, il n'y en ava point de mieux situées que le fort de Saint-Elm surtout s'il eût été bâti plus régulièrement : c'éta comme la clé des deux ports. Le Grand-Maîtr sans abandonner le soin des autres places, forn le dessein d'agrandir ce fort, d'y ajouter nouveaux ouvrages, et de construire sur la mên langue de terre une ville revêtue de toutes l fortifications que l'art pourrait inventer, et d transporter ensuite le couvent et la résidence d chevaliers. Il jugea qu'ils y seraient plus en sûre que dans le Grand-Bourg, qui était commandé tous côtés par des rochers et des collines dont était environné.

Pour réussir dans cette entreprise, il fallait grands secours, qu'on ne pouvait espérer que d principaux souverains de la chrétienté. Le Gran Maître envoya des ambassadeurs au pape, a rois de France, d'Espagne et de Portugal, et différents potentats d'Italie, pour leur repı senter que ce n'était pas assez d'avoir sau Malte dans la dernière occasion par une cour geuse résistance, si pour se maintenir dans cet île on ne rétablissait promptement les fortific tions des places que l'artillerie des Infidèles av: ruinées. Ces ministres étaient chargés de le

communiquer le dessein de La Valette pour la construction d'une nouvelle ville, de leur en présenter le plan qu'il en avait fait dresser, et de leur demander en même temps tous les secours nécessaires pour commencer un si grand ouvrage. Tous ces princes donnèrent de nouvelles louanges au zèle du Grand-Maître, et pour le seconder, le pape promit quinze mille écus, le roi de France cent quarante mille livres, dont il assigna le paiement sur les décimes de son royaume; Philippe II quatre-vingt-dix mille livres; le roi de Portugal trente mille cruzades, et la plupart des Commandeurs de l'Ordre, par un noble désintéressement, se dépouillèrent de leurs biens, et même de leurs meubles les plus précieux, dont ils firent passer la valeur à Malte.

La Valette, soutenu de ces secours, fit venir des ingénieurs et des ouvriers de différents endroits de l'Italie. Après qu'on eut pris les alignements nécessaires, ce prince en habit de cérémonie, accompagné du conseil, et suivi de tous les chevaliers, se rendit au mont Scéberras, où il mit la première pierre de la cité nouvelle, sur laquelle on avait gravé en latin le décret du conseil conçu à peu près en ces termes : « L'illus-
« trissime et révérendissime frère seigneur Jean
« de La Valette, Grand-Maître de l'Ordre hospi-
« talier et militaire de Saint-Jean de Jérusalem,
« considérant tous les périls auxquels ses cheva-
« liers et son peuple de Malte ont été exposés
« par les Infidèles au dernier siége, de concert
« avec le conseil de l'Ordre, et pour s'opposer à

« de nouvelles entreprises de la part des barbares,
« ayant formé le dessein de construire une ville
« sur le mont Scéberras, aujourd'hui jeudi 28 du
« mois de mars de la présente année 1566, après
« avoir invoqué le saint nom de Dieu, demandé
« l'intercession de la sainte Vierge sa mère, et de
« saint Jean-Baptiste, patron titulaire de l'Ordre,
« pour attirer la bénédiction du ciel sur un
« ouvrage si important, le seigneur Grand-Maître
« en a posé la première pierre, sur laquelle on a
« gravé ses armes, qui sont de gueule au lion
« d'or ; et la nouvelle ville, par son ordre, a été
« nommée la *Cité de La Valette.* »

Pour conserver à la postérité la plus reculée la mémoire d'un événement si considérable, on jeta dans les fondements un grand nombre de médailles d'or et d'argent, qui représentaient cette nouvelle ville, avec cette inscription : MELITA RENASCENS, *Malte renaissante;* et à l'exergue on avait mis l'année et le jour de sa fondation.

Un travail assidu et dont personne ne se dispensait, suivit cette cérémonie ; chacun à sa manière, et sans distinction du riche citoyen ou du pauvre habitant, s'y employait avec joie et avec cet empressement que l'on a pour un ouvrage d'où dépend le salut public. Le Commandeur de La Fontaine, fort estimé par sa capacité dans l'art des fortifications, avait la principale direction et comme la surintendance de tous ces travaux. Chaque chevalier y contribuait selon ses talents : les uns avec les galères de la Religion allaient chercher des matériaux

; les ports de Sicile et d'Italie; d'autres s'é-
ıt arrêtés à Messine et à Syracuse, et quel-
-uns étaient passés jusqu'à Lyon pour y faire
ndre l'artillerie. Plusieurs à la tête d'un grand
bre de pionniers travaillaient à faire combler
tranchées, ou à débarrasser les brèches des
mbres de murailles que le canon avait abat-
. Il y en avait qui faisaient charrier des pierres
: rétablir les fortifications, ou pour en cons-
:e de nouvelles.
ıns cette république militaire, tout agissait,
travaillait; le Grand-Maître surtout, pen-
: près de deux ans, ne quitta point les ou-
:s qu'il employait à la nouvelle ville; il y
ait les jours entiers, et on voyait ce prince
ıilieu des charpentiers et des maçons prendre
repas comme un simple artisan, et souvent
ıe y donner ses audiences et ses ordres.
ırmi cette foule de soins dont il était chargé,
ne lui faisait plus de peine que le défaut
gent destiné au paiement des ouvriers, et
les receveurs de l'Ordre dans les provinces
-delà de la mer n'envoyaient pas toujours
: régulièrement. Pour y suppléer, il fit frap-
le la monnaie de cuivre, à laquelle il attacha
différente valeur, selon la grandeur dont
était taillée. D'un côté, on voyait deux
ıs entrelassées qui se touchaient, et de l'autre,
ırmes de La Valette, écartelées avec celles de
eligion, et pour légende ces mots latins :
ÆS, SED FIDES; « Faites moins attention au
étal, qu'à la parole inviolable qu'on vous

« donne de le reprendre. » Et en effet on manquait jamais, sitôt qu'on avait reçu de gent, de retirer cette monnaie. Par cette exa tude, la confiance parmi le peuple s'établ solidement, que le travail ne fut jamais ni dis tinué, ni même ralenti.

Au milieu de ces soins si dignes d'un princ d'un grand capitaine, il s'éleva des troubles altérèrent la tranquillité du gouvernement. jeunes chevaliers espagnols, qui se croya tout permis par la joie que causait la défaite Turcs; consumaient leur temps dans les pla de la table, qu'ils assaisonnaient souvent de cl sons satyriques, et dans lesquelles, sous prétext plaisanter et de débiter des bons mots, ils a quaient la gloire des plus braves chevaliers. chansons devinrent bientôt publiques : on porta des plaintes au Grand-Maître. Ce prin sévère observateur de la discipline, n'apprit excès qu'avec une juste indignation; il ordo aussitôt au conseil et aux principaux officiers la Religion d'en informer. Les auteurs de libelles diffamatoires furent découverts : on truisit leur procès. Pendant qu'on y travail avec application en plein conseil, cette jeun effrénée, sans respect pour la présence du Gra Maître qui y présidait, entra en foule dans chambre, arracha avec violence des mains vice-chancelier la plume dont il écrivait la s tence qui avait été prononcée contre les cri nels; et jeta son écritoire par la fenêtre. mutins, favorisés de leurs complices secrets et

leurs amis, se retirèrent brusquement, gagnèrent le bord de la mer, s'embarquèrent dans de légères felouques, et se sauvèrent en Sicile. La Valette irrité d'une rébellion qui n'avait point d'exemple dans l'Ordre, les priva de l'habit, et les condamna, s'ils pouvaient être arrêtés, à finir leurs jours dans une prison perpétuelle. Il envoya en même temps au vice-roi de Sicile le chevalier Caprona, pour les réclamer comme des rebelles et des déserteurs. Mais quelques ordres vrais ou feints que donnât le vice-roi, on ne put, ou on ne voulut pas les trouver. Ils ne s'arrêtèrent pas même en Sicile. Comme ils n'ignoraient pas le caractère ferme et inflexible du Grand-Maître, chacun se retira dans son pays. Ils se flattèrent que La Valette étant fort âgé, aurait un successeur moins sévère et même moins autorisé : que du moins le bénéfice du temps ne leur pouvait manquer, qui diminuerait la grandeur de leur faute.

Une affaire si fâcheuse et d'un si dangereux exemple, n'était pas encore assoupie, qu'il arriva au Grand-Maître un nouveau sujet de chagrin. Un Florentin appelé Bonacursi, établi à Malte, y avait épousé une jeune dame que le Grand-Maître avait tenue sur les fonds de baptême. Elle était originaire de l'île de Rhodes, et issue de ces généreux Rhodiens qui, après la perte de cette île, avaient suivi le fortune de l'Ordre, et s'étaient attachés à la suite de l'Isle-Adam.

Le Florentin dans un transport de jalousie poignarda sa femme; et malgré toutes les pré-

cautions que le Grand-Maître prit pour le faire arrêter, ses compatriotes, soit chevaliers ou autres, pour le soustraire à la rigueur des lois, trouvèrent le moyen de le faire passer en Italie, c'est-à-dire dans un pays où les meurtres de cette espèce étaient plus souvent dissimulés que punis. Le Grand-Maître, au milieu de la gloire dont il était environné, sentit vivement les atteintes que de simples particuliers osaient donner à l'autorité souveraine. Attaché inviolablement à l'observation des lois, et aussi juste estimateur du mérite, que sévère vengeur du crime, il ne souffrait ni la vertu sans récompense, ni les fautes sans châtiment. Ces grandes qualités le faisaient également craindre et révérer, et on n'ignore pas dans l'Ordre que le crédit et la faveur n'avaient aucun pouvoir auprès de lui, et qu'on n'en obtenait point de grâces, qu'on ne les eût méritées.

Cependant cette louable fermeté lui attira de la part du pape même un nouveau sujet de mécontentement, qui ne contribua pas peu à abréger une vie si illustre. Quelques cardinaux, avides des grands biens que l'Ordre possédait dans les différents Etats de la chrétienté, surtout à Rome et en Italie, avaient insinué à quelques papes que la disposition des premières dignités de cette Religion militaire leur appartenait, comme premiers supérieurs de tout l'Ordre ; et sur ce fondement, ces pontifes avaient souvent conféré le grand-prieuré de Rome à des cardinaux, leurs neveux, qu'ils rendaient capables par une dis-

pense apostolique et par la plénitude de la puissance des Clés, de posséder cette dignité militaire. Sur ce fondement, le prieuré de Rome était passé successivement entre les mains de plusieurs personnes du Sacré-Collége.

La Valette souffrait impatiemment cette distraction des biens de la Religion. Ce Grand-Maître qui n'avait pour objet que la gloire et l'intérêt de son Ordre, peu différent après tout de celui de la chrétienté, en écrivit au pape en des termes très pressants. Depuis la levée du siége de Malte, il avait reçu de ce pontife plusieurs brefs remplis de témoignages les plus éclatants de son estime et de sa reconnaissance. La Valette lui marquait par sa réponse, que la seule récompense qu'il demandait de ses services, était de laisser à son Ordre la disposition du grand-prieuré de Rome. Pie V, trouvant sa requête aussi désintéressée à son égard, que juste par rapport à ses chevaliers, l'assura par un bref particulier, qu'à la première vacance on ne troublerait plus l'Ordre dans la jouissance de ses droits. Cependant le cardinal Bernardi Salviati, qui était alors Grand-Prieur de Rome, étant décédé, Pie V ne laissa pas de conférer cette riche dignité au cardinal Alexandrin, son neveu, sans même l'assujettir, comme avaient été les autres cardinaux Grands-Prieurs, à payer les responsions et les redevances ordinaires au trésor général de l'Ordre.

Le Grand-Maître fut sensiblement touché de cet acte, surtout de la part d'un pontife encore plus saint par la pureté de ses mœurs et par son

éminente piété, que par le titre de sa dignité, la première du monde chrétien (1). Il lui en écrivit aussitôt avec beaucoup de vivacité; et le chevalier de Cambian, son ambassadeur, lui rendit de sa part une lettre, où il lui représentait que si les cardinaux de chaque nation s'emparaient des biens les plus considérables de son Ordre, il ne se trouverait plus de fonds, suivant l'intention des fondateurs, pour défendre les côtes et les vaisseaux de la chrétienté, et pour continuer la guerre contre les Infidèles. Le saint Père sentit toute la force de ces raisons : il paraissait même disposé à rendre le grand-prieuré à l'Ordre ; mais comme les termes de la lettre du Grand-Maître n'étaient pas assez mesurés, et que son ambassadeur, de son chef, avait eu l'imprudence d'en répandre des copies, le pape blessé de ce manque de respect, fit défendre à Cambian de se présenter devant lui : nouveau sujet de chagrin pour La Valette, et qui, joint au mécontentement qu lui avaient donné les jeunes chevaliers, dont nous venons de parler, le jeta dans une profonde mélancolie.

---

(1) Il faut que l'auteur, trompé par les mémoires sur lesquels il a travaillé, ait omis des circonstances essentielles et qui auraient changé la nature de cette affaire. Un pontife que Dieu honorait dès lors du don des miracles, et qui depuis a été mis au nombre des saints, etait incapable d'une conduite aussi basse que criminelle, où l'on retrouve le népotisme, l'injustice et le manque de parole le plus odieux.

Ce fut pour la dissiper, que quelques jours après, étant monté à cheval, suivi de son équipage de chasse, il se rendit dans la plaine voisine de la cale de Saint-Paul, pour y prendre le plaisir du vol de la perdrix. Mais comme il faisait ce jour-là une chaleur violente, il fut frappé à la tête d'un coup de soleil, qui lui fit quitter la chasse, et dont il ne revint qu'avec la fièvre. Au bout de quelques jours, la violence de son mal ne lui permettant pas de donner toute l'attention nécessaire aux affaires du gouvernement, il en remit le soin et toute son autorité aux seigneurs du conseil. Sa maladie dura encore près de trois semaines, et devenait de jour en jour plus dangereuse; enfin s'apercevant de la diminution de ses forces, que sa fin approchait, il s'y prépara en bon chrétien et en vrai religieux. Il reçut tous ses sacrements avec de grands sentiments de piété; et afin de mourir dans un entier désappropriement conforme au vœu de pauvreté qu'il avait fait en entrant dans l'Ordre, il envoya demander au conseil la permission de disposer dans sa dépouille de cinquante esclaves qui lui appartenaient, et d'une somme de douze mille livres. Il employa une partie de cet argent à doter la chapelle qu'il avait fait construire dans la nouvelle cité, où il voulait être enterré, et il légua le reste pour récompenser ses domestiques.

Il fit appeler ensuite les seigneurs du conseil et les principaux Commandeurs et chevaliers qui étaient pour lors à Malte. Il les exhorta, dans les termes les plus touchants, à entretenir entre eux

la paix et l'union, et à rendre au Grand-Maître qui serait son successeur, l'obéissance dont ils avaient fait vœu au pied des autels. On prétend qu'il leur désigna pour remplir cette grande dignité frère Antoine de Tolède, Grand-Prieur de Castille, comme un des sujets les plus capables de soutenir la gloire de l'Ordre. Il déclara qu'il pardonnait à ceux qui pouvaient l'avoir offensé, et il pria même les seigneurs du conseil de rendre l'habit aux jeunes chevaliers qu'il en avait privés, s'ils jugeaient que cela se pût faire sans donner atteinte à la discipline; et s'adressant en particulier à ses neveux, il leur dit qu'ils ne trouveraient que dans la pratique de toutes les vertus de leur état, les dignités et la considération que les hommes cherchaient si ambitieusement par des cabales et par la protection des grands. Il congédia ensuite les uns et les autres, et ne voulut plus entendre parler que des choses qui concernaient son salut. Il ne fut pas longtemps sans sentir les approches de la mort; ce guerrier, qui pendant toute sa vie, et au milieu des plus grands périls l'avait envisagée avec tant d'intrépidité, fut dans ce moment saisi d'une frayeur salutaire; on l'entendit appeler plusieurs fois à son secours son bon ange, mais ces nuages se dissipèrent bientôt, et plein de confiance dans la miséricorde de Dieu, il surmonta les horreurs de ce dernier combat: le calme se rétablit dans son esprit et sur son visage; et en prononçant dévotement le saint nom de Jésus et de Marie, le 21 du mois d'août, il termina une vie illustre par

une mort paisible et chrétienne. Son corps fut déposé dans l'église de Saint-Laurent, et dans la chapelle de Notre-Dame-de-Philerme, en attendant qu'on le pût porter dans celle de Notre-Dame-de-la-Victoire, qu'il avait ordonné de construire dans la nouvelle cité de La Valette, où il avait élu sa sépulture, et où il fut porté après l'élection de son successeur.

Tout le couvent s'assembla le lendemain pour procéder à cette élection. Si on eût suivi les intentions du dernier Grand-Maître, don Antoine de Tolède, de la même maison que le fameux duc d'Albe, eût rempli cette grande dignité. C'était un chevalier plein de la plus rare valeur, grand capitaine, généreux, libéral, et ce qui était plus considérable, plein de sentiments de piété et de religion, et attaché surtout à l'observation de sa règle et des statuts de l'Ordre; mais un peu trop prévenu en faveur de son illustre naissance. Ce sentiment, qu'il est toujours dangereux de faire éclater dans une république composée de noblesse; certain air de hauteur qu'il affectait; la recommandation même de La Valette, désagréable à plusieurs chevaliers par la sévérité de son commandement, tout cela fit craindre que Tolède ne lui ressemblât autant par sa fermeté que par sa valeur, et tourna les vœux et les suffrages de l'assemblée d'un autre côté. Il s'y trouva plusieurs compétiteurs, et tous Grands-Croix, des premiers et des plus anciens chevaliers de l'Ordre.

Saint Clément aspirait à cette dignité; c'était un chevalier espagnol, pilier de la langue d'Arra-

gon, et qui par son âge, sa longue résidence dans le couvent, sa modestie, et pour avoir passé par la plupart des charges de la Religion, aurait pu parvenir à la première; mais la lésine avec laquelle il nourrissait les chevaliers de son auberge, le rendirent si odieux et si méprisable, qu'on ne daigna pas faire attention à ses prétentions.

Il y avait alors à Malte deux Grands-Croix, l'un Français, appelé La Motte, et l'autre Espagnol, nommé Maldonat, amis particuliers, qui avaient souvent fait la course ensemble, tous deux pleins de courage, et qui, par une conformité de goût et de sentiments, avaient mis, pour ainsi dire, en société leur gloire et le profit qu'ils faisaient par leurs prises. Ces deux Commandeurs, du vivant même de La Valette, le voyant avancé en âge et consumé par les fatigues de la guerre, formèrent le projet de faire tomber après sa mort la Grande-Maîtrise à quelque Grand-Croix qui leur en eût la principale obligation. Dans cette vue, ils travaillaient depuis longtemps à se faire des amis et des créatures, et à se rendre chefs d'un parti qui fût d'un grand poids dans l'élection. La Motte d'un caractère doux, poli et insinuant, n'eut pas de peine à se faire beaucoup d'amis. Ces qualités manquaient à Maldonat, naturellement fier et hautain: mais il les remplaçait par des manières pleines de franchise, par sa libéralité et par les bons offices qu'il rendait aux chevaliers qui avaient servi sous lui, dans les galères qu'il commandait. Le jour de

l'élection étant indiqué, ils se rendirent la veille chez le Commandeur de Rivalle, de l'illustre maison des Ursins, qui était actuellement Grand-Amiral de l'Ordre, chef de la langue d'Italie, et qui avait un grand nombre de créatures et de partisans. Rivalle, qui se croyait assuré de son élection, les reçut dans son lit : et sur ce qu'ils lui offrirent leurs suffrages et ceux de leurs amis, il ne répondait à ces offres qu'avec une feinte modération et assez froidement. Les deux Commandeurs mécontents de l'air mystérieux qu'il affectait, et blessés qu'ils les eût reçus si cavalièrement, sortirent de son appartement. Maldonat qui était vif et fier, ne put s'empêcher de dire qu'il serait bien surpris si un homme qui la veille de l'élection gardait le lit si tard, pouvait être choisi le lendemain pour Grand-Maître.

Ces deux Commandeurs rendirent compte à leurs amis de la manière hautaine dont l'amiral les avait reçus, et on convint qu'il fallait tourner les suffrages d'un autre côté. Maldonat dans cette conférence tenta de déterminer cette assemblée particulière en sa faveur; mais ces chevaliers prévenus de son humeur impérieuse, ne le crurent pas propre à gouverner des personnes de naissance et élevées dans le sein de la liberté. On ne laissa pas de lui donner quelque espérance, mais en termes vagues, et il s'aperçut bientôt que ses amis les plus intimes lui manqueraient dans cette occasion; La Motte même lui conseilla de se désister d'un projet qui ne pouvait avoir de succès; et de concert ils résolurent de se

déclarer en faveur du chevalier de Monté, Grand-Prieur de Capoue, qui était sur les rangs pour l'élection, et qui avait même un parti considérable. Le chagrin qu'ils avaient contre Rivalle, leur fit prendre ce parti, dans la vue que Monté étant comme lui de la langue d'Italie, ils lui enlèveraient une partie des voix et des suffrages de cette langue. Les deux amis se rendirent chez lui ; ce seigneur avait passé par toutes les charges et les dignités de l'Ordre, Général des galères, Amiral, Gouverneur du château Saint-Ange et de la presqu'île de la Sangle, où dans le dernier siége il avait acquis beaucoup de gloire. La Motte et Maldonat le trouvèrent dans la salle, environné d'un grand nombre de chevaliers. Ils lui offrirent, comme ils avaient fait à Rivalle, leurs voix et celles de leurs amis. Monté, plus habile que son compatriote, et qui sentit bien tout le crédit et le pouvoir qu'ils allaient avoir dans l'élection, les combla de caresses et les assura de toute sa reconnaissance.

Le lendemain, tout le couvent s'assembla dans l'église priorale de Saint-Jean, et chaque langue se rendit dans sa chapelle particulière. On y procéda au choix de deux électeurs pour chaque langue. La Motte fut du nombre, et nommé pour le chevalier de l'élection. Il eut même l'adresse de faire nommer pour la plupart des coélecteurs, ceux de ses amis dont il était le plus assuré. Le président leur donna à chacun une balotte : comme ils étaient au nombre de seize électeurs, La Motte, en qualité de chevalier de l'élection,

et pour éviter la parité, eut deux balottes. Après les serments et les cérémonies ordinaires en cas pareil, et dont nous parlerons en détail dans le Traité du gouvernement de l'Ordre, tous les électeurs, à la pluralité des voix, nommèrent pour Grand-Maître Frère *Pierre de Monté*, Grand-Prieur de Capoue. Son nom était Guidalotti; mais comme il se trouva petit-neveu, du côté des femmes, du pape Jules III, de la maison de Monté, il en avait pris le nom, qu'il avait illustré par sa valeur et par la courageuse résistance qu'il avait faite pendant le siége de Malte aux assauts continuels que les Turcs avaient donné par terre et par mer à la presqu'île de la Sangle.

Les premiers soins de ce nouveau Grand-Maître furent de rendre les derniers devoirs au corps de son prédécesseur. On l'avait déposé comme nous l'avons dit, dans l'église de Notre-Dame de Philerme; par ordre du Grand-Maître, il fut embarqué sur la capitane désarmée, et sans mât, tirée par deux autres galères armées, parées de drap noir, et qui traînaient jusque dans l'eau, des enseignes et des bannières aux armes des Turcs et des autres Infidèles qu'il avait vaincus. Deux autres galères qui appartenaient au feu Grand-Maître, suivaient aussi, couvertes de drap noir et avec des ornements lugubres. Le Grand-Maître régnant, les seigneurs du conseil, les Commandeurs et les principaux chevaliers montaient ces deux galères. La pompe funèbre sortit du grand port en ce triste équipage, et entra dans le port de Musciet. La maison du mort, ses officiers et

ses domestiques tous en grand deuil, descendirent les premiers à terre. La plupart avaient des flambeaux à la main, et d'autres portaient les étendards pris sur les Turcs. Le clergé marchait après la maison du prince, et portait son corps en chantant les prières de l'Eglise. Le Grand-Maître et tous les seigneurs du conseil venaient immédiatement après, et ils étaient suivis du gros des chevaliers. Le corps du défunt fut porté dans la Chapelle de Notre-Dame-de-la-Victoire, construite à ses dépens, et dans la cité nouvelle où il avait élu sa sépulture : il y fut mis en terre, et le service divin célébré ensuite avec les cérémonies de l'Eglise, et tous les honneurs qui étaient dus à la mémoire d'un si grand homme.

LIVRE QUATORZIÈME.

AVERTISSEMENT.

(1565) De tous les auteurs qui ont écrit l'histoire générale de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, soit en italien, en latin, en français ou espagnol, il ne nous en est resté aucun qui ait étendu sa narration au-delà du dernier siége de Malte. Tous ces écrivains, comme de concert, se sont bornés à une époque si fameuse; ils ont cru apparemment qu'ils ne pouvaient finir plus heureusement leurs ouvrages, que par la fin d'une guerre si meurtrière; peut-être aussi que les forces des deux partis également épuisées produisirent dans la suite moins de ces grands événements si dignes d'avoir place dans l'histoire.

Quoi qu'il en soit de ces différents motifs, j'ai suivi la même méthode dans le plan et la distribution de mon ouvrage. Le treizième livre finit à la levée du siége de Malte, et à la défaite de Mustapha, général de Soliman II. J'y ai seulement

ajouté ce qui se passa pendant les dernières années du gouvernement de La Valette jusqu'à la mort de ce grand homme, la gloire et l'ornement de son siècle et de son Ordre. Si l'histoire d'un roi finit ordinairement avec sa vie, il n'en est pas de même de l'histoire d'une république, qui doit s'étendre aussi loin que dure la même forme du gouvernement. Ainsi les auteurs qui après moi prendront soin de faire passer à la postérité la suite des événements arrivés dans cet Ordre, pourront commencer leur ouvrage où le mien finit. Cependant, en attendant que quelque écrivain nouveau daigne le continuer, ou que moi-même j'aie assez de santé pour recueillir des mémoires, et pousser ma narration jusqu'à ces derniers temps, j'ai cru, pour la satisfaction du public, devoir joindre aux treize livres qu'on vient de voir, un quatorzième par forme de simples annales, et comme une espèce de supplément, qui contienne sommairement les principaux événements arrivés dans cet Ordre depuis l'élection du Prieur de Monté, successeur immédiat de La Valette, jusqu'à celle de don Manoel de Vilhena, qui gouverne aujourd'hui si heureusement ce grand Ordre.

ANNALES SOMMAIRES

DE L'ORDRE

DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM.

(1568) Le vingt-trois d'août de l'année 1568, Frère *Pierre de Monté*, ou *du Mont*, Grand-Prieur de Capoue, est élu pour Grand-Maître. Son nom était Guidalotti ; mais comme du côté des femmes il se trouva petit-neveu du pape Jules III, de la maison de Monté ; il en avait pris le nom et les armes.

(1569) La dame Hieronime d'Olibo, Grande-Prieure de la maison royale de Sixène, de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, située, comme nous l'avons dit, dans le royaume d'Arragon, du consentement de toute sa communauté, rentra sous le gouvernement et la discipline particulière des Grands-Maîtres, dont depuis près de cent ans cette maison s'était soustraite, sous prétexte qu'elle relevait du Saint-Siége.

Sélim II, empereur des Turcs, entreprend la conquête de l'île de Chypre, et déclare à ce sujet la guerre aux Vénitiens. Suite de cette guerre. Prise de Nicorie et de Famagouste par les Infidè-

les : ce qui produit une ligue entre le pape, le roi d'Espagne et les Vénitiens.

(1570) Les chevaliers de Saint-Aubin, Roquelaure, et Ferrand de Coiro, fameux armateurs, font des prises considérables dans les mers d'Egypte, et jusque dans les bouches du Nil. Mais ces avantages qui ne tournaient qu'au profit de quelques particuliers, ne dédommagent pas la Religion de la grande perte qu'elle fait par la défaite de Saint-Clément. Lucchiali, fameux corsaire, à la tête d'une puissante escadre, surprend celle de Malte commandée par ce chevalier, lui prend trois galères, et force la capitane d'échouer au pied de la tour de Monchiaro, dans l'île de Sicile. Ce triste événement est suivi de la mort funeste de Saint-Clément.

(1571) Bataille de Lépanthe, entre les Chrétiens et les Infidèles. Les Turcs y perdirent trente mille hommes ; leur général y fut tué : deux de ses enfants y restèrent prisonniers avec cinq mille officiers ou soldats. Vingt mille esclaves chrétiens recouvrèrent leur liberté ; on prit aux Infidèles cent quarante galères, sans compter celles qui furent ou brûlées, ou coulées à fond. Les Chrétiens de leur côté y perdirent sept mille six cents hommes, et quatorze capitaines de galères. Quoique la Religion n'y eût envoyé que trois galères, les chevaliers ne laissèrent pas de s'y signaler.

Dans la même année le Grand-Maître étant venu à bout par ses soins et sa dépense, d'achever la construction de la nouvelle ville appelée la *Cité de La Valette*, dont le Grand-Maître de ce

nom avait jeté les fondements, y transfère la résidence du couvent.

Distribution des principales dignités de l'Ordre. Frère François Burges est nommé Bailli de Majorque : Frère François d'Arquembourg - Tourville quitte la dignité d'Hospitalier pour prendre le grand-prieuré de Champagne : Frère Pierre Pelloquin lui succéda à la charge d'Hospitalier, après avoir quitté le bailliage de la Morée, qui passe par son abdication à Frère Guillaume de Malin-le-Lux; ce dernier se démit de sa charge de Grand-Trésorier, dont Frère Christophe de Montgaudri est pourvu. Depuis tous ces changements, le Grand-Maître et le conseil, sur la renonciation volontaire du Commandeur d'Arquembourg-Tourville et à la prière de Charles IX, confèrent le grand-prieuré de Champagne au chevalier de Sèvre.

Mort du Grand-Maître de Monté, âgé de 76 ans.

Frère *Jean l'Evêque de La Cassière*, de la langue d'Auvergne, et Maréchal de l'Ordre, est élu Grand-Maître, et le lendemain de son élection, le conseil complet lui défère la qualité de prince souverain des îles de Malte et de Goze.

(27 janvier 1572.) Sous son gouvernement, il se fait une nouvelle promotion dans les dignités de l'Ordre. Le Commandeur Frère Marc de La Goutte, de la langue d'Auvergne, est fait Grand-Maréchal de l'Ordre, charge vacante par l'élection de La Cassière à la Grande-Maîtrise. Le Commandeur Frère Hubert Solar est nommé lieutenant du Grand-Amiral, et ensuite Prieur de Lombardie. Frère Justinien, Général des galères, ayant ac-

compli ses deux années de service, a pour successeur Frère Philippe Flach, Grand-Bailli d'Allemagne. Frère François Pouget est fait capitaine de la capitane, et Frère Pompée Soard, commandant de la galère de saint Pierre. Frère François Mego de l'île de Rhodes, après avoir exercé la charge d'Auditeur sous les Grands-Maîtres d'Omèdes, La Valette, Monté et La Cassière, et par la promotion de Rojas, chapelain, à l'évêché de Malte, est fait Vice-Chancelier de la Religion. Le Commandeur François de Moretton Chabrillan, et le docteur Melchior Cagliares sont nommés en qualité de syndics, pour examiner la conduite des juges dans le civil et le criminel.

(1573) Frère Jérôme de Guette, Grand-Conservateur, est nommé à l'ambassade de Rome pour prêter le serment d'obédience au pape Grégoire XIII, successeur de Pie V.

On fait à Malte de grands préparatifs, pour résister au Grand-Seigneur Sélim II, qui menaçait l'île entière d'y porter tout l'effort de ses armes; mais il les tourne contre la Goulette et la ville de Tunis, dont il se rend maître.

(1574) C'est à cette année que l'on rapporte l'établissement du tribunal de l'inquisition dans l'île de Malte.

Mort de Sélim II, auquel succède Amurat III, l'aîné de ses enfants.

(1575) Grand différend entre l'Ordre et la république de Venise, au sujet de la prise que font les chevaliers, d'un vaisseau chargé de riches marchandises pour le compte de quelques Juifs.

Autre différend entre plusieurs Commandeurs de la langue de Provence, au sujet du grand-prieuré de Toulouse ; Romégas est fait général des galères.

(1576) A l'occasion des bruits qui couraient d'une prompte irruption que devaient faire les Turcs dans l'île de Malte, on reproche au Grand-Maître et au conseil, que sous prétexte que le roi d'Espagne avait autant d'intérêt qu'eux-mêmes à la conservation de cette île, ils demeuraient dans une inaction qui ne pouvait qu'être préjudiciable à la Religion.

Frère Jean-Georges de Schomborn est nommé par le conseil pour remédier aux abus qui s'étaient introduits dans les commanderies d'Allemagne, par la mauvaise administration des receveurs particuliers.

Le chevalier Mendose, encore novice, arrive à Malte avec un bref du pape, qui ordonne que aussitôt qu'il aura fait ses vœux, il prenne la grande-croix avec le titre de Turcopolier, affecté à la langue d'Angleterre : ce qui cause un mécontentement général dans le couvent, qui envoie des ambassadeurs au pape pour faire révoquer le bref accordé à un jeune homme sans expérience, et qui allait devenir un des huit piliers ou chefs de tout l'Ordre.

L'affaire des Juifs de Venise se renouvelle. Le sénat par représailles, fait mettre en sequestre tous les biens que la Religion avait dans les Etats de la république. Le Grand-Maître envoie à ce sujet un ambassadeur à Rome pour représenter

au pape que ces Juifs n'étant point sujets de la république, il était d'usage, et permis par toutes les lois de saisir la robe de l'ennemi, quoique portée sur un vaisseau ami, comme des effets de contrebande. Cette affaire se termina à la satisfaction du sénat; les chevaliers furent obligés de restituer le butin qu'ils avaient pris aux Juifs levantins, et le sénat leva le sequestre.

(1577) Le chevalier Correa, Portugais, est assassiné dans sa maison par six autres chevaliers de la même nation, qui à la faveur de fausses barbes, s'étaient introduits dans son appartement; ils sont arrêtés; et après qu'on leur a fait leur procès, le juge séculier les condamne à être jetés dans la mer enfermés dans un sac.

Les corsaires d'Alger enlèvent la galère de saint Paul, qui appartenait à l'Ordre.

Il y avait dans la maison d'Autriche de la branche d'Allemagne, un jeune prince appelé l'archiduc Venceslas, qui prit la croix et l'habit de chevalier de Malte. Le pape, à la prière du roi d'Espagne, lui donna un bref du 10 mars 1577, par forme de grâce expectative, pour pouvoir jouir après la mort des titulaires, de la dignité de Grand-Croix et des prieurés de Castille, de Léon, et du bailliage de Lora : ce que le Grand-Maître et le conseil, en considération de la protection que la Religion recevait du roi d'Espagne, se virent obligé de passer, après que le prince allemand eut fai ses vœux.

La France fit en ce temps-là un autre préjudic aux droits d'ancienneté et aux privilèges de l

Religion. Le conseil de Henri III ayant rendu un arrêt qui autorisait le roi à nommer quelques-uns de ses sujets au grand-prieuré d'Auvergne, ce prince écrivit au Grand-Maître pour obtenir en faveur de François de Lorraine, frère de la reine, les trois grands prieurés de France, de Saint-Gilles et de Champagne.

L'Ordre eut ensuite à essuyer une autre bourrasque du côté d'Allemagne, où dans une diète, on agita, s'il ne serait pas à propos d'obliger les chevaliers de Malte allemands de s'unir avec leurs commanderies à l'Ordre Teutonique, pour le rendre plus puissant, et plus en état de se porter en Hongrie, pour faire la guerre aux Infidèles. Ce qui n'eut point d'effet par l'adresse et l'habileté du Commandeur Scaglia, Piémontais, et ambassadeur de l'Ordre à la diète.

(1577) Le grand-duc de Toscane, avec la permission du Grand-Maître, envoie à Constantinople, en qualité d'ambassadeur, le chevalier Bongianni Giantigliazzi. Dans une conversation particulière, le Grand-Seigneur montrant un plan de la cité de La Valette à cet ambassadeur, lui demanda si ce plan était fidèle, et si la place était aussi fortifiée qu'elle paraissait : « Seigneur, lui « répondit le chevalier, celui qui a levé ce plan, « a oublié la principale partie de ses fortifi- « cations, qui consiste dans le courage et la va- « leur de plus de mille chevaliers toujours prêts « à répandre jusqu'à la dernière goutte de leur « sang pour la défense de cette place. »

(1578) Troubles dans la Religion, causés par

huit chevaliers castillans qui se plaignaient du Grand-Maître et du conseil, comme leur ayant fait grand tort et à toute leur langue, par le consentement qu'ils avaient donné à la disposition que le pape et le roi d'Espagne avaient faite des prieurés de Castille et de Léon, et du bailliage de Lora, en faveur de l'archiduc Venceslas. Les mécontents étaient poussés secrètement par plusieurs Grands-Croix qui fomentaient la sédition. Le Grand-Maître a recours au pape qui fait citer ces mutins à comparaître devant lui; ils reconnaissent leur faute; et sous prétexte qu'étant sans commanderie, sans patrimoine et sans argent ils ne pouvaient pas entreprendre un pareil voyage, le Grand-Maître en obtint la dispense du pape ; mais ils furent obligés de se présenter devant lui en plein conseil, chacun un cierge à la main, pour lui faire et à tout le conseil réparation, et lui demander pardon : ce qu'ils obtinrent après une sévère réprimande que leur fit La Cassière.

Mort du Grand-Prieur de Bohême. Les empereurs s'étaient mis comme en possession d'y nommer, et l'Ordre depuis longtemps ne jouissait, ni de la dépouille des morts, ni du mortuaire, ni du vacant. Le Grand-Maître et le conseil nomment le Bailli de Schomborn pour ambassadeur à la cour impériale; ce chevalier s'abouche dans Prague avec Frère Christophe de Verdemberg, tout-puissant auprès de l'empereur, et pour l'intéresser à maintenir les droits de la Religion, le Bailli lui remit un acte et une bulle du Grand-Maître, qui le nommait Grand-Prieur de Bohême : ce qui

'ussit suivant les vœux et les intentions du
rand-Maître.

Don Henri, roi de Portugal, fait part au Grand-
aître de la mort du roi don Sébastien, son ne-
eu, qui avait été tué le 22 septembre 1578, à la
ataille d'Alcacer, où périrent aussi plusieurs
ommandeurs de l'Ordre de Saint-Jean, et en
ême temps il lui donna avis de son élévation
ır le trône.

(1579) Frère Gargala, évêque de Malte, et
ressin, Prieur de l'Eglise, tous deux d'un esprit
ıquiet, commencèrent à exciter la tempête qui
éleva alors contre le Grand-Maître leur bien-
ıiteur.

Mort de l'archiduc Venceslas, Grand-Prieur de
Castille et de Léon, suivie de celle de don Juan
'Autriche, fils naturel de Charles-Quint.

Frère Justinien, Grand-Prieur de Messine, est
ommé à l'ambassade de Castille et de Portugal,
our faire les compliments de condoléance sur
ı mort de tous ces princes, et surtout pour s'as-
ırer des secours nécessaires pour résister aux
urcs qui menaçaient Malte d'une nouvelle entre-
rise sur toute cette île.

(1579) L'évêque Gargalla, par de nouvelles
ntreprises sur l'autorité du Grand-Maître et du
onseil prétend faire la visite juridique de l'hô-
ital de la Cité notable. Les administrateurs, qui
e reconnaissent que l'autorité du Grand-Maître
t du conseil, s'y opposent; l'évêque les excom-
ıunie : il est soutenu par le clergé qui se cotise
our les frais de cette démarche. La Religion

nomme Frère Damientaliata, Maltais, théologie de l'Ordre de Saint-Dominique, pour défendre se priviléges. Les magistrats des cités présentèren une requête au Grand-Maître pour se plaindr que les créatures et les amis de l'évêque sortaien en armes de son palais, et maltraitaient les ci toyens qui persistaient dans l'obéissance qu'il devaient à leur souverain. Le Grand-Maître, pou arrêter ce désordre, établit dans le Bourg appel la *Cité Victorieuse*, une garde de cinquant hommes.

Le Grand-Maître fait part de ces mouvement au pape, auquel il envoie pour ambassadeu Frère Hugues de Loubenx de Verdalle ; et par se instructions, il le charge de demander au souve rain pontife la confirmation des priviléges accor dés par ses prédécesseurs à la Religion, avec l permission pour le Prieur de l'Eglise, sur le refu de l'évêque, de conférer les Ordres mineurs au jeunes clercs. Le pape nomme l'archevêque d Palerme pour connaître de ces différends ; ma ce prélat étant arrivé à Malte, trouve les espri si aigris, qu'il renvoie la connaissance de cet affaire au Saint-Siége, et l'évêque se rend à Ron pour y défendre sa conduite.

(1580) Grande conjuration contre la vie de l Cassière, que trois familiers de l'inquisition avaie résolu d'empoisonner; ils sont arrêtés, et i chargent comme leurs complices plusieurs ch valiers, même des Grands-Croix, et surtout nommé Petrucci, inquisiteur à Malte. Des chev liers des trois langues d'Italie, d'Arragon et d

Castille entrent tumultuairement dans le conseil, insultent le Grand-Maître ; et sans respect pour sa dignité, le somment de déclarer quelle preuve il avait qu'on eût conspiré contre sa vie. Quoique le vice-chancelier leur témoignât qu'on n'en avait jamais parlé dans le conseil, ils exigèrent que la Religion envoyât trois ambassadeurs au pape, qui furent Frère Antoine de Villars, Grand-Prieur d'Auvergne, Frère François Guiral, Bailli de Négrepont, et Frère Antoine de Bologne, Bailli de Saint-Etienne. Mais Bologne et Guiral ne voulant point se mêler d'une affaire si épineuse, se dipensèrent sous prétexte d'infirmité de faire ce voyage : ce qui ralentit la chaleur et l'animosité des plus emportés.

On cite devant le conseil de l'Ordre le Bailli de Brandebourg, et plusieurs chevaliers du baillage de Sonneberg, qui sans respect pour leur profession, avaient embrassé la religion luthérienne.

L'empereur prétend qu'il lui appartient de nommer au grand-prieuré, et aux commanderies du royaume de Bohême.

(1581) Le conseil, soutenu de la plus grande partie du couvent, se soulève contre La Cassière. Trois sujets différents excitèrent cette sédition. Le premier, c'est que ce Grand-Maître avait défendu aux chevaliers des différentes langues de se partialiser en faveur de la nation et des souverains dont ils étaient nés sujets : parce que les Espagnols élevés depuis Charles-Quint à l'ombre de la puissance formidable de la maison d'Autriche, voulaient que l'Ordre entier pliât sous cette puis-

sance. La seconde cause fut que le Grand-Maître, par un ban public, avait chassé du Bourg et de la cité de La Valette les femmes dont la conduite était de mauvais exemple, et qu'il les avait forcées de sortir de l'île, ou de se retirer dans des casals et des villages éloignés de la résidence du couvent. Le troisième sujet vint de l'ambition de quelques Grand-Croix, qui aspiraient à la Grande-Maîtrise, et qui voyant que le Grand-Maître, quoique très âgé, jouissait d'une parfaite santé, et craignant de ne lui pouvoir survivre, résolurent par une déposition et une abdication forcée de faire vaquer sa dignité.

Les langues de Castille et de Portugal, quelques-uns ajoutent celles d'Arragon et d'Allemagne, plusieurs chevaliers des trois langues de France, qui avaient à leur tête Mathurin de l'Escure, dit Romégas, s'assemblent tumultueusement, et se plaignent que le Grand-Maître par ses différentes ordonnances, faisait assez connaître que son esprit était baissé ; qu'il avait plus d'attention à la conduite des femmes de Malte, qu'aux entreprises des Turcs et des corsaires de Barbarie ; qu'il négligeait de remplir les magasins ; que dans les conseils il dormait toujours, et qu'il ne semblait veiller que pour tourmenter ses religieux. Sur cela ils lui envoyaient des députés pour lui proposer, eu égard à son incapacité dans le gouvernement, de nommer un lieutenant. Sur son refus, le conseil complet s'assemble chez Frère Cressin, Prieur de l'Eglise, principal moteur de cette sédition, et on nomme pour lieutenant du magis-

:e Romégas, Prieur de Toulouse et d'Irlande. s chevaliers espagnols, pour intéresser les lan-es de France, le préfèrent à d'autres de leur tion. Tel fut le résultat de cette assemblée sé-ieuse qui aboutit à suspendre de l'autorité gitime un Grand-Maître recommandable par sa gesse, sa piété, et par sa valeur, pour mettre sa place un chevalier dévoré d'ambition, brave a vérité, et heureux dans ses courses; mais fé-ce, cruel à l'égard des ennemis, et qui ne ritait que la qualité d'un redoutable corsaire. Outre Romégas, le chef muet de cette conjura-n, et qui en apparence semblait ne faire que prêter aux sentiments du plus grand nombre s chevaliers, il y en avait quatre autres qui issaient à découvert contre le Grand-Maître. Le emier était Cressin, que La Cassière avait fait ieur de l'Eglise. Ce malheureux parut le plus iel ennemi de son bienfaiteur. Le second était Bailli de Riwalte, qui ayant manqué la Grande-îtrise que Monté emporta à son préjudice, ne sespérait pas d'y parvenir, si La Cassière était posé. Le troisième était Ducro, Grand-Croix; le quatrième, créature de Romégas et son con-ent, était un Français appelé le Commandeur Maillo-Sacquenville.

Ces quatre chefs de la sédition n'en demeurè-nt pas là : pour pousser la révolte et l'outrage core plus loin, ils entrent à la tête de leurs mplices dans la salle du Grand-Maître, l'arrê-nt en vertu d'un décret du conseil, le mettent ns une chaise à découvert, l'environnent de

soldats, et le conduisent comme un criminel dans le château Saint-Ange, où il fut retenu prisonnier : on remarqua que pendant le chemin de la cité de La Valette au château, il eut à essuyer les cris et les outrages de plusieurs jeunes chevaliers, et des reproches sanglants, qui devant des juges équitables, faisaient son éloge et tournaient à sa gloire.

Les révoltés qui voulaient faire approuver leur entreprise par le pape, premier supérieur de l'Ordre, lui dépêchent trois ambassadeurs, à la tête desquels Romégas fit nommer Sacquenville, son confident. Le Grand-Maître, quoique renfermé étroitement, trouva le moyen de faire passer à Rome quatre autres ambassadeurs; qui furent les chevaliers de Blot-Viviers, Pierre Roux de Beauvais, Frère don François de Guzman, et Frère Ange Pelleggrini.

Deux jours après, Chabrillan, Général des galères, rentre dans le port de Malte à la tête des chevaliers qui s'étaient embarqués avec lui. Il n'eut pas plus tôt mis pied à terre, qu'il demanda à voir le Grand-Maître. Les révoltés n'osèrent le refuser : il entre dans le château Saint-Ange, et offre au Grand-Maître de le rétablir dans son autorité, et le reconduire dans son palais à la tête de deux mille hommes, tant des troupes qu'il avait sur ses galères, que d'un grand nombre de chevaliers, et des plus gens de bien de l'île, qui détestaient la révolte des séditieux. Mais ce généreux vieillard lui répondit avec beaucoup de sagesse, qu'il attendait son rétablissement du sou

verain pontife, premier supérieur de la Religion, et qu'il aimerait mieux finir ses jours dans une prison, que d'être cause que ses religieux qu'il regardait toujours comme ses enfants, en vinssent aux mains à son sujet.

Les ambassadeurs des deux partis arrivent à Rome : ceux des révoltés, pour disposer le pape à consentir à la déposition du Grand-Maître, le représentent comme un vieillard tombé en démence et incapable de gouverner son Ordre. Le pape ne se laisse point surprendre, et il envoie à Malte Gaspard Visconti, auditeur de Rote, en qualité de son nonce, pour prendre connaissance de cette affaire. Ce prélat étant arrivé à Malte, convoque l'assemblée généralede tout le couvent : il lui fait part des deux brefs du pape, dont il est porteur, l'un pour le Grand-Maître, et l'autre pour Romégas, auxquels il est enjoint de se rendre à Rome.

Le roi de France ayant appris l'indigne traitement fait à La Cassière par ses religieux, lui envoie un chevalier pour l'assurer qu'il emploiera toutes ses forces pour réduire les mutins dans leur devoir.

La Cassière arrive à Rome, escorté de huit cents chevaliers. Il entre dans cette capitale du monde chrétien comme en triomphe. La cour du pape, les maisons des cardinaux, des princes et des ambassadeurs, vont bien loin au-devant de lui. Le pape le reçoit avec de grandes marques d'estime, le plaint, le console. Romégas sollicite une audience; mais le pape lui fait dire qu'il ne le

verra point qu'après qu'il aura abdiqué le titre de lieutenant du magistère. Romégas saisi de douleur en recevant de tels ordres, tombe évanoui : la fièvre s'en suit, et l'emporte en peu de jours. Ses partisans ont ordre d'aller se soumettre au Grand-Maître. Le commandant de Sacquenville s'étant approché du Grand-Maître, et se contentant de lui demander sa main pour la baiser, le cardinal de Montalte lui cria : « A genoux, chevalier rebelle ; sans la bonté de votre digne Grand-Maître, il y a plusieurs jours qu'on vous aurait coupé la tête dans la place Navone. » Tout le monde à Malte rentre dans son devoir. Le pape voulait que le Grand-Maître y retournât pour y jouir du rétablissement de son autorité ; mais Dieu en disposa autrement ; il mourut à Rome après trois mois de séjour. Son corps fut reporté à Malte dans l'église de Saint-Louis. Le pape y fit mettre cette inscription faite par le célèbre M. Antoine Muret.

« Fratri Joanni Episcopo, magno militiæ Hierosolimitanæ magistro, viro fortissimo, religiosissimo, splendidissimo, cujus ut igne aurum, sic calumniis spectata ac probata integritas, etiam enituit, sacro sodalitas militum Hierosolimitanorum patriæ principi optimo mœrens posuit. Vixit annos 78, obiit Romæ 12 Kalend. Januarii 1581. »

(1582) La mort du Grand-Maître arrivée à Rome, fit craindre à tout l'Ordre que le pape, comme premier supérieur, ne prétendît nommer son successeur. Ce fut le sujet d'une ambassade

que le couvent de Malte envoya à Grégoire XIII, pour le prier de conserver à l'Ordre le droit de l'élection. Grégoire fit consulter les registres de ses prédécesseurs, et surtout ceux de Boniface IX, d'Innocent VII, et de Grégoire XII; et après avoir pris son parti, il congédia les ambassadeurs, avec l'assurance qu'il leur enverrait dans peu un bref pour procéder à l'élection; mais sans s'expliquer plus ouvertement sur ses intentions, dont il leur dit que le seigneur Visconti, son nonce, était bien instruit.

En effet le 12 de janvier 1582, le chapitre étant assemblé et les seize électeurs choisis, le nonce de Sa Sainteté leur présenta de sa part un bref par lequel il leur était commandé de renfermer le droit d'élection passive dans trois sujets que le pape leur proposait; savoir : *Verdalle*, chevalier de la langue de Provence, et le Grand-Commandeur; Panisse, Grand-Prieur de Saint-Gilles, et Chabrillan, Bailli de Manosque. Verdalle qui avait été longtemps ambassadeur à Rome, et qui était très agréable au pape et à toute sa cour, trouva le chapitre dans la même disposition à son égard. Il fut choïsi et proclamé Grand-Maître : le pape ratifia son élection, et envoya un bref pour incorporer et réunir à la Grande-Maîtrise la dignité de Turcopolier, attachée anciennement à la langue d'Angleterre.

(1583) Chapitre général où il se fait une taxe sur tous les biens de la Religion.

Les Vénitiens s'emparent de deux galères de la Religion, par représailles de quelques marchan-

dises prises sur des vaisseaux turcs, et réclamées par des marchands vénitiens.

Nouvelles fortifications ordonnées dans l'île de Goze.

La langue d'Italie emporte la préséance sur celle d'Arragon.

(9 janvier 1584.) Procès fait au chevalier Avogadre, général des galères, privé de sa charge, et condamné à un an de prison : les revenus de son bailliage pendant trois ans sont appliqués au trésor commun.

Les galères du grand-duc vont en course de conserve avec les galères de la Religion.

Frère Claude de Lorraine, appelé le chevalier d'Aumale, arrive à Malte dans une galère qui lui appartient.

Jean-André Doria, généralissime des armées du roi d'Espagne, arrive à Malte, et confère avec le Grand-Maître.

Bref du pape, qui exclut les chevaliers de pouvoir parvenir à la dignité d'évêque de Malte, ou de Prieur de l'Eglise.

Mort du pape Grégoire XIII. Election de Sixte V.

Un vaisseau vénitien est arrêté par représailles, par les galères de la Religion.

(1585) L'année se passe dans la discussion des droits du Grand-Maître, au sujet de la nomination du général des galères, et du chevalier qui devait monter la capitane.

(1586) Défense de porter des pistolets de poche et des stylets : toutes armes qui ne conviennent qu'à des bandits et à des assassins.

(1587) Sacconai, Grand-Maréchal de l'Ordre, est puni pour avoir enlevé des prisons de la Châtellenie le valet d'un chevalier accusé de vol.

Charles d'Orléans est pourvu du grand-prieuré de France, sans réserve, et de la même manière qu'en avait joui Henri d'Angoulême.

Frère Michel de Sèvre, Grand-Prieur de Champagne, par une entreprise téméraire, appelle au tribunal séculier, des ordonnances du dernier chapitre général.

L'esprit de sédition continue dans le couvent. Le Grand-Maître va à Rome. Le pape pour imposer silence aux mutins, le renvoya à Malte revêtu de la dignité de cardinal.

Différentes prises faites par les chevaliers qui étaient en course.

(1588-1589) Le Grand-Maître choisit Jacques Bosio pour écrire l'histoire de l'Ordre, qui avait déjà été commencée par le Commandeur Jean-Antoine Fossan.

(1590) Mort du pape Sixte V, auquel succède Grégoire XIV.

(1591) Les Juifs et leurs effets, par un bref particulier du pape, sont censés de bonne prise.

(1592) La peste fait de cruels ravages dans toute l'île de Malte. Les jésuites s'y établissent, attirés par l'évêque Gargalla.

(1593) Le Commandeur Jean Othon Bosio devient vice-chancelier.

Le pape confère le prieuré de Barlette, vacant par la mort du cardinal Scipion de Gonzague, au

prince Ferdinand de Gonzague, depuis cardinal, et ensuite duc de Mantoue.

(1594) Le grand-prieuré de Venise, après avoir été possédé par le cardinal Farnèze, passe au cardinal Colonne.

Henri IV, après la mort de Henri III, et pendant les guerres civiles de la Religion, dispose du grand-prieuré d'Aquitaine en faveur du Commandeur de Chartres, et de celui d'Auvergne, en faveur du baron de Bellegarde, quoique séculier.

(1595) La dignité de cardinal, que le pape avait conférée au Grand-Maître, ne peut arrêter l'humeur inquiète et séditieuse des mécontents, et ce prince, fatigué de leurs murmures et des plaintes continuelles qu'ils faisaient, passe à Rome, et meurt de chagrin.

(1596) Frère don *Martin Garzez*, de la langue d'Arragon, est élu Grand-Maître, prince sans favoris, sans partialité, et dont le gouvernement fut agréable aux chevaliers et au peuple.

Le pape Clément VIII confère le prieuré de Pise à don Antoine de Médicis.

(1597) Les Turcs ravagent la Hongrie; et le conseil de l'Ordre, pour procurer du secours à cette nation, déclare, par un édit solennel, que la Religion tiendrait compte aux chevaliers qui serviraient contre les Infidèles, de leur résidence, comme s'ils restaient dans le couvent, ou qu'ils fussent sur les vaisseaux de la Religion.

(1598) L'empereur Rodolphe II, par son diplôme, termine l'affaire de la Bohême à la satisfaction de l'Ordre.

(1599) Nouveaux troubles à Malte au sujet des inquisiteurs.

Le Grand-Maître et le conseil font un décret en faveur des Suisses, par lequel il est permis de recevoir leurs enfants dans le prieuré d'Allemagne, pourvu que ces enfants soient issus en légitime mariage de père, mère, aïeul et aïeule, bisaïeul et bisaïeule, tous catholiques et légitimes, et qui n'aient point exercé d'arts mécaniques, mais qui soient issus d'officiers, de capitaines et de commandants auxquels la profession des armes doit tenir lieu de noblesse.

Le siècle finit par des fortifications, que le Grand-Maître et le conseil font faire dans le château et l'île de Goze.

(1600) Bailliage d'Arménie supprimé; grande dispute entre les langues d'Italie et d'Allemagne, qui réclamaient l'une et l'autre le prieuré de Hongrie.

(1601) Mort du Grand-Maître don Martin de Garzez.

Frère *Alop de Vignacour*, Grand-Hospitalier de France, est élu pour lui succéder. Ce chevalier de la langue de France, d'une maison très ancienne de la province de Picardie, était Grand-Croix et Hospitalier de l'Ordre, quand son mérite l'éleva à la dignité de Grand-Maître; nous n'avons guère de magistère plus célèbre que le sien, soit qu'on fasse attention à sa durée, qui fut de plus de vingt ans, soit qu'on considère les divers événements qui arrivèrent dans l'Ordre pendant son administration.

Le Grand-Maître, pour donner avis de son élection aux principaux princes de la chrétienté, leur dépêcha différents ambassadeurs. Le Commandeur Frère Rodrigue Britto fut envoyé au pape, Frère Nicolas Dellamara fut envoyé à l'empereur ; Frère Guillaume de Meaux Boisbaudran eut le même emploi auprès du roi très chrétien, et don Bernard de Zuniga à la cour du roi catholique.

(1602) L'inquisiteur Veralli veut prendre connaissance des affaires du gouvernement.

Les galères de la Religion s'emparent sur les côtes d'Afrique de la ville de Mahomette ; entreprise formée avec beaucoup de prudence, et exécutée avec une pareille valeur.

Emery de Chartres, ambassadeur de l'Ordre auprès du roi Henri IV.

Entreprises des chevaliers sur les villes de Lépante et de Patras.

(1603) Chapitre général.

(1604) Les galères de la Religion ravagent l'île de Lango, autrefois si chère aux chevaliers quand ils résidaient à Rhodes ; mais où leurs successeurs, en haine des Turcs, firent cent soixante-cinq esclaves.

Mort du pape Clément VIII.

(1605-1606) Paul V, son successeur, confère à un de ses neveux trois commanderies de la langue d'Italie, quoiqu'elles n'eussent pas vaqué en cour de Rome; et peu après il conféra encore la commanderie de Bénévent au cardinal Buffaio.

(1607) Projet d'un chevalier, Dalmate de nation,

mais de la langue d'Allemagne, proposé à l'Ordre, pour obtenir des Polonais la restitution de la grande commanderie de Posnanie, tombée entre les mains des séculiers, à condition d'établir dans ce royaume un corps de chevaliers qui serviraient à cheval contre les Turcs : projet qui n'eut point d'exécution par les obstacles qu'y forma un prince de la maison de Radzivil, dont apparemment les ancêtres ou les parents s'étaient emparés des biens de la commanderie.

(1608) Troubles à Malte, et dans l'auberge et la langue d'Allemagne, parce qu'on avait tenté de faire recevoir dans cette langue Charles, comte de Brie, fils naturel de Henri, duc de Lorraine. L'affaire est poussée si loin, que les Allemands arrachent de dessus la porte de l'auberge, les armes du Grand-Maître et celles de la Religion, pour n'y laisser que les armes de l'empereur.

(1609) François de Lorraine, dit le chevalier de Guise, fait ses caravanes à Malte.

Les chevaliers Fresnet, Mauros et Gaucourt surprennent la forteresse de Laiazzo, dans le golfe de ce nom, y entrent à la faveur d'un pétard qui fit sauter la porte, y font un riche butin, et après en avoir rasé les fortifications, emmènent plus de trois cents esclaves.

(1610) Année fatale à la France et à l'Ordre de Malte, par l'assassinat de Henri-le-Grand.

(1611) Corinthe prise et pillée par les galères de la Religion.

(1612) Le prince de Vendôme nommé général des galères de l'Ordre.

(1613) Sur les avis que reçut le Grand-Maître, que les corsaires d'Afrique voulaient tenter de se rendre maîtres de l'île de Goze, il y fait passer des troupes, et des munitions de guerre et de bouche.

(1614) Nouvelle alarme dans la langue d'Italie, par une grâce expectative que le pape accorde à un fils du duc de Modène, sur la commanderie de Reggio : grâce d'un dangereux exemple par les suites qu'elle pouvait avoir.

(1615) Soixante galères turques paraissent devant l'île de Malte, et débarquent cinq mille hommes, mais qui ne purent faire d'esclaves, par la précaution des habitants qui s'étaient retirés dans les places fortes.

(1616) Le Grand-Maître fait faire un aqueduc qui conduit une source abondante, depuis la cité de Malte, appelée communément la Cité notable, jusque dans la cité de La Valette, et dans la place qui est devant le palais des Grands-Maîtres : ouvrage digne de la grandeur des Romains.

Le duc de Nevers veut établir un Ordre nouveau, ou, pour mieux dire, détacher de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, l'ancien Ordre du Saint-Sépulcre. Frère don Louis Mendez de Vasconcellos, Bailli d'Acre, très habile dans les négociations, est dépêché à la cour de France, pour traverser les desseins du duc. Etant arrivé en France en qualité d'ambassadeur extraordinaire, il fut accompagné dans son audience par le Commandeur de Sillery, ambassadeur ordinaire, par Frère de Saint-Léger, receveur du prieuré de

France ; par le Commandeur de Fromigères, capitaine des gardes du corps ; par le Commandeur de Gerlande, et par ce qui se trouva de chevaliers à Paris et à la cour. Il présenta sa lettre au roi, à laquelle ce prince répondit aussi favorablement qu'on le pouvait souhaiter, et les projets du duc de Nevers n'eurent point de suite.

Facardin, prince des Druses, vient à Malte implorer la protection et le secours de l'Ordre contre les persécutions du Grand-Seigneur.

(1617) Bosio, qui n'était que chevalier de grâce, voulant disputer la préséance à un chevalier plus ancien que lui, on lui fit voir qu'on ne comptait son ancienneté que du jour de sa réhabilitation, et même qu'un chevalier de grâce ne pouvait jamais parvenir aux dignités de l'Ordre.

(1618) Le trésor fait fabriquer dans le port d'Amsterdam un galion dont la construction revenait à soixante mille écus d'or.

Nouvelles fortifications à la cale de Saint-Paul, de Marza-Syroco, de Marsa-Scala, et dans la petite île de Cumin, située entre Malte et Goze.

Cagliares, évêque de Malte, a des différends avec le Grand-Maître et le conseil ; il va à Rome pour les soutenir, et laisse en son absence un grand-vicaire. Les jeunes chevaliers de toutes les langues le vont chercher en sa maison pour le jeter à la mer. Vignacour se le fait rendre, et l'envoie à Rome avec son procès. Le pape en paraît irrité, ordonne à son inquisiteur d'en informer, et menace le Grand-Maître des foudres de

l'Église. Cette affaire fut terminée par la soumission du Grand-Maître et du conseil.

L'armée de la ligue catholique tente en vain de s'emparer de la ville de Suse, sur la côte de Barbarie. Il périt un grand nombre de chevaliers dans cette expédition, parmi lesquels on compte Frère Antoine Barras, Frère François Juxs, Frère de La Meusana, Frère Mérault de Pelons, Frère Melchior de Gozon-Mélac, Frère Antoine, chevalier de grâce, capitaine d'infanterie au service du roi catholique; et parmi les blessés, Frère Alphonse Castel-Saint-Pierre, capitaine de la capitane de l'Ordre; Frère Antoine Mastrillo, capitaine de la patrone; Frère Jean Saligy, Auvergnat; Frère César de Saint-Peryet, de la langue de France, qui mourut à Malte de ses blessures; Frère Azévédo, Castillan, et Frère Louis Mendez-Vasconcellos, Portugais.

(1620) François Ottoman, religieux Dominicain, qui se disait fils du Grand-Seigneur Achmet, paraît à Malte, et y est reçu sur la recommandation du cardinal Vetally, président de la congrégation des Cathécumènes.

Entreprise des galères de la Religion sur Castel-Tornèze. Le Commandeur Frère Alphonse Castel-Saint-Pierre, est nommé par le général des galères pour conduire cette entreprise. On s'ouvre un passage par trois pétards. Cette place était comme le magasin de toute la Morée. Le Général des galères est averti par un Grec, que s'il ne se retire promptement, ses gens seront coupés par quatre mille Turcs qui n'étaient pas éloignés. On sonne la

retraite, et Saint-Pierre qui a reçu le même avis, forme un escadron, et regagne le bord de la mer avec le butin et les prisonniers qu'il avait faits.

(1621) Mort de Paul V, auquel succède Grégoire XV, qui confirme par ses bulles tous les priviléges que ses prédécesseurs avaient accordés à l'Ordre.

(1622) Nouvelles plaintes de la langue d'Italie, qui se voit privée de succéder aux commanderies vacantes par la nomination souvent anticipée des papes.

Le Commandeur de Chattes-Gessan est envoyé à Malte par le roi Louis XIII, pour demander à l'Ordre la jonction de ses galères pour combattre les Huguenots.

Le chevalier de Casselani de Montémédan, reçoit ordre du conseil de conduire à Marseille avec les galères le grand galion fabriqué dans le port d'Amsterdam.

Le Grand-Maître de Vignacour étant à la chasse, et poursuivant un lièvre dans la plus grande chaleur du mois d'août, fut surpris d'une attaque d'apoplexie. On le porta à la cité nouvelle, où il nomma pour son lieutenant Frère Nicolas de Mara, Grand-Amiral de l'Ordre. Il reçut ensuite avec beaucoup de dévotion les sacrements de l'Église, fit sa désappropriation, et mourut le 14 septembre, âgé de 75 ans.

(1623) Le chapitre s'assembla pour lui nommer un successeur. Il y avait deux prétendants, Mendez de Vasconcellos, Portugais, Bailli d'Acre, et qui avait été ambassadeur de l'Ordre à Rome

et en France; et de Paule, de la langue de Provence, Grand-Prieur de Saint-Gilles. Frère don *Louis Mendez* eut la préférence, et fut proclamé Grand-Maître le 17 septembre. A peine jouit-il de cette dignité pendant six mois; le peu de temps qu'il survécut à Vignacour, fut employé à confirmer les sages dispositions qu'il avait faites. Vasconcellos, âgé de près de quatre-vingts ans mourut le 6 de mars 1623.

Le 10 du même mois on procéda à l'élection d'un nouveau Grand-Maître, et le choix du couvent tomba sur Frère *Antoine de Paule,* Prieur de Saint-Gilles, âgé de 71 ans. Le Commandeur de Formegères, ambassadeur de l'Ordre de France, étant décédé, on fit occuper une seconde fois cette place au Commandeur Durand de Villegagnon, pour notifier l'élection du nouveau Grand-Maître au roi Louis XIII.

Mort du pape Grégoire XV, auquel succède Urbain VIII. Ce pontife fait recevoir Antoine Barberin, son petit neveu, chevalier de justice avec dispense de caravane et de résidence.

Jean de Fonseca, novice portugais, a la tête coupée à Malte dans la grande place du palais, après avoir été convaincu de vol et d'assassinat.

Frère Faulcon, Prieur de Capoue, convaincu d'avoir détourné de la recette de Naples quinze mille ducats, sur celle de Rome deux mille écus, et de la dépouille du Grand-Maître Louis Mendez, quinze mille autres ducats, est condamné à une prison perpétuelle où il mourut.

Le Grand-Maître ne manque pas d'ennemis, et

de ces gens qui, à la faveur de leur effronterie, se flattent de faire passer pour des vérités les plus noires calomnies. Ils présentent au pape un mémoire, où ils disent que ce Grand-Maître est un homme déréglé dans ses mœurs, grand simoniaque, et qui a acheté sa dignité argent comptant. De Paule envoie à Rome le Commandeur Frère Denis Polastron de La Hillière, chevalier d'une vie exemplaire, et qui le justifia avec beaucoup de gloire de toutes ces calomnies. A peine le Grand-Maître était-il sorti de cette affaire, qu'il lui en survint une autre qui n'était pas moins difficile, en ce qu'il eut le pape Urbain VIII pour juge et partie. Ce pontife se mit en possession de disposer des commanderies de la langue d'Italie : il avait déjà donné les deux commanderies de Milan et de Busalora à don Antoine Barberin, son neveu, et il conféra depuis celle d'Ascoly au chevalier Machiavelly, au chevalier Frère Donat-Rustici, celle de Volterre, et le droit d'ancienneté au Commandeur Frère Hubert Riccasoli; et la commanderie de Monopoli au chevalier Frère Alexandre Zambeccarie. Ces nouvelles concessions, outre celles de Paul V et de Grégoire XV, qu'on faisait monter à dix-sept commanderies, soulevèrent la langue d'Italie. Les chevaliers refusèrent de faire leurs caravanes, de monter les vaisseaux et les galères de la Religion, et la plupart se retirèrent chacun dans leurs maisons et dans le sein de leurs familles. Le Grand-Maître, pour prévenir ce désordre, convoqua le conseil, et d'un commun avis, on dépêcha un ambassadeur au pape,

pour lui porter les plaintes de la Religion. En même temps, on en envoya trois autres à ce même sujet aux principaux souverains de la chrétienté. Frère Jacques du Liège-Charault, Grand-Hospitalier, fut destiné pour Rome; Frère Jean-Conrad de Rosbac, Bailli de Brandebourg, fut envoyé à l'empereur; le Marra, Prieur de Messine, et général des galères, au roi de France; et Frère don Juan Ximenès, Prieur de Navarre, au roi catholique.

Ces ambassadeurs étaient encore chargés de représenter à ces princes l'abus de certaines dispenses qu'on accordait à Rome aux chevaliers, par lesquelles il leur était permis de disposer de leurs effets, au préjudice du trésor commun; ce qui diminuait considérablement les revenus de la Religion. Nous verrons sous l'année suivante le succès de l'ambassade de Rome.

(1625) L'Ordre fait une entreprise sur l'île de Sainte-Maure occupée par les Turcs, qui ne réussit point; douze chevaliers y furent tués, sans compter un grand nombre de blessés.

Grand combat sur mer, où la Religion perd deux galères, le Saint-Jean et le Saint-François; et il y eut plusieurs chevaliers tués, d'autres blessés, et quelques-uns faits esclaves.

(1626) Le pape, malgré les remontrances du Grand-Maître et du conseil, continue de disposer des commanderies de la langue d'Italie.

(1627) La Religion n'avait entretenu jusqu'alors que cinq galères; le Grand-Maître de Paule en fait construire une sixième.

(1628) Urbain publie une ordonnance *motu* *roprio*, par laquelle il change l'ordre qui s'était bservé jusqu'alors dans l'élection des Grands-laîtres.

(1629) Frère Achille d'Estampes Valençai, à la ecommandation de Louis XIII, roi de France, st fait Grand-Croix de grâce.

Antoine Bosio, fils naturel du Bailli Frère Jean tton, et qui avait été adopté par son oncle Jacques osio, fit de grands progrès dans les belles-lettres, t surtout dans la connaissance de l'histoire ecclé-iastique; en sorte que sa profonde capacité effaça es taches de sa naissance, comme on le peut voir ar ses différents ouvrages, et surtout par celui le *Roma subterranea*. Il succède à son père adoptif lans la charge d'Agent de l'Ordre à Rome; et tant resté le dernier de son nom, il recueillit ette année la succession générale de tous les biens le cette maison.

(1630) Le pape veut changer l'ancien usage qui e pratiquait dans les chapitres généraux.

(1631) Des esclaves chrétiens qui composaient a chiourme d'une galère turque commandée par lanni, beï de Famagouste, dans l'île de Chypre, e révoltent, prennent les armes, tuent leur pa-ron et les soldats de la galère, ou les font sauter lans la mer, s'emparent de la galère même, et rrivent heureusement à Malte.

Chapitre général indiqué pour le 11 de mai. Le pape consent qu'on y retienne l'ancien usage le seize commissaires, deux par chaque langue; nais il veut que l'inquisiteur les préside, qu'il

puisse subdéléguer en sa place, et en son absence, qui il jugera à propos; qu'il ait le pouvoir de suspendre le chapitre, et même de le proroger. Le Grand-Maître fait assurer le pape qu'il est très disposé à lui obéir ; mais que le corps de la Religion souffre impatiemment que Sa Sainteté prétende introduire dans le gouvernement une personne étrangère dans l'Ordre, avec le titre et l'autorité de président. Le pape n'ayant eu aucun égard à toutes ces remontrances, le conseil crut devoir céder. Mais afin d'éviter les saillies et les vivacités de la jeunesse, on l'embarqua pour l'envoyer en course pendant la tenue du chapitre général.

Le Dimanche, 11 mai 1631, on fait l'ouverture de ce chapitre, où présida le sérénissime seigneur Frère Antoine de Paule, Grand-Maître.
Le très révérend Imbroll, Prieur de l'Eglise.

BAILLIS CONVENTUELS.

Fr. Claude Durré Ventarol, Grand-Commandeur.
Fr. François Crémeaux, Grand-Maréchal.
Fr. Tussin de Ternez Boisrigault, Grand-Hospitalier.
Fr. Philippe Gaetan, Grand-Amiral.
Fr. Louis de Moncade, Grand-Conservateur.

GRANDS-PRIEURS.

Fr. Juste du Fay Gerlande, Prieur d'Auvergne.
Fr. George de Castellane d'Aluis, Prieur de Toulouse.

Antoine-Marie de Ciaïa, Prieur de Lombardie.
Nicolas Cavaretta, Prieur de Venise.
Nicolas de La Marra, Prieur de Messine.
Philippe Bardaxi, Châtelain d'Emposte.

BAILLIS CAPITULAIRES.

Signorin Gattenare, Bailli ou Prieur du bailage de Sainte-Euphémie.
François Sans, Bailli de Négrepont.
César Ferreti, Bailli ou Prieur de Saint-ienne.
Alexandre Bensi, Bailli ou Prieur de la Sainte-rinité-de-Venouse.
Antoine Brancaccio, Bailli ou Prieur de Saint-an, proche de la mer de Naples.
Honofre de Lhopitale, Bailli de Majorque.
François Pujet Chastuel, Bailli de Manosque.
Juste de Brun Laliége, Bailli de Lyon.
le Rosbac, Bailli de Brandebourg.
ean de Berno Villeneuve, Bailli de l'Aigle.
Laurent de Figueroa, Bailli du Saint-Sépulcre.
Lucius Grimaldi, Bâilli de Pavie.
Louis de Britto Mascarnay, Bailli d'Acre.
acques-Christophe Ábandlau, Bailli.
Alexandre Orsi, Bailli.

LIEUTENANTS DES BAILLIS CONVENTUELS.

Matthias-Jacques Phirt, Lieutenant du Bailli Allemagne.
Thomas Hosis, Lieutenant du Grand-Chanlier.

PROCUREURS DES PRIEURS.

Fr. Biagio Brandao, procureur du sérénissi Ferdinand Cardinal Infant, administrateur prieuré de Portugal.

Fr. François Buonaroti, procureur de l'illustr sime don Jean-Charles de Médicis, Prieur Pise.

Fr. Antoine Scalamonte, procureur de l'illus Frère Aldobrandini, Prieur de Rome.

Fr. Tristan de Villeneuve, procureur de Fr Jacques Meuléon-la-Bastide, Prieur de Sai Gilles.

Fr. Robert de Viole Soulère, procureur de Fr Guillaume du Meaux - Baudran, Prieur France.

Fr. Charles de Vajure, procureur de Frère Pie de Beaujeu, Prieur de Champagne.

Fr. Jules Amasi, procureur de Frère Pierre V timille, Prieur de Capoue.

Fr. Martin de Redin, Prieur de Navarre, a s pendu par sa présence les pouvoirs de Fr Ginisio Ruiz, son procureur.

Frère Policarpe de Casteloi, procureur de Fr Pierre George Pridorsila, Prieur de Catalog

Fr. Louis Gelzi, procureur de Frère Frédé Hunth, prieur d'Ibernie.

Fr. Antoine Pontremoli, chapelain de la lang de Provence, procureur de Frère Artema Prieur de Hongrie.

Fr. Ebérard, baron d'Estain, procureur de Fré Théodore Rolman, Prieur de Danemarck.

Fr. don Juan de Zuniga, Prieur de Castille et de Léon.

PROCUREURS DES BAILLIS CAPITULAIRES.

Fr. Jean-Baptiste Calderari, procureur de l'éminent cardinal Cornaro, Grand-Commandeur de Chypre.

Fr. Baldassar de Marzilla, procureur de Frère Lapert d'Albiza, Bailli de Caspe.

Frère François de Godoi, procureur de Frère don Diégo de Guzman, Bailli de Lora.

Fr. Joachim de Challemaison, procureur de Frère Jacques de Chenu de Baillai, Bailli d'Arménie.

Fr. Gabriel Dorin de Ligny, lieutenant et procureur de Frère Jacques du Liége-Charault, Trésorier-général.

Fr. don Louis de Cardenas, procureur de l'illustre Bailli Frère Caraffa.

Fr. Gaspard de Maisonseule, procureur du Bailli Frère Achille d'Estampes-Valençai.

PROCUREURS DES LANGUES.

De Provence, Fr. François Bagarris.

D'Auvergne, Fr. Charles de Fay Gerlande.

De France, Fr. Alexandre de Grimonval.

D'Italie, Fr. Octave Ceoli.

D'Arragon, *Catalogne et Navarre*, Fr. Jérôme Bardaxi.

D'Allemagne, Fr. Jean-Jacques de Velthause.

De Castille et de Portugal, Fr. Gabriel d'Angulo.

L'Ordre étant supprimé en Angleterre ; on ne nomma point de procureurs pour cette langue.

PROCUREURS DES COMMANDEURS DES PRIEURÉS.

Du prieuré de Saint-Gilles, Fr. Henri de Latis-Entragues.

De Toulouse, Fr. François de Grottes de la Menardie.

D'Auvergne, Fr. Pierre-Louis Chantellot-la-Chaise.

De France, Fr. Pierre de Carvel de Merai.

De Champagne, Fr. Joachim de Sennevoi.

De Rome, Fr. Curtius Bonbino.

De Lombardie, Fr. Alphonse Castel de Saint-Pierre.

De Venise, Fr. Fiorin Aorso.

De Pise, Fr. Ugolin Grisoni.

De Barlette, Fr. Gerolamo Zato.

De Messine, Fr. Philippe Moleti.

De Capoue, Fr. Alphonse Dura.

De la Châtellenie d'Emposte, Fr. Pierre Marzella.

De Catalogne, Fr. Melchior Dureta.

De Navarre, Fr. François Torreblanca.

D'Allemagne, Fr. Jean de Rosbach.

De Castille et de Léon, Fr. Alphonse de Angulo.

COMPAGNONS DU GRAND-MAÎTRE.

De la langue de Provence, Fr. Girolamo de Merle Beauchamps, cavalcadour du Grand-Maître, et Fr. Pierre de Bernana Hornolach.

D'Auvergne, Fr. Baltassard d'Alben, et Fr. Foucaud de Saint-Aulaire.

De France, Fr. Adrien de Contremoulins, et Fr. François de La Grange.

D'Italie, F. Jean Minutolo, et Fr. Mario Alliata.

D'Arragon, Catalogne et Navarre, NN.

Pour l'Angleterre, Fr. Jean-Baptiste Macedonio, et Fr. Etienne del Portico.

D'Allemagne, Fr. Guillaume-Henri de Vasperg.

De Castille et Portugal, Fr. Gondisalvo d'Albernz, et Fr. don Bernardin de Norogna.

L'inquisiteur présenta ensuite un bref du pape, qui le nommait pour présider à l'élection de seize commissaires nommés pour régler les affaires de la Religion; mais sans qu'il se pût mêler de proposer aucune affaire, ni d'ouvrir son avis. Le Grand-Maître, soit sagesse, soit politique, laissa accepter ce bref par le chapitre, et on procéda ensuite à l'élection des commissaires. Il y en eut deux pour chaque langue.

Pour la Provence, de Villeneuve, Bailli de l'Aigle, et Fr. François Crotte la Ménardie.

Pour l'Auvergne, Gerlande, Prieur d'Auvergne, et Laliége, Prieur de Lyon.

Pour la France, Boisrigault, Grand-Hospitalier, et Fr. Gabriel Dorin de Legai.

Pour l'Italie, La Marra, Prieur de Messine, et Gattinara, Prieur de Sainte-Euphémie.

Pour l'Arragon, Catalogne et Navarre, Sans, Bailli de Négrepont, et Lhopital, Bailli de Majorque.

Pour l'Angleterre, l'inquisiteur Serissori nomma, avec ordre du pape, Frère Pierre-Louis Chantelot La Chaise, de la langue d'Auvergne, et

Frère don Juan de Villaroel, du prieuré de Castille.

Pour l'Allemagne, le Bailli Frère Jacques-Christophe Abandlau, et Fr. Evrard, baron d'Estain.

Pour Castille et Portugal, Fr. Thomas Hozes, lieutenant du Grand-Chancelier, et Fr. Biagio.

Le chapitre ayant remis entre les mains de ces seize commissaires toute son autorité, ils se retirèrent avec l'inquisiteur dans le conclave, qui s'assembla dans la salle du palais de la Tour. L'inquisiteur, comme nous l'avons dit, et suivant l'intention du pape, y présida, mais sans avoir de suffrages, et sans être en droit de faire aucune ouverture.

Ce fut Boisrigault, Grand-Hospitalier, qui, comme le plus ancien des seize, proposa les affaires qu'il fallait examiner. Imbroll, Prieur de l'Eglise, en qualité de procureur du Grand-Maître, Abela, vice-chancelier, et Frère Pierre Turamini, secrétaire du commun trésor, intervinrent dans cette assemblée, qui par de sages règlements termina les affaires générales et particulières. Comme depuis ce temps-là il ne s'est tenu aucun chapitre, les jugements et les règlements de celui-ci servent aujourd'hui de lois et de décisions sur les différends qui peuvent s'élever dans l'Ordre.

(1632) La Religion perd le long des côtes de Calabre la galère de Saint-Jean, par la violence d'une tempête. L'équipage gagne terre, et on en retira depuis l'artillerie et les principaux effets.

On fait, cette année, l'énumération de tous les habitants des îles de Malte et de Goze; et outre

les religieux de l'Ordre, les ecclésiastiques, et ce qu'on appele à Malte *familiers* de l'inquisition, il s'y trouve 51,750 habitants, hommes, femmes et enfants.

(1633) Frère Imbroll, Prieur de l'Eglise, s'offre à l'Ordre pour en écrire l'histoire, et on lui permet de prendre communication des registres de la chancellerie. L'année suivante, le cardinal Barberini présenta à la Religion pour le même usage le chevalier Frère César Mùgalotti, excellent sujet et très versé dans les belles-lettres. L'un et l'autre commença son ouvrage, mais sans l'achever.

Les galères de la Religion vers la fin d'avril, sortent en course sous le commandement du général Valdi, et prennent proche l'île de Zante quatre vaisseaux ou navires chargés de 650 Maures ou nègres qu'on envoyait de Barbarie à Constantinople. Le même général donne un autre combat contre les corsaires de Tripoli, sur lesquels il fait trois cent trente-huit esclaves, et délivre soixante chrétiens. Les Vénitiens se plaignent amèrement que les galères de l'Ordre fassent des prises dans les mers et sur les terres du domaine de la république. L'ambassadeur de Malte, par ordre du Grand-Maître, leur répond que la Religion rendrait volontiers les sujets du Grand-Seigneur, pris dans le golfe; mais qu'à l'égard des corsaires, il les ferait pendre comme des scélérats, ennemis de toutes les religions et de toutes les nations. Autre brouillerie avec la république de Luques, qui est suivie d'un décret,

de ne plus recevoir aucun de ses citadins pour chevalier de justice : le pape termine ce différend.

Aventures du prince Guchia, qui se disait fils de Mahomet III, et que sa mère, chrétienne d'origine, et de la maison des Comnènes, fit passer en terre chrétienne, et y fit élever. La Religion embrassa le parti de ce prince vrai ou faux.

Les Chrétiens grecs de l'Orient et schismatiques, à prix d'argent qu'ils donnent aux Turcs, enlèvent aux Franciscains de l'Europe la garde du Saint-Sépulcre, du Calvaire de Bethléem, et des autres saint lieux de la Palestine. Le pape prie le Grand-Maître et le conseil, comme mieux instruits de la disposition de la cour ottomane, de faire restituer les clés de ces saints lieux aux religieux latins. Le Grand-Maître et son conseil sont d'avis d'avoir recours à la force des armes, et de n'épargner pas les Grecs schismatiques, quand ils tomberaient sous la puissance de quelques princes catholiques.

La trop grande facilité du pape pour accorder la grande croix à de simples chevaliers, détermine l'Ordre à s'opposer au bref qu'il avait donné en faveur du chevalier de Souvré, quoique son père eût été gouverneur du roi Louis XIII.

(10 juin 1636) Mort du Grand-Maître de Paule, âgé de près de quatre-vingt-cinq ans, après une maladie qui dura près de trois mois. Son épitaphe contient son éloge et son caractère.

« Fratri Antonio de Paula, magno militiæ Hie-
« rosolymitanæ magistro, principi gratissimo,
« splendidissimo, qui ob egregias animi dotes vi-

« vens in omnibus suî amorem, extinctus desi-
« derium excitavit; pacem mirificè coluit et af-
« fluentiam; Ordinis vires, opes addidit, auxit;
« ampliori munire vallo urbem aggressus cùm
« annum ageret magisterii decimum quartum,
« ætatis supra octogesimum, diuturno cum
« morbo constanter conflictus, semper seipso
« major piissimè ac religiosissimè quievit in Do-
« mino, septimo Id. Junii anno sal. 1636. »

Le 13 Juin 1636, Frère *Paul Lascaris Castelard*, Bailli de Manosque, issu des comtes de Vintimille, et sorti des anciens empereurs de Constantinople, est élu pour successeur d'Antoine de Paule. Le lendemain, suivant l'usage, le conseil confère au nouveau Grand-Maître la souveraineté des îles de Malte et de Goze, avec tous les droits dont ses prédécesseurs avaient joui.

La cherté des grains se fait sentir à Malte : le Grand-Maître a recours au président de Sicile, qui refuse avec beaucoup de dureté d'en laisser sortir de cette île. Nari, général des galères, s'adresse au vice-roi de Naples, qui permet la levée de six mille sommes de blé, franches et quittes de toute imposition, et des droits de sortie.

Lascaris fait frapper de nouvelles monnaies, pour payer les ouvriers qui travaillaient continuellement à de nouvelles fortifications, sous la conduite de Florian, ingénieur et colonel d'un régiment d'infanterie, que le Grand-Maître honora de l'habit et de la croix de la Religion.

Frère don Pierre de Vintimille, de la même maison que le Grand-Maître, fonde à perpétuité,

sous le nom de Saint-Pierre, le bois d'une galère, et il hypothèque cette fondation sur deux maisons qui lui appartenaient, de mille écus de revenu sur le môle de Messine. Cavaretta, Prieur de Venise, fait une pareille fondation pour une autre galère, qui devait porter le nom de Saint-Nicolas, et le Commandeur Conrad Schifurt de Mérode fonde dans la langue d'Allemagne la commanderie de Bressaw.

Le Grand-Maître partage tous les habitants de Malte en différentes compagnies auxquelles on fait prendre les armes : des chevaliers sont préposés pour leur apprendre à s'en servir contre les courses et les descentes des Turcs et des corsaires.

(1637) Le duc de Montalte, vice-roi de Sicile, le président et les autres officiers du roi d'Espagne, irrités contre la Religion, non-seulement refusent la traite des grains, mais ordonnent qu'on arrête dans les ports de l'île tous les vaisseaux de Malte qui y entreront. Le sujet de leur chagrin venait de ce que les deux couronnes de France et d'Espagne étant actuellement en guerre, des chevaliers français qui montaient des vaisseaux ou des galères de France, avaient fait des prises considérables à l'entrée des ports de Malte. Sur les ordres de cette régence, deux galères de la Religion étant entrées dans le port de Syracuse, on se mit en état de les désarmer. Mais le commandant ayant prévu leur dessein, sortit brusquement du port. Le gouverneur ou le commandant d'armes, pour le forcer à rentrer, lui lâcha toute l'artillerie du château. Mais malgré ses canonnades, il

prit le large et retourna à Malte. Cette conduite des Espagnols, si bons témoins des services rendus à leur souverain pour la défense de ses Etats, scandalisa toute l'Europe, et on disait, surtout dans les cours d'Italie, que les galères de Malte n'avaient jamais essuyé de coup de canon que de la part des corsaires et des Infidèles. Le duc de Montalte craignant que ces bruits et les justes plaintes du Grand-Maître ne parvinsent aux oreilles de son roi, désavoua le gouverneur de Syracuse, blâma son action, et pour marque d'une plus grande satisfaction, il promit de laisser sortir des grains pour être transportés à Malte.

Le Commandeur de Talembach, de la langue d'Allemagne, offre à la Religion d'armer une galère à ses dépens : proposition qui fut reçue agréablement dans le conseil ; mais la guerre s'alluma de plus en plus dans l'Allemagne, et le projet de Talembach n'eut point de suite.

La commanderie de Sarasine est fondée en Sicile. Le fondateur en garde les revenus pendant sa vie, et il reçoit l'habit de la Religion.

Des chevaliers français occupent le canal de Malte, et pendant la guerre entre les deux couronnes, font plusieurs prises sur les Espagnols ; le capitaine Paul, Frère-servant d'armes, et Français de nation, enlève dans le même endroit un vaisseau algérien : il le conduit à Malte, et y est bien reçu. Mais le Grand-Maître lui défend, et à tous les chevaliers, de prendre les armes contre les princes chrétiens. Lascaris en écrit au roi de France en termes très forts, lui représentant que

des chevaliers naviguant sous sa bannière venaient enlever des vaisseaux siciliens : ce qui interrompait le commerce nécessaire entre l'île de Sicile et celle de Malte, et aigrissait les ministres du roi d'Espagne, qui publiaient que les armements se faisaient de concert avec le conseil de l'Ordre.

Le commandeur de Charolt, général des galères, se met en courses, prend d'abord plusieurs petits bâtiments, et tombe sur trois gros vaisseaux de Tripoli, qui escortaient un grand nombre d'autres bâtiments. Le général de Malte, sans s'amuser à les canonner, se dispose à aller à l'abordage, et partage ses galères. La capitane et le Saint-Pierre, sous le commandement du chevalier Frère Jean-Jérôme de Galéan-Châteauneuf, investit la capitane des Infidèles. Saint-Nicolas et la Victoire, sous le commandement de Frère Jean-Baptiste Carracciolo, et Frère Jean Brandao, attaquent le vaisseau amiral : Sainte-Ubaldesque et Saint-Antoine, commandés par Frère Barthélemi Galiley, et Frère François Talhuet, s'attachent au vice-amiral. Le combat est sanglant, et les Infidèles se défendent avec beaucoup de courage. Il y avait dans cette petite flotte quatre cent cinquante soldats turcs commandés par Ibrahim Rais, dit *la Bécasse*, renégat de Marseille, qui avait servi longtemps de pilote sur les vaisseaux de la Religion, et dont la femme et les enfants étaient encore à Malte.

Mais ayant été pris par les Tripolitains, il se fit mahométan, prit parti dans les armements des Infidèles, et par sa valeur et sa capacité par-

vint à la charge d'amiral. Châteauneuf, qui commandait le Saint-Pierre, s'attacha à le combattre; et Marcel de Châteauneuf, frère du commandant, étant monté le premier à l'abordage, suivi d'un bon nombre de chevaliers, entre dans le vaisseau le sabre à la main, fait main-basse sur les soldats turcs, prend la Bécasse, le traîne et le conduit à Galéan-de-Châteauneuf son frère, auquel il avait autrefois servi de pilote. Les autres commandants n'eurent pas un succès moins favorable : toute cette petite flotte fut prise, sans qu'il en échappât un seul bâtiment. On fit trois cent douze esclaves, et le général des galères rentre victorieux dans le port de Malte, avec vingt vaisseaux ou bâtiments chargés d'un riche butin. La Religion perdit plusieurs chevaliers des plus braves dans ce combat, entre autres Frères Denis de Viontessancourt, Frère Bernard Perrot de Malmaison, Frère David Sanbolin, novice, et Frère Nicolas de Biencourt, servant-d'armes, tous de la langue de France; Frère François Isnard, Frère Ange Piccolomini, et Frère Philibert Gattinare, de la langue d'Italie; Frère Alphonse Garzez de Marcilli, novice arragonnais, et Frère Gaspard de Sousa, Portugais. Les blessés furent encore en plus grand nombre parmi des chevaliers qui ne savaient ce que c'était que de ménager leur vie.

Balagut, évêque de Malte, pour grossir son clergé, donne la tonsure et les quatre mineurs à tous les jeunes garçons de l'île de Malte qui se présentent. Ces nouveaux ecclésiastiques, à la faveur d'une couronne, se dispensent de paraître dans

les compagnies où ils étaient enrôlés, et de faire la guerre à leur tour, et les autres fonctions militaires auxquelles le Grand-Maître et le conseil avaient assujetti les habitants. Le pape Urbain VIII blâme cette conduite de l'évêque; les prétendus clercs sont condamnés à porter l'habit, la couronne, et à faire à l'église les fonctions de cet état, autant qu'il en sera besoin; et il ordonne que ceux qui seront pris sans l'habit clérical, seront obligés de faire la garde comme les autres habitants séculiers.

Le pape Urbain VIII, sans consulter le Grand-Maître, accorde aux anciens Commandeurs la permission de tester : ce qui ruine le trésor commun de l'Ordre, qui se voit par là privé de leurs dépouilles.

Seize galères d'Alger se joignent dans le dessein de faire une descente dans la Marche d'Ancône, et de piller le riche trésor de Notre-Dame de Lorette. Le noble Capello, général de l'armée des Vénitiens, les rencontre et les poursuit : ils se réfugient dans le port de la Valone, qui appartenait au Grand-Seigneur. Le général vénitien les y brûle, sans respect pour leur asile : ce qui attira la colère et les menaces du Grand-Seigneur (1), qu'on n'apaisa qu'à force d'argent.

(1639) Quelques chevaliers qui ne faisaient que sortir de page, dans les jours de carnaval se masquent sous l'habit de Jésuite : ces pères por-

---

(1) Amurat IV.

tent leurs plaintes à Lascaris, qui fait arrêter quelques-uns de ces jeunes gens. Leurs camarades enfoncent la porte de la prison, et les délivrent. Ils vont tous au collége, jettent les meubles par les fenêtres, et forcent le Grand-Maître à consentir qu'ils soient transportés hors de l'île. Onze Jésuites furent embarqués ; quatre seulement cachés dans la cité de La Valette y restèrent.

Fondation de deux commanderies, celle de Nardo par Louis-Antoine de Massa, pour la langue d'Italie ; celle de Nice par le Grand-Maître, pour la langue de Provence.

Le prince de Hesse-d'Armstad, général des galères, prend six vaisseaux des corsaires dans le port de la Goulette.

(1640) Année fatale à la Religion par la continuation de la guerre entre les princes chrétiens. Il y avait vingt ans que le trésor commun n'avait touché un écu de l'Allemagne. La plupart des commanderies de France et d'Italie étaient ruinées ; le change fort cher, en sorte que d'un écu qui revenait à treize ou quatorze tarins, à peine en pouvait-on tirer onze ; ce qui avait obligé le Grand-Maître et le conseil, pour continuer les fortifications de l'île, de prendre à la banque de Gênes, et à intérêt, cent mille ducats.

(1641) Nouveaux incidents avec les Vénitiens, qui à leur ordinaire font mettre en sequestre les biens de la Religion.

Uladissas IV, roi de Pologne, écrit au Grand-Maître, et prétend que les commanderies de Bohême doivent être communes aux chevaliers

de Pologne, comme à ceux de Bohême, les deux prieurés étant de la même langue.

(1644) Guerre des Barberins contre le duc de Parme, auquel sous prétexte de ses dettes, ils voulaient enlever le duché de Castro.

Urbain VIII, ayant découvert qu'il s'était formé une ligue entre plusieurs souverains d'Italie, pour l'empêcher d'envahir les Etats du duc de Parme, demande au Grand-Maître qu'on lui envoie les galères de la Religion : à quoi on obéit aussitôt. Mais les princes alliés, pour s'en venger, font saisir dans leurs Etats tous les biens de l'Ordre; on n'en put avoir la main-levée, qu'en leur faisant voir qu'on avait été contraint de déférer aux ordres du pape, premier supérieur de la Religion : mais que les chefs et les Commandeurs des galères avaient des ordres secrets de se tenir sur la défensive, selon l'esprit de l'Ordre, qui avait toujours respecté le pavillon de tous les princes chrétiens.

(1645) Action mémorable du général Boisbaudran, qui s'expose à être enveloppé par huit galères de corsaires, plutôt que d'en abandonner une de la Religion, qui ayant une chiourme faible, n'avait pu le suivre.

La saison étant encore favorable pour tenir la mer, le Grand-Maître renvoya les galères en course. Le 28 de septembre, les chevaliers découvrirent à soixante et dix milles de Rhodes un vaisseau sous le vent, qui n'était éloigné que de quatre milles. La capitane s'en étant trouvée la plus proche, commença par lui donner la chasse : le Saint-

ean et le Saint-Joseph le joignirent bientôt; et oyant qu'il se préparait à une vigoureuse déense, et qu'il faisait un grand feu avec son anon et sa mousqueterie, les chevaliers l'abor-lent, l'arrêtent avec leurs grapins, et le sabre à a main, forcent les Infidèles à mettre les armes as et à se rendre.

Trois autres galères, à savoir le Saint-Laurent, ommandé par Raphaël Cotoner, La Sainte-Maie par le chevalier de Piancour, et la Victoire ar le chevalier Noel de Villegagnon-Chamforest, encontrent un grand galion, qui pour attirer les hevaliers, dissimule ses forces, et ne laisse point araître son artillerie.

La Sainte-Marie qui avait sa chiourme en meileur état, eut bientôt précédé les deux autres; et ans considérer la disproportion d'une seule gaère contre un si grand vaisseau, le chevalier de Piancour qui la commandait, fut droit à l'aborlage. Les autres galères s'avancent à son secours. Après un combat de sept heures, les Infidèles qui vaient vu tuer leur capitaine et leurs principaux fficiers, se rendirent. La Religion y perdit neuf hevaliers, Boisbaudran le général, Piancour, caitaine de la Sainte-Marie, le chevalier Camille Scotti, Frère Sébastien Bertonmonbai, Charles Morans de Saint-Marc, Frères Robert et Nicolas le Bouflers, et Frère Etienne d'Alègre, tous chevaliers novices, et Frère Séverin Ricard, Allemand, Frère servant d'armes. Il y en eut un bien plus grand nombre de blessés. Les Turcs perdirent six cents hommes, et on fit sur eux un grand

nombre de prisonniers ; entre autres une dame du sérail, qui par dévotion s'en allait à la Mecque avec un jeune enfant qu'on disait fils du Grand-Seigneur Ibrahim, et qui entra depuis dans l'Ordre de Saint-Dominique, où il porta le nom de Père Ottoman. Le butin fut d'un grand prix, et servit à dédommager le commun trésor des dépenses que la Religion faisait pour ces armements.

Ibrahim ayant appris la perte de son grand galion, enlevé avec toutes les richesses dont il était chargé, envoie un hérault déclarer la guerre au Grand-Maître et à l'Ordre.

On travaille avec soin à mettre les forces de la Religion en état de résister à la puissance formidable du Grand-Seigneur. On envoie chercher de tous côtés du secours et des munitions de guerre et de bouche. Belle action, et à jamais mémorable, de Louis, vicomte d'Arpajon, seigneur de la première qualité, et de la haute noblesse du rayaume de France, qui fait prendre les armes à tous ses vassaux, lève deux mille hommes à ses dépens, charge plusieurs vaisseaux de munitions de guerre et de bouche, et accompagné de plusieurs gentilshommes de ses parents et de ses amis, met à la voile, se rend à Malte, et présente au Grand-Maître un secours si considérable, qu'il n'eût osé en espérer un semblable de plusieurs souverains. Le Grand-Maître ne crut pouvoir mieux reconnaître un service si important, qu'en lui déférant le généralat des armes, avec le pouvoir de se choisir lui-même trois lieutenants-généraux pour commander sous ses

ordres dans les endroits où il ne pourrait se transporter.

Il se trouva que la guerre dont le Turc menaçait Malte n'était qu'une fausse alarme : il s'attacha à l'île de Candie, assiégea et prit la Canée. Toutes ses forces, tant de terre que de mer, de puissantes flottes et des armées considérables fondirent dans cette île. Malte, délivrée de l'effort de leurs armes, envoie son escadre au secours des assiégés. Le vicomte d'Arpajon prend congé du Grand-Maître. Ce prince, de l'avis du conseil, pour reconnaître le secours important qu'il lui avait conduit, par une bulle expresse lui donne la permission pour lui et pour son fils aîné de porter la croix d'or de l'Ordre ; qu'un de ses cadets ou de ses descendants serait reçu de minorité quitte et franc des droits de passage ; qu'après sa profession il serait honoré de la grande-croix ; que les chefs et les aînés de leurs maisons pourraient porter la croix dans leur écu et dans leurs armes. Le même privilége fut encore accordé aux deux frères Gisle et Jean-François de Fay, comtes de Maulevrier, de la province de Normandie, et au seigneur François Bollo, Napolitain, qui avaient amené au secours de Malte un bon nombre de soldats qu'ils avaient levés à leurs dépens.

Le pape, à la prière des ministres d'Espagne, demande au Grand-Maître la grande-croix en faveur de don Philippe, fils du roi de Tunis, qui s'était fait chrétien. Le conseil s'y oppose hautement par la répugnance de voir un

Maure dont la conversion était fort équivoque, remplir une des premières dignités de la Religion.

(1647) Frère Jey, Maréchal de l'Ordre, est nommé général des galères ; mais il refuse cet emploi, fondé sur ce que la dignité de Maréchal lui donnait le droit de commander par mer comme par terre. Et s'étant depuis embarqué pour aller joindre la flotte vénitienne, il fit rencontre dans le canal de Malte, et proche le cap Passaro, d'un corsaire d'Alger ; il en fallut venir aux mains, et dans le combat, le Maréchal reçut un coup de mousquet dont il mourut.

Mazaniel excite une furieuse sédition dans Naples.

Aventure de Jacaya, prince vrai ou faux du sang ottoman ; ses lettres au Grand-Maître. Le cardinal Maurice de Savoie veut engager l'Ordre à se déclarer en faveur de ce prince équivoque. Le Grand-Maître s'en dispense sur ce que pour faire, dit-il, réussir les desseins de ce Turc, et faire valoir ses prétendus droits au trône de Constantinople, il a besoin que les plus grands princes de l'Europe entrent dans ce projet.

Le pape Innocent X, au préjudice des priviléges de l'Ordre, confère la commanderie de Parme au jeune Maldachino, neveu de dona Olimpia, belle-sœur du saint Père. L'Ordre envoie des ambassadeurs à tous les princes chrétiens pour se plaindre de cette injustice, et pour leur représenter que la Religion ne pourrait pas continuer ses armements contre les Infi-

èles, si on la privait de ses meilleures com-
nanderies.

Mort du chevalier de Guise, tué en voulant es-
ayer un canon.

Les traités de Munster et d'Osnabruk enlèvent
n grand nombre de commanderies en faveur des
rinces protestants d'Allemagne.

(1648) Famine dans l'île de Malte. Cinq-Mars,
ommandant la galère de Saint-François, ren-
ontre un vaisseau flamand, chargé de deux mille
ommes de blé qu'il venait d'acheter dans la
ouille; et sur le refus que faisait le marchand de
vendre ce blé au Grand-Maître, il survint une
mpête qui l'obligea de se réfugier dans le port
e Malte, où il déchargea son grain au grand
ontentement du peuple.

Les galères de la Religion, après avoir couru
s mers du Levant, reviennent dans le port de
essine. Les magistrats, craignant que ces ga-
res, en retournant à Malte, ne s'emparassent
s vaisseaux marchands qui se trouveraient sur
ur route, chargés de grains, arrêtent comme
r forme d'otage, la galère Saint-Joseph, com-
andée par don Jean de Bichi, capitaine de la
ngue d'Italie, et laissent sortir de leur port les
ois autres galères, commandées par trois capi-
ines de la langue de France. Ces officiers ren-
nt au Grand-Maître une lettre des magistrats
Messine, par laquelle ils lui marquent qu'ils
ont arrêté la galère Saint-Joseph, que pour
n servir contre le soulèvement du peuple qui
uffrait la disette des grains. Le Grand-Maître

leur répond qu'il veut bien être persuadé que, par cet arrêt si injurieux à l'Ordre, ils n'ont point eu intention de l'offenser; mais qu'ils font un grand tort au Christianisme, en empêchant que ces galères ne retournent en Candie au secours des Vénitiens. Cependant le Grand-Maître envoie dans le port de Syracuse charger des grains, dont les magistrats de cette ville voulurent bien accommoder la Religion.

La famine augmente à Malte : le pain de froment manque jusque dans l'infirmerie. Les chevaliers sont réduits au pain d'orge. On envoie de tous côtés chercher des grains ; mais on défend aux commandants des vaisseaux de la Religion de toucher aux ports de Messine et de Palerme.

(1648) Le Grand-Seigneur Ibrahim est étranglé par une révolte de janissaires, et on met en sa place Mahomet IV, son fils aîné.

Cassein, général des Turcs, malgré les révolutions arrivées dans cet empire, continue vivement la guerre en Candie.

Grande dispute, agitée à la cour de Rome, entre le Grand-Maître et Imbroll, Prieur de l'Eglise. Ce Prieur, homme séditieux, prétendait pouvoir de son autorité et sans la participation du Grand-Maître, convoquer une assemblée des Frères-Chapelains ; comme si ces Frères-servants d'église et lui-même n'eussent point dépendu du Grand-Maître. Le second chef de leur dispute venait de ce que ce Prieur prétendait qu'il n'appartenait qu'à lui de visiter les religieuses

le l'Ordre et de leur assigner des confesseurs, ndépendamment du Grand-Maître. Il s'agissait de faire confirmer par le pape les deux volumes des statuts de la Religion, compilés par ce Prieur ; et il était soupçonné de les avoir ajustés à ses vues secrètes, au préjudice de l'autorité suprême et légitime des supérieurs de la Religion.

Bataille de Foggia à l'embouchure des Dardanelles, dans laquelle les Vénitiens défirent les Turcs, leur prirent et leur brûlèrent plusieurs vaisseaux.

Continuation du siége de Candie, défendue par Moncegino, capitaine-général, Morosino, provéditeur, le commandant des armes et le Commandeur Balbiano, général des galères de Malte, qui à cause de sa grande expérience était appelé dans tous les conseils. Il était question alors d'une demi-lune au bastion de Bethléem, dont les Turcs s'étaient emparés, et cette prise pouvait avoir de grandes conséquences pour le reste de la place. On agita cette affaire dans le conseil. Le Commandeur Balbiano s'offrit de reprendre cet ouvrage. Pour y réussir, il se mit à la tête de trente chevaliers et de cent des plus braves soldats de la capitane commandés par le chevalier de Sales, neveu du saint évêque de Genève, connu sous le nom de saint François de Sales. L'attaque commence la nuit : les chevaliers, à la favenr des ténèbres, montent sur le haut de la demi-lune, tuent tout ce qui s'oppose à leur chemin. Les Turcs, surpris, se réveillent, font ferme, se

défendent d'abord avec assez de vigueur; mais, n'étant pas en assez grand nombre pour résister aux chevaliers, la plupart prennent la fuite, sautent pardessus le parapet, et abandonnent la demi-lune.

Le général turc leur fait de grands reproches de leur lacheté; et pour en effacer la honte, ils reviennent le lendemain matin en plus grand nombre. Cassein, pour faciliter leur entreprise, fait mettre le feu à un fourneau qui fit sauter plusieurs chevaliers, et entr'autres celui de Sales; ce chevalier retombe dans la mine, jusqu'à la ceinture. Ayant été détéré, si l'on peut se servir de cette expression, il perfectionne le logement, et fait perdre aux Turcs l'envie de renouveler l'attaque.

Malgré la pauvreté du trésor commun, et une cruelle famine qui avait désolé l'île de Malte, le Grand-Maître fait construire le fort de Sainte-Agathe sur la côte de la Mélecca, qu'il fournit d'armes, de vivres et d'une bonne troupe de chevaliers, pour s'opposer aux descentes des corsaires de ce côté-là.

(1650) Les gouverneurs de Sicile, non contents d'avoir refusé à l'Ordre la traite des grains pour l'île de Malte, refusent encore à la Religion de pouvoir faire faire du biscuit pour ses galères, sous prétexte qu'une pareille provision ne pouvait manquer de porter préjudice aux sujets de Sa Majesté catholique. Le Grand-Maître envoie un ambassadeur à don Juan d'Autriche, qui, par son autorité, lève tous ces obstacles.

Etablissement d'une bibliothèque dans Malte,
ec un règlement qui porte que tous les li-
es qui se trouveraient dans la dépouille des
evaliers, ne seraient point vendus comme
ırs autres effets, mais qu'ils seraient transpor-
à Malte.

Le mécontentement des ministres du roi d'Es-
gne en Sicile se renouvelle contre la Religion,
ause des prises continuelles que faisaient les
isseaux français sur ceux de Sicile et d'Espagne;
que la plupart de ces vaisseaux français étaient
nmandés par des chevaliers de la même nation;
qui empêche les galères de la Religion de tirer
cune provision de la Sicile.

Différentes prises faites proche le Cap-Bon par
galères de la Religion, et entre autres d'un
isseau anglais, chargé pour le compte des Infi-
les. On y fit trente-deux prisonniers, du nom-
e desquels était Méhémet Binthesi, fils du roi
Maroc et de Fez, jeune homme âgé de vingt et
ans. Au retour de cette course, les galères de
rdre et celles du pape joignent la flotte des Vé-
iens.

Les ministres et les commandants espagnols,
ns la Sicile, irrités de plus en plus des prises
ntinuelles que faisaient des vaisseaux français,
nmandés la plupart par des chevaliers de cette
tion, ordonnent le séquestre de tous les biens
e l'Ordre possédait dans ce royaume, avec dé-
ise de fournir pour Malte aucune provision,
d'en souffrir les vaisseaux dans les ports
l'île.

Le Grand-Maître et le conseil, surpris de ce ordres si rigoureux, tâchent d'adoucir l'esprit d roi d'Espagne, et font défense à tous les cheva liers de se trouver dans les armements qui s feraient contre des princes chrétiens; et le agens de l'Ordre à la cour de France, renouvel rent leurs instances à ce que les vaisseaux fran çais ne viennent point attaquer les vaisseaux e pagnols dans le canal de Malte et proche l côtes de la Sicile. On ajouta à Malte des ordr très précis à tous les commandants dans l ports, d'en éloigner les armateurs, et de ne l pas souffrir dans les ports de la Religion, comm il arriva depuis au chevalier de La Carte, qui après un rude combat dans les travers de Goz s'étant présenté à la cale de Marza-Siroco fut obligé, par des batteries qu'on y avait dr sées, de s'en éloigner: ce qui étant parvenu la connaissance de don Juan d'Autriche, génér lissime du roi d'Espagne, il leva le séquestre, rétablit la liberté du commerce entre Malte et Sicile.

La chiourme des galères de Malte étant f affaiblie depuis tant de voyages qu'il avait fa faire en Candie, le pape, instruit de la pei que l'Ordre avait de se remettre en mer, présent au Grand-Maître de deux cent cinquan forçats.

(1652) On construit à Malte une septièm galère.

La Religion fait dans l'Amérique l'acquisiti de l'île de Saint-Christophe : ce fut au cheval

le Poincy que l'Ordre en fut redevable. Il commandait dans cette île, dont une compagnie de marchands français était propriétaire, sous la protection de la couronne de France. Ce commandant y avait fait construire un château fortifié en forme de citadelle, et il avait plusieurs vaisseaux pour la défense de l'île contre les entreprises de corsaires. Ses ennemis, redoutant sa puissance, conspirent de le faire périr, ou du moins de le chasser de son gouvernement. Notre chevalier, instruit de leurs mauvais desseins, en écrit au Grand-Maître, et lui mande que sa dépouille était très considérable, mais que s'il mourait dans cette île, cette compagnie de marchands ou ses propres ennemis s'en empareraient; qu'ainsi il demandait qu'on lui envoyât un ou deux chevaliers pour le remplacer s'il venait à mourir, afin que sa succession ne fût point perdue pour l'Ordre. Lascaris renvoya la connaissance de cette affaire à Frère Charles Huault de Montigni, Receveur du prieuré de France, avec une commission expresse, en qualité de Procureur-général de l'Ordre, de se transporter dans les îles de l'Amérique qui relevaient de la couronne de France, et avec le pouvoir de se choisir un autre chevalier pour l'accompagner dans ce voyage, et pour le remplacer s'il venait à mourir.

Le Grand-Maître ne s'en tint pas là : mais étant assuré de la bonne volonté du chevalier de Poinçy, qui n'agissait dans toute cette affaire que pour le bien de l'Ordre, il s'adressa au

Bailli de Souvré, son ambassadeur auprès du roi très chrétien, et le chargea de travailler à obtenir de ce prince deux articles qui lui paraissaient très importants : le premier était de contenir par son autorité royale les entreprises du sieur de Patrocles de Thoissi, chef du parti opposé au Commandeur de Poincy, et son ennemi capital ; l'autre article consistait à requérir les droits des propriétaires de l'île, et de tâcher en même temps d'y faire comprendre les îles de la Guadeloupe et de la Martinique, et autres îles voisines.

Cette négociation fut conduite avec toute l'habileté possible par le Bailli de Souvré, et l'île de Saint-Christophe fut vendue à l'Ordre par contrat passé à Paris et ratifié à Malte. Cette cession se fit à deux conditions : la première, que l'Ordre s'obligeait de payer aux habitants de l'île tout ce que la compagnie des marchands propriétaires leur pouvait devoir ; la seconde, qu'il donnerait aux vendeurs une somme de cent vingt mille livres tournois. Dans ce marché, on comprit non-seulement la propriété et la seigneurie de l'île de Saint-Christophe, et des petites îles voisines, comme Saint-Barthélemi, Saint-Martin, Sainte-Croix et quelques autres, mais encore les habitations, terres, esclaves noirs, marchandises, munitions et provisions : ce qui fut depuis confirmé par les lettres patentes du roi Louis XIV, expédiées à Paris au mois de mars 1653. Après cette acquisition, le Grand-Maître nomma le chevalier de Sales pour aider de ses conseils le

ailli de Poincy qui se trouvait dans un âge fort vancé, et qui mourut peu de temps après. Mais dépouille de ce chevalier, bien loin d'enrichir Ordre, ne se trouva consister qu'en dettes passives, qu'il avait contractées pour se soutenir ans son gouvernement.

(1653) Les galères de la Religion joignent flotte vénitienne, et prennent la route de andie.

Des maladies contagieuses font périr une partie es soldats de la chiourme de l'escadre de l'Ordre: le général la ramène fort affaiblie. Au milieu u canal de Malte, il rencontre trois vaisseaux e Tripoli: on se canonne de part et d'autre. Le énéral maltais ne se trouvant pas assez bien rmé pour en venir à l'abordage, envoie à Malte emander du secours. Malgré tous les murmures u couvent, qui disait que ce général manquait lutôt de courage que de forces, et que c'était la remière fois que les galères de la Religion eussnt passé une journée entière à canonner des isseaux ennemis sans venir à l'abordage, le rand-Maître fait partir un bon nombre de gares, montées chacune par dix chevaliers, vec beaucoup de soldats, d'esclaves et de forts. Mais pendant la nuit il s'était élevé un nt favorable aux Infidèles, qui en profitèrent mirent à la voile; en sorte que, le lendemain matin, quand on se disposa à les attaquer, on perçut de leur retraite, sans pouvoir reconître de quel côté ils avaient tourné: l'escadre t obligée de rentrer dans le port de Malte,

au grand déplaisir de Lascaris, qui s'attendait à voir rentrer son petit-neveu, commandant de l'escadre, avec la gloire d'un heureux succès.

Grand différend arrivé à l'entrée de l'ambassadeur de l'empereur à Madrid, au sujet de la préséance entre l'abbé Icontri, ambassadeur du grand duc de Toscane, et le Bailli Frère don Juan de Tordesillas, Ambassadeur de l'Ordre : l'ambassadeur du grand duc prétend précéder celui de Malte, qui s'y oppose avec vigueur, et présente un mémoire au roi catholique, dans lequel il faisait voir que de temps immémorial, les ministres de l'Ordre de Malte avaient précédé tous ceux qui n'étaient pas députés par des rois, et qui n'avaient point entrée quand le roi d'Espagne tenait chapelle. Cette contestation est décidée en faveur de l'Ambassadeur de Malte.

(1654.) La cour de France est mécontente de la conduite du Grand-Maître, qui avait défendu qu'on donnât pratique dans ses ports aux vaisseaux du roi. Une flotte française s'étant trouvée, dans le canal de Malte, très maltraitée par une furieuse tempête, se présenta devant les ports de l'île pour s'y mettre à l'abri. Le Grand-Maître qui craignait d'irriter les Espagnols, refuse l'entrée et fait tirer le canon sur les vaisseaux du roi. Tout le monde à la cour traite cette action de crime de lèse-majesté ; on ne parle pas moins que de réunir au domaine tous les biens que la Religion possédait dans le royaume. Le

Grand-Maître s'excuse sur les engagements que ses prédécesseurs avaient pris du consentement de nos rois avec Charles-Quint, et il envoie en cour l'acte d'inféodation de l'île de Malte ; enfin cette affaire s'accommode par l'habileté du Bailli de Souvré, et par le crédit de Monsieur de Loménie, secrétaire d'état dont un des enfants avait été reçu depuis peu de minorité, et auquel le Grand-Maître, par reconnaissance, conféra de grâce la commanderie de la Rochelle.

(1655) Les Vénitiens empêchent les Turcs de sortir des Dardanelles : ce qui est suivi d'un combat où ces Infidèles perdent quatorze vaisseaux, dont il y en a sept de brûlés, deux échoués à terre, et cinq de pris.

Les Génois font attaquer dans leur port cinq galères de la Religion qui, en y entrant, s'étaient contentées de saluer la ville et la capitane du roi d'Espagne. Mais celles de Gênes prétendaient le salut : sur le refus des chevaliers, les magistrats firent dire au commandant qu'ils allaient foudroyer ses galères et les couler à fond. Le général des galères, pour sauver son escadre, est réduit à leur donner satisfaction.

Au sortir du port, il rencontre un vaisseau génois qu'il envoie aussitôt reconnaître. Ayant appris que ce n'était qu'un vaisseau marchand, il se contenta d'en déchirer le pavillon qui portait les armes de cette république, en attendant qu'il pût rencontrer des galères ou des vaisseaux de guerre, sur lesquels il pût se venger de l'insulte qu'il venait d'essuyer.

Décret du conseil souverain, qui déclare qu'il ne sera reçu aucun Génois dans l'Ordre, jusqu'à ce qu'on ait reçu satisfaction de la violence exercée contre l'escadre de la Religion.

L'escadre de Malte va joindre la flotte des Vénitiens qu'elle rencontre à l'entrée des bouches des Dardanelles, composée de vingt-quatre galères, de sept galéasses et de vingt-huit vaisseaux de haut-bord, sous le commandement du noble Laurent Marcello. L'armée du Grand-Seigneur, que commandait le pacha Sinan, s'avance pour déboucher le passage. Bataille entre les deux armées : les Turcs sont défaits par les Chrétiens, qui remportent une victoire complète suivie de la conquête de l'île de Ténédos. Mais cet avantage fut balancé par la mort du général vénitien, tué d'un coup de canon, pendant la bataille.

Le duc d'Ossone, vice-roi de Sicile, étant mort, le roi d'Espagne nomma pour lui succéder Frère Martin de Redin, de la langue d'Arragon, qui se rend de Malte en Sicile, pour prendre possession de sa nouvelle dignité.

On baptise à Malte le jeune Turc, cru fils d'Ibrahim, dont nous avons parlé, et Méhémet Binthesie, qui passe pour le fils du roi de Fez et de Maroc.

On peut dire que la guerre de Candie était la guerre de Malte, cet Ordre ne manquant aucune année de mettre son escadre en mer pour la défense de cette île. Cette année, les vaisseaux de la Religion joignirent dans le canal de

Jéro la flotte vénitienne, commandée par le noble Lazare Mocenigo. Le dessein particulier des Turcs était de reprendre l'île de Ténédos. Méhémet, grand-visir, tenait dans cette vue, proche des Dardanelles, un grand corps de troupes, prêtes à s'embarquer pour y faire une descente. La flotte chrétienne s'en étant approchée pour faire de l'eau, les Turcs tombèrent sur les troupes qu'on avait mises à terre, poussèrent vivement un bataillon allemand qui, ne pouvant soutenir leur furie, prit la fuite, et se renversant sur divers bataillons voisins, y mit le désordre et la confusion. Les Turcs les poursuivirent jusqu'au bord de la mer, et en taillèrent en pièces un grand nombre, parmi lesquels on perdit le chevalier de Thessancourt.

La flotte turque paraît forte de trente galères, de neuf mahones et de dix-huit vaisseaux, sans compter les saïques et les autres petits bâtiments. Le commandant avait ordre de sortir des bouches des Dardanelles, et de n'oublier rien pour reprendre l'île de Ténédos. Les galères du pape joignent la flotte chrétienne, sous le commandement du Prieur Bichi, auquel le général vénitien cède la préséance par rapport au souverain pontife qu'il représentait.

Nouvelle bataille navale aux Dardanelles, entre les flottes des deux partis. Les Turcs sont défaits. Le général vénitien attribue la victoire à la manœuvre et à la valeur de l'escadre de Malte, et envoie un brigantin exprès pour l'en féliciter. Mais ce général, voulant brûler quel-

ques galères turques qui s'étaient réfugiées sous le canon des forteresses, et s'étant trop avancé, un boulet parti de ces châteaux, mit le feu à la Sainte-Barbe de l'amiral vénitien, et la fit sauter. Le général périt dans cet incendie, et de sept cents hommes qui étaient sur son bord, il n'y en eut que deux cent cinquante qui furent sauvés par des saïques chrétiennes, qui s'avancèrent à leur secours. L'armée des Alliés se sépare : les galères du pape et de Malte reprennent la route du Ponant, et les Vénitiens n'étant plus assez forts pour tenir la mer devant la flotte des Infidèles, les Turcs assiégent et reprennent Ténédos.

(14 août 1657.) Mort du Grand-Maître Lascaris, à l'âge de 97 ans. Le Bailli Lascaris, son petit-neveu, lui fit dresser un magnifique mausolée dans la chapelle de la langue de Provence, qui se trouve dans l'église primatiale de Saint-Jean, et on y lit cette épitaphe.

D. O. M.

« Hîc jacet frater Joannes Paulus de Lascaris
« Castelard, M. Magister et Melitæ princeps,
« qui nascendo ab imperatoribus et comitibus
« Vintimiliæ accepit nobilitatem, vivendo in
« consiliis et legationibus fecit amplissimam,
« et moriendo inter omnium lacrymas reddidit
« immortalem. Regnavit annos XXI, inter prin-
« cipes fortunatus, erga subditos pater patriæ,
« erga religionem benemerentissimus, septima

« triremi quam annuis redditibus stabilivit,
« nova commenda quam instituit, aliis atque
« aliis ædificiis quæ construxit, tot terrâ mari-
« que victoriis omnibus celebris, soli Deo sem-
« per affixus, obiit die decimâ-quartâ Augusti,
« anno Domini 1657, ætatis suæ 97. »

Après qu'on eut rendu les derniers devoirs à Lascaris, il fut question de lui nommer un successeur. Il se trouva à Malte deux factions, toutes deux puissantes et redoutables. Martin de Redin, Prieur de Navarre et vice-roi de Sicile, était à la tête de la première : pendant son abscence, le Commandeur don Antoine Correa Sousa, son ami intime, avait la conduite de son parti. Mais il s'était formé une autre brigue, sous le nom d'escadron volant, composée d'anciens Commandeurs et de Grands-Croix, qui avaient eu le plus de part dans le gouvernement, sous le règne précédent : l'inquisiteur de Malte, ennemi de Redin, était à la tête de cette cabale. Pour ruiner le parti opposé, il présenta un bref du pape en date du neuvième décembre 1656, par lequel Sa Sainteté lui ordonnait, en cas de la mort du Grand-Maître Lascaris, de déclarer privés de voix active et passive, tous les chevaliers qui seraient convaincus d'avoir fait des brigues, et employé de l'argent, des promesses ou des menaces pour faire élire ou pour exclure quelqu'un, et que le pape lui interdisait le droit de suffrage comme à un méchant et à un simoniaque.

L'Inquisiteur prétendait bien par cette décla-

ration faire manquer l'élection de Redin ; mais elle eut un effet tout contraire. Les chevaliers de son parti se crurent, au contraire, obligés pour leur honneur, de persister dans leur première disposition. Malgré toutes les déclarations de l'Inquisiteur, qui fit signifier par son secrétaire que Martin Redin, Prieur de Navarre, était exclus de l'élection, comme un ambitieux qui avait employé d'indignes moyens pour parvenir à la Grande-Maîtrise, ce seigneur eut le plus grand nombre des suffrages, et fut proclamé Grand-Maître. Odi, au désespoir, fit ses protestations. *Redin*, pour en éluder l'effet, envoya au pape un procès-verbal de son élection, et il y joignit une déclaration, que si sa personne n'était pas agréable à Sa Sainteté, il était prêt d'y renoncer. Le pape qui ne voulait pas s'abandonner à la passion de son officier, et fâché qu'il eût commis son autorité contre un chevalier, ministre du roi d'Espagne, et estimé et souhaité par le plus grand nombre des chevaliers, envoya à cet Inquisiteur un bref par lequel il approuvait l'élection du Grand-Maître. Il reçut ordre de le lui porter lui-même, et de déclarer au conseil que Sa Sainteté le reconnaissait pour le légitime prince de Malte. Ainsi celui qui s'était opposé avec plus de fureur et d'emportement à son élection, eut la mortification de la proclamer, et d'en être le héraut. Le Prieur de Bichi, neveu du pape, et général de ses galères, se rendit à Malte, où il trouva le Grand-Maître qui lui conféra la riche commanderie de Polizzi, située en

Sicile. Et ce seigneur, ayant joint ses galères à celles de la Religion, le Grand-Maître, avant qu'il sortît du Port, lui fit présent d'une croix garnie de diamants, estimée douze cents écus.

Les premiers soins du Grand-Maître furent de pourvoir à la garde de l'île, et de prévenir les descentes des Infidèles, surtout pendant la nuit. A cet effet, il fit construire le long des côtes, et de distance en distance, des tours où se retiraient les paysans de chaque canton, qui montaient la garde : et il fit même un fonds de ses propres deniers, pour la subsistance de ceux qui y seraient employés, et qui veilleraient pendant la nuit.

Le pape rappelle l'Inquisiteur Odi, et il est remplacé par Casanette. Le Grand-Maître ordonne que quand un chevalier de la petite croix sera revêtu de la dignité d'ambassadeur, s'il se trouve dans la même cour des chevaliers Grands-Croix, ils seront obligés, pour l'honneur de la Religion, de l'accompagner et de le suivre dans toutes ses fonctions.

Alexandre VII donne à Sigismond Chigi la commanderie de Bologne, et il fait trois commanderies de celle de Frano, dont il donne la meilleure à Charles Chigi.

Le Commandeur de Mandolx est nommé pour la seconde fois général des galères : il se met en mer avec son escadre pour joindre celles du pape: il rencontre proche Augusta deux brigantins de Barbarie, dont il se rend maître, et les Infidèles qui se trouvèrent sur ces vaisseaux, ser-

virent à augmenter sa chiourme qui était affaiblie. Les deux escadres se joignent, et trouvent dans une île de l'Archipel une lettre du général des Vénitiens, qui leur donne avis que la flotte du Grand-Seigneur s'est retirée dans le port de Rhodes ; qu'elle en doit partir incessamment pour se rendre à Constantinople, et qu'il ne tiendrait qu'à eux de se rejoindre à la grande flotte pour combattre les Infidèles, et partager avec lui la gloire de leur défaite. Les deux escadres faisant route, donnent la chasse à trois galiotes turques. Une des trois échappe par la vigueur de sa chiourme. Les deux autres échouent, et on en prend une. Le général du pape s'en rend maître, et la veut conduire à Civita-Vecchia, pour faire connaître à son maître qu'il avait vu les ennemis. Il déclare au général de la Religion qu'il est résolu de retourner en Ponant : proposition qui surprit extrêmement Mendolx, qui ne pouvait comprendre la raison de sa retraite : ce qui produisit de la part du général de Malte des plaintes assez amères, et même des paroles très dures. Mais rien ne pouvant fléchir le Prieur de Bichi, qui avait pris sa résolution, le général de Malte, pour ne pas exposer l'escadre du pape à être attaquée par les Infidèles, ne jugea pas à propos de s'en séparer ; ils reprirent la route du Ponant, et chaque escadre se retira dans ses ports.

(1660) L'année suivante fut célèbre par la paix entre les deux couronnes de France et d'Espagne, à la grande satisfaction du Grand-Maître et de

tout son Ordre, qui se voyait, par cette paix, en état de se maintenir dans la neutralité entre les princes chrétiens, dont la Religion, depuis sa fondation, avait toujours fait profession.

Le Grand-Maître, après avoir souffert de grandes douleurs d'une pierre du poids de quatre onces, mourut le 6 de février. Son épitaphe contient ses services et les différentes dignités par lesquelles il avait passé.

D. O. M.

« Æternæ memoriæ sacrum M. Magistri D. « Redin, magni Xaverii ob genus propinqui, « cujus ante ætatem præmatura virtus Siculæ, « deinde Neapolitanæ classium præfecturam me- « ruit. Adultus ad summum pontificem et Hispa- « niarum regem legatus profectus, exercitus re- « gios apud Catalaunos et Calicos, cæterosque « Hispaniœ populos summo cum imperio rexit, « inde victoriis, meritis atque annis auctus ex « priore Navarræ atque Siciliæ pro rege princeps « Melitæ electus, insulam propugnaculis ac tur- « ritis speculis, urbes aggeribus, horreis, annonâ « ac vario belli comitatu instituit, munivit. Ducis « Bullonii exemplum secutus, expeditionis Hie- « rosolimitanæ principibus Europæ se ultro vel « ducem, vel comitem obtulit. Obiit die 7 fe- « bruarii 1660, ætatis 70, imperii tertio. »

Après qu'on eut rendu les devoirs funèbres au dernier Grand-Maître, le couvent s'assembla à son ordinaire pour procéder à l'élection de son

successeur; les vingt-un électeurs ayant balancé le mérite et la capacité des prétendants, tous les suffrages se réunirent en la personne du seigneur Frère *Annet de Clermont de Chattes-Gessan*, Bailli de Lyon, et il fut proclamé par le chevalier de l'élection Grand-Maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem: deux jours après, le conseil lui déféra la qualité de prince souverain des îles de Malte et de Goze.

Ce titre de souverain qui honore les maisons des chevaliers qui parviennent à la Grande-Maîtrise, n'était point extraordinaire dans l'illustre maison de Clermont. Leurs ancêtres avant le traité de l'an 1340, fait entre Humbert, Dauphin, et Ainard de Clermont, jouissaient de tous les droits de souveraineté dans les Etats qu'ils possédaient entre le Dauphiné et la Savoie. Nous voyons dans l'histoire que les vicomtes de Clermont levaient des troupes, faisaient la guerre, des alliances et des traités, et imposaient sur leurs sujets les tributs qu'il leur plaisait, avant le traité de 1340. Ces vicomtes tenaient en tout temps de fortes garnisons dans les villes et châteaux de Chavacers et de Jauffin, places qui pour le temps passaient pour imprenables: situées l'une et l'autre sur le bord de la rivière du Gué, qui sépare la Savoie des terres qui appartenaient aux seigneurs de Clermont.

Annet de Clermont n'était parvenu à la Grande-Maîtrise que par ses vertus. Son courage, sa piété, un grand zèle pour la Religion, des manières pleines de bonté, et un accueil gracieux

et toujours favorable qu'on en recevait, faisaient faire des vœux à tous les chevaliers pour la durée de son règne ; mais la providence en disposa autrement. Ce grand homme qui semblait être né pour faire la félicité de son Ordre, trois mois après son élection, tomba malade ; des plaies qu'il avait reçues au siége et à la prise de Mahomette, en Afrique, se rouvrirent, et il mourut à l'âge de soixante et treize ans, au milieu des larmes et dans les bras de ses religieux. Son épitaphe renferme son caractère et les principales actions de sa vie.

D. O. M.

« Hìc jacet eminent. Frater Annetus de Chattes « Gessan, qui à comitibus Claromontis ortum « accepit, à pontificibus sacras claves et tiarum, « utramque per majores, in Calisto II sedis apos- « tolicæ acerrimos defensores. Hoc uno verè « majorum omnium maximus, quòd tiaræ su- « premam coronam adjunxit, creatus nemine « discrepante ex bajulivo Lugduni, mag. magis- « ter et Melitæ princeps. Eum apicem merita « jam pridem exegerant, vota nunquam præ- « sumpserant; sed virtutes tulerunt suffragium, « pietas in divinis, prudentia in humanis, sua- « vitas in congressu, majestas in incessu, Mares- « calli integritas, terræ marisque imperium; de « suo nihil ipse contulit, nisi quod amicis obe- « divit. Regnavit ad perennem memoriam vix « quatuor mensibus. Brevis vitæ nulla pars periit,

« primam religioni, secundam populo, tertiam
« sibi, omnem Deo consecravit. Obiit inter lacry-
« mas et vota omnium, die 2 junii 1660, ætatis
« suæ septuagesimo tertio. »

Deux jours après qu'on eut rendu les derniers devoirs au Grand-Maître de Chattes-Gessan, le chevalier de l'Arsevillière, de la langue d'Auvergne, Grand-Maréchal de l'Ordre, et que le défunt Grand-Maître, peu de jours avant sa mort, avait nommé pour lieutenant du magistère, convoqua l'assemblée générale pour l'élection d'un nouveau Grand-Maître. Après les cérémonies préliminaires en pareilles occasions, chaque langue se retira dans sa chapelle pour procéder au choix de trois vocaux qui devaient concourir à l'élection du Grand-Maître, et d'un quatrième suffrage qui représentait les chevaliers de la langue d'Angleterre.

1. Il se trouva dans la langue de Castille et de Portugal trente-deux vocaux qui élurent le chevalier de Ximenès, Grand-Chancelier, Hozez, Bailli de Lora, Barriga, Vice-Chancelier; et pour la langue d'Angleterre, le Commandeur de Xelder.

2. La langue d'Arragon, dans laquelle sont renfermées la Catalogne et la Navarre, comprenait trente-cinq vocaux, qui élurent Bueno, Prieur de l'Eglise, Galdian, Prieur d'Arménie, Raphael Cotoner, administrateur du bailliage de Majorque; et pour l'Angleterre, on choisit Nicolas Cotoner, frère de Raphael.

3. L'Allemagne n'avait dans le couvent que

ouze vocaux, et leur choix tomba sur le Grand-
ailli de Breslaw, sur Osterhaussen, Grand-Prieur
e Dace ou de Dannemarck, et sur le Commandeur
sotifchi ; on nomma pour l'Angleterre le Com-
andeur de La Tour.

4. Il y avait soixante et dix-huit vocaux dans la
ngue d'Italie, qui nommèrent pour l'élection
ondrat, Bailli de Sainte-Euphémie, Bandinelli,
rieur de l'Aigle; et pour l'Angleterre, Tancrède,
ailli de Venouse.

5. La France avait cinquante-six vocaux, qui
urent Valençai, Grand-Prieur de Champagne,
ntoine de Conflans, lieutenant du Grand-Hospi-
lier, le Commandeur Gilbert d'Elbène; et pour
Angleterre, Joachim de Callemaison.

6. Il se trouva quatre-vingt-neuf vocaux dans
langue de Provence, qui choisirent Monmejean,
rand-Commandeur, Polastron La Hillière, Prieur
e Toulouse, Cinq-Mars, Bailli de Manosque ; et
our l'Angleterre, le Bailli de Mandolx.

7. L'Auvergne resta dans la nef de l'église
uprès du Maréchal de l'Arsevillière, à cause de
a dignité de lieutenant du magistère. Il se trouva
ente-cinq vocaux dans cette langue, qui nom-
mèrent le Maréchal de l'Arsevillière, Gerlande,
ailli de Lyon, avec le Commandeur de l'Arsevil-
ère, frère du lieutenant; et pour l'Angleterre,
Commandeur de La Roche.

L'élection dont il s'agissait ne se fit pas sans
eaucoup de brigues et de cabales. Le Comman-
eur de Valençai, qui du vivant du dernier
rand-Maître aspirait secrètement à cette haute

dignité, se croyait assuré de neuf suffrages. Mais dans le temps de l'élection, plusieurs anciens Commandeurs se trouvèrent sur les rangs, parmi lesquels on comptait le Maréchal de l'Arsevillière Raphael Cotoner, Monmejean, Cinq-Mars et Hozez, dont nous venons de parler, qui tous, quoiqu'ils eussent chacun leur parti, s'accordaient à donner l'exclusion à Valençai, dont la brigue leur paraissait la plus nombreuse et la plus redoutable.

Valençai, pour affaiblir cette cabale, feignit de renoncer à ses espérances, et il faisait entendre en particulier aux principaux chefs du parti opposé, qu'il concourrait volontiers avec ses neuf créatures à leur élection : ce qui tenait les anciens Commandeurs en garde les uns contre les autres. Mais Bueno, Prieur de l'Eglise, qui démêla l'artifice, leur fit comprendre que Valençai par ses promesses frauduleuses, ne cherchait qu'à les désunir; et que pour lui faire voir qu'ils n'en étaient pas la dupe, et lui donner une entière exclusion, ils devaient tous de concert compromettre leurs suffrages entre les mains d'un seul de leur parti, avec serment de concourir tous de bonne foi à l'élection de celui d'entre eux qu'il jugerait le plus digne de remplir la place de Grand-Maître. Douze anciens Commandeurs ou Grands-Croix trouvèrent cette proposition raisonnable; et d'un commun consentement ils nommèrent pour seul commissaire Monmejan, Grand-Commandeur, chevalier d'une probité respectable, qui bien loin d'imiter la conduite

ue tint en pareille occasion le Grand-Maître de
ozon, et de se nommer lui-même, déclara dans
ette assemblée, qu'il croyait qu'on ne pouvait
ire un meilleur choix que de la personne de
aphael Cotoner, Bailli de Majorque.

Ces deux électeurs concourant avec les neuf
tachés au parti de Valençai, en choisirent trois
armi ceux qui avaient été nommés pour la
ngue d'Angleterre; et ce furent le Bailli de Man-
olx, Tancrède, Bailli de Venouse, et Nicolas
otoner, Bailli de Négrepont. Ces vingt-quatre
ecteurs élurent pour président de l'élection,
ère Jean Dieudonné, Prieur de Venise; pour
evalier de l'élection, le Commandeur Frère
enis Ceba, de la langue d'Italie; le Commandeur
ère François Deide, chapelain de l'élection, et
Commandeur Frère Michel Porruel, de la langue
Arragon, servant-d'armes de l'élection. Cette
ection fit cesser celle des vingt-quatre, et ces
rniers choisirent seuls treize nouveaux élec-
urs, qui devaient avec eux trois faire le nombre
dix-huit, et nommer enfin le Grand-Maître.

Barriga, de la langue de Castille et de Portugal,
et Vice-Chancelier, fut le premier élu.

Le Commandeur Frère Antoine de Glandève-
Castelet, de la langue de Provence, choisi pour
la langue d'Angleterre.

Le Commandeur Frère Adrien de Contremo-
lins, de la langue de France.

Le Commandeur Frère Louis de Fay-Gerlande,
le la langue d'Auvergne.

5. Le Commandeur Frère Adolphe de Réede, de l
langue d'Allemagne.
6. Le Commandeur Frère Henri de Villeneuve
Torenque, de la langue de Provence.
7. Le Commandeur Frère Jean de Forsat, de l
langue d'Auvergne.
8. Le Commandeur Frère Henri de La Salle, de l
langue de France.
9. Le Commandeur Frère François Riccasoli, d
la langue d'Italie.
10. Le Commandeur Frère Isidore d'Argai, de l
langue d'Arragon.
11. Le Commandeur Frère don Antoine Corre
de Souza, de la langue de Castille et Portugal
pour l'Angleterre.
12. Le Commandeur Frère François Vratislau, d
la langue d'Allemagne.
13. Le Commandeur don Louis Kelder, de l
langue de Castille et de Portugal.

(6 juin 1600.) Les seize électeurs, après avoi prêté les serments ordinaires, et s'être enfermé dans le conclave, du haut de la tribune qui regard dans l'église, firent déclarer à haute voix par l chevalier de l'élection, qu'ils avaient choisi pou Grand-Maître le seigneur Frère don *Rapha Cotoner*, Bailli de Majorque. On chanta aussitô le *Te Deum* en actions de grâces; tous les cheva liers ensuite, après lui avoir baisé la main, l prêtèrent le serment d'obéissance, et le lend main, le conseil lui déféra le titre de princ souverain des îles de Malte et de Goze.

Nous avons dit sur l'année 1545, que les Turcs

après avoir menacé l'île de Malte d'une invasion prochaine, firent tomber l'effort de leurs armes sur celle de Candie, qui appartenait à la république de Venise. Sainte-Théodore fut la première place qu'ils attaquèrent. Ils l'emportèrent sans beaucoup de résistance, et en firent passer la garnison par le fil de l'épée. Ils assiégèrent ensuite la Canée par terre et par mer, et après un siége très meurtrier, qui dura quarante jours, ils s'en rendirent maîtres. Le commandant obtint une composition honorable, dont les articles furent exécutés de bonne foi par les Infidèles.

L'année suivante, les galères de Venise, celles du pape et de l'Ordre de Malte débarquèrent un gros corps de troupes qui avait à sa tête le duc de La Valette. Ce général tâcha de reprendre la Canée qu'il assiégea. Mais les Turcs survinrent avec un gros de troupes, et l'obligèrent de lever le siége. Ils prirent ensuite Rethimo, Muscava, Mélopotamo, la capitale de l'île; mais comme ils n'ignoraient pas que cette place était fortifiée par l'art et par la nature, et qu'il y avait une garnison nombreuse et peu différente d'une armée, pour en empêcher les courses et pour bloquer la place, ils firent construire un fort qu'ils nommèrent Candie-la-Neuve, où ils mirent six mille hommes de garnison.

(22 avril 1660.) Les armes des deux partis pendant plusieurs années eurent différents succès. Les Vénitiens pressés par la puissance redoutable des Turcs, demandèrent du secours à la plupart des princes de l'Europe. Le pape Alexandre VII et

Raphael Cotoner, Grand-Maître de Malte, y envoyèrent leurs galères. Louis XIV, roi de France, y fit passer aussi trois mille six cent hommes commandés par un prince de la maison d'Est. Ce prince n'étant pas encore en état de s'embarquer, ce fut le Commandeur de Gremonville, d'une maison illustre en Normandie, qui le roi nomma pour lieutenant du prince d'Est; e le chevalier Paul, servant-d'armes, et un des plus habiles officiers de mer qu'il y eût dans l'Europe, fut chargé du transport de ces troupes. Le duc de Savoie envoya deux régiments d'infanterie de cinq cents hommes chacun. Les Génois offrirent un secours considérable d'hommes et d'argent, à condition d'être traités d'égaux par les Vénitiens. Mais comme il y avait longtemps que ces deux républiques contestaient entre elles sur une dispute si délicate, les Vénitiens, jaloux de la supériorité, refusèrent à cette condition le secours des Génois.

Le dessein des généraux chrétiens était toujours de reprendre la ville de la Canée. Mais ne se trouvant pas assez de troupes pour en former le siége, et pour empêcher les Infidèles d'y jeter du secours, on résolut de s'emparer de quelques forts aux environs de la Suda, dont les Turcs étaient maîtres. On attaqua d'abord le poste de *Sancta-Veneranda*, que l'infanterie emporta l'épée à la main. Les Turcs accoururent au bruit de cette attaque: ils en vinrent aux mains avec le bataillon de Malte, qui les repoussa et les mit en fuite. On prit ensuite Calogero, que les Turcs

ndonnèrent , et Calami qui ne tint que le
ps nécessaire pour sa composition. Apricorno
plus de résistance ; la place était d'un diffi-
accès à cause d'un chemin étroit par où il
ait passer , et que les Turcs avaient embar-
sé par un grand abattis d'arbres. Quelques
drons de cette nation sortirent de la place
r reconnaître les forces des Chrétiens. Ga-
ne, officier français, qui se trouva à la tête
deux escadrons , les chargea vivement et les
en fuite. Mais quelques Turcs ayant remar-
que l'ardeur de sa poursuite lui avait fait
ancer de quelques pas le gros de sa troupe ,
rnèrent bride , poussèrent à lui , et d'un
p de sabre lui jetèrent la tête à bas. La
pagne se termina par différents succès.
Chrétiens tantôt vainqueurs et tantôt vain-
, se retirèrent à Cicalaria , lieu couvert
côté par des montagnes inaccessibles , et
'autre par un bois ; et les Turcs vont camper
aleta.

1661) Le 24 de janvier de l'année sui-
te , le général des galères de l'Ordre ren-
tra proche le cap Passaro , en Sicile , un
seau de Tunis, dont il s'empara. Il y fit trente
aves, parmi lesquels se trouva le cadis de
is, son fils, un chiaous du Grand-Seigneur ,
venait de porter ses ordres à Alger , Tunis et
oli, et le long des côtes de Barbarie. Frère
vié, servant-d'armes, qui faisait la course pro-
de Tripoli , prit peu après un autre vaisseau
Infidèles, chargé de cent cinquante janissai-

res, destinés pour renforcer la garnison de Gig barta, forteresse de Barbarie.

Vers la mi-avril, Frère Paule, servant-d'a mes, entra dans le port de Malte avec trois gal res du roi très chrétien, et le Grand-Maître l'e voya visiter par son sénéchal. Cet officier, étar monté à son palais pour lui rendre ses devoi comme à son supérieur, le Grand-Maître le reçı avec beaucoup de caresses, et n'oublia aucur des marques d'estime qu'il crut devoir à son m rite et à sa valeur, qui, d'un simple officier (marine, l'avait élevé à la dignité de lieutenar du Grand-Amiral de France.

Quoique le Grand-Maître fît beaucoup de d penses pour faire passer de puissants secours e Candie, cependant, par sa sage économie, il trouva encore des fonds considérables dont il f un digne usage, conforme à sa générosité nat relle, et à la magnificence d'un grand prince. employa une partie de cette année à agrand l'infirmerie, et il enrichit en même temps l'égli priorale de Saint-Jean d'excellentes peintures et de tableaux de dévotion qui sont restés da cette église, comme un monument perpétuel (sa piété. Cependant les galères de la Religio s'étant mises en mer, joignirent près d'Augus celles du pape, dont l'escadre était command par le Prieur de Bichi : étant ensuite entrées da l'Archipel, elles rencontrèrent la flotte vén tienne, proche d'Andro, et, de conserve, ell cherchèrent celle des Turcs. Mais après avo couru toutes ces mers, et n'en ayant pu ap

rendre de nouvelles, les alliés se séparèrent
our retourner dans leurs ports. Les galères de
Ialte, en faisant route, rencontrèrent le long
es côtes de la Calabre deux galiotes de Barbarie,
e quatorze bancs chacune, dont les chevaliers,
près un léger combat, se rendirent maîtres. On
ıet dans cette même année un décret du sénat
e Venise, qui, considérant les services conti-
uels que la république recevait de l'Ordre, dé-
lara que soit à Venise, soit dans tous les au-
res pays de sa domination, il serait permis aux
hevaliers de Malte d'y paraître en armes : ce
ui était défendu aux sujets naturels de la
épublique.

(1663) Au commencement de l'année 1663, le
oge fit de vives instances auprès du Grand-Maî-
re, pour l'engager à faire sortir les galères de
Ordre de ses ports. Ce prince crut d'abord que,
ar respect pour le Saint-Siége, il devait atten-
re celles du pape : mais ayant appris que ce
ontife les retenait à Civita-Vecchia, dans la
rainte du juste ressentiment du roi très chré-
en, dont l'ambassadeur et l'ambassadrice pré-
endaient avoir été insultés par la garde-corse du
ape, les galères de la Religion se mirent en mer
15, sous la conduite du Commandeur de
reslau, et prirent la route du Levant; et après
uelques prises de peu de conséquence, que le
énéral des galères envoya à Malte, il joignit le
2 de mai la flotte vénitienne, proche l'île d'An-
ro, commandée par le noble George Morosini ;
ui lui apprit que les Turcs cette année n'a-

vaient point mis en mer leur flotte, et qu'ainsi il fallait employer les forces des alliés à faire des courses dans les mers et le long des côtes des Infidèles.

Le Grand-Maître Cotoner meurt d'une fièvre maligne et contagieuse, dont l'île et surtout la cité de La Valette était alors affligée : prince digne de sa place, sage, plein de piété, magnifique dans sa dépense, et qui n'eut jamais d'autre objet que la défense des Chrétiens, l'honneur de son Ordre, l'utilité et le soulagement de ses religieux. Les chevaliers de sa langue lui firent ériger un magnifique mausolée, dans la chapelle d'Arragon, où l'on mit cette épitaphe :

Arraconum quicumque teris Melitense sacellum
  Sacraque signa vides, siste viator iter.
Hic ille est primus Cotonera è stirpe Magister :
  Hic ille est Raphael, conditus ante diem.
Talis erat cervix Melitensi digna corona :
  Tale fuit bello, consiliisque caput.
Cura, fides, pietas, genium, prudentia, robur
  Tot dederant vitæ pignora cara suæ,
Ut dum cœlestis citiùs raperetur ad arces,
  Ordinis hæc fuerit mors properata dolor.
Qui ne mutatas regni sentiret habenas,
  Germano rerum fræna regenda dedit,
Cætera ne queras, primus de stirpe secundum
  Promeruit : satis hoc, perge viator iter.

Le 23 octobre, Radinelli, Prieur de l'Aigle, que le Grand-Maître, peu de jours avant sa mort, avait nommé pour Lieutenant du magistère, ayant convoqué l'assemblée générale du

couvent pour l'élection d'un nouveau Grand-Maître, il s'y trouva deux cent quatre-vingt-treize vocaux. Après les cérémonies préliminaires, il arriva dans cette élection ce qui n'avait encore eu qu'un exemple dans les élections précédentes : c'est que le frère d'un Grand-Maître fut son successeur. Car, quoiqu'il y eût alors dans l'Ordre et même à Malte d'excellents sujets qui pouvaient justement prétendre à cette dignité, le mérite des deux frères était si généralement reconnu, qu'à peine l'aîné fut expiré, que toutes les voix, avant même l'élection, le peuple comme les religieux se déclarèrent hautement en faveur de Frère *Nicolas Cotoner*, Bailli de Majorque ; en sorte que les électeurs, tant les vingt-un que les seize, n'entrèrent successivement dans le conclave, que pour observer les formalités prescrites par les statuts; et Frère don Emmanuel Arrias, Vice-Chancelier de l'Ordre, qui avait été élu pour chevalier de l'élection, le proclama à haute voix pour Grand-Maître ; le lendemain, le conseil complet lui déféra la souveraineté des îles de Malte et de Goze.

(1664) Les corsaires de Barbarie ayant étendu leurs brigandages jusque sur les côtes de Provence, le roi Louis XIV, pour réprimer leur audace, fut conseillé d'établir une colonie sur les côtes de Barbarie, et d'y construire une place et un port où ses vaisseaux trouvassent un asile, et d'où il pût être averti du départ des escadres des infidèles. On lui proposa, dans ce dessein, le village de Gigeri, situé proche de la mer, entre

les villes d'Alger et de Bugie, à quinze milles de l'une et de l'autre. Près de ce village, il y avait un vieux château, bâti sur le sommet d'une montagne, et d'un abord presque inaccessible. Le roi nomma, pour l'exécution de ce projet, le duc de Beaufort, Grand-Amiral de France, et il demanda au Grand-Maître le secours des galères de la Religion ; ce prince lui envoya aussitôt l'escadre de Malte, qui joignit la flotte du roi dans Port-Mahon. Les Chrétiens débarquèrent leurs troupes sans y trouver d'obstacle ; on jeta aussitôt les fondements d'un fort qu'on avait ordre de construire. Les Maures, alarmés d'un dessein qui allait les assujettir, prirent les armes, et ruinèrent à coups de canon les ouvrages commencés. Le duc de Beaufort fit un détachement de sa cavalerie pour repousser l'ennemi ; mais ce corps n'ayant pas été soutenu par l'infanterie, les Maures, avertis par les espions que les Français étaient en petit nombre, entrèrent dans le village, le sabre à la main, et forcèrent les Français à se retirer du côté de la mer. Le duc de Beaufort ne se trouvant pas en état de se maintenir dans le pays, résolut de se rembarquer ; mais il ne put le faire si secrètement, que les Maures n'en fussent avertis : et quatre cents hommes qui faisaient l'arrière-garde, furent presque tous tués ou faits prisonniers. Pour surcroît de malheur, un vaisseau du roi, appelé *la Lune*, qui était vieux et chargé de dix compagnies de cavalerie, fit naufrage à sept lieues de Toulon : expédition aussi malheu-

reuse que celle de l'empereur Charles-Quint au siége d'Alger.

(1665) Suite de l'affaire du Commandeur de Poincy au sujet de l'île de Saint-Christophe, que l'Ordre vend à une compagnie de marchands français, qui sous la protection du roi s'y établissent.

L'escadre de la Religion courut cette année toutes les mers de l'Archipel, sans faire aucune prise, que de quelques felouques chargées de grains et de marchandises pour le compte des marchands turcs. Deux vaisseaux, commandés par les chevaliers de Crainville et de Téméricourt, furent plus heureux. De Crainville montait un vaisseau de quarante pièces de canon, appelé *le Jardin de Hollande*, qu'il avait enlevé l'année précédente à un corsaire d'Alger, quoiqu'il n'eût qu'une frégate de vingt-deux canons : et Téméricourt montait cette même frégate, jeune chevalier d'un grand courage, et qui s'était déjà signalé en différentes occasions. Ces deux chevaliers, amis intimes, voguaient de conserve dans les mers du Levant. Ce fut dans le canal de l'île de Samos qu'ils rencontrèrent une caravane qui faisait route d'Alexandrie à Constantinople, forte de dix vaisseaux et douze saïques. Le nombre et les forces des ennemis ne firent qu'allumer le courage des deux chevaliers : ils se poussèrent au milieu de cette petite flotte, en coulèrent bas quelques vaisseaux, en prirent quatre des plus riches et deux petits, et mirent le reste en fuite.

Il se passa la même année une action qui

éternisera à jamais la mémoire du chevalier d'Hoquincourt : ce chevalier était dans le port de l'île Dauphine; il fut investi par trente-trois galères du Grand-Seigneur, qui portaient des troupes dans l'île de Candie. L'amiral qui commandait cette flotte mit à terre, et fit avancer ce qu'il avait de meilleurs arquebusiers qui tiraient continuellement contre le vaisseau maltais, en même temps que les galères turques le foudroyaient avec toute leur artillerie. Les Infidèles, après avoir mis en pièces les manœuvres de ce vaisseau, s'avancèrent pour monter à l'abordage. Les uns s'attachèrent à la poupe, d'autres l'attaquèrent par la proue. Le chevalier, comme s'il eût été invulnérable, faisait face de tous côtés; et quoique son vaisseau fut blessé en plusieurs endroits et qu'il eût perdu beaucoup de ses soldats, il précipitait dans la mer autant de Turcs qu'il s'en présentait à l'abordage. Le général turc, indigné d'une si longue résistance, et honteux du peu d'efforts que faisaient de près ses galères, les obligea d'ouvrir leurs rangs, et de lui laisser un passage pour joindre lui-même ce vaisseau. En même temps, il poussa sa capitane avec toute la force de sa chiourme; mais l'effort qu'il fit jeta heureusement ce vaisseau hors du port, et un vent favorable s'étant levé, d'Hocquincourt gagna le premier port chrétien, après avoir coulé à fond plusieurs galères, et tué plus de six cents soldats.

Une action d'une valeur si déterminée, méritait un plus heureux sort que n'en eut, peu

après, cet illustre chevalier. Car la même campagne, montant le même vaisseau, un coup de vent le jeta contre un écueil, proche de l'île de Scarpante. Le vaisseau fut brisé, et le chevalier périt. Le chevalier de Grilles, son ami particulier, et cent soixante et dix soldats ou matelots furent enveloppés dans ce naufrage.

Le duc de Beaufort, Grand-Amiral de France, étant à la poursuite de quelques corsaires de Barbarie, arrive dans le port de Malte; il est salué par tout le canon des ports ; mais il ne vit point le Grand-Maître qui refusa de lui donner le titre d'Altesse. Peu après, M. de La Haye, ambassadeur de France à la Porte, passa pareillement à Malte, où il eut pratique.

(1666) Mort de Philippe d'Autriche, IVe du nom, roi d'Espagne, auquel succède don Carlos, son fils. Il s'en suivit de ce changement de souverain une nouvelle investiture, que le duc de Sermonette, vice-roi de Sicile, donna à l'Ordre, en la personne du Commandeur Galléan, général des galères, qui prêta les serments de fidélité ordinaires en pareilles cérémonies.

Le Commandeur d'Elbenne, général des galères, se rend à Barcelonne pour escorter l'impératrice qui allait se rendre auprès de l'empereur, qui ne l'avait encore épousée que par procuration. Cette princesse, après avoir débarqué à Final, écrivit une lettre très obligeante au Grand-Maître, pour le remercier des offices qu'elle avait reçus du général des galères.

Le pape fait trois Grands-Croix, dont un de ses

neveux fut le premier; les deux autres furent pris parmi les principaux officiers du palais pontifical.

(1667) Le grand-visir Achmet, avec un corps considérable de troupes, se rend en Candie pour mettre fin à cette longue guerre, et au siége de la capitale de l'île. Les Vénitiens ont recours, à leur ordinaire, au pape et au Grand-Maître. Les escadres de ces deux puissances se joignent près d'Augusta, d'où elles se rendent sur les côtes de Candie et de l'île de Sandia. Le noble François Morosini était généralissime de toute l'armée chrétienne; le noble Antoine Barbaro commanmandait dans la ville, et le marquis de Ville, Piémontais, était commandant des armes, tous généraux pleins de valeur; et quoique l'émulation les rendît ennemis et jaloux de la gloire les uns des autres, ils ne laissaient pas de faire une vigoureuse défense.

Mort du pape Alexandre VII, auquel succède Clément IX.

Clément, suivant la possession où s'étaient mis ses prédécesseurs, nomme au bailliage de Sainte-Euphémie, vacant par la mort de Frère Philippe Sfondrat, le chevalier Frère Vincent Rospigliosi, son neveu; ce qui renouvela la douleur et les plaintes de la langue d'Italie, qui se voyait continuellement dépouiller et anéantir par ces nominations.

Transactions entre le prince Landgrave de Hesse, cardinal et Grand-Prieur d'Allemagne, et le seigneur Jean de Vigers, conseiller-pensionnaire de la province de Hollande, au sujet

des biens de l'Ordre, dépendant de la commanderie de Harlem, située dans la province de Hollande, et dont les magistrats s'étaient emparés. Par cette transaction, la protection du roi très chrétien et la négociation du comte d'Estrade, les Hollandais, pour les biens de l'Ordre, dont ils s'étaient emparés dans les provinces de Hollande et de Vestfrise, s'engagèrent à payer à l'Ordre cent cinquante mille florins : et au moyen de ce paiement, l'Ordre renonça aux droits qu'il avait sur ces biens, sauf son recours sur les biens situés dans les autres provinces, sur lesquelles il serait permis d'en poursuivre la restitution, ou du moins d'en tirer une compensation.

Le marquis de Ville, général des armées de terre dans l'île de Candie, quitte le service des Vénitiens, dont il était dégoûté par les mauvais traitements qu'il avait reçus du général Morosini. L'ambassadeur de Venise, avec la permission du roi, propose au marquis de Saint-André-Mombrun de passer en Candie, pour y commander en la même qualité. L'honneur de défendre une place à la conservation de laquelle tous les princes chrétiens s'intéressaient, détermina le marquis de Saint-André à accepter ce commandement. Il partit en poste, et, après avoir passé par Venise, où il s'embarqua, il arriva dans l'île de Candie, et débarqua dans le port de la Tramate, le 21 de juin.

Le général Morosini remporte une victoire navale sur les Turcs.

Il arrive en Candie un puissant secours de Français, commandé par le duc de Navailles, et qui consistait en sept mille hommes. Le duc de Beaufort, Grand-Amiral de France, commandait la flotte.

Le comte de Saint-Paul, frère du duc de Longueville, était à la tête des volontaires, parmi lesquels on comptait le duc de Château-Thierry, frère du duc de Bouillon, le duc de Roannez et le comte de La Feuillade.

La Religion, toujours zélée pour la défense des Chrétiens, envoie en Candie un bataillon de quatre cents hommes, commandés par Frère Hector de Fay La Tour-Maubourg.

Le comte de Saint-Paul, à son retour de Candie, passe à Malte, où il est reçu avec beaucoup d'honneur, après avoir fait sa quarantaine dans une maison située au Bormole.

Le duc de Navailles, après le temps porté par ses instructions, s'en retourne en France.

Le bataillon de Malte, après avoir perdu beaucoup de monde, songe à se retirer d'une place qui en peu de jours consumait tous les secours qui lui arrivaient du dehors.

Quarante vaisseaux apportent en Candie un nouveau secours de quatre mille six cents hommes, la plupart Allemands, parmi lesquels il y avait quatre cents des vaisseaux du duc de Brunsvick. Outre ce secours, arrive encore le comte de Valdeck, à la tête de trois mille hommes, et le Grand-Maître de l'Ordre teutonique envoie une compagnie choisie et bien ar-

mée, de cent cinquante hommes, sans compter plusieurs seigneurs volontaires, et de différentes nations, qui servaient sous l'étendard de la Religion.

Le sieur de Téméricourt, frère aîné du chevalier de ce nom, courant les mers sous l'étendard de la Religion, prit un vaisseau turc de quarante pièces de canon, proche l'île de Scarpante, commandé par le corsaire Buba-Assan. Il l'arma de nouveau, et se rendit avec un autre vaisseau de conserve, commandé par le chevalier de La Barre, dans les mers d'Alexandrie, où ayant découvert deux sultanes chargées de marchandises, il s'avança pour les empêcher de gagner le port. Comme son vaisseau était meilleur voilier que la conserve, il s'attacha à la sultane qui était la plus avancée; et après lui avoir fait essuyer sa bordée, se disposant déjà de monter à l'abordage, il reçut un coup de mousquet à la tête qui ne l'empêcha pas, quoique renversé sur le tillac, d'exhorter ses officiers et ses soldats à continuer le combat. Les Infidèles voyant bien qu'ils n'échapperaient pas aux Chrétiens qui les avaient harponnés, par un coup de désespoir, mirent le feu à leurs poudres pour les faire périr avec eux. Le chevalier de La Barre qui était prêt de se rendre maître de la seconde sultane, voyant le péril où était son ami, abandonne la sultane, court à son secours, et le sépare du vaisseau qui brûlait. Mais Téméricourt ne jouit point de sa victoire, étant mort le lendemain de sa blessure, et la sultane que la Barre était à la veille

de prendre, pendant le bon office qu'il rendait à son ami, lui échappa et gagna le port d'Alexandrie.

(1670) Le Grand-Maître et le conseil envoient en qualité d'ambassadeur en Portugal, le Commandeur Frère Antoine Correa de Sousa, écuyer du Grand-Maître, pour faire compliment à don Pedro, Frère de don Alphonse, roi de Portugal, sur son mariage, et qui avait pris la régence de l'Etat. Il était chargé en même temps de redemander la jouissance du grand-prieuré de Crato, vacant par la mort du cardinal don Ferdinand, infant d'Espagne. Mais les ministres de Portugal s'étant rendus maîtres de ce riche bénéfice, le régent, auquel ils firent entendre que la nomination et le patronage en appartenaient à la couronne, répondit qu'il avait besoin de temps pour éclaircir cette affaire. Cependant, à la fin; il relâcha ce prieuré à Frère don Jean de Sousa, qui en avait le titre et le droit par une bulle expresse du couvent.

La prise de l'île de Candie, et la paix que les Vénitiens avaient conclue avec les Turcs, font craindre au Grand-Maître qu'ils ne tournent leurs armes contre l'île de Malte; pour la mettre en état de résister à tous leurs efforts, ce prince et son conseil demandent au duc de Savoie un ingénieur habile, appelé Valpergo, qui vient par son ordre à Malte, et qui ordonne de nouvelles fortifications. La première fut nommée *la Cotoner*. On ajouta ensuite de nouveaux ouvrages à la Floriane, avec une fausse braye et deux boule-

vards, l'un du côté du port Musciet, et l'autre vers le grand port. Pour défendre entièrement l'entrée du grand port, on construisit un fort royal, appelé Riccasoli, du nom d'un Commandeur qui donna à l'Ordre trente mille écus pour cet ouvrage.

(1671) Mort du pape Clément IX, auquel succède Clément X, qui écrit un bref au Grand-Maître pour le congratuler sur les soins qu'il prenait de fortifier une île qui servait de boulevard à tous les Etats de la chrétienté.

Le chevalier de Vendôme, malgré les oppositions des anciens chevaliers, obtint une grâce expectative sur le prieuré de France. Ce bref ne fut enregistré dans la chancellerie de l'Ordre qu'à condition que le nouveau Grand-Prieur dédommagerait le trésor des droits de mortuaire et de vacant.

On reçoit dans l'Ordre le prince Charles de Lorraine, fils du duc d'Elbeuf, et Maurice de La Tour-d'Auvergne, duc de Château-Thierry, fils du duc de Bouillon.

Le Grand-Maître et le conseil trouvant le nombre des Frères servants-d'armes excessif, font un règlement qui défend d'en recevoir dans la suite jusqu'à nouvel ordre.

La disette des grains se faisant sentir à Rome, le pape en envoie chercher dans toute l'Italie, et le cardinal Altieri, son neveu, écrit de sa part au Grand-Maître, et le prie d'envoyer l'escadre de la Religion pour escorter ses vaisseaux. L'ordre en fut donné aussitôt au Bailli de Harcourt, de

la maison de Lorraine, général des galères, et au chevalier de Fovelle-Ecrainville, qui commandait la capitane.

Le chevalier de Téméricourt est attaqué par cinq gros vaisseaux de Tripoli; il se défend avec tant de courage et d'intrépidité, qu'après en avoir démâté deux et tué beaucoup de soldats, les Infidèles désespérant de le pouvoir prendre, abandonnèrent le combat, et le laissèrent en liberté de continuer. Mais il fut peu après surpris par une horrible tempête qui le jeta sur les côtes de Barbarie, où son vaisseau fut brisé et pris par les Maures: on le conduisit à Tripoli et de là à Andrinople. Mahomet III qui y était alors, demanda si c'était lui qui seul avait combattu cinq de ses gros vaisseaux de Tripoli. « Moi-même, « répondit le chevalier. — De quel pays es-tu? « repartit le Sultan. — Français, dit Téméri- « court. — Tu es donc un déserteur? continua « Mahomet, car il y a une paix solennelle entre « moi et le roi de France. — Je suis Français, lui « dit Téméricourt; mais outre cette qualité, j'ai « celle d'être chevalier de Malte: profession qui « m'oblige à exposer ma vie contre tous les enne- « mis du nom chrétien. » Le Grand-Seigneur voulant l'engager à son service, l'envoya d'abord dans une prison où il fut traité avec beaucoup de douceur, et lui fit offrir ensuite tous les partis avantageux qui pouvaient séduire un jeune guerrier de vingt-deux ans; et que s'il voulait changer de religion, il le marierait à une princesse du sang, et le ferait pacha ou grand-amiral. Mais

ces offres magnifiques n'ébranlèrent point le jeune chevalier : il y résista avec le même courage qu'il avait fait aux armes des Infidèles. Le Grand-Seigneur irrité de sa fermeté, et pour tenter si la voie de rigueur ne réussirait pas mieux, le fit jeter dans un cachot pendant quinze jours. On lui fit souffrir des coups de bâton, la torture ; on en vint même jusqu'à mutiler ses membres, sans que ce généreux confesseur de Jésus-Christ fît autre chose que de l'invoquer, et lui demander la grâce de mourir pour la confession de son saint nom. Enfin le Grand-Seigneur lui fit couper la tête. Son corps étant demeuré au lieu de son supplice, Mahomet, pour le dérober à la vénération des Chrétiens, ordonna qu'il fût jeté dans la rivière qui passe à Andrinople.

(1673) Dispute entre les commandants français et les officiers de l'Ordre au sujet du salut : le roi Louis XIV prononce contre lui-même. Cette négociation très délicate réussit par l'habileté du Commandeur de Hautefeuille, ambassadeur de l'Ordre auprès du roi.

Les Mainotes, Grecs de religion, et qui habitent des montagnes dans la Morée, implorent le secours du Grand-Maître pour se soustraire à la domination des Turcs. L'escadre de la Religion se rend sur les côtes ; mais les ayant trouvé peu unis, les uns soutenant le parti de la liberté, et les autres voulant rester fidèles aux Turcs, les galères de Malte abandonnent cette entreprise.

L'an 1618, le duc d'Ostrog, seigneur polonais, du consentement de la république, avait substi

tué tous ses biens à l'Ordre de Malte. Cette grande maison étant éteinte par la mort du duc Alexandre d'Ostrog, le chevalier prince de Lubomirki en donne aussitôt avis au Grand-Maître. Mais le duc Démétrius, petit général de la couronne, se prétendant héritier, sous prétexte qu'il avait épousé la sœur du duc Alexandre, le Grand-Maître envoya au prince Lubomirki une procuration pour maintenir les droits de la Religion.

(1674) L'amiral Frère Paul-Raphael Spinola, prend dans le golfe de Magra trois navires marchands richement chargés.

Le vice-roi de Sicile demande le secours de la Religion. Le Grand-Maître lui envoie aussitôt l'escadre des galères, sur lesquelles s'embarquèrent plusieurs Grands-Croix, afin de marquer leur zèle pour le service du roi d'Espagne, dont ils étaient nés sujets. Cependant le chevalier de Valbelle introduit dans Messine le secours de France.

Fondation du Grand-Maître Nicolas Cotoner, pour l'entretien de la forteresse de Riccasoli dans l'île de Malte.

(1675) Le roi d'Angleterre déclare la guerre aux Tripolitains, et ses vaisseaux sont bien reçus dans les ports de Malte.

Frédéric de Mogelin, envoyé du roi de Pologne, arrive à Malte, et présente de sa part au Grand-Maître une lettre de ce prince, dans laquelle il lui marque que ses Etats étant continuellement infestés par les armes des Turcs, il lui sera fort obligé s'il veut faire diversion par quelque entreprise considérable. Le Grand-Maître lui répond

qu'en déférant aux sollicitations de S. M. Polonaise, il ne fera que remplir les obligations de sa profession ; que l'Ordre avait toujours employé ses forces contre les Infidèles, mais qu'il allait augmenter les armements pour répondre aux besoins et aux instances de Sa Majesté.

Le vice-roi de Sicile prétend engager la Religion, comme feudataire de cette couronne, à faire la guerre aux Messinois. Le Grand-Maître lui répond que l'Ordre, par son institut, ne devait jamais prendre parti dans les guerres entre chrétiens, et qu'on ne trouverait rien de semblable dans l'acte d'inféodation de l'île de Malte.

On établit à Malte le Lazaret dans le fort de Marza-Musciet, et que de nos jours le Grand-Maître Manoel a fait revêtir de fortifications très nécessaires.

Charles II, roi d'Angleterre, écrit très obligeamment à Cotoner pour le remercier de l'accueil favorable qu'il a fait à son amiral et à ses vaisseaux, qu'il a reçus dans le port de Malte.

(1676) Les Génois embarquent des troupes du Milanais, qu'ils transportent dans le port Malazzo, où se trouvaient alors les galères de la Religion commandées par le Bailli de Spinola, qui par complaisance pour le vice-roi de Sicile, et sans se souvenir des insultes que l'escadre de la Religion avait reçues dans le port de Gênes, consent que la patronne de cette république occupe le poste de la patronne de Malte ; ce fut sans doute par prédilection pour sa patrie, et peut-être aussi pour faire honneur à Augustin

Durazzo, commandant des Génois, qui avait épousé la nièce de Spinola.

(1677) Peste affreuse dans Malte, qui fait périr un grand nombre de chevaliers et beaucoup de peuple.

Malte devenue presque déserte ne peut plus fournir ses galères du même nombre de chevaliers ; en sorte que dans les caravanes, où chaque galère avait, avant la peste, vingt-un chevaliers, le nombre cette année fut restreint à onze pour la capitane, et à neuf pour les autres galères.

La dignité de Maréchal étant vacante, le Commandeur Frère Louis de Fay-Berlande, et Frère Réné de Maisonseule, tous deux de la langue d'Auvergne, de la même ancienneté de passage, et qui avaient eu les mêmes charges, prétendaient à l'exclusion l'un de l'autre à cette dignité. Après bien des disputes, le Grand-Maître et des amis communs ne trouvant point de jour pour décider de ce différend, firent convenir les prétendants de jouir de cette charge alternativement, et de mois en mois.

Maisonseule meurt deux ans après cet accommodement. Berlande resté seul se met en mer avec cinq galères, et rencontre sur le cap Passaro deux corsaires d'Alger ; mais au lieu d'aller à l'abordage, suivant ce qui se pratiquait par les chevaliers, il se contenta de canonner ces deux corsaires : ce qui fit regretter La Maisonseule, et murmurer hautement à Malte contre Berlande, qui pour s'excuser, prétendait qu'il avait le vent contraire.

Le capitaine Pierre Flèches, Majorquin, trou-
ant dans le même endroit un corsaire d'Alger,
e coule à fond, sauve cent soldats turcs, qu'il
endit depuis à la Religion cent piastres chaque
sclave.

Le pape veut terminer le différend entre la
eligion et la république de Gênes. Il en parle à
ambassadeur de Malte, qui par ordre de ses
upérieurs répondit au pape que la Religion
tait fille d'obéissance, et que quoique offensée
ar les Génois, elle se soumettrait aveuglément à
e qu'il plairait à Sa Sainteté de décider. Le pape
e voulant point prendre sur lui le jugement de
ette affaire, elle traîna encore quelque temps.

Don Juan d'Autriche, Grand-Prieur de Castille,
tant mort, le Grand-Maître et le conseil font
essein de distraire de ce riche bénéfice huit mille
ucats de revenu en faveur de différentes per-
nnes : mais le roi d'Espagne, qui prétendait au
roit de patronage sur ce grand-prieuré, s'oppose
la diminution de son revenu.

(1679) Paix conclue entre la France et l'Espagne
r le mariage de Charles II avec la princesse
arie-Louise, fille aînée de Monsieur, frère du
i très chrétien. Frère don Juan de Villavitiosa,
complimenter Sa Majesté catholique au nom
Grand-Maître, et obtient de ce prince une
aite de grains, qui arrive à Malte dans le temps
e la famine commençait à se faire sentir dans
ute l'île.

(1680) Le Grand-Maître qui, depuis quelques
nées, était tombé dans une espèce de paralysie,

ressent de vives douleurs de la pierre et de la goutt
Une fièvre lente lui ôte insensiblement ses force
sans diminuer rien de son courage et de sa vig
lance. Enfin la dissenterie l'oblige à se remett
au lit. Il nomme pour Lieutenant du magistèr
Frère don Arland Séralte, Prieur de Catalogn
et meurt dans de grands sentiments de piété,
29 avril, âgé de 73 ans. Ce prince qui, par s
habileté, avait procuré à son frère la dignité
Grand-Maître, ne dut son élévation qu'à son m
rite. Il se soutint par une supériorité de génie q
le fit toujours respecter de ceux qui l'appr
chaient : habile dans les négociations, har
dans ses entreprises, et prudent dans le cho
des moyens propres à la réussite, il eut to
ses Frères pour amis, ne fit jamais part
ses desseins qu'à un très petit nombre d'ent
eux, et n'eut point de confident. Il fut i
humé dans la chapelle de la langue d'Arr
gon, et on grava l'épitaphe suivante sur s
mausolée.

D. O. M.

« Fratri D. Nicolao Cotoner, magno Hieros
« limitani Ordinis magistro, animi magnitudin
« consilio, munificentiâ, majestate princip
« erecto ad Mahometis dedecus ex navigii ro
« tris, ad Sultanæ prædâ trophœo : Melitâ m
« gnificis extructionibus, Templorum nitore e
« plicato, munitoque urbis pomærio, splendi
« auctâ : cive è pestilentiæ faucibus penè rapt

« Hierosolimitano Ordine : cui primus post Fra-
« trem præfuit, legibus, auctoritate, spoliis
« amplificato : Republicâ difficillimis sæculi,
« belli temporibus servatâ : verè magno quod
« tanti nominis mensuram gestis impleverit,
« pyramidem hanc excelsi testem animi D. D. C.
« famæ superstes. Vixit in Magisterio annos XVI
« menses VI, obiit 29 Aprilis 1680, ætatis 73.
« Post ejus obitum, Executores Testamentarii
« tumulum hunc fieri mandavêre. »

Trois jours après les obsèques de Coloner, on s'assemble pour lui nommer un successeur. Les brigues commencées pendant sa maladie continuent. Le Trésorier de Vignacourt, assuré de dix suffrages, fait tous ses efforts pour réunir la langue espagnole en sa faveur, mais inutilement. Les électeurs nomment le Prieur de La Rochelle, don *Grégoire Carafe*, Napolitain. Tout le monde applaudit à cette élection, mais principalement les Italiens, qui depuis cent vingt-huit ans n'avaient vu cette dignité possédée par aucun de leur nation.

Le nouveau Grand-Maître s'applique avec beaucoup de soin à régler les affaires de la Religion, et fait achever les fortifications commencées par son prédécesseur.

(1681) Le général Corréa revient à Malte avec six vaisseaux algériens, dont il s'était rendu maître après avoir couru risque d'être pris lui-même.

Le Bailli Colbert succède à Corréa, dans la charge de général des galères de la Religion.

Le Bailli d'Arrias, qui depuis vingt-quat ans, remplissait d'une manière distinguée fonction de Vice-Chancelier, remet volontair ment cette charge au Grand-Maître, qui, s la présentation du Chancelier, lui donne po successeur le Commandeur Carriéro, Portugai secrétaire du trésor. Celui-ci est remplacé par Commandeur Bovio, depuis Grand-Prieur d'A gleterre.

Frère Jérôme Molina, évêque de Malte, e nommé à l'évêché de Lorida. Le roi d'Espagn sur la présentation du Grand-Maître, nomme ce siége Frère David Cocco-Palmiéri, homn d'une rare probité.

Le roi très chrétien écrit au Grand-Maît pour lui apprendre la naissance du duc de Bou gogne. Grandes réjouissances à Malte : les chev liers français des trois langues se distinguent p de superbes fêtes.

Les ducs de Canfron et de Barwic vienne à Malte. Ce dernier reçoit des mains du Gran Maître la croix et le titre de Grand-Prieur d'A gleterre.

(1683) Les Turcs assiégent la ville de Vien avec une armée formidable. Jean Sobieski, r de Pologne, le duc de Lorraine, généralissim des armées de l'empereur, et le duc de Bavière s réunissent pour la secourir. Les Infidèles so battus en plusieurs occasions, et enfin repoussé avec tant de perte pour eux, qu'à peine peuven ils repasser le Danube.

(1684.) Ce succès porte le pape Innocent XI

nclure une ligue avec l'empereur, le roi de logne et la république de Venise, contre les nemis du nom chrétien. Le Grand-Maître veut endre part à une si louable entreprise, en écrit pape, et prépare toutes ses forces pour se joindre aux confédérés. L'escadre de la Religion se met mer, sous les ordres du Bailli de Saint-Etienne, te l'épouvante sur toute la côte de Barbarie, asse les ennemis des deux îles de Prévisa et de nte-Maure.

(1685) Nouvel armement de la Religion commandé par Frère Hector de La Tour-Maubourg. flotte des Vénitiens et les galères du pape gnent l'escadre de Malte à Messine. Morosini, éralissime de la république, attaque Coron, s'en rend maître malgré la vigoureuse résistance des assiégés. Les chevaliers s'y distinguent r des efforts incroyables de valeur, surtout en levant aux Infidèles un fort qu'ils avaient res sur les Vénitiens. Le général de La Tour est dans cette attaque.

Le fort Saint-Elme rebâti, et le château Saintge fortifié par les soins du Grand-Maître.

(1686) Les chevaliers se remettent en mer au ntemps, sous la conduite d'Erbestein, Grandeur de Hongrie, trouvent les galères du pape à ssine, et prennent ensemble la route du Let. La flotte vénitienne les joint à l'île Sainteure. Ils assiégent le vieux Navarin, le prennt, et de là vont attaquer le nouveau Navarin : ce importante par sa situation et par la commdité de son port, mais défendue par une

forte garnison. Morosini s'en rend maître, ap
quelques jours de siége, fait avancer la flo
vers Modon, ville plus forte, mais qu'il fo
également de se rendre. Plusieurs chevalier
périssent.

Les confédérés, animés par de si heureux su
cès, s'avancent vers *Naples-de-Romanie*, capit
du royaume de Morée. ils y débarquent le 30 ju
let, en forment le siége, mettent trois fois
fuite le *Sérasquier* qui faisait tous ses efforts p
la secourir, et la prennent après un mois d'u
vigoureuse résistance de la part des assiégés.
général Erbestein reprend la route de Malte. I
neuf chevaliers périrent à ce siége, avec un no
bre considérable de leurs soldats.

Le Commandeur D. Fortunat Carafe, frère
Grand-Maître ; le prince Jean-François de Mé
cis, Prieur de Pise, frère du grand-duc, et Fr
Léopold Kollonistch, évêque de Neustat, s
nommés cardinaux.

(1687) On fait à Rome de nouveaux prépara
pour le Levant. Le Grand-Maître équipe huit ga
res, commandées par Frère Claude de Méchat
Descente en Dalmatie. Les trois flottes se réu
sent devant Castel-Nove qui se rend, et pa
les Vénitiens sont maîtres de tout le golfe Ad
tique. Le pape Innocent XI écrit au Gra
Maître pour le féliciter sur la valeur que
chevaliers avaient fait paraître dans cette
pédition.

Le duc d'Uxéda est nommé vice-roi de Sici
en la place du comte de Saint-Etienne, qui,

corté des galères de Malte, va prendre possession de la vice-royauté de Naples.

(1688) Frère D. Emmanuel Pinto de Fonseca est fait Bailli d'Acre. Frère D. Félix Ingo d'Aierva quitte la dignité de Grand-Conservateur, pour prendre le bailliage de Caspe. Frère Ximenès de La Fontaza, Bailli de Négrepont, est fait Grand-Conservateur, et est remplacé dans le bailliage par le Grand-Chancelier Corréa. Frère D. Philippe Escovéda est nommé Grand-Chancelier. Frère Fabio-Gori obtient le bailliage de Venouse. Frère Ferreti, Receveur de Venise, est fait Bailli de Sainte-Euphémie. L'Amiral Cavaretta prend le bailliage de Saint-Etienne. Avérardo de Médicis lui succède dans l'amirauté, et Spinelli, Bailli d'Arménie, est nommé général des galères.

(1689) L'escadre se remet en mer au printemps, sous la conduite du Commandeur Méchatein. Le généralissime Corosini, devenu doge cette année même, fait partir la flotte de la république. Les deux armées réunies attaquent le fort de Négrepont. Le siége en est long et difficile, et on est obligé de l'abandonner, après y avoir perdu beaucoup de monde : vingt-neuf chevaliers des plus braves y périrent.

Le Grand-Maître est vivement touché de cette perte. Le chagrin, joint à une rétention d'urine, lui donne la fièvre ; il fait son acte de désappropriement, nomme pour Lieutenant du magistère Frère D. Charles Carafe, son sénéchal, et ne s'occupe plus que des pensées de l'éternité. Il meurt le 2 juillet, âgé de septante-six ans,

après neuf ans et dix mois de magistère : il [su parfaitement allier l'humilité religieuse avec le vertus militaires, et se distingua principalemen par son amour pour les pauvres. Son corps fu porté dans la chapelle de la langue d'Italie, o il avait lui-même fait construire son tombeau. O y lit cette épitaphe, qu'il avait aussi lui-mêm composée deux ans avant sa mort.

D. O. M.

« Frater D. Gregorius Carafa Arragonius è prin
« cipibus Rocellæ, magnus Hierosolimitani Or-
« dinis magister, cui vivere, vitâ peractâ, i
« votis erat. Quia mortem primam qui prævenit
« secundam evitat, hoc sibi adhuc vivens, no
« mausoleum, sed tumulum posuit resurrectur
« satis. An. Dom. M. DC. XC. »

L'inscription suivante fut gravée sur le marbr qui est au pied de sa statue.

« Emeritos venerare cineres, viator. Hîc jace
« frater D. Gregorius Carafa ab Aragonia M. M. cla
« rus genere, genio præclarior. Heroas, quos i
« nomine gessit, in virtute expressit. Effusâ co-
« mitate, diffusis triumphis, populos habui
« amatores, orbem fecit admiratorem. Bis a
« Hellespontum, toties ad Epirum, Peloponne-
« sum, Illyrium : impertito ductu, prævalid
« ope classes delevit, Regias expugnavit. Munifi-
« centiâ, pietate princeps laudatissimus. Urbem,
« arces, portus, xenodochia, templa ampliavit;

« restituit, ornavit. Publico semper Religionis « bono curas impendit et studia. Ærarium di« tissimo spolio cumulavit. Obiit die XXI Julii, « anno æt. LXXVI. Mag. X. Sal. M. DC. XC. »

Nouvelles brigues pour l'élection : les suffrages se réunissent en faveur de Frère *Adrien de Vignacourt*, Grand-Trésorier de l'Ordre, neveu d'Alof de Vignacourt, qui en 1601 avait été élevé à la même dignité. Il prend possession des deux îles, et envoie à Palerme le Commandeur Riggio, pour faire part de son élection au duc d'Uxéda, vice-roi de Sicile.

L'escadre revient du Levant où elle était allée joindre la flotte de Venise, et donne à Malte la première nouvelle de la prise de Valonne : grandes réjouissances de cet heureux succès.

(1691) Le Grand-Maître, par ses libéralités, remédie aux besoins pressants des veuves et des enfants de ceux de ses sujets qui étaient morts dans les dernières guerres. Son exemple est suivi par plusieurs chevaliers.

La Religion entretient une galiote bien armée, pour donner la chasse aux corsaires de Barbarie, qui faisaient des courses continuelles sur la mer de Sicile, jusque dans le canal des deux îles.

Le cardinal Pignatelli, Napolitain, est élevé au souverain Pontificat le huit août, sous le nom d'Innocent XII.

Le Grand-Maître fait construire plusieurs magasins et fortifie, par des travaux considérables, tous les lieux qui ne lui parurent pas en état de résister. Ce fut au milieu de ces occupations qui

n'avaient pour objet que la sûreté de la Religio qu'il apprit par les lettres de l'empereur Lé pold Ier, que l'armée impériale, sous les ordres c prince de Bade, venait de remporter contre l Turcs une victoire si complète, qu'il était res 30,000 Infidèles sur la place.

Grand et magnifique arsenal bâti à Malte, poi y construire les galères.

Les ministres de la cour de Rome, dans ui imposition extraordinaire, veulent y comprend les biens des religieux, à titre de biens ecclésia tiques. Le nouveau pape, de son propre mouv ment, et sans attendre les remontrances de l'O dre, les en exempte: et par un bref du 7 décembr il renouvelle la permission que ses prédécesseu avaient déjà accordée, de porter le saint Viatiqu dans les galères.

(1692) Le Grand-Prieur de Messine, génér des galères, se met en mer et s'avance vers l côtes de Barbarie, sans rencontrer d'occasion c signaler son courage. Il prend sa route vers le L vant, joint les galères du pape à Messine, e l'armée vénitienne à Naples de Romanie : tou la flotte va attaquer la ville de La Canée, pla importante par son port, et l'une des pl agréables de l'île de Candie. Après un siége c vingt-quatre jours, ils sont contraints de se ret rer, parce que la saison était trop avancée. L'e cadre de la Religion revient à Malte, dans le temp que l'on y faisait des réjouissances publiques pour la prise de la forteresse du grand Varadi par l'armée impériale.

Le marquis d'Orvillé, neveu de Vignacourt, arrive à Malte, et y est reçu avec tous les honneurs qu'on a coutume de rendre aux neveux des Grands-Maîtres régnants.

(1693) Un horrible tremblement de terre, commencé le 11 janvier, à dix heures du soir, jette l'épouvante dans l'île. Il finit au bout de trois jours, après avoir renversé plusieurs édifices. Quatre galères, venues de Sicile, apprennent au Grand-Maître le malheur de la ville d'*Augusta*, que ce tremblement avait renversé de fond en comble. Ce prince y dépêche le général de l'escadre avec cinq galères pour aller secourir les habitants, indique partout des prières publiques, et trois jours de jeûne pour apaiser la colère de Dieu, et défend cette année les divertissements ordinaires du carnaval. Il s'applique ensuite à réparer le dommage que le tremblement avait fait dans l'île de Malte.

Plusieurs vaisseaux manquaient de mâts, d'arrêts et d'autres choses nécessaires pour se mettre en mer. Le Grand-Maître fait venir d'Amsterdam tout ce qui manquait à sa flotte. Ensuite il donne ses ordres pour rétablir les magasins et les fours que la Religion avait à Augusta. Le Commandeur Ferraro, chargé de ce soin, fait bâtir ces édifices beaucoup plus magnifiques qu'ils n'étaient, et y fait mettre les armes de Vignacourt.

Le Grand-Prieur de Messine, après avoir cotoyé toutes les îles de l'Archipel avec son escadre, revient au golfe de Terre-Neuve, poursuit un vaisseau de Tunis de 130 soldats, vient à l'abordage,

s'en rend maître après quelque résistance, et le ramène à Malte. Il y trouve le Grand-Maître fort indisposé contre lui. On l'accusait d'avoir évité l'attaque des trois vaisseaux corsaires, et d'une tartane qu'il avait rencontrée en allant vers le Levant. Le général se disculpe en prouvant qu'il avait poursuivi l'ennemi avec beaucoup de vigueur jusqu'au soir, bien résolu de l'attaquer le lendemain; mais que les corsaires avaient profité de la nuit pour s'échapper, et n'avaient plus reparu. Sur les enquêtes et le procès-verbal des dépositions, le général est déclaré innocent.

(1694) Nouvel armement, sous la conduite de Frère François Sigismond, comte de Thum, nommé général en la place du Grand-Prieur de Messine.

Prise de la ville de *Chio*, après huit jours de siége.

Le roi très chrétien et le duc de Savoie veulent lever des subsides sur les biens de la Religion qui se trouvent dans leurs Etats, sous prétexte de dépenses excessives de la guerre. Le Grand-Maître leur représente les priviléges de l'Ordre; et ces deux princes se désistent de leur dessein.

Le pape se rend arbitre des différends de la Religion et de la république de Gênes, et réconcilie ces deux puissances. Plusieurs Génois prennent l'habit de l'Ordre.

(1695) Le général Sigismond se met en mer et poursuit un vaisseau de Tripoli. Il s'en rend maître après un combat de deux heures, et l'envoie à Malte, s'avançant toujours vers le Levant. Ce

voyage est sans effet, parce que les Vénitiens, auxquels il s'était joint, ne voulurent faire aucune entreprise, sous prétexte que la saison était trop avancée.

(1696) Maladie du Grand-Maître. Brigues pour l'élection prochaine, éteintes par sa convalescence. Le pape fait présent à la Religion d'un grand nombre de forçats qu'il fait transporter à Malte.

(1697) Le Grand-Maître, attaqué d'une fièvre violente, se dispose à la mort. Il nomme pour Lieutenant du magistère le Bailli de Leza, don Gaspard Carnero, du prieuré de Portugal, fait son acte de désappropriement, et meurt le quatre février, âgé de 76 ans, dont il en avait passé près de sept dans le magistère. La piété et l'innocence des mœurs furent toujours le caractère de ce prince. Sa droiture et son humeur bienfaisante le firent généralement estimer ; et jamais on ne lui fit d'autre reproche que de s'être laissé conduire par quelques favoris qui pensaient plus à leurs propres intérêts qu'à ceux de la Religion, et à l'honneur de celui qui leur avait donné sa confiance. On l'enterra dans la chapelle de la langue de France, où on lit cette épitaphe :

D. O. M.

Eminentissimi principis
Fratris Adriani de Vignacourt mortales exuviæ
Sub hoc marmore quiescunt.
Si generis splendorem quæras,
Habes in solo nomine,

Habes in affinitatibus penè regiis.
Si religiosæ vitæ merita spectes,
Caritatem erga pauperes, et infirmos indefessam,
Erga peste laborantes generosam mirari poteris,
Et ita intemeratam morum innocentiam,
Ut mori potiùs, quam fœdari voluerit.
Magni Aloffii ex patre nepos,
Integritatis, fortitudinis et justitiæ laude simillimus,
Tanti principis famam est assecutus.
Vixit sanctissimè, sanctissimè obiit,
Anno salutis 1697.

On s'assemble le 7 février pour procéder à l'élection d'un Grand-Maître. Différentes factions partagent les électeurs, qui enfin se réunissent en faveur de Frère *Raimond Pérellos de Roccafoull*, de la langue d'Arragon, Bailli de Négrepont, âgé de 60 ans. Deux jours après, il prend possession de la souveraineté des deux îles, et le 15, il assemble le conseil dans le dessein de réformer les abus qui s'étaient introduits dans l'Ordre. Les papes accordaient souvent aux importunités et à l'ambition de quelques chevaliers des brefs pour être reçus Grands-Croix de grâce : d'où il arrivait que les anciens, qui se voyaient enlever par de jeunes gens une récompense due à leurs services, se retiraient dans leur patrie. Devenus alors moins attachés à l'Ordre, dont ils croyaient avoir lieu d'être mécontents, ils abandonnaient à leurs familles des biens que la Religion a grand intérêt de se ménager. On résolut d'écrire à Sa Sainteté, pour la supplier de ne plus accorder à l'avenir de pareils brefs, qui tendaient au renversement de la discipline. On fit aussi un règlement, pour dé-

fendre à tous les religieux de porter de l'argent et de l'or sur leurs habits, et on leur interdit absolument les jeux de hasard. Le duc de Varaguès, vice-roi de Sicile, qui demandait depuis longtemps un bref de Grand-Croix pour le Commandeur Riggio, receveur de Palerme, continue vivement ses instances, et l'obtient, parce qu'on trouva ce bref expédié par Vignacourt.

(1698) Paix conclue à Riswich entre la France et l'Espagne. Réjouissances publiques à Malte pour ce sujet. Boris Petrowits Seremetef, proche parent du Czar, vient visiter le Grand-Maître avec des lettres de recommandation du pape et de l'empereur; on le reçoit avec tout l'honneur dû à sa naissance et à son mérite.

Le pape Innocent XII juge les différends qui étaient depuis longtemps entre l'évêque de Malte et le Prieur de l'Eglise, au sujet de leur juridiction. Les deux partis se soumettent avec joie à la décision du saint Père; et le Grand-Maître, par reconnaissance, fait ériger au souverain pontife une statue de bronze, sur la principale porte de l'église de la Victoire, avec cette inscription :

« Innocentio XII optimo, et sanctissimo Ponti-
« fici, dissidiis compositis inter ecclesiasticum et
« magistrale forum exortis, utrisque juribus piè
« servatis, pluribus commendis liberaliter res-
« titutis : Em. et Rev. Dom. Fr. D. Raimundus
« de Roccofull, grato et unanimi omnium voto,
« tot tantaque beneficia æternitati dicavit, anno
« M. DC. IC. »

Les galères de la Religion attaquent deux vaisseaux de Tunis. Le vent devenu contraire tout à coup les sépare, et donne moyen aux corsaires d'échapper. Le Grand-Maître et le conseil mal instruits de cet accident, et craignant que les officiers n'aient manqué à leur devoir, nomment des commissaires, qui après un mûr examen les déchargent de tout soupçon.

Le Bailli Spinola, général de l'escadre, qui s'était embarqué le 15 février, découvre vers la Sicile un vaisseau ennemi, et l'atteint à force de rames. La capitane, qui le poursuivait de plus près, ayant perdu sa grande voile d'un coup de vent, Spinola se résolut à l'abordage. Le combat fut sanglant des deux côtés. Le Commandeur Spinola, frère du général, est blessé à mort auprès du Grand-Prieur de Messine, qui combattait appuyé sur son valet de chambre, parce que son grand âge ne lui permettait pas de se soutenir. Le valet de chambre est tué, et le Grand-Prieur s'attache d'une main au bois qui soutient la boussole, et continue le combat. Le vaisseau ennemi donne fortement la proue dans la capitane, et l'ouvre dans le temps que la victoire se déclarait pour les chevaliers. Le vent du sud suivi d'une horrible tempête, disperse l'escadre. Le Commandeur Javon, capitaine du Saint-Paul, va au secours de ceux qui avaient fait naufrage dans la capitane, en sauve cinquante, parmi lesquels était le général Spinola, le Grand-Prieur de Messine, le Commandeur Brossia, et le chevalier de Saint-Germain ; et il s'obstine à rester dans le même endroit pour retirer

les autres, malgré les remontrances du pilote qui l'assurait qu'ils étaient en grand danger : « trop heureux, disait le capitaine, de perdre la « vie pour la sauver à un seul de l'équipage. » Le vent néanmoins l'en éloigna malgré lui. Vingt-deux chevaliers, et plus de cinq cents hommes, tant officiers que soldats, périrent ou dans le combat, ou dans le naufrage. Les autres galères sont portées par la tempête vers le Levant, se rejoignent à Angouste, et reviennent ensemble à Malte. Le Grand-Maître pourvoit à la subsistance des familles de ses sujets morts dans cette action.

Pérellos voyait depuis longtemps avec douleur, que depuis que la Religion s'était contentée d'entretenir une escadre de galères, et qu'elle avait cessé d'avoir des vaisseaux de guerre, les corsaires de Barbarie prenaient tous les jours des vaisseaux marchands chrétiens, faisaient des descentes fréquentes sur les côtes d'Italie et d'Espagne, pillaient les villages, et réduisaient quantité de familles dans l'esclavage.

Les Chrétiens jetaient en vain les yeux depuis plus de quatre-vingts ans, du côté des chevaliers de Malte, leurs anciens protecteurs; il s'était trouvé jusque-là trop d'obstacles à surmonter, pour rétablir à Malte l'escadre des vaisseaux; mais Pérellos devenu Grand-Maître, aidé des conseils du Bailli Zondodary, qui lui succéda, ne trouva point ces obstacles insurmontables, et il détermina le conseil plus aisément qu'il n'aurait cru. Ainsi dès qu'il eut amassé les fonds nécessaires pour la construction des vaisseaux, on cher-

cha dans tout l'Ordre le chevalier le plus intelligent pour présider à leur construction, et le plus en état de les commander. Le choix tomba sur le chevalier de Saint-Pierre, de Normandie, capitaine des vaisseaux du roi de France, qui obtint depuis par ses services la commanderie magistrale du Piéton : c'est à ce Commandeur que nous devons le projet pour extirper les corsaires de Barbarie, qui a été imprimé dans les pays étrangers, parmi les ouvrages de M. l'abbé de Saint-Pierre son frère, et qui avait été fort approuvé par le Grand-Maître.

La galère Saint-Paul est jetée par un coup de vent dans les rochers de la petite île d'Ostrica, près de Palerme; et malgré les soins du général Javon, y périt avec trois chevaliers, et soixante et dix hommes de l'équipage : le reste fut sauvé par les autres galères.

(1701) L'escadre retourne sur les côtes de Barbarie, et y rencontre la sultane Binghem, gros vaisseau de quatre-vingts pièces de canon, et de trois cents hommes d'armes. Le combat fut long, et la perte considérable pour les deux partis; mais à l'avantage des chevaliers qui ramenèrent le vaisseau à Malte. Le Grand-Maître fait placer dans l'église de Saint-Jean-d'Aix, lieu de la naissance du chevalier Ricard, l'étendard de ce vaisseau, pour honorer la valeur de ce religieux, qui avait le plus contribué à cette victoire.

Mort de Charles II, roi d'Espagne. Philippe V lui succède, et confirme tous les priviléges de l'Ordre.

Le cardinal Albani est élevé au souverain pontificat, sous le nom de Clément XI, en la place d'Innocent XII.

L'escadre des galères de la Religion va attaquer les Infidèles jusque dans le port de la Goulette, et revient à Malte avec un gros vaisseau et un brigantin des ennemis : un chevalier et quatre soldats perdirent la vie dans cette expédition.

(1703) Le Grand-Prieur d'Angleterre va à Rome, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, pour obtenir du pape un règlement sur les prétentions de l'inquisiteur de Malte au sujet de sa juridiction. L'affaire, après quelques délais, se termine à la satisfaction du Grand-Maître.

(1706) L'escadre des vaisseaux commandée par le chevalier de Saint-Pierre, prend la route du Levant, rencontre trois vaisseaux de Tunis, et les poursuit. Le vaisseau Saint-Jacques perd son mât avant le combat, et se retire. Le vaisseau Saint-Jean s'attache au vaisseau amiral des ennemis, chargé de cinquante pièces de canons et de trois cent soixante et dix soldats, et s'en rend maître, tandis que le reste de la flotte ennemie fuit à toutes voiles. Ce bâtiment augmente l'escadre de la Religion, sous le nom de Sainte-Croix.

(1707) Le Commandeur de Lango conduit à Oran un convoi de munitions de guerre, sous le commandement du chevalier de Saint-Pierre, et avec son seul vaisseau de cinquante canons, il passe au milieu de la flotte d'Alger qui faisait sur lui un feu continuel; et malgré les efforts des Infidèles, soutenus de la présence de leur roi, il

introduit le secours dans la place. Cette action lui fit donner peu de temps après la lieutenance générale de l'escadre de la Religion, et le commandement des vaisseaux.

(1708) Le roi d'Espagne écrit au Grand-Maître pour le prier d'envoyer une seconde fois l'escadre de la Religion au secours d'Oran. On en fait les préparatifs, qui furent sans effet, parce que la nouvelle se répandit que les Infidèles s'en étaient rendus maîtres, et que le Turc armait puissamment.

(1709) Pérellos, affligé de cette nouvelle, se sent attaqué de la goutte et d'une fièvre violente. Il reçoit les sacrements avec de grands sentiments de piété, et se dispose à la mort, après avoir nommé le Grand-Prieur de Messine, Tancrède de Sienne, pour Lieutenant du magistère. Se trouvant un peu soulagé le lendemain, il donna à Frère Alexandre Albani, neveu du pape, et depuis Bailli d'Arménie, la commanderie de Viterbe, vacante par la mort de Rondinelli : ses forces lui revinrent peu à peu, et il recouvra entièrement la santé.

Le bruit court qu'on fait à Constantinople un armement de vingt sultanes, de quarante galères et de plusieurs petits bâtiments, et que tous ces préparatifs sont contre Malte. Le conseil pour n'être point surpris, demande du secours au pape, qui fait partir pour l'île une tartane chargée de poudre, de plusieurs autres provisions nécessaires pour soutenir un siége, et de cent cinquante soldats, avec promesse d'envoyer in-

cessamment un secours plus considérable. Le Commandeur d'Allègre est envoyé au roi très chrétien, le Commandeur de Sannazar à Livourne, le Commandeur de Monteclar à Gênes. Tous revinrent avec des forces considérables, et débarquèrent à Malte un grand nombre de chevaliers qui accouraient de toute part, pour contribuer à la défense de la Religion. On nomme les officiers généraux; on partage les soldats en plusieurs corps; on trouve près de mille hommes d'armes résolus de se bien défendre.

Cependant l'armement de Constantinople dont on avait fait tant de bruit, se termine à cinq sultanes qui vont se joindre à trois autres vaisseaux sortis des ports de Tunis et de Tripoli. On craint une descente dans l'île de Goze; on y transporte toutes les choses nécessaires pour la défendre, et Tancrède, Grand-Prieur de Messine, malgré ses infirmités et son grand âge, obtient du Grand-Maître la permission d'y passer. De concert avec le Commandeur de Langon, lieutenant-général, et le Commandeur de Montfort, gouverneur de l'île, il en rétablit les fortifications, et la met en état de résister. Mais l'ennemi désespérant de réussir dans cette entreprise, se contente de mettre le feu à quelques petits bâtiments qu'il trouve sur la côte, et reprend la route du Levant.

Le Grand-Maître augmente considérablement les magasins que son prédécesseur avait fait construire, facilite par ce moyen le commerce, et produit l'abondance dans ses Etats.

Sur la nouvelle que quatre sultanes s'étaien mises en mer avec un brigantin, dans le de sein de tenter une descente dans la Calabre le Grand-Maître fait partir l'escadre sous les or dre du Commandeur de Florigny. Au bout d quelques jours, on découvre un gros vaissea qu'on reconnaît pour la capitane de Tripoli commandée par le fameux corsaire Bassa-Ali-An tulla-Ogli-Stamboli. L'équipage était de six cent hommes, avec cinquante six canons et quarant pierriers. Elle était suivie d'une tartane de douz canons, de trente pierriers, et de deux cent hommes commandés par Magmut-Ogli-Casdagli qui malgré les ordres de son général, voulut sou tenir l'attaque de l'escadre. Le Commandeur d Langon, qui montait le Saint-Jacques, commenç le combat à coups de canons; le feu se met au voiles des vaisseaux ennemis, et embrase les deu bâtiments. Les Turcs désespérant de l'éteindre se jettent à l'eau : les chaloupes de la Religion s détachent pour les secourir : elles en retiren quatre cents, parmi lesquels était le rais de l capitane de Tripoli, et cinquante esclaves chré tiens que l'on mit en liberté : cinq hommes d vaisseau Saint-Jean périrent avec le chevalier Pa gani-Nocera.

(1710) Le Grand-Maître fait venir des blés d Levant, et remédie ainsi à la disette des Maltais auxquels le vice-roi de Sicile refusait depuis plu d'un an les traites ordinaires.

Le Commandeur de Langon fait avancer l'esca-cadre des vaisseaux sur les côtes d'Espagne. I

rencontre la capitane d'Alger montée par cinq cents hommes, qui ne se rendent qu'après un long combat, et la perte de tous leurs officiers. Cette victoire fut funeste à la Religion par la mort de ce Commandeur, que sa valeur et ses rares qualités firent extrêmement regretter. Son corps fut porté à Carthagène, et enterré sous le grand autel de la cathédrale. Pour éterniser sa mémoire, le Grand-Maître fit graver sur une pierre sépulcrale, placée dans la nef de l'église de Saint-Jean, l'épitaphe suivante :

D. O. M.

« Fratri Josepho de Langon Alverno, cujus vir-
« tutem in ipso tyrocinii flore maturam Gallicæ
« naves fecere, Thraces sensere, Melitenses ha-
« buere victricem. Oranum dirâ obsidione cinc-
« tum, cum unica religionis navi, cui præerat,
« onerariam ducens, penetratâ Algerii classe,
« ejusque rege teste vel invito, militem et com-
« meatum invexit. Generalis classium præfectus
« ad Tripolitanorum prætoriam incedendam plu-
« rimo momento fuit. Laudes tamen consilio et
« fortitudine sibi ubique coemptas in alios conti-
« nuo transtulit. Supremâ tandem Algerii nave
« subactâ, acceptoque inde vulnere acerbo, vic-
« tor fato cessit, die 18, Aprilis 1710, æt. 41.
« E. M. M. F. D. R. de Pérellos Roccafull ad bene-
« merentiæ argumentum mortuo hoc mærens
« positum voluit cænotaphium ad memoriæ pe-
« rennitatem. »

(1711) Entreprise de l'inquisiteur de Malte sur l'infirmerie de la religion. Le tribunal de l'inquisition avait été introduit dans l'île par Grégoire XIII, mais avec tant de ménagement, qu'on ne s'en était presque pas aperçu. Ce fut l'évêque de Malte qui reçut le premier cette commission. Quelque temps après on en revêtit un officier de la cour de Rome ; mais on lui enjoignit de ne procéder que conjointement avec le Grand-Maître, l'évêque, le Prieur de l'église, le Vice-Chancelier : et même il ne lui était permis de connaître que du crime d'hérésie. On ne s'avisa point de s'opposer alors à une autorité dont l'exercice demeurait dans les premières personnes de l'Ordre.

(7 décembre.) Delci, qui en 1711 exerçait la fonction d'inquisiteur, après avoir porté ses prétentions jusqu'à demander que le carosse du Grand-Maître s'arrêtât à la rencontre du sien, ne crut pas devoir souffrir que l'infirmerie de la Religion fût plus longtemps exempte de sa juridiction. Ce lieu, le plus privilégié de l'Ordre (1), et confié à la garde des chevaliers français, les plus zélés pour leur liberté, ne reconnaît d'autre autorité que celle du Grand-Hospitalier. Tout autre, de quelque qualité qu'il soit, ne peut y entrer sans laisser à la porte les marques de sa dignité. Les officiers de l'inquisition y entrèrent par sur-

(1) Le Maréchal même de l'Ordre ne peut entrer dans l'infirmerie sans laisser à la porte son bâton de commandement.

prise, et commencèrent à y faire des actes de visite. Le Commandeur d'Avernes de Bocage, Infirmier, averti de cette entreprise, vint promptement s'y opposer, les fit sortir sur-le-champ, et protesta de nullité contre tout ce qu'ils avaient pu faire en son absence.

Le Grand-Maître envoie à Rome le Grand-Prieur Zondodari, en qualité d'ambassadeur de la Religion, pour représenter au pape les injustes prétentions de l'inquisiteur. L'Infirmier lui-même vient en France pour en instruire le roi très chrétien, qui en écrit vivement à Sa Sainteté, et l'engage à désavouer et à réprimer les entreprises du député romain.

(22 avril.) Frère Jacques deNoailles, ambassadeur de la Religion en France, meurt à Paris, âgé de 59 ans. Il est remplacé par le Bailli de La Vieuville, qui fit son entrée le 4 de décembre, avec toutes les cérémonies qui se pratiquent aux entrées des ambassadeurs des souverains.

Le Commandeur Zondodari, ambassadeur extraordinaire à Rome, renouvelle ses plaintes contre l'inquisiteur, qui, par des patentes qu'il donnait à un grand nombre de Maltais, prétendait les exempter de l'obéissance due à leur souverain.

(1713) Frère Adrien de Langon, commandant du vaisseau Sainte-Catherine, attaque sept vaisseaux algériens, les met en fuite, et se rend maître de celui qu'on nommait la Demi-lune, de quarante canons et de quatre cents hommes d'équipage. Trente-six esclaves chrétiens furent dé-

livrés, et l'Ordre ne perdit que sept hommes dans ce combat.

Le pape écrit au Grand-Maître pour l'engager à envoyer les galères de la Religion sur les côtes de l'Etat écclésiastique, où les corsaires de Barbarie faisaient des prises continuelles.

(1714) Le Commandeur de Langon poursuit un corsaire algérien dont le vaisseau était de 56 canons et de cinq cents hommes, l'atteint à la hauteur des îles d'Hières, le démâte entièrement dans un combat de six heures, et ne pouvant l'obliger à se rendre, le coule à fond. On ne put sauver que deux Chrétiens et six Turcs.

Prise d'un autre vaisseau de Barbarie, dans lequel on fit quatre-vingt-quinze esclaves.

Mort du Bailli de La Vieuville, ambassadeur de la Religion, en France. Le Bailli de Mesme lui succède en cette qualité : seigneur d'une haute naissance, et très digne de cette place par son zèle et son attachement pour les intérêts de l'Ordre.

Le grand armement qui se faisait à Constantinople donne lieu de craindre pour l'île de Malte. Le Grand-Maître écrit à tous les chevaliers de se tenir prêts pour partir au premier ordre; fait réparer toutes les fortifications, et munit l'île de toutes les choses nécessaires pour sa défense.

Les chevaliers, dispersés dans les différentes parties de l'Europe, se rassemblent pour se mettre en état de partir. Quelques-uns, trop âgés pour faire le voyage, remettent leurs commanderies au Grand-Maître, afin que les revenus en soient em-

ployés à la défense de l'île ; d'autres veulent partir, quoique l'infirmité ou le grand âge les mettent hors d'état d'agir, afin d'aider du moins de leurs conseils.

(1715) Les chevaliers français, même les novices, signalent leur zèle en s'engageant tous pour des sommes considérables qu'ils emploient à acheter une grande quantité d'armes, et toutes sortes de munitions de guerre. Ils envoient ce secours à Malte, et conviennent de le suivre de près. Cependant le Grand-Maître tire cent cinquante mille écus du trésor, et emprunte en son nom une somme encore plus considérable, avec laquelle il fait venir de divers endroits tout ce qui paraît nécessaire pour soutenir vigoureusement l'attaque : il obtient du pape un secours d'hommes et de galères, et la permission de faire des levées dans l'Etat ecclésiastique.

Tandis que tout se disposait à Malte pour résister à l'ennemi, un inconnu de bonne mine vint offrir ses services au Grand-Maître, en qualité d'ingénieur. Ses offres furent acceptées d'autant plus volontiers, qu'il parut fort intelligent dans les fortifications. Quelques chevaliers furent nommés pour lui faire voir tous les travaux, et surtout ceux de La Valette, sur lesquels il leur donna de fort bons avis, et une grande idée de sa capacité. Deux jours après il ne parut plus, quelque recherche que l'on en fît. On ne douta point que ce ne fût un espion envoyé par les Turcs pour reconnaître l'état de l'île. Cette aven-

ture fit naître dans l'esprit du Grand-Maître le dessein d'envoyer quelque homme sûr à Constantinople même, pour être plus parfaitement instruit des vues du Grand-Seigneur. André Véran, de la ville d'Arles, qui depuis longtemps demeurait à Malte, s'offrit pour cette commission, et partit avec un bâtiment chargé de marchandises, sous prétexte de commerce dans le Levant. Il débarqua d'abord à Napoli-de-Romanie, capitale de la Morée, où il vit le capitaine général de la république de Venise. Il apprit de ce seigneur que l'armement des Turcs augmentait tous les jours; mais qu'il ne paraissait se faire que contre les Vénitiens. Passant de là aux Dardanelles, il sut que les Infidèles avaient déclaré la guerre à la république de Venise. Il arriva à Constantinople, où il vit le comte des Alleurs, ambassadeur de France, qui le prit sous sa protection, et l'informa au juste de tous les desseins de la Porte.

Cependant les chevaliers arrivaient à Malte de toutes parts, et amenaient tous avec eux quelques secours. On mit en mer; et les vaisseaux de la Religion joignirent les galères du pape, pour se mettre en état d'aller à la rencontre de la flotte ottomane. Véran revint à Malte, et on reconnut par le rapport de tout ce qu'il avait vu des mouvements de l'armée turque, ou que le Grand-Seigneur n'avait point eu de dessein contre l'île, ou, ce qui est plus vraisemblable, qu'il avait été détourné de cette entreprise par la connaissance qu'il eut du bon état où elle se trouvait par les soins du Grand-Maître et du grand nom-

'e de chevaliers qui s'y étaient rendus de toutes
rts.

(1716) La république de Venise demande du
cours au Grand-Maître contre les Turcs. La
ligion leur accorde cinq vaisseaux et quelques
lères, qui ayant poursuivi trois vaisseaux cor-
res de Barbarie, en prennent un de cinquante-
atre canons et de cinq cents hommes d'équi-
ge, qu'elles amènent à Malte, avec quelques
iques chargées de toutes sortes de provi-
ons.

Dispute entre les commandants des escadres
xiliaires. Le pape y remédie en donnant le titre
son lieutenant-général au commandant de
scadre de Malte.

L'escadre de la Religion se rend maîtresse de
usieurs bâtiments turcs chargés de marchan-
ses, qu'elle conduit à Corfou, où le chevalier de
ngon, qui commandait l'escadre du pape, rem-
rte plusieurs avantages sur les Infidèles.

(1717) Les vaisseaux de la Religion, renforcés
deux frégates et de quelques bâtiments légers,
remettent en mer, pour se rejoindre aux
iés. Un armateur maltais coule à fond un
os vaisseau turc, et sauve une partie de l'é-
ipage.

Combat naval entre les troupes auxiliaires et
Turcs, près de l'île des Cerfs. Les Infidèles
nt les vaisseaux furent extrêmement maltraités,
ennent la fuite après deux heures de canonnade
part et d'autre. Les troupes auxiliaires ne firent
cune perte. Le Bailli de Bellefontaine qui com-

mandait l'armée navale se signala extrêmem
dans toute cette campagne, et fut reçu à son r
tour par le Grand-Maître d'une manière très d
tinguée.

L'escadre se remet en mer, augmentée
vaisseau Saint-Jean, de soixante et dix canon
et va joindre la flotte vénitienne. Les Turcs
ralentissent et l'armée chrétienne trouve p
d'occasion de se signaler dans cette campagne.

Le pape donne la croix de l'Ordre au fils na
rel du roi de Pologne.

(1719) Prise considérable de deux galères
Constantinople, richement chargées, dont l
vaisseaux de la Religion se rendent maîtres da
l'Archipel; le pacha de Romélie allait à Napoli-d
Romanie sur l'une de ces galères, avec toute
famille.

(1720) Le chevalier Fraguier, premier enseig
de la compagnie des gardes du Grand-Maître, a
porte au roi très chrétien des oiseaux de proi
présent que les Grands-Maîtres ont coutume
faire aux rois de France.

Le chevalier d'Orléans prête serment entre
mains du roi pour le grand-prieuré de Franc
vacant par la démission volontaire du Gran
Prieur de Vendôme.

Le Grand-Maître Raimond Pérellos de Rocc
full, extrêmement affaibli par son grand âge
par une maladie de plus d'un an, meurt apr
un règne de vingt-deux ans. Ce prince se disti
gua par sa libéralité envers les familles ruiné
par les Infidèles, augmenta considérablement l

fortifications de son île, et n'omit rien de tout ce qu'il crut propre à soutenir l'éclat et la gloire de son Ordre.

Les électeurs s'étant assemblés avec les cérémonies ordinaires, nomment pour Grand-Maître le Bailli *Marc-Antoine Zondodari*, Siennois, que son illustre naissance et son mérite personnel rendirent digne du magistère. La joie de cette élection est augmentée par la prise de deux gros vaisseaux corsaires de Barbarie, qu'on ramène dans le même temps au port de l'île. Ce succès est suivi de près de la prise de l'amiral d'Alger, de quatre-vingts canons, et de cinq cents hommes d'équipage.

Le Bailli Ruffo est nommé général des galères de la Religion. Le Grand-Maître obtient un bref du pape, qui oblige tous les chevaliers qui ont plus de trois cent livres de revenu, d'entretenir un soldat, chacun à leurs frais, pour la sûreté de l'île ; mais on ne voit pas que ce bref ait eu aucun effet.

(1721) L'escadre que le Grand-Maître avait accordée au roi d'Espagne pour la sûreté de ses côtes, se met en mer sous les ordres du Bailli de Langon, et donne la chasse à une galiote de Barbarie, qui croisait le long des côtes de Sardaigne. On ne peut l'atteindre ; mais on lui enlève une pinque qu'elle avait prise depuis peu sur les Chrétiens. Le vaisseau Saint-Jean, monté par le commandant, rencontre quelques jours après un bâtiment algérien de quarante pièces de canon, le joint, et s'en rend maître après une heure de

combat. Vingt esclaves chrétiens furent délivrés, et deux cent-soixante Infidèles faits esclaves. Peu de jours après, ils rencontrèrent l'escadre de Tunis, composée de la capitane, de la patronne et du Porc-épy. Les deux premiers vaisseaux s'échappèrent à la faveur de la nuit, après un long et rude combat; mais le Porc-épy, après avoir essuyé un feu continuel jusqu'à dix heures du soir, fut contraint de se rendre. On délivra trente-un Chrétiens, qui étaient esclaves dans ce vaisseau. Ce succès dû à la valeur du commandant Alognis de La Grois, jette la terreur sur les côtes de Barbarie, d'où les armateurs refusent de se mettre en course.

Don Carlo Conty, prince de Poly, neveu du pape, reçoit la croix de l'Ordre des mains du cardinal Pamphile, Grand-Prieur de Rome.

(1722) Le Grand-Maître attaqué depuis plus de six mois d'une espèce de gangrène dans les intestins, meurt le 16 juin, âgé de soixante-trois ans, sept mois et quinze jours. Ce prince recommandable par une rare piété, travailla avec beaucoup de soin à fortifier l'île, fit de grandes aumônes, maintint autant par son exemple que par son autorité, la discipline dans son Ordre; et il ne lui manqua, pour remplir les grandes espérances qu'on avait conçues de lui, que de régner plus longtemps.

Frère don Raimond d'Espong, Bailli de Négrepont, Lieutenant du magistère, assemble le conseil; et après les cérémonies ordinaires, les électeurs nomment tout d'une voix pour Grand-

Maître, don *Antoine Manoel de Vilhena*, Portugais, de la langue de Castille, que sa naissance, ses vertus personnelles, et sa parfaite connaissance des maximes de l'Ordre, rendent digne de cette élévation. Il avait passé par toutes les charges de la Religion, et s'en était acquitté avec distinction. A peine eut-il fini ses caravanes, qu'il fut fait patron de la capitane, et blessé dans une attaque de deux vaisseaux de Tripoli, que le général Antoine Corréa de Sousa prit en 1680. Quatre ans après, il fut fait capitaine d'un des vaisseaux que la Religion envoya aux Vénitiens, pour leur faciliter la conquête de la Morée.

On le nomma successivement major, ensuite colonel des milices de la campagne. En 1672, il eut le commandement de la huitième galère, et l'année suivante celui de la galère Saint-Antoine. Il fut fait Grand-Croix de grâce en 1696, commissaire des armements deux ans après, et commissaire des guerres en 1701. La dignité de Grand-Chancelier de l'Ordre lui fut conférée en 1713. Il la quitta trois ans après, pour prendre celle de Bailli d'Acre; fut nommé l'un des vingt et un électeurs pour l'élection du Grand-Maître Zondodari, et la même année fut créé Procureur du trésor. Ces différentes charges dans lesquelles il s'attira les applaudissements de tout l'Ordre, furent autant de degrés qui l'élevèrent au magistère.

Les premiers soins du nouveau Grand-Maître furent de mettre son île à couvert de l'attaque dont les Turcs la menaçaient toujours. Il fit

construire le fort Manoel dans la petite île de Marsa-Musciet, dont les Infidèles auraient pu s'emparer aisément : ce qui aurait extrêmement facilité leurs entreprises ; et il ordonna en même temps à tous les chevaliers qui avaient atteint l'âge de dix-neuf ans, de se rendre auprès de lui.

Les grands préparatifs de la Porte contre la Religion, avaient été faits à la persuasion d'un esclave nommé Hali, que Méhémet-Effendi, ambassadeur de la Porte en France, avait racheté en passant à Malte. Cet esclave, aimé des chevaliers et favorisé du Grand-Maître, avait servi dans la marine, et pendant dix ans avait été l'iman ou chef des esclaves turcs qui étaient à Malte. De retour à Constantinople, il informa les ministres de la Porte des forces de la Religion, et leur persuada qu'il était aisé de surprendre l'île par le moyen de ces esclaves toujours prêts à la révolte, et dont le nombre surpassait celui des habitants ; que pour y réussir, il fallait armer une escadre de dix vaisseaux, la conduire devant Malte, et attendre le succès des esclaves, qui infailliblement prendraient les armes.

Ce projet plut au grand-visir ; Abdi-Capitan, chef d'escadre, se mit en mer avec dix vaisseaux. Hali s'embarqua avec le titre de capitaine, et ils vinrent se présenter devant Malte ; mais les sages précautions de Vilhena les mirent hors d'état d'exécuter leur dessein. Ils se retirèrent après quelques volées de canons, et Abdi-Capitan fit tenir au Grand-Maître la lettre suivante :

« Le premier de l'île de Malte, les chefs d

« son conseil, et les chefs des langues de France, « de Venise et d'autres nations qui adorent le « Messie, sont avertis par cette lettre, que nous « avons été expressément envoyés par le Grand-« Seigneur, maître de l'univers, refuge du monde, « pour leur ordonner de nous remettre tous les « esclaves qui se trouvent dans leur misérable « gouvernement, afin qu'ils puissent se présenter « à son suprême et auguste trône. Telle est sa « volonté, et la fin pour laquelle elle nous a « armés. Si vous manquez à obéir, de terribles « châtiments vous feront repentir de votre faute. « Envoyez votre réponse à Tunis. »

Ce style, conforme à l'orgueil des officiers du Grand-Seigneur, n'empêcha point le Grand-Maître d'y faire réponse, dans l'espérance de ménager par là la délivrance des esclaves chrétiens. Sa lettre écrite avec politesse et dignité contenait : « Que l'institut de son Ordre n'était pas de courir « les mers pour faire des esclaves, mais de croiser « avec ses armements pour assurer la navigation « des bâtiments chrétiens ; qu'ils n'attaquaient « que ceux qui troublaient le commerce, et qui « voulant mettre les Chrétiens en esclavage, mé-« ritaient d'y être eux-mêmes réduits ; qu'ils « n'avaient rien tant à cœur que de délivrer ceux « des leurs qui étaient dans les fers, et que si « Sa Hautesse avait les mêmes intentions, ils « étaient prêts de négocier la liberté réciproque « des esclaves, ou par échange ou par rançon, « suivant l'usage reçu parmi les princes ; que « Sa Hautesse leur fit connaître ses intentions,

« et qu'ils n'oublieraient rien pour les seconder. »

Cette réponse fut adressée à M. le marquis de Bonnac, pour lors ambassadeur de France à Constantinople, pour la rendre à qui il jugerait à propos des ministres de la Porte. L'ambassadeur de France jugeant par le contenu de la lettre du Grand-Maître, et par la délicatesse avec laquelle elle était écrite, que ce prince avait eu dessein, non de répondre à un chef d'escadre du Grand-Seigneur, mais de faire connaître ses intentions au Grand-Seigneur même par son premier ministre, l'envoya au grand-visir. Quelques jours après il lui en parla, et fut agréablement surpris de le trouver dans la disposition, non-seulement de faire les échanges, mais même de négocier la paix avec la religion de Malte. Le marquis de Bonnac, persuadé que cette paix ne pouvait être que très avantageuse à l'Ordre et à tous les Etats chrétiens, y travailla avec application, et ménagea tellement l'esprit du grand-visir, qu'il avait gagné par sa probité et sa franchise, plus encore que par la supériorité de son génie, que tous les articles qu'il proposa furent acceptés. Il les envoya au Grand-Maître, et en écrivit à la cour de France, qui après un mûr examen, lui donna ordre de continuer à donner ses soins à la réussite de cette affaire.

Le Grand-Maître fit examiner les propositions de la Porte, et envoya ses observations au marquis de Bonnac. On aima mieux faire une trêve limitée qu'une paix ; on prit toutes les précautions nécessaires pour mettre l'Ordre à couvert de tout

reproche; tout fut agréé par le grand-visir. Voici les articles dont on était convenu :

1° Que les esclaves seraient échangés réciproquement; et que s'il y en avait plus d'un côté que de l'autre, les surnuméraires seraient délivrés pour cent piastres par tête.

2° Qu'on ne comprendrait dans cet échange que les esclaves faits sous le pavillon maltais et sous le pavillon turc.

3° Que la trêve serait de vingt ans; et qu'après ce temps écoulé, on pourrait en négocier une autre.

4° Que les Barbaresques ou républiques d'Afrique ne seraient point comprises dans ce traité, et que la Porte ne leur donnerait aucun secours, ni direct, ni indirect contre Malte.

5° Que les Maltais auraient dans les Etats du Grand-Seigneur les mêmes priviléges que les Français.

6° Que ce traité serait nul, dès qu'un prince chrétien aurait la guerre avec la Porte.

La nouvelle de ce traité fut reçue dans Constantinople avec de grands applaudissements. Mais le capitan-pacha, fâché qu'une affaire qui regardait la mer, eût été traitée sans lui, engagea tous les officiers de la marine à s'y opposer. Ils vinrent à bout de faire changer de langage au grand-visir, qui voyant leur mécontentement unanime, ne crut pas devoir pousser la négociation plus loin. Il fit cependant connaître au marquis de Bonnac, qu'il n'avait point changé de vue, et qu'il serait aisé de renouer cette affaire,

en prenant quelques mesures pour y faire consentir les officiers de la marine, que leur propre intérêt doit infailliblement ramener à ce projet.

Pendant cette négociation, dont on n'a pas cru devoir interrompre le récit, le Grand-Maître averti qu'un vaisseau de Tunis, suivi d'une tartane, faisait des courses entre les îles de Maritimo et de Pantalarie, et qu'il avait pris deux barques, l'une de Sicile, et l'autre de Gênes, envoya le vaisseau Saint-Jean et une frégate à la découverte. Ils rencontrent les corsaires, qui après les avoir poursuivis quelque temps pour les reconnaître, prennent le large, et tâchent de les éviter. La frégate maltaise joint le vaisseau, et après un feu continuel de part et d'autre pendant quatre heures, le contraint de se rendre. Ce vaisseau, excellent voilier, avait été donné par le Grand-Seigneur au bey de Tripoli, auquel il servait de patronne. Il avait quarante-huit canons et quatorze pierriers de fonte, avec quatre cents hommes d'équipage, dont il ne resta que deux cents soixante-sept turcs. Trente-trois esclaves chrétiens recouvrent par là leur liberté. Cette victoire importante est due à la valeur du chevalier de Chambray, qui commandait la frégate. Le vaisseau Saint-Jean poursuit la tartane et s'en rend aussi le maître : on ramène les deux bâtiments à Malte.

(1725) Le pape Benoît XIII veut donner au Grand-Maître et à tout l'Ordre de Malte, une marque éclatante de son affection. Il dépêcha à Malte un de ses camériers d'honneur, pour pré-

senter à ce prince l'estoc (1) et le casque bénis solennellement à la fête de Noël. Ce présent est reçu avec toute la reconnaissance possible par le Grand-Maître, qui le regarde comme un nouveau motif de se signaler de plus en plus dans l'exercice de toutes les vertus qui lui ont attiré si justement les respects de ses Frères, l'amitié des princes de l'Europe, et la tendresse paternelle du souverain pontife.

---

(1) L'estoc est une épée d'argent doré, longue d'environ cinq pieds. Le casque est une espèce de bonnet de velours pourpre, brodé d'or, garni d'un Saint-Esprit de perles.

TRAITÉ

DU GOUVERNEMENT ANCIEN ET MODERNE

DE L'ORDRE RELIGIEUX ET MILITAIRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM.

Quoique on doive trouver naturellement dans l'histoire de cet Ordre ses premières lois, ses statuts, et la forme originaire de son gouvernement, cependant la suite des temps, et différentes conjonctures y ont amené insensiblement des changements qui sont inévitables dans la condition humaine : et ce serait peu connaître l'inconstance et la faiblesse des hommes, que de juger de la constitution présente d'un Etat par ses anciens usages, et par la pratique de ses premiers siècles.

Cette considération m'a déterminé, pour la satisfaction entière des lecteurs, à terminer cet Ouvrage par un discours particulier sur l'état où se trouve aujourd'hui l'Ordre de Malte. J'y traiterai d'abord des différentes classes dans lesquelles cet Ordre est partagé. On examinera les preuves de noblesse qu'on exige pour être reçu dans le premier rang. On expliquera ensuite la nature

des commanderies, et les qualités requises pour y parvenir. On passera de là aux dignités qui donnent entrée, soit dans le chapitre général, soit dans les conseils. On trouvera à la suite de cet article une liste des principales charges de la Religion, et de ceux qui ont droit d'y nommer; et on finira ce traité par la forme qui s'observe dans l'élection du Grand-Maître: dignité singulière, et dont celui qui en est revêtu, jouit, à l'égard des habitants séculiers, de la souveraineté, et de tous les droits réguliers; en même temps que ce prince n'est considéré à l'égard des chevaliers, que comme le chef et le supérieur d'une république religieuse et militaire.

L'Eglise renferme dans son sein différents Ordres religieux, qui sans exercer les mêmes fonctions, ont tous devant Dieu leur mérite particulier, et qui même par leur variété contribuent chacun en leur manière à la beauté de l'Eglise. Les uns sequestrés volontairement du commerce des hommes, ensevelis dans la solitude, et enveloppés dans leur propre vertu, passent les jours dans la contemplation des vérités éternelles. D'autres plus répandus dans le monde, ont pour objet principal l'instruction du prochain, et le soulagement des pasteurs quand ils sont appelés à leur secours dans le ministère ecclésiastique. Il y en a qui tout brûlants de zèle pour la conversion des Infidèles, vont annoncer la parole de Dieu aux extrémités de la terre. Le même zèle, mais animé par une autre espèce de charité, depuis plusieurs siècles a fait prendre les armes à un corps de no-

blesse, pour préserver les Chrétiens de tomber dans les fers des Mahométans et des Infidèles : et c'est de ces derniers religieux, dont je viens de finir l'histoire, que j'entreprends de présenter ici la forme du gouvernement.

ARTICLE Ier.

Des différentes classes qui se trouvent dans l'Ordre de Saint-Jean.

Les Hospitaliers, considérés simplement comme religieux, sont partagés en trois classes toutes différentes, soit par la naissance, le rang et les fonctions. La première classe est composée de ceux qu'on nomme *Chevaliers de justice*; c'est-à-dire, comme l'explique le formulaire de leur profession, *qui par l'antique noblesse de lignage, méritent d'être admis à ce degré d'honneur ;* et ce sont ceux-là seulement qui peuvent parvenir aux dignités de Baillis et de Prieurs, qu'on appelle Grand-Croix, et à celle de Grand-Maître. Le temps, souvent l'auteur des abus et du relâchement, a introduit l'usage d'admettre dans le rang des chevaliers de justice, des personnes qu'on appelle *Chevaliers de grâce*; ce sont ceux qui étant issus de pères nobles par extraction, et de mères roturières, ont tâché de couvrir un défaut si remarquable, par quelque dispense du pape.

La seconde classe comprend des religieux *Chapelains*, attachés par leur état à l'église primatiale de Saint-Jean, où ils font le service divin

On tire de ce corps des aumôniers, soit pour le grand hôpital de Malte, soit pour les vaisseaux et les galères de la Religion; et ils font la même fonction à la chapelle du Grand-Maître. Quoique dans tous les Etats de la chrétienté, le clergé, par rapport à la dignité de son ministère, tienne le premier rang, cependant les chevaliers, quoique purement laïques, précèdent les prêtres, et ont toute l'autorité; *quia omnis potestas residet in primatibus* : et nous ne trouvons d'exemple d'un pareil gouvernement, que parmi les Frères de la Charité, autre Ordre Hospitalier, où les religieux-prêtres attachés au service des autels, non-seulement n'ont aucune part dans le gouvernement, mais encore dépendent absolument des supérieurs laïques.

Ce qu'on appelle la troisième classe, contient les *Frères-servants d'armes*, religieux qui sans être ni prêtres ni chevaliers, ne laissent pas, soit à la guerre ou dans l'infirmerie, de servir sous les ordres des chevaliers, et font comme eux quatre caravanes, chacune de six mois. Ce corps de demi-chevaliers, si on les peut appeler ainsi, était autrefois nombreux et considérable; l'Ordre en a tiré de grands services, et on a même anciennement désigné certain nombre de commanderies dont les chapelains et les Frères-servants d'armes jouissent encore aujourd'hui en commun, et qui échoient aux uns et aux autres selon l'ancienneté de leur réception. Mais depuis quelques années le nombre des Frères-servants d'armes est fort diminué; il est même intervenu un décret

qui jusqu'à nouvel ordre en suspend la réception.

Je ne parle point des prêtres *d'obédience*, qui sans être obligés d'aller jamais à Malte, reçoivent l'habit religieux, en font les vœux solennels, sont ensuite attachés au service particulier de quelque église de l'Ordre, sous l'autorité d'un Grand-Prieur ou d'un Commandeur. On trouve encore à Malte des Frères-servants *de stage*, espèce de donnés, occupés aux plus bas offices du couvent et de l'hôpital : détails de peu de conséquence, dans lesquels je n'ai pas cru devoir faire entrer le lecteur. Mais cette relation serait imparfaite, si je passais sous silence les dames religieuses de cet ordre, dont il y a des maisons en France, en Italie et dans les Espagnes. Ces dames, pour être reçues, sont obligés de faire les mêmes preuves de noblesse que les chevaliers de justice ; il y a même des maisons célèbres, comme celle de Sixène, en Arragon, et d'Olgoveira, en Catalogne, dans lesquelles les preuves de noblesse qui auraient été admises pour recevoir un chevalier ne suffiraient pas pour une dame de chœur; et on demande dans ces deux maisons que la noblesse d'une présentée soit si ancienne et si pure, qu'elle soit au-dessus des degrés que les statuts exigent pour la réception des chevaliers de justice.

ARTICLE II.

De la réception des Frères chevaliers.

A prendre le terme de *chevalerie* dans la notion générale qu'il présente d'abord, c'est une profession de servir à cheval dans les armées : ce qui parmi la plupart des nations a toujours été une marque de noblesse et de distinction de l'état populaire. La qualité de *chevalier*, dans le moyen-âge, a été restreinte à des personnes nobles qui, soit avant ou après des combats et des batailles, avaient mérité de recevoir de leur général, comme le témoignage et la récompense de leur valeur, *l'ordre de chevalerie*, qu'on leur conférait sur le champ de bataille par l'accolade et la ceinture militaire. Mais on n'accordait jamais une distinction si honorable qu'à des guerriers issus d'anciens chevaliers, et de race militaire : *ad militarem honorem*, dit l'empereur Frédéric II, *nullus accedat*, *qui non sit de genere militum.* Voilà deux sortes de chevaliers, l'une seulement originaire, *genus militare*, et l'autre purement personnelle, *militaris honor*. C'est de cette seconde chevalerie, qui ne s'acquiert que par sa propre valeur, que Théodore Hœping dit que personne ne naît chevalier : *nemo Eques nascitur*, *sed per habentem potestatem solitâ sub formulâ.* Aussi Pierre de La Vigne, dans la vie de l'empereur Frédéric, dont nous venons

de parler, dit expressément : *licet generis nobilitas in posteros derivetur, non tamen equestris dignitas.* C'est pour ne pas confondre ces deux sortes de chevaleries, l'une qui ne vient que des ancêtres, et l'autre qu'on n'acquiert que par ses propres armes, que quelques historiens du moyen-âge, pour désigner les chevaliers ancêtres, de celui dont ils parlent, se sont servis du terme de *Milites*, et qu'ils n'emploient celui d'*Eques*, que pour marquer celui qui actuellement a reçu l'Ordre de chevalerie.

Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dans leur institution militaire, se conformèrent à cet usage. Ce qui nous reste en France, et dans les registres des prieurés des trois langues de cette nation, des noms d'anciens chevaliers de cet Ordre, fait voir qu'ils étaient tous issus d'ancêtres guerriers, et de gentilshommes de nom et d'armes. Mais comme par la suite des temps il s'est établi différents usages, que chaque nation s'est crue en droit de déterminer, et même d'étendre la nature de la noblesse, et d'en fixer les preuves, les premières magistratures, et certaines charges civiles, ont obtenu en France et en Italie le même avantage que la noblesse purement militaire ; et parmi ces deux nations, on reçoit actuellement pour chevaliers des personnes qui seraient rejetées en Allemagne. C'est ce qui m'engage à entrer dans le détail des différentes preuves qu'on exige dans la plupart des langues en faveur de la noblesse de ceux qui se présentent pour être admis dans l'Ordre en qualité de chevaliers de jus-

tice : et comme le royaume de France comprend seul trois langues (1), et que cette nation par conséquent fournit plus de chevaliers qu'aucune autre, nous remarquerons succinctement les différentes règles qu'on a observées en différents temps dans la réception des chevaliers.

Si on en croit les personnes savantes dans l'art héraldique, c'est des croisades qu'est venu l'usage des armoiries. Tant de croix de différentes figures qu'on voit dans les écussons de l'ancienne noblesse en sont la preuve : et les couleurs, les émaux, le vair et le contre-vair qu'on y rencontre, doivent leur origine aux pellcteries dont ces guerriers ornaient leurs cottes d'armes. La plupart passaient à la Terre-Sainte exprès pour y recevoir l'Ordre de chevalerie ; et ils se croyaient trop dédommagés des périls et des fatigues d'un si long voyage, quand dans des batailles contre les Infidèles, ils avaient reçu des princes et des généraux l'accolade avec le titre de chevalier. L'Ordre militaire dont nous venons d'écrire l'histoire, fut fondé dans le même esprit et sur le même modèle. On ne reconnaît pour chevaliers, que ceux qui avant d'entrer dans la Religion, ou avaient été décorés de ce titre, ou du moins étaient issus d'anciens chevaliers : en sorte qu'on peut regarder cette portion de l'Ordre de Saint-Jean comme une croisade toute composée de noblesse. Anciennement on ne recevait même qu'à

(1) Provence, Auvergne et France.

Jérusalem et dans la Terre-Sainte les chevaliers qui se consacraient dans cette sainte milice. Nous voyons que les gentilshommes y envoyaient leurs enfants tout jeunes pour être élevés dans la maison Chef-d'Ordre, dans l'espérance qu'ils s'y formeraient également à la piété, et dans la science des armes; mais on n'y recevait point ces jeunes gentilshommes, qu'ils n'apportassent un témoignage authentique de la noblesse de leur origine, attestée par les Prieurs du pays où ils étaient nés; et avant leur départ, ces Prieurs devaient encore les munir de lettres de recommandation, et d'une promesse qu'ils seraient revêtus de l'habit de l'Ordre, et admis à la profession des vœux solennels, sitôt qu'ils auraient atteint l'âge déterminé pour être faits chevaliers : ce qui était fixé parmi les séculiers à la vingtième année. *Nullus*, dit un statut de l'Ordre fait en l'année 1144, *ex hospitali miles fieri requirat*, *nisi antequam habitum religionis assumeret*, *extiterit ei promissum: et tunc quando in illa erit constitutus ætate*, *in qua secularis officii miles possit fieri*, *nihilhominus tamen filii nobilium in domo hospitali nutriti*, *cùm ad ætatem militarem pervenerint*, *de voluntate magistri et præceptoris*, *et de consilio fratrum*, *poterunt militia insigniri.*

Nous venons de voir que ce n'était que dans la maison Chef-d'Ordre qu'on reçut d'abord les jeunes chevaliers; mais les recrues dont on avait besoin pour remplacer ceux qu'on perdait continuellement en combattant contre les Infidèles, obligèrent les chapitres et les souverains conseils

de l'Ordre de consentir qu'après l'examen des preuves de noblesse, on donnât l'habit aux novices dans les grands prieurés d'en-deçà de la mer; et comme l'abus n'était pas encore introduit dans les maisons nobles de faire des alliances inégales, et avec des femmes roturières, toutes les attestations de la noblesse du présenté, se réduisaient à faire mention des noms de son père et de sa mère, qu'on supposait avec justice être issus de gentilshommes de nom et d'armes. On en peut voir la preuve dans les listes des premiers chevaliers, dont les noms se conservent dans les archives de l'Ordre : on verra qu'en l'année 1355, où commencent les plus anciens registres du grand-prieuré de France, on ne recevait que des gentilshommes dont les noms et les maisons étaient connus et même célèbres dans leurs provinces.

Mais cette même noblesse jusqu'alors si pure, épuisée par des dépenses inévitables dans la guerre, pour se soutenir, se vit bientôt réduite à trafiquer, pour ainsi dire, de la noblesse de son sang par des mariages inégaux; et on commença à voir des seigneurs et des gentilshommes de nom et d'armes, épouser de riches roturières. La crainte que ces mésalliances n'avilissent l'Ordre, par la réception des chevaliers qui en fussent issus, engagea le corps de la Religion à faire un règlement par lequel il fut ordonné qu'on dresserait un procès-verbal, soutenu de titres par écrit, qui établiraient la légitimation et la descendance du présenté, avec les preuves

de ses père, mère, aïeuls, aïeules, bisaïeuls et bisaïeules, au-dessus de cent ans, avec la peinture de ces huit quartiers, et que le présenté justifierait que ses bisaïeuls avaient été reconnus pour gentilshommes de noms et d'armes. Ce dernier article du statut subsiste encore aujourd'hui au moins dans le style du procès-verbal. Mais la preuve de cette dernière condition, requise pour les bisaïeuls, ne me paraît pas bien aisée à faire en France, pour les chevaliers qui n'ont pour tige de leur noblesse qu'un secrétaire du roi, un noble de la cloche, un maire ou un échevin de quelqu'une de ces villes qui confèrent la noblesse à leurs magistrats; et je ne comprends pas comment dans une généalogie, un homme qui n'a eu pour principe de sa noblesse qu'une de ces charges, qui ne font souche que dans un petit-fils, peut être employé dans des preuves de bisaïeuls pour gentilshommes de nom et d'armes, lui qui n'a arrêté qu'à force d'argent le sang roturier qui coulait dans ses veines, et qu'on n'a jamais vu les armes à la main pour le service de sa patrie. On ne peut guère se retirer de l'embarras que cause cette qualité de gentilhomme de nom et d'armes qu'on exige dans un bisaïeul, quelquefois marchand ennobli par une charge de robe, à moins de donner à ce titre une interprétation forcée : et il est bien extraordinaire qu'on prétende d'une robe de magistrat, en faire comme la cotte d'armes d'un guerrier, et attacher à cette robe les priviléges de la vraie noblesse.

Cependant, malgré cette difficulté qui, après tout ne vient que de ce qu'on n'a voulu rien changer dans le style ancien des statuts, nous sommes obligés d'avouer qu'on est très exact et très rigoureux dans les preuves de noblesse qu'on exige pour les huit quartiers du présenté. Ces preuves doivent être *testimoniales*, *littérales*, *locales et secrètes*; et c'est ce qu'il faut expliquer par un plus grand détail.

La première preuve est appelée *testimoniale*, parce qu'elle résulte du témoignage de quatre témoins nobles, et qui doivent être gentilshommes de nom et d'armes. Les commissaires qui sont ordinairement d'anciens Commandeurs, leur font prêter un serment solennel de dire la vérité: et même ils les interrogent séparément les uns des autres. S'il y a quelque chose qui puisse rendre suspecte cette nature de preuve, c'est qu'en France, ce sont les parents du présenté, ou le présenté même, qui administrent ces témoins.

La seconde preuve est appelée *littérale*, parce qu'on la tire des titres, contrats, aveux, dénombrements, que le présenté produit : sur quoi il est bon d'observer que, quoique les contrats de mariage et les testaments soient nécessaires pour établir la descendance et la légitimité du présenté, cependant ces actes ne suffisent point pour prouver sa noblesse, à cause de la facilité des notaires à donner aux parties contractantes les titres et les qualités qu'elles veulent prendre, sans examiner si elles leur

sont dues. Mais au défaut de ces titres, qui ne forment qu'une simple énonciation, sans attribution de droit, on a recours au partage des terres nobles, aux actes de tutelles, aux lettres de garde-noble, aux actes de foi et hommage, aux aveux et dénombrements, aux brevets et provisions de charges portant titre de noblesse, aux bancs, arrières-bancs, et enfin aux tombeaux, épitaphes, armoiries, vitres et litres anciennes des églises.

On appelle la troisième preuve *locale*, parce que les commissaires sont obligés de se transporter sur le lieu de la naissance du présenté; et même, quand ils veulent être exacts, ils doivent passer jusque dans le pays de l'origine de sa famille, et sur l'endroit d'où sont sortis les ancêtres qu'il présente pour gentilshommes de nom et d'armes; ou, si cet endroit est éloigné et situé dans un autre prieuré, s'adresser au Prieur de ce canton, pour faire les informations.

La troisième espèce de preuve se tire d'une enquête *secrète*, que les commissaires font à l'insu du présenté : on n'exige point que ces témoins soient nobles comme les quatre premiers; on n'a égard dans ce choix qu'à leur probité. Quand ces quatre sortes de preuves se trouvent solides et conformes, les commissaires en dressent un procès-verbal qui est porté au chapitre du prieuré: de là, il passe entre les mains de deux nouveaux commissaires qui examinent si, dans les informations, on a observé exactement toutes les

ègles prescrites par les statuts; et quand il paraît qu'on n'y a rien oublié, ce procès-verbal, vec ses preuves et le blason figuré des huit quariers, est envoyé à Malte, d'où il vient un ordre e donner l'habit de la Religion au présenté. On ient de voir que pour les trois langues qui sont ans le royaume de France, savoir : Provence, uvergne et France, les statuts et l'usage prént exigent que le présenté justifie que ses biïeuls paternels et maternels étaient gentilshomnes de nom et d'armes : ce qui forme, comme ous venons de le dire, les huit quartiers de oblesse.

Si, dans ces derniers temps, on s'est quelqueois écarté de la rigueur des statuts dans la réeption des chevaliers de justice, l'esprit de l'Orre n'a pourtant jamais changé, comme on va le oir dans une lettre des chevaliers du prieuré de rance aux chevaliers de la véritable langue de rance, résidente à Malte, à l'occasion d'un résenté, issu de parents paternels et maternels, ecrétaires du roi, qui sollicitaient sa réception. ette lettre suppose les principes que l'on vient 'établir, et nous avons cru faire plaisir aux leceurs de l'insérer ici.

A MONSIEUR ET MESSIEURS

DE LA VÉNÉRABLE LANGUE ET PRIEURÉ DE FRANCE A MALTE.

M. et MM.,

« Le soin que nous devons avoir de conserv
« dans notre Ordre la pureté d cette nobles
« ancienne et généreuse qui en fait le plus b
« ornement, nous oblige d'examiner avec atte
« tion la qualité des sujets qui se présentent po
« y être reçus au rang des chevaliers de ju
« tice, surtout quand ils sont de ces famill
« nouvelles qui, jusqu'ici, nous ont été inco
« nues, et qui nous le seraient encore si la fave
« de la fortune qui les a élevées ne leur insp
« rait des desseins que la vue de leur naissan
« ne leur permettrait pas de former. C'est donc
« Messieurs, cette obligation indispensable da
« laquelle nous sommes de défendre l'honneur
« les droits de notre Ordre, qui nous enga
« d'entrer dans le sentiment de Messieurs l
« chevaliers de Froulay et de Mesmes, dans
« rapport qu'ils ont fait du mémorial des titr
« dont prétend se servir le présenté pour êt
« reçu au rang des chevaliers de justice de la v
« nérable langue et prieuré de France. Da
« l'assemblée convoquée extraordinairement
« cet effet, lundi troisième décembre 1708, i
« ont été d'avis que l'on différât de lui nomme

« des commissaires pour travailler à ses preuves,
« jusqu'à ce que la vénérable langue fût instruite
« des motifs qui les obligeaient de conclure à ce
« délai, qu'ils nous représentèrent lui être d'autant moins préjudiciable, qu'il est reçu par un
« bref de minorité. Nous avons suivi leurs avis.
« Les réflexions sur lesquelles ils l'ont appuyé
« nous ayant paru très judicieuses, nous en envoyons la copie à la vénérable langue, avec le
« résultat de l'assemblée, vous suppliant, Messieurs, d'informer Son Eminence Monseigneur
« notre Grand-Maître, de cette affaire, qui nous
« est commune avec vous, et de lui faire sur cela
« nos très humbles remontrances, avec tout le
« respect que des religieux très soumis doivent à
« leur supérieur, et dont nous vous protestons
« ne vouloir jamais nous départir, et qui nous
« fera recevoir, sans balancer un moment, tout
« ce qu'il lui plaira d'ordonner sur ce que vous
« aurez l'honneur de lui représenter, après que
« nous vous aurons rendu compte des raisons qui
« nous ont porté à surseoir la nomination des
« commissaires. Nous commencerons par une
« observation générale que nous vous prions de
« faire sur ce mémorial, qui est que nos constitutions demandent que les parents du présenté
« aient possédé des charges et des dignités qui
« ne se donnent qu'à des nobles. Or, nous n'en
« voyons aucunes dans la famille du présenté,
« tant du côté paternel que du maternel, qu'un
« roturier ne puisse remplir. Il tire tout l'éclat
« et tout le lustre de sa noblesse de la charge de

« secrétaire du roi ; charge qui imprime l
« caractère de noblesse à celui qui en est re
« vêtu au moment qu'on en imprime le sceau
« à ses provisions , et qui fait à sa personn
« une métamorphose aussi prompte que sur
« prenante, en le faisant lever noble le matin
« lorsque le soir il s'était couché roturier. Qu
« ces nobles , Messieurs , sont différents d
« ceux qui , dans le temps où l'on a fait la dis-
« tinction de trois rangs de notre Ordre , en on
« rempli le premier ; qui sont sortis de ces fa-
« milles aussi anciennes que l'établissement d
« la monarchie , et dont en remontant au
« siècles passés , on a de la peine à démêler l'o-
« rigine ; qui ont scellé leur noblesse du sang
« qu'ils ont prodigué pour la gloire de leur pa-
« trie et le soutien de l'Etat ; et qu'ils ont ci-
« menté par les charges, les dignités et les em-
« plois militaires que leurs longs services leur ont
« mérités !

« Il est vrai, Messieurs, que la volonté du
« prince est une loi souveraine pour ses sujets
« (1), et qu'on doit honorer ceux qu'il lui plaît
« d'honorer. Nous n'envions donc point aux nou-
« veaux nobles les privilèges dont le roi veut qu'ils
« jouissent ; mais nous sommes persuadés, par
« la protection que Sa Majesté a la bonté d'accor-
« der à notre Ordre, qu'il n'exige pas de nous
« que nous y recevions ceux que nous ne trou-

---

(1) Esth. 6, 9.

« vons pas dignes d'y entrer. Combien avons-« nous de familles en France que nous en excluons « quoique nobles de plusieurs siècles, par le seul « soupçon que leurs ancêtres ont judaïsé ! com-« bien de nobles sortis de l'hérésie, qui ne peu-« vent y entrer sans dispenses ! N'est-il pas cer-« tain que les comtes de Saint-Jean de Lyon ne « reçoivent pas dans leur compagnie ceux qui « n'ont d'autre noblesse que celle qu'ils tirent « d'une charge de secrétaire du roi, et dont les pères ont été fermiers-généraux ? Sa Majesté nous laisse donc à eux et à nous la liberté de suivre nos constitutions et nos usages ; elle nous permet de vivre selon nos lois et nos mœurs ; et si nous y avons dérogé en recevant parmi nous quelques-uns de ces nobles de nouvelle impression, nous ne devons nous en prendre qu'à la facilité de ceux qui nous ont précédé. L'abus s'en est donc introduit ; et quoique nous ne puissions voir qu'avec douleur qu'il a prévalu, nos plaintes s'en font moins entendre lorsque ces nouveaux nobles contractent des alliances dont l'éclat relève ce qui est obscur dans leurs familles. Mais bien loin que celle du présenté se distingue par ses alliances, il ne soutient sa noblesse paternelle qui est fort équivoque, que par des brefs qui le dispensent de faire preuve de noblesse de quatre familles du côté maternel. S'il sortait d'une de ces familles illustres qui ont donné des officiers à la couronne, des généraux à nos armées, et des gouverneurs à nos provinces, de

« ces familles dont le nom seul fait l'éloge, et q
« pourrait les dispenser de faire preuve de r
« blesse, étant connus généralement par tout
« royaume, nous demeurerions dans le siler
« au sujet des brefs qu'il a obtenus pour sa fami
« du côté maternel : car nous savons que
« maisons les plus illustres sont quelquefois f
« cées de se mésallier. Mais que ce présenté, do
« la noblesse du côté paternel est des plus no
« velles, se veuille servir des brefs qui le dispe
« sent d'en faire preuve pour quatre familles
« côté maternel, c'est ce qui nous fait une pe
« que nous ne pouvons exprimer, et qui no
« oblige de vous supplier, Messieurs, d'en faire
« très humbles remontrances à Son Eminen
« dont nous ne pouvons douter qu'on n'aie s
« pris la religion dans la grâce qu'il a bien vo
« accorder à ce présenté.

« Nous trouvons de plus par le rapport
« Messieurs les commissaires, que le père
« présenté a exercé l'emploi de fermier-géné
« l'espace de douze à quinze ans : nous préte
« dons que cet emploi a terni le peu de lus
« que la charge de secrétaire du roi donnait à
« noblesse. Nous savons que ce n'est pas le sen
« ment de ceux qui soutiennent la noblesse
« cet emploi, que Messieurs les commissai
« ont suivi dans leurs rapports ; mais nous so
« mes persuadés du contraire ; et la raison
« nous fait croire que la qualité de fermier-gé
« ral déroge à noblesse, est que tout homme
« fait valoir par un bail le bien d'autrui, devi

« roturier. On met à la taille un gentilhomme « qui prend à ferme la terre de son voisin. Il est « vrai que les biens dont ce fermier-général fait « un bail, sont les biens du roi ; mais la qualité « différente des personnes de qui l'on prend le « bien à ferme, ne change rien dans celle du fer- « mier qui est toujours roturière en elle-même ; « et cela est si vrai, que Sa Majesté, pour enga- « ger plus de gens dans les baux de ses fermes, « leur accorde des lettres patentes qui permet- « tent même aux gentilshommes d'y entrer sans dé- « roger ; preuve infaillible que l'on déroge en y « entrant, si le roi n'en ordonne autrement : « on n'a pas besoin de lettres patentes pour con- « server sa noblesse dans un corps dont l'entrée « n'est point dérogeante. Quand un gentilhomme « se fait recevoir avocat, sa noblesse n'en reçoit « aucune atteinte ; il n'a que faire de lettres pa- « tentes pour l'y conserver, parce que la profes- « sion d'avocat n'apporte nulle dérogeance à no- « blesse ; s'il en faut donc à un gentilhomme « pour entrer dans les fermes du roi sans déroger, « c'est que sans ces lettres il dérogerait en y « entrant. Mais ce qui nous a paru de plus déci- « sif pour arrêter le mémorial du présenté, est « la remarque que Messieurs les commissaires « ont faite dans leur rapport sur la qualité de « son aïeul maternel. Ces Messieurs disent qu'il « est de notoriété publique, et nous nous en re- « posons sur leur foi, que non-seulement il a « été fermier-général, ainsi que le père du pré- « senté ; mais qu'il est entré dans des affaires

« extraordinaires, dans les partis, dans les mal-
« tôtes. Il s'est acquis par là le nom de partisan
« et de maltotier. Vous savez, Messieurs, que
« cette profession a été odieuse dans tous les siè-
« cles, et que ceux qui l'exercent se sont attirés
« de tous temps la haine des peuples qui souffrent
« et qui crient contre leurs exactions. Ces gens
« qui s'engraissent de leur sang, et qui profitent
« de la misère publique, ont toujours été regar-
« dés, si nous osons le dire, avec des yeux et des
« sentiments un peu plus forts que ceux de l'indi-
« gnation. En effet, nous lisons dans l'Ecriture
« que les Juifs qui cherchaient à décrier en toute
« occasion la conduite du Sauveur du monde, lui
« reprochaient comme un crime de ce qu'il man-
« geait avec les partisans (1) : ce qui fait voir
« combien cette race a toujours été en horreur
« dans le monde. Cet aïeul maternel n'ayant
« point été réhabilité pour une dérogeance si
« criante, nous vous laissons à juger quels senti-
« ments vous devez avoir de ce mémorial. Nous
« ne pouvons vous taire que la cour et la ville de
« Paris où les fermiers-généraux sont fort accré-
« dités, attendent avec impatience l'événement
« de cette affaire, pour nous louer ou nous blâ-
« mer, suivant le parti que nous prendrons : et
« l'on se plaint déjà par avance du peu de fermeté
« qui semble que nous fassions paraître à main-
« tenir l'honneur du plus illustre de tous les Ordres
« du monde chrétien.

(1) Matth. 9, 12.

« Si nous recevons au rang des chevaliers de « justice les enfants des fermiers-généraux et des « gens d'affaires, notre Ordre ne sera plus dans « la suite qu'une congrégation où les trois rangs « seront confondus, ainsi que les jaloux de sa « gloire commencent à nous le reprocher. Si nous « ouvrons la porte à celui-ci, nous la verrons « dans la suite assiégée pas une foule de sujets « de la même qualité, qui la forceront enfin. « Car ces heureux du siècle dont les richesses « sont immenses, et dont l'ambition égale les « richesses, ne trouvent nulle difficulté qu'ils ne « soient en état de surmonter. Ils portent avec « eux leur recommandation; il n'y a aucune puis- « sance sur la terre qui soit capable de résister « à leurs sollicitations vives et pressantes ; et qui « pourrait leur refuser des grâces, eux qui ont en « main tous les ressorts qui les peuvent faire « accorder ?

« Nous finissons cette lettre, Messieurs, que « nous nous apercevons être déjà trop longue ; « en vous faisant souvenir que l'honneur des « rangs dont notre Ordre est composé, souffre « également de l'entrée que les gens d'affaires y « veulent avoir. Les chevaliers qui sont dans le « premier rang sont mortifiés qu'on leur donne « pour compagnons de noblesse des personnes « dont la naissance a si peu d'éclat : et nos Frères « des deux autres rangs ne le sont pas moins de « voir qu'on vueille faire recevoir dans un rang « supérieur des sujets dont l'extraction est sou- « vent inférieure à la leur. Nous espérons donc,

« Messieurs, que ce que nous avons l'honneur de « vous représenter, vous fera prendre des réso- « lutions dignes de vous et de nous; puisque nous « conspirons unanimement les uns et les autres « à maintenir la pureté de la noblesse dans notre « Ordre, nous nous flattons que la liberté noble « et en même temps respectueuse avec laquelle « vous informerez notre digne Grand-Maître de « ce qui s'est passé dans notre assemblée au sujet « de ce mémorial, sera approuvée de Son Emi- « nence, et quelle produira l'effet que nous en « attendons. »

Dans la langue d'Italie, on n'est obligé que de fournir quatre quartiers ; mais il faut deux cents ans d'une noblesse reconnue pour chacun de ces quartiers ; savoir, celle du père et de la mère, celle de l'aïeul paternel et maternel, et il faut faire voir que ces quatre maisons ont eu chacune, depuis deux cents ans, la qualité de nobles. L'on n'exige pareillement le blason et les armes, que de ces quatre familles, sans remonter, comme en France, jusqu'à la bisaïeule. Il faut encore observer à l'égard de la langue d'Italie, que dans les républiques de Gênes et de Lucques, et dans les Etats du Grand-Duc, le trafic et le commerce de banque ne déroge point comme dans les autres prieurés de la même langue, et dans toutes les autres langues de l'Ordre. On prétend que sur cet article, on n'est pas plus scrupuleux à Rome et dans tous les Etats du pape, qu'à Gênes et à Florence : sur quoi on peut dire, que c'est faire des chevaliers d'une noblesse de bas aloi.

A l'égard des langues d'Arragon et de Castille, l'aspirant doit présenter d'abord les noms de ses quatre quartiers, c'est-à-dire de son père et de sa mère, de son aïeul paternel, et de son aïeule maternelle, et déclarer par sa requête de quels lieux ces quatre maisons sont originaires : sur quoi le chapitre du prieuré où il s'est adressé, dépêche secrètement des commissaires qui s'y transportent, pour informer si ces maisons sont réputées nobles, et si elles ne descendent pas originairement de familles juives ou mahométanes. Si le rapport de ces commissaires secrets est favorable au présenté, on lui en donne d'autres pour faire des informations auprès des seigneurs et des personnes les plus qualifiées de chaque canton ; et ces commissaires ont coutume de surprendre, autant qu'ils peuvent, ceux qu'ils veulent interroger, afin qu'ils ne soient pas prévenus. On se contente des dépositions de ces seigneurs et de ces gentilshommes, sans demander ni titres, ni contrats, comme on fait en France. Ainsi toute la preuve de noblesse dans les prieurés des Espagnes, consiste en informations et en interrogations sur les quatre quartiers. On ajoute des visites dans les églises où sont les tombeaux épitaphes, et autres marques d'honneur des ancêtres du présenté, et pour examiner si leurs armoiries sont conformes à celles du présenté. Car outre la preuve authentique de la religion et de la noblesse du présenté, depuis la quatrième génération, on est encore obligé de présenter sur une feuille de papier, un écu écartelé des quatre quartiers qui

forment la preuve, c'est-à-dire des quatre maisons produites pour la preuve de noblesse.

Dans le royaume de Portugal, qui fait partie de la langue de Castille, il n'est pas nécessaire de faire des informations secrètes et préliminaires sur la qualité des maisons des quatre quartiers; parce que par un ancien usage que les rois de cette nation ont établi, on conserve avec un grand soin dans des registres publics, les noms de toutes les maisons nobles du royaume; et si les quatre quartiers dont le prétendant est descendu, ne s'y trouvent point insérés, on ne passe point aux informations publiques.

Il n'y a point dans l'Ordre de Malte de langue et de nation où les preuves soient plus rigoureuses et se fassent avec plus d'exactitude que dans l'Allemagne. On n'y admet point pour chevaliers de justice, comme dans les autres langues, les enfants naturels, et les bâtards des souverains. Les enfants légitimes des premiers magistrats, et dont les maisons sont reconnues pour nobles, en sont pareillement exclus; parce que leur noblesse est réputée noblesse civile, qui ne peut pas entrer dans un corps où l'on ne reçoit qu'une noblesse militaire de nom et d'armes : et l'usage de la langue d'Allemagne est d'exiger pour la réception des chevaliers les preuves de seize quartiers, et les mêmes preuves qu'on exige dans les nobles colléges de cette nation. Les gentilshommes qui déposent comme témoins, affirment par serment que ces seize quartiers sont très nobles; que la généalogie que le prétendant a présentée est très

fidèle, et prouvée par des titres authentiques, et que tous les quartiers produits sont de maisons déjà reçues dans les assemblées des cercles, et capables d'entrer dans tous les colléges nobles. Il faut descendre d'un sang bien pur, et dont toutes les alliances soient bien nobles, pour pouvoir faire preuve de ces seize quartiers. Cependant on est si rigoureux dans cette langue, qu'on ne laisserait pas passer un seul quartier qui aurait été refusé dans quelque collége; c'est ce qui a fait dire que si quelque fils du Grand-Seigneur, après s'être converti, voulait se faire recevoir chevalier dans la langue d'Allemagne, il ne pourrait pas y être reçu, tant par le défaut de légitimation, que par la difficulté de fournir les seize quartiers du côté des femmes.

Quand il ne manque rien aux preuves d'un chevalier, il peut être reçu en trois temps ou à trois âges différents. Il est reçu *de majorité* à seize ans, quoiqu'il ne soit obligé de se rendre à Malte qu'à vingt; et il paie pour droit de passage environ deux cents soixante écus d'or, valant cent sols en espèce. Secondement, on peut entrer *page* du Grand-Maître : on y est reçu dès l'âge de douze ans, et on en sort à quinze : le droit de passage pour ce jeune page, est à peu près le même que celui qu'on paie quand on est reçu de majorité. Enfin depuis environ un siècle, on fait des chevaliers *de minorité* et au berceau ; usage très récent, que la passion des pères et mères pour l'avancement de leurs enfants, a rendu très commun, et dont nous rapporterons très succinctement l'occasion.

Dans le temps que la Religion était en possesio
de l'île de Rhodes, il y avait dans la ville de c
nom, un endroit appelé *Collachium* ou *le Cloître*
quartier destiné pour le logement seul des reli
gieux, et séparé des habitants séculiers. Dans l
chapitre général, tenu à Malte en 1631, il fu
résolu de construire un pareil cloître ; il falla
pour l'exécution de ce dessein un fonds de cen
mille écus. L'argent manquant dans le trésor, o
résolut, pour y suppléer, d'accorder cent dispen
ses pour recevoir dans l'Ordre cent jeunes en
fants, à condition qu'ils donneraient chacun pou
droit de passage mille écus, sans compter d'au
tres menus droits. Les cent dispenses furen
bientôt remplies ; mais le *Collachium* ne fut poin
bâti : l'argent qui provint de ce prétexte fu
employé à d'autres besoins ; et on en a trouv
l'invention si commode, qu'au défaut d'un cha
pitre général, on a recours à l'autorité des pape
qui par des brefs particuliers permettent cet
réception de minorité, à condition de payer pou
le droit de passage trois cents trente-trois pistole
au prix courant des pistoles d'Espagne. Ce dro
de réception est appelé *droit de passage*, et ti
son origine d'une somme d'argent qu'un jeun
gentilhomme qui voulait aller prendre l'habit
Jérusalem ou à Rhodes, payait au patron qui l
conduisait.

Telle est à peu près la forme qu'on obser
dans la réception des chevaliers de justice,
dans les preuves qu'on exige de leur noblesse.
l'égard des Frères-chapelains ou conventuels,

des Frères-servants d'armes, qui ne sont point assujettis à ces sortes de preuves, ils ne laissent pas d'être obligés de faire voir qu'ils sont issus de parents honnêtes gens, qui n'ont jamais servi ni pratiqué aucun art vil et mécanique ; et de plus que leurs père et mère, leurs aïeuls paternels et maternels, et eux-mêmes sont nés en légitime mariage. Les Frères-servants soit d'église ou d'armes, quoique issus de parents roturiers, ne laissent pas en qualité de religieux, de faire partie du corps de l'Ordre conjointement avec les chevaliers de justice, et ils sont appelés à l'élection du Grand-Maître, à laquelle ils contribuent de leurs suffrages. Les Chapelains ont même l'avantage que c'est de leur corps qu'on tire l'évêque de Malte et le Prieur de l'église de Saint-Jean, qui ont après le Grand-Maître, ou en son absence, après son lieutenant, les premières places dans le conseil. Mais ce sont les seuls de ces deux dernières classes, qui aient part au gouvernement, et toute l'autorité est entre les mains des chevaliers de justice. C'est pour les en dédommager qu'on leur a assigné quelques commanderies auxquelles ils succèdent tour à tour, selon leur rang et l'antiquité de leur réception : outre qu'ils sont reçus et nourris comme les chevaliers dans les auberges de leur langue.

Il y a à Malte sept palais qu'on nomme *auberges*, où peuvent manger tous les religieux, soit chevaliers ou Frères-servants, tant les profès que les novices des sept langues. Les Commandeurs qu'on suppose assez riches pour subsister des revenus

de leurs commanderies, ne s'y présentent guère : chaque chef ou pilier de l'auberge, y occupe un appartement considérable. Le trésor de l'Ordre lui fournit une somme, soit en argent, soit en grains ou en huile, pour les aliments des religieux de son auberge. Sa table particulière est servie avec une abondance qui se répand sur les tables voisines; mais avec tout cela les religieux feraient souvent mauvaise chère, si le pilier de l'auberge ne suppléait de ses propres fonds à ce qu'il tire du trésor. Mais comme ceux qui tiennent l'auberge ont droit à la première dignité vacante dans leur langue, chacun cherche dans ses épargnes, ou dans la bourse de ses amis, de quoi soutenir avec honneur cette dépense. Si l'auberge est vacante par la mort ou la promotion du pilier à une dignité supérieure, le plus ancien chevalier de la langue y entre en sa place. Il est indifférent s'il est Commandeur ou simple chevalier; il suffit qu'il soit le plus ancien chevalier de sa langue, qu'il ne doive rien au trésor, et en cas qu'il possède des biens de l'Ordre, qu'il ait fait ses améliorissements, et le papier terrier; qu'il ait dix ans de résidence au couvent; enfin qu'en vertu de son droit d'ancienneté il ait requis la dignité vacante, qui toute onéreuse qu'elle est, ne laisse pas d'être recherchée, parce qu'elle sert toujours de passage à une autre, qui par ses revenus dédommage amplement des frais qu'on a faits.

C'est ainsi que de jeunes chevaliers, après avoir fait leurs caravanes, pour parvenir plus tôt à la commanderie, demandent à armer des ga-

lères. Quoique le trésor fasse toujours une partie de la dépense de ces armements, il en coûte encore à ces jeunes chevaliers des sommes assez considérables, pour mériter d'en être dédommagés par une commanderie de grâce, qu'ils reçoivent ordinairement de la libéralité des Grands-Maîtres.

Pour subvenir à tant de dépenses différentes, que l'Ordre est obligé de faire, soit pour la nourriture des chevaliers, l'entretien de l'hôpital, et les armements par terre et par mer, on en tire les fonds des prises qu'on fait sur les Infidèles, sur le droit de passage, sur le mortuaire et le vacant. On appelle *mortuaire* les effets d'un chevalier mort; et s'il est Commandeur, le revenu du reste de l'année, depuis son décès, jusqu'au premier jour de mai, en suivant. Le *vacant* s'ouvre au profit de l'Ordre, et dure encore une année. Enfin le revenu le plus solide de l'Ordre consiste dans les responsions qu'on lève sur les prieurés, les bailliages et les commanderies: emplois et dignités dont nous allons traiter chacun en particulier.

ARTICLE III.

Des Dignités, Prieurés, Bailliages et Commanderies attachés particulièrement aux chevaliers de Justice.

On a vu dans l'histoire qui précède ce traité, que l'Ordre est partagé en huit langues, savoir: Provence, Auvergne, France, Italie, Arragon,

Angleterre, Allemagne et Castille. Chaque langue a une dignité particulière qui lui est attachée. La Provence possède celle du Grand-Commandeur. Le Maréchal est tiré de celle d'Auvergne. La langue de France possède celle de Grand-Hospitalier. L'Amiral est pris dans celle d'Italie. Le Drapier, qu'on appelle aujourd'hui Grand-Conservateur, est de la langue d'Arragon. Le Turcopolier ou le général de la cavalerie, était autrefois de la langue d'Angleterre; mais depuis le changement de religion qui s'est fait dans ce royaume, le sénéchal du Grand-Maître est revêtu de ce titre. La langue d'Allemagne fournit le Grand-Bailli de l'Ordre, et la langue de Castille le Grand-Chancelier.

Dans la langue de Provence, il y a deux grands-prieurés, Saint-Gilles et Toulouse, avec le bailliage de Manosque. Il y a dans le prieuré de Saint-Gilles, cinquante-quatre commanderies, et trente-cinq dans le grand-prieuré de Toulouse.

La langue d'Auvergne n'a qu'un grand-prieuré, qui en porte le nom avec le bailliage de Lyon, appelé anciennement le bailliage de Lureul; on trouve, dans ce prieuré, quarante commanderies de chevaliers, et huit de Frères-servants.

La langue de France a trois grands-prieurés: le grand-prieuré de France, qui contient quarante-cinq commanderies, celui d'Aquitaine qui en a soixante-cinq, et le grand-prieuré de Champagne, où il s'en trouve vingt-quatre.

Dans la même langue est encore le bailliage de la Morée dont le titre est à Paris, à Saint-Jean-de-Latran, et la charge de Grand-Trésorier unie à la commanderie de Saint-Jean-de-Corbeil.

En Italie, le Grand-Prieur de Rome a sous lui dix-neuf commanderies ; le Prieur de Lombardie, quarante-cinq ; le Prieur de Venise, vingt-sept ; les Prieurs de Barlette et de Capoue en ont ensemble vingt-cinq ; le Prieur de Messine, douze ; le Prieur de Pise, vingt-six ; et les Baillis de Sainte-Euphémie, de Saint-Etienne-de-Monopoli, de la Trinité-de-Venouse et de Saint-Jean-de-Naples, sont compris dans la langue d'Italie.

L'Arragon, la Catalogne et la Navarre composent la langue d'Arragon. Le Grand-prieur d'Arragon, appelé communément dans l'histoire le castellan d'Emposte, a, dans sa dépendance, vingt-neuf commanderies ; le Prieur de Catalogne, vingt-huit, et le Prieur de Navarre, dix-sept ; le bailliage de Majorque est de cette langue, dont le Bailli de Capse, en Afrique, dépendait pareillement. Mais la Religion a perdu ce bailliage par la perte de Tripoli et de son territoire.

La langue d'Angleterre et d'Ecosse comprenait autrefois le prieuré d'Angleterre ou de Saint-Jean-de-Londres, et celui d'Irlande : il y avait dans ces deux prieurés trente-deux commanderies, outre le bailliage de l'Aigle.

Le Grand-Prieur d'Allemagne est prince du Saint-Empire, et demeure à Heitersheim. Il a dans

sa dépendance, tant dans la haute que dans la basse Allemagne, soixante-sept commanderies, sans compter les prieurés de Bohême et de Hongrie, et le bailliage de Sonneberg, à présent possédé en titres par des Luthériens.

La Castille, les royaumes de Léon et de Portugal, composent la langue que l'on nomme de Castille. Il y a vingt-sept commanderies sous les prieurés de Castille et de Léon; et celui de Portugal, appelé le prieuré de Crato, en a trente-une, sans compter le bailliage de la Bouëde. Le titre *in partibus* de Bailli de Négrepont est commun aux langues de Castille et d'Arragon, ainsi il se trouve actuellement près de cinq cents commanderies dans l'Ordre, sans compter les prieurés et les bailliages.

Les commanderies et généralement tous le biens de cet Ordre, en quelque pays qu'il soient, appartiennent au corps de la Religion Anciennement ils étaient affermés à des receveur et à des fermiers séculiers, qui payaient le prix d leurs baux au commun trésor; mais par l'éloi gnement où était la ville de Jérusalem, et depui l'île de Rhodes, ces fermiers séculiers s'étan trouvé peu fidèles, on conféra la régie de ce biens aux Grands-Prieurs, chacun dans leur di trict. Ce qui n'était qu'une simple administratio et un dépôt, devint bientôt entre leurs mains u titre de propriété : sous différents prétextes, e souvent même sans prétexte, ils consumaien tous les revenus de la Religion. Ce désordr obligea les chapitres généraux; et à leur défau

le conseil, d'avoir recours à un nouvel expédient ;
on commit un chevalier dont on connaissait la
probité et le désintéressement, pour régir chaque
terre ou chaque portion des biens de l'Ordre qui
étaient dans le même canton. Mais il n'avait
cette administration que pour autant de temps
que le conseil le trouvait à propos. La Religion
le chargeait quelquefois de l'éducation de quel-
ques jeunes chevaliers novices, et il y avait tou-
jours dans cette petite communauté un Frère-
chapelain pour dire la messe. Il leur était dé-
fendu de sortir des limites de leur maison sans
la permission du chevalier supérieur ; et ceux
qu'on trouvait en faute étaient arrêtés et mis en
prison. Ce supérieur, dans les anciens titres, s'ap-
pelait *Précepteur*, et depuis *Commandeur* ; nom
qui signifiait seulement que l'éducation de ces
jeunes chevaliers, et le soin des biens de l'Ordre
lui étaient recommandés. Il pouvait prendre sur
les revenus une portion pour faire subsister sa
communauté, et assister les pauvres de son can-
ton ; et il devait envoyer au commun trésor tous
les ans une certaine somme, proportionnée au
revenu de la commanderie. Cette redevance fut
appelée *responsion*, et l'usage en dure jusqu'à
présent. Dans des temps de guerre, et selon les
besoins de la Religion, les chapitres généraux ont
droit d'augmenter ces responsions. Je ne sais si
ce fut dans la vue d'en tirer encore de plus con-
sidérables, qu'on rompit ces petites commu-
nautés dont je viens de parler, ou si, par un es-
prit de division, elles se dissipèrent d'elles-mê-

mes. Ce qui paraît de plus certain, c'est qu'on laissa l'administration d'une commanderie à un seul chevalier, et on le chargea quelquefois de payer des pensions qui tenaient lieu de la nourriture qu'il devait fournir aux chevaliers qui demeuraient avec lui. Enfin, pour éviter les brigues et les cabales, qui, dans un corps militaire, pouvaient avoir des suites fâcheuses, on résolut de confier l'administration de ces commanderies aux chevaliers selon leur rang d'ancienneté; mais pour les tenir toujours dans la juste dépendance où ils doivent être de leurs supérieurs, on ne leur confie les commanderies qu'à titre de pure administration, pour un temps limité par le conseil, *ad decem annos aut ampliùs ad bene placitum nostrum*, ainsi que portent les provisions émanées de la chancellerie de Malte, ce qui fait voir que ces sortes d'administration étaient amovibles.

Des expressions si précises et si formelles prouvent bien que les commanderies ne sont n[i] des titres, ni des bénéfices, mais de simples con[-] cessions, dont l'administrateur est comptable a[u] commun trésor de l'Ordre, et amovible soit e[n] cas de malversation dans sa régie, ou de mau[-] vaise conduite dans ses mœurs. Les statuts *d[e] prohibitionibus et pœnis*, disent formellement qu[e] si un chevalier est justement soupçonné d'u[n] mauvais commerce, et qu'après avoir été aver[ti] il continue dans ce désordre, aussitôt, et san[s] autre forme de procès, il soit dépossédé de s[a] commanderie, et de tout autre bien de l'Ordre

La même peine est prononcée dans ce statut contre les duellistes, les usuriers, ceux qui ont fait un faux serment, et contre les receveurs de l'Ordre qui auraient prévariqué dans leur recette: *Statim, non expectatâ aliâ sententiâ, commendis, membris, et pensionibus privati censeantur, et sint.*

Mais aussi, par le même esprit de régularité et de justice, si un Commandeur n'a point causé de scandale dans sa commanderie, s'il a eu soin des biens dont on lui a confié l'administration, comme ferait un bon père de famille; s'il a payé exactement les responsions qui doivent revenir au commun trésor; s'il a entretenu et réédifié les églises et les bâtiments qui dépendent de sa commanderie; si dans les temps prescrits par les statuts, il a fait faire le papier-terrier des terres qui relèvent de ces fiefs; enfin, si, selon l'esprit de son Ordre et ses propres obligations, il a eu grand soin des pauvres, la Religion comme une bonne mère, pour le récompenser de son exactitude, après cinq ans entiers d'une pareille administration, en cas qu'il vaque une commanderie plus considérable, lui permet à son tour, et selon son ancienneté, de *l'émeutir*, c'est-à-dire de la réquérir.

Mais au préalable, après les cinq ans qu'il a possédé sa première commanderie, il doit obtenir de sa langue des commissaires qui font un procès-verbal du bon ordre dans lequel ils en ont trouvé les bâtiments et les biens: ce qui s'appelle dans cet Ordre avoir fait ses *améliorisse-*

ments ; et si ce procès-verbal est reçu et approuv
à Malte, le Commandeur peut parvenir à un
plus riche commanderie. C'est à cette sage précau
tion que cet Ordre est redevable de la conserva
tion de ses biens et de ses bâtiments, y ayan
très peu de Commandeurs qui, dans l'espéranc
d'acquérir de plus grands biens, n'aient un gran
soin de ceux dont on leur a confié l'administration

Outre les commanderies, les chevaliers, pa
leur ancienneté et par leur mérite, peuvent par
venir aux grandes dignités de l'Ordre. J'ai déj
parlé des Grands-Prieurs qui sont les supérieur
de tous les religieux qui résident dans leu
prieuré. Ils sont chargés de veiller sur leur con-
duite et au bon gouvernement des biens de l
Religion; ils président aux chapitres provinciaux
et lorsqu'ils sont absents, ils doivent nommer u
lieutenant, qui, en cette qualité, a le pas su
tous les chevaliers de la petite croix.

Il y a encore dans l'Ordre trois sortes de Baillis
les conventuels, les capitulaires et les Baillis d
grâce, et *ad honores*.

Les Baillis conventuels sont ainsi nommés
parce qu'ils doivent résider dans le couvent. Il
sont choisis par les langues dont ils sont les chef
et les *piliers* des auberges. Ce sont les premier
chevaliers après le Grand-Maître, et quoique
cette dignité *s'émeutisse* selon l'ancienneté de ré-
ception, cependant on n'y est pas si étroite-
ment obligé, qu'il ne soit libre aux langues et
au conseil de choisir celui qui en paraît le plus
digne.

Grand-Commandeur.

Comme la langue de Provence est la pre-
ière de la Religion , elle en possède la pre-
ière dignité , qui est celle de Grand-Com-
ındeur. Ce Bailli conventuel est le président
du commun trésor et de la chambre des
mptes. Il a la surintendance des magasins, de
rsenal et de l'artillerie ; il en nomme les officiers
'il fait agréer par le Grand-Maître et le conseil,
il les prend dans quelle langue il lui plaît. Son
torité s'étend jusque dans l'église de Saint-
an, dont il nomme plusieurs officiers ; il a le
ème droit à l'infirmerie, et c'est lui qui choisit
Petit-Commandeur, dont la fonction est d'as-
ter à la visite de la pharmacie de cet hôpital.

Grand-Maréchal.

La dignité de Grand-Maréchal est la seconde de
Ordre, attachée à la langue d'Auvergne, dont
est le chef et le pilier. Il commande militaire-
ent à tous les religieux, à la réserve des Grands-
oix, de leurs lieutenants et des chapelains. En
mps de guerre, il confie le grand étendard de
Religion au chevalier qu'il en juge le plus
gne : il a droit de nommer le maître écuyer ;
quand il se trouve sur mer, il commande le
néral des galères, et même le Grand-Amiral.

Grand-Hospitalier.

Le soin des pauvres et des malades étant le
emier objet de la fondation de l'Ordre, et

comme la base de cette religion, le trésor ent
tient à Malte un hôpital dont la dépense mor
par an à cinquante mille écus. Cet hôpital est
la juridiction du Grand-Hospitalier, qui est
troisième Bailli conventuel, et le chef et le pil
de la langue de France. Il présente au conseil l'
firmier, qui doit toujours être un chevalier
justice, le prieur de l'infirmerie, et deux éc
vains, toutes charges qui ne durent que de
ans : pour les autres emplois, ce seigneur y po
voit de sa seule autorité.

Grand-Amiral.

L'amiral est chef de la langue d'Italie : en l'a
sence du Maréchal, et en mer, il commande ég
lement aux soldats comme aux matelots :
nomme le prud'homme et l'écrivain de l'arsen
et lorsqu'il demande de généralat de galères,
Grand-Maître est obligé de le proposer au co
seil, qui l'admet ou le refuse selon qu'il juge
propos.

Le Turcopolier.

Avant l'introduction du schisme et de l'héré
en Angleterre, Ecosse et Irlande, le Turcopoli
était le chef de cette langue. Il avait en cet
qualité, le commandement de la cavalerie et d
gardes-marines. *Turcopolle* signifiait anciennem
dans le Levant un cheveau-léger ou une espèce
dragon. Cette dignité ayant été éteinte par l'inv
sion que les hérétiques firent de tous les bie

que la Religion possédait dans ces îles, les fonctions de Turcopolier ont été déférés en partie au Sénéchal du Grand-Maître.

Le Grand-Bailli.

Le Grand-Bailli est chef de la langue d'Allemagne. Sa juridiction s'étend sur les fortifications de la cité vieille, ancienne capitale de l'île. Il a la même autorité sur le château de Goze : emploi dont les Grands-Baillis, dans les temps que l'Ordre régnait à Rhodes, étaient en possession sur le château de Saint-Pierre, dans la Carie, comme on le peut voir dans l'histoire.

Le Grand-Chancelier.

La dignité de Chancelier est attachée au pilier de Castille, Léon et Portugal. Le Chancelier présente le Vice-Chancelier au conseil : il doit être présent aux bulles que l'on scelle avec le sceau ordinaire, et doit signer les originaux. Il est porté par le statut trente-cinq, *de bajulis*, qu'il doit savoir lire et écrire.

Evêque de Malte et Prieur de l'Eglise.

Outre ces Baillis conventuels, les chefs et les piliers de tout l'Ordre, on a admis dans la même qualité l'évêque de Malte, et le Prieur de l'église de Saint-Jean, dignités communes à toutes les langues, qui relèvent ces prélats du défaut de naissance, *à defectu natalium*, quoique tirés du

corps et de la classe des chapelains, qui par leur état sont exclus de toutes les dignités de l'Ordre.

Par l'acte d'inféodation que l'empereur Charles-Quint fit en faveur de l'Ordre des îles de Malte et de Goze (1), ce prince se réserva pour lui et ses successeurs, rois de Sicile, la nomination à l'évêché, et on convint que dans le cas d'une vacance, l'Ordre serait obligé de lui présenter et à ses successeurs, rois de Sicile, trois religieux prêtres dont il y en aurait un né dans les Etats de Sicile, et que ces princes seraient en droit de choisir celui des trois qui leur serait le plus agréable.

Le Prieur de l'église de Saint-Jean est censé comme le prélat et l'ordinaire de tous les religieux; il officie même pontificalement dans son église et dans toutes celles de Malte qui sont desservies par des chapelains de l'Ordre, et y précède l'évêque. Quand cette dignité est vacante, le conseil permet aux chapelains de s'assembler, pour conférer sur l'élection de son successeur. On procède même à sa votation : on porte ensuite le scrutin au conseil, qui, sans égard pour ceux qui ont eu le plus grand nombre de voix dans l'assemblée des chapelains, décide par les seuls suffrages de cette dignité, qui donne au Prieur comme à l'évêque la première place dans les chapitres et dans les conseils en qualité de Baillis conventuels.

---

(1) 24 Mars 1530.

De ces sept Baillis conventuels, il y en devrait oujours résider dans le couvent au moins quare ; et même aucun d'eux ne peut s'absenter sans ermission du conseil complet. Pour obtenir cette ermission, ils doivent avoir les deux tiers des uffrages ; et pendant leur absence les langues qui e peuvent être sans ces chefs, pour les rempla- er, leur nomment aussitôt des lieutenants. Lorsu'un de ces piliers se trouve général des galères, t qu'il va en mer, quoiqu'il soit absent pour le ervice de la Religion, sa langue nomme pareilement son lieutenant, dont l'autorité finit sitôt ue ce général entre dans le port.

Quoique les Baillis capitulaires ne soient pas bligés, comme les baillis conventuels, à une réidence actuelle dans le couvent, cependant on e peut pas tenir le chapitre général sans ces rand-Croix ou leurs lieutenants. Ils sont pareilement obligés d'assister à tous les chapitres proinciaux, ou du moins d'y envoyer de leur part n chevalier qui les représente. Cette seconde esèce de Baillis ne peuvent passer à la dignité de aillis conventuels, par la raison que les uns oivent résider dans le couvent, et les autres ans le prieuré où est situé leur bailliage. De ous ces Baillis capitulaires, il n'y avait que le eul Bailli de Brandebourg qui eût, comme les rands-Prieurs, des Commandeurs sous sa juriiction. Ce bailliage en comptait autrefois treize ui en dépendaient ; mais depuis qu'il est tombé ntre les mains des Protestants, il y a eu six de es commanderies éteintes par les luthériens. Il

en reste encore sept qui subsistent en titre : ce sont des protestants qui les possèdent. Ces Commandeurs hérétiques ne laissent pas de porter la croix et de prendre le nom de chevaliers : ils élisent entre eux leur Bailli qui nomme à ces commanderies. Plusieurs de ces prétendus Commandeurs ont demandé aux Grand-Maîtres d'être reçus à Malte et sur les galères de la Religion, pour faire leurs caravanes; mais la différence dans le culte n'a pas permis de les admettre dans une société catholique. Quelques-uns n'ayant pu obtenir de combattre sous les enseignes de la Religion, par un principe de conscience ont été faire leurs caravanes en Hongrie contre les Turcs, quand la guerre était ouverte en ces pays-là. On rapporte que par le même motif ils ont quelquefois envoyé à Malte des sommes considérables par forme de responsions; mais on n'a point eu d'égard à ces démarches apparentes de soumission et d'attachement pour le corps de l'Ordre, et le titre de Bailli de Brandebourg est *émeuti* de la langue d'Allemagne, comme beaucoup d'autres bailliages capitulaires le sont dans les autres langues de l'Ordre; quoique les biens et les revenus soient à présent possédés par les Infidèles ou par des protestants. Toutes ces dignités étaient autrefois communes indistinctement à toutes les langues et ne duraient que d'un chapitre général au plus prochain: c'était ce chapitre qui les conférait aux plus dignes. Mais depuis la fin du quatorzième siècle, elles ne furent plus conférées que dans les langues auxquelles elles furent attachées. L

chevaliers qui en sont pourvus portent sur la poitrine la grande croix octogone de toile blanche, et précèdent les chevaliers de la petite croix, quand même ils seraient leurs anciens de réception.

Les chapitres généraux accordaient quelquefois cette distinction honorable à de simples chevaliers, qui par leur valeur s'étaient distingués contre les Infidèles, et qui avaient rendu des services considérables à la Religion : on les appelait Baillis *de grâce*. Au défaut d'un chapitre général, le Grand-Maître et le conseil se maintinrent longtemps en possesion de nommer des Baillis *ad honores*; mais pour éluder les recommandations pressantes qui leur venaient continuellement de la part des souverains de la chrétienté en faveur des chevaliers nés leurs sujets, mais qui n'étaient pas souvent les plus estimés dans la Religion, le Grand-Maître et le conseil se dépouillèrent eux-mêmes de ce droit. On croyait par cette sage précaution avoir coupé pied à l'ambition de ces chevaliers ; mais ceux qui étaient agités de cette passion vive et inquiète, se servaient de la même recommandation auprès des papes, qui se considérant avec justice comme les premiers supérieurs de tous les Ordres religieux, suppléaient par leur autorité à l'absence et au défaut du chapitre général. Il est vrai que les simples chevaliers ou les Commandeurs qui, par des brefs des papes, se font nommer Baillis de grâce, quand il s'agit des commanderies et des dignités vacantes, n'acquièrent pas dans les promotions le droit de précé-

der les chevaliers qui sont leurs anciens de réception ; en sorte qu'il ne leur reste de la protection des princes qu'ils emploient, que le droit de porter la grande-croix, l'entrée dans le chapitre et dans le conseil, quand il sont à Malte, et la préséance sur les chevaliers leurs anciens, dans des assemblées et dans les jours de cérémonie : tous vains honneurs pour la plupart, et de pure représentation.

ARTICLE IV.

Du chapitre général, et des différents conseils de l'Ordre.

Ce qu'on appelle aujourd'hui l'Ordre de Malte est une noble République, dont le gouvernement semblable en partie à celui de Venise, tient plus de l'aristocratique que de tout autre. Le Grand-Maître, comme un autre doge, en est le chef; mais la suprême autorité réside dans le chapitre général, tribunal établi dès l'origine de cet Ordre pour décider des armements, et pour remédier aux abus publics et particuliers. On y traite de toutes les affaires ecclésiastiques, civiles et militaires; on casse et on reforme d'anciens statuts, dont l'observance n'est plus convenable, et on en fait de nouveaux qui subsistent sans appel jusqu'au prochain chapitre.

Anciennement ces célèbres assemblées se faisaient régulièrement tous les cinq ans ; quelquefois même, selon la nécessité des affaires, on les

convoquait tous les trois ans ; mais dans la suite on ne les assembla plus que tous les dix ans, et depuis cent ans, au grand détriment de la discipline régulière et militaire, on n'en a plus tenu aucun. Mais comme il peut arriver, et qu'il est à souhaiter que le zèle des chevaliers et la prudence des Grands-Maîtres en fassent revivre la pratique, nous ne laisserons pas de marquer ici de quelles personnes ces grandes assemblées étaient composées, et la forme qu'on y observait, d'autant plus que les mêmes dignités, au défaut de chapitre général, ont droit d'entrer dans les conseils.

Quand tous les chapelains étaient arrivés des différentes provinces de la chrétienté dans la maison chef-d'Ordre, soit à Jérusalem, à Rhodes ou à Malte, le Grand-Maître, au jour désigné pour l'ouverture du chapitre, après avoir entendu une messe solennelle du Saint-Esprit, entrait dans la salle destinée pour cette assemblée ; il prenait sa place sous un dais, et sur un trône élevé de trois marches, et les capitulants revêtus des dignités au nombre de cinquante-quatre, se plaçaient des deux cotés ; savoir :

1 L'évêque.
2 Le Prieur de l'Eglise.
3 Le Grand-Commandeur.
4 Le Maréchal.
5 L'Hospitalier.
6 L'Amiral.
7 Le Grand-Conservateur.
8 Le Grand-Bailli.
9 Le Grand-Chancelier.
10 Le Grand-Prieur de Saint-Gilles.

11 Le Grand - Prieur d'Auvergne.

12 Le Grand-Prieur de France.

13 Le Grand-Prieur d'Aquitaine.

14 Le Grand-Prieur de Champagne.

15 Le Grand-Prieur de Toulouse.

16 Le Grand-Prieur de Rome.

17 Le Grand-Prieur de Lombardie.

18 Le Grand-Prieur de Venise.

19 Le Grand-Prieur de Pise.

20 Le Grand-Prieur de Barlette.

21 Le Grand-Prieur de Messine.

22 Le Grand-Prieur de Capoue.

23 Le Castellan d'Emposte, ou Grand-Prieur d'Arragon.

24 Le Grand-Prieur de Crato ou de Portugal.

25 Le Grand-Prieur d'Angleterre.

26 Le Grand-Prieur de Navarre.

27 Le Grand-Prieur d'Allemagne.

28 Le Grand-Prieur d'Irlande.

29 Le Grand-Prieur de Bohême

30 Le Grand-Prieur de Hongrie.

31 Le Bailli de Sainte-Euphémie.

32 Le Grand-Prieur de Catalogne.

33 Le Bailli de Négrepont.

34 Le Bailli de la Morée.

35 Le Bailli de Venouse.

36 Le Bailli de Saint-Etienne.

37 Le Bailli de Majorque.

38 Le Bailli de Saint-Jean de Naples.

39 Le Bailli de Lyon.

40 Le Bailli de Manosque.

41 Le Bailli de Brandebourg.

42 Le Bailli de Casse.

43 Le Bailli de Lora.
44 Le Bailli de Laigle.
45 Le Bailli de Lango et de Léza.
46 Le Bailli du Saint-Sépulcre.
47 Le Bailli de Crémone.
48 Le Grand-Trésorier.
49 Le Bailli de Neuvillas.
50 Le Bailli d'Acre.
51 Le Bailli de la Rocella.
52 Le Bailli d'Arménie.
53 Le Bailli de Carlostad.
54 Le Bailli de Saint-Sébastien.

Le second jour de l'assemblée du chapitre, tous les capitulants élisent, à la pluralité des voix, trois commanderies de trois langues ou de trois nations différentes, pour examiner les procurations de ceux qui représentent les langues, les prieurés, les Prieurs et les Baillis absents; et après cet examen de leurs pouvoirs, on les admet à donner leurs suffrages; ou si ces pouvoirs ne sont pas en bonne forme, ils sont exclus de l'assemblée. Quand le nombre des capitulants est fixé, chacun à son tour et selon son rang et celui de sa langue, pour marque d'une parfaite désappropriation, présente une bourse avec cinq pièces d'argent. Le Maréchal de l'Ordre, par le même esprit, remet le grand étendard, et les hauts officiers les marques de leur dignité, qu'ils ne reprennent que par une nouvelle concession du chapitre : usage établi d'un temps immémorial dans cet Ordre, et qu'on ne peut trop estimer, supposé qu'il ne soit pas dégénéré en pure cérémonie.

On nomme en même temps trois commissaires de trois différentes nations, pour recevoir pendant les trois premiers jours, les requêtes qui sont ensuite expédiées ou rejetées par le chapitre général; et comme le grand nombre des capitulants qui le composent, dans l'examen de chaque matière pourraient consommer trop de temps, on en renvoie la décision à un comité composé de seize capitulants, tous Commandeurs.

Les sept langues, à la pluralité des voix, en nomment chacune deux, et le chapitre en choisit deux autres pour représenter la langue d'Angleterre. Les seize commissaires étant élus prêtent serment entre les mains du Grand-Maître, lequel avec le reste des capitulants, promet réciproquement avec serment, d'accepter et de ratifier tout ce qui sera arrêté et défini par les seize.

Le comité se retire à part pour délibérer sur les affaires qu'on a rapportées au chapitre. Mais de peur que ces seize Commandeurs ne soient pas entièrement instruits des véritables intérêts de l'Ordre; et peut-être aussi de peur qu'ils ne forment des résolutions contraires à ceux du Grand-Maître, son procureur, le Vice-Chancelier et le secrétaire du trésor, sont admis dans cette assemblée particulière, mais sans droit de suffrages. Les seize seuls règlent, statuent et définissent souverainement et sans appel, toutes les matières dont le chapitre leur a renvoyé le jugement; et comme ces grandes assemblées ne doivent pas durer plus de quinze jours, s'il reste quelques affaires sur lesquelles on n'ait pas eu le

temps de prononcer, on les remet à de nouveaux commissaires, qui prennent le nom de *Conseil des rétentions*.

Outre ce conseil provisoire et passager, au défaut du chapitre général, il y a toujours à Malte quatre conseils, le conseil ordinaire, le complet, le secret et le criminel.

Le conseil ordinaire est composé du Grand-Maître, des Baillis conventuels, de tous les Grands-Croix qui se trouvent à Malte, des procureurs des langues, et du plus ancien chevalier, pour celle d'Angleterre. C'est dans ce conseil qu'on décide les contestations qui naissent au sujet des réceptions, pensions, commanderies, dignités et autres matières qui résultent des bulles émanées de l'Ordre.

Le conseil complet ne diffère du conseil ordinaire, qu'en ce qu'on y ajoute pour chaque langue deux anciens chevaliers, qui pour y entrer doivent avoir au moins cinq ans de résidence au couvent. C'est à ce conseil complet qu'on appelle les sentences du conseil ordinaire, et des sentences du conseil criminel. Il n'y a pas longtemps qu'on a introduit l'usage d'appel à Rome, où, au défaut d'un chapitre général, on porte insensiblement toutes les affaires. C'est de Rome que viennent les dispenses, les chevaliers de minorité, les chevaliers de grâce, les Baillis et les Grands-Croix de grâce.

C'est dans le conseil secret qu'on traite des affaires d'état, et des cas extraordinaires et imprévus qui demandent une prompte délibéra-

tion. Quand il y a quelque peine grave contre un chevalier ou contre un religieux, c'est dans le conseil criminel que cela se traite. Le Grand-Maître ou son lieutenant préside dans tous ces conseils ; il n'y a que lui qui ait droit de proposer les matières qu'on y doit agiter. Quand on recueille les suffrages, il à deux balottes, et dans l'égalité des voix, la sienne forme la décision.

Il y a encore un autre conseil, appelé communément la Chambre du trésor. Le Grand-Commandeur, chef de la langue de Provence, en est le président-né. Pour subvenir aux frais immenses que l'Ordre est obligé de faire, on en prend les fonds sur les responsions qu'on tire des prieurés, bailliages, commanderies, sur le droit de passage, et sur les mortuaires et les vacants. On appelle *mortuaire* le revenu du reste de l'année d'une commanderie, depuis le jour du décès du Commandeur jusqu'au premier jour de mai en suivant ; et on appelle le *vacant* le revenu de l'année entière qui commence à ce premier jour de mai, et finit l'année suivante à pareil jour. On comprend encore dans les revenus casuels de l'Ordre, les prises que la Religion fait sur les Infidèles. Tous ces fonds différents sont administrés par la chambre du trésor, qui ne se peut assembler sans le Grand Commandeur ou son lieutenant ; et si le Grand-Commandeur ou son lieutenant n'étaient pas contents de ce qui se traite dans ce tribunal, il suffit qu'ils se retirent de la chambre pour rompre la séance.

Le Grand-Commandeur a pour collègues deux

procureurs du trésor, qui sont toujours pris parmi les Grands-Croix. Le Grand-Maître et le conseil les changent tous les deux ans, mais non pas tous deux à la fois, afin qu'il en reste un toujours instruit des affaires et des intérêts de l'Ordre. Le Grand-Maître, par rapport à l'intérêt qu'il peut avoir à la dispensation des revenus de l'Ordre, tient un procureur dans cette chambre qui y a son suffrage; lorsqu'il l'a nommé, il en donne part au conseil.

Ce procureur, par rapport à la dignité de celui qu'il représente, précède dans ce conseil le Conservateur conventuel et les auditeurs des comptes. La chambre peut donner des assignations jusqu'à la valeur de cinq cents écus; mais lorsqu'il s'agit d'une somme plus considérable, il faut avoir recours au conseil, qui en fait faire l'expédition en chancellerie.

Le Grand-Trésorier ou son lieutenant, a droit l'assister aux comptes qui se rendent au commun résor. Anciennement ce trésorier était compris u nombre des Baillis conventuels, et il avait en épôt la caisse de la Religion; mais cette fonction yant été transportée au Conservateur conventuel, et le bailliage ayant été attaché à la langue 'Allemagne, la grande-trésorerie est demeurée u bailliage capitulaire, attribué à la langue de rance.

Les langues tous les deux ans nomment chaıne un chevalier, qui peut être auditeur des mptes; ils doivent être confirmés par le conseil dinaire dans lequel ils prêtent serment. Ils

prennent place selon le rang des langues qu'ils représentent ; leur fonction est de se rendre à la chambre toutes les fois qu'ils y sont appelés, pour être présents aux comptes que rendent les receveurs, et tous ceux qui sont chargés de l'administration des biens de l'Ordre.

En traitant des Baillis conventuels, nous avons parlé du Grand-Conservateur. Anciennement son ministère durait d'un chapitre général à un autre; mais depuis que ces assemblées paraissaient supprimées, le conseil complet le change tous les trois ans; on le prend tour à tour dans toutes les langues ; ses fonctions doivent cesser pendant l'assemblée d'un chapitre général ; et pendant la vacance d'un magistère, elles sont suspendues.

La charge de secrétaire du trésor est d'un grand détail ; c'est lui qui arrête et qui finit les comptes en présence des deux auditeurs. Il donne et paie toutes les lettres de change ; et comme toutes les affaires du trésor passent par ses mains, on ne le change guère sans de pressantes raisons.

Avant que les dignités conventuelles et capitulaires fussent partagées entre les langues, les chapitres généraux, sans égard pour la nation, en disposaient en faveur des meilleurs sujets de l'Ordre. Mais depuis l'an 1466, elles ont été attachées en particulier à chaque langue : et les piliers ou Baillis conventuels dont nous venons de parler, quand ils ne sont pas remplis, sont en droit de réclamer les premières dignités qui vaquent. Ainsi dans la langue de Provence, le Grand-Commandeur peut requérir, ou le grand-prieuré de Saint-

Gilles, ou le grand-prieuré de Toulouse, ou le bailliage de Manosque. Dans la langue d'Auvergne, le Grand-Maréchal a droit sur le grand-prieuré de ce nom, ou sur le bailliage de Lyon; mais lorsqu'il est une fois pourvu d'un de ces titres, il ne peut plus en opter un autre.

Dans la langue de France, quoique les commanderies qui en dépendent soient particulièrement attachées à chaque prieuré, cependant les grandes dignités affectées à cette langue sont communes entre tous les chevaliers des trois prieurés de la même langue. Ainsi, indépendamment des prieurés, c'est l'ancienneté seule qui décide entre les chevaliers de la langue de France, des trois grands-prieurés, France, Aquitaine et Champagne, du bailliage de la Morée, dont la résidence est fixée dans Paris à Saint-Jean-de-Latran, et de la trésorerie, que l'on a unie au prieuré de Corbeil.

Dans la langue d'Italie les dignités et les commanderies sont communes.

Dans la langue d'Arragon, composée des chevaliers de ce royaume, de Catalogne et de Navarre, si le Grand-Conservateur est Arragonnais ou Valencien, il a droit sur la châtellenie d'Emposte, autrement dite le grand-prieuré d'Arragon.

Le bailliage de Majorque est commun entre les Majorquins et les Catalans; le bailliage de Caspe est commun aux Arragonnais et aux Valenciens: on passe de ce bailliage à la châtellenie d'Emposte.

Le bailliage de Négrepont, à présent *in partibus*, possédé par les Turcs, est alternatif pour

son titre entre les langues d'Arragon et de Cas
tille; on peut les quitter pour prendre l'auberge
et on en peut aussi sortir par *l'émeuticion* d
même bailliage.

La dignité de Grand-Bailli est commune entr
les chevaliers d'Allemagne et ceux du royaum
de Bohême. Il donne droit sur le grand-prieur
d'Allemagne, plus ancien dans l'Ordre que l
Grand-Bailli.

Le Chancelier peut devenir Grand-Prieur d
Castille, et quand il est revêtu de cette dignité
il devient grand d'Espagne. Il y a en Portugal l
grand-prieuré de Crato; mais le Grand-Chance
lier ne peut l'*émeutir*, pour ne se pas commettr
avec le roi de Portugal, qui prétend que l
patronage de cette dignité appartient à sa cou
ronne.

Le grand-prieuré de Hongrie, anciennemen
pouvait être *émeuti* par le Grand-Commandeur
pilier de la langue de Provence; et ensuite l
même droit fut acquis à l'Amiral, pilier de l
langue d'Italie. Mais à présent, par l'abdicatio
des Italiens faite en 1603, cette dignité est tombé
dans la langue d'Allemagne, et est commune au
chevaliers de cette nation et à ceux de Bohême
Quoique les derniers empereurs d'Allemagne aien
reconquis sur les Infidèles la meilleure partie d
la Hongrie, cependant l'Ordre n'a pu encor
rentrer dans les prieurés et les commanderies d
ce royaume, quelques soins que s'en fût donn
pendant son vivant le cardinal Colonits, ancien
chevalier de Malte. Les commanderies de Dace

dépendantes du grand-prieuré de Hongrie, sont absolument perdues.

Quoique les provinces de Transylvanie, de Valachie et de Moldavie composassent autrefois l'ancienne Dace, cependant dans l'Ordre de Saint-Jean, on donnait ce nom de Dace, dans le langage du moyen-âge, aux royaumes de Danemarck, Suède et Norwège. On peut voir dans l'histoire qui précède ce discours, que le Grand-Maître Dieudonné de Gozon, écrivit pendant son magistère dans ces provinces, pour en faire venir les responsions, et qu'en l'année 1464 on y envoya les visiteurs, pour y conserver la discipline régulière et militaire.

ARTICLE V.

Des charges et des emplois qui se trouvent dans l'Ordre.

Le Grand-Maître est en droit de se choisir un ieutenant; et après l'avoir nommé il en donne art au conseil, mais sans avoir besoin de son onsentement et de son approbation. Ce prince omme pareillement le Sénéchal de sa maison; t le titulaire, quand il est muni d'un bref du ape, possède cette charge à vie.

e Vice-Chancelier présenté par le Grand-Chancelier. e Secrétaire du trésor nommé par le Grand-Maître. e Maître-Ecuyer à la nomination du Grand-Maréchal.	*Nommés par le conseil complet, à vie.*

Le Grand-Maître nomme les officiers suivants:

Le Cavalerizze, ou Grand-Ecuyer.
Le Receveur du revenu du Grand-Maître.
Le Maître-d'hôtel.
Le Procureur du Grand-Maître au trésor.
Le Chambrier-Major.
Le Sous-Maître d'hôtel.
Le Sous-Cavalerizze, ou premier Ecuyer.
Le Fauconnier.
Le Capitaine des gardes.
Trois Auditeurs.
L'Aumônier et quatre Chapelains.
Quatre Chambriers.
Quatre Secrétaires pour les langues latine, fran-çaise, italienne et espagnole.
Le Secrétaire ou Intendant des biens de la prin-cipauté.
Le Crédencier.
Le Garde-manger.
Le Garde-robe.

Les Conseillers du conseil complet.

Quatorze conseillers tirés des sept langues. Sept auditeurs des comptes du trésor.	*A la nominatio[n] des langues, et a[p]prouvés par le co[n]seil.*

Deux Procureurs du trésor, Grands-Croix.

A la nomination du Grand-Maître, et approuvés pa[r] le conseil.

Le Conservateur conventuel, dont nous avon[s] parlé en traitant des Baillis conventuels.

Un Prud'homme du conservateur. *A la nomination du Grand-Maître et du conseil.*

Un Castellan de la castellenie : cette charge commence le Ier mai et dure deux ans.

Deux Procureurs des prisonniers, pauvres, veuves et orphelins, *l'un chevalier, et l'autre prêtre-chapelain*, ou *prêtre d'obédience.*

Le Protecteur du monastère de Sainte-Ursule.	*Grand-Croix.*
Deux Prud'hommes ou Contrôleurs de l'église.	1 *Grand-Croix* et 1 *chevalier.*
Trois commissaires des pauvres mendiants.	*Grands-Croix.*
Deux commissaires des aumônes.	1 *Grand-Croix.* 1 *chevalier.*
eux commissaires des pauvres femmes malades.	*Chevaliers.*
eux protecteurs des catéchumènes et des néophytes.	1 *Grand-Croix.* 1 *chevalier.*
rois commissaires de la Rédemption, au choix du Grand-Maître.	1 *Grand-Croix.* 2 *chevaliers.*

'Infirmier, *un chevalier de la langue de France, à la présentation du Grand-Hospitalier.*

e Prieur et le Sous-Prieur de l'infirmerie. 'Ecrivain. 'Armorier.	*Présentés par le Grand-Hospitalier, et approuvés par le Grand-Maître et le conseil.*

eux Prud'hommes, ou Contrôleurs de l'infirmerie, *deux chevaliers nommés par le Grand-Maître et approuvés par le conseil.*

Quatre commissaires des guerres et des fortifica tions, *quatre Grands-Croix des quatre nations France, Espagne, Italie et Allemagne.*

Quatre commissaires de la congrégation des galères.	*4 chevaliers d quatre nations.*
Deux commissaires pour la répartition des caravanes.	*2 Grands-Croix.*
Quatre commissaires des armées.	*3 Grands-Croix 1 chevalier.*
Un président et quatre commissaires de la congrégation des vaisseaux des quatre nations.	*1 Grand-Croix 4 chevaliers:*
Deux commissaires de la caisse des pavillons.	*1 Grand-Groix 1 chevalier.*
Trois commissaires des novices de différentes nations.	*1 Grand-Croix 2 chevaliers.*
Deux commissaires des dépouilles.	*2 chevaliers.*
Deux commissaires de la prison des esclaves.	*2 chevaliers.*

Le Commandant de la prison des esclaves, *Frè servant, à la nomination du Grand-Maître.*

Deux commissaires de la monnaie.	*2 Grands-Croi*
Quatre commissaires de la noblesse.	*4 chevaliers quatre nations.*
Trois commissaires des accords.	*3 chevaliers.*
Le Commandeur des greniers.	*1 chevalier, à présentation Grand - Comm deur.*

Deux Prud'hommes ou Contrôleurs des greniers.	*2 chevaliers.*
Deux commissaires des maisons.	*2 chevaliers.*
Deux commissaires de la santé.	*2 chevaliers ; mais lorsqu'il y a soupçon d'infection, on leur joint quatre Grands-Croix.*
Le Commandeur de l'artillerie.	*1 Chevalier, à la nomination du Grand-Commandeur.*
Deux Prud'hommes de l'artillerie.	*2 chevaliers.*
Deux commissaires des soldats.	*2 chevaliers nommés par le Grand-Maître.*

Le Fiscal. *Il est ordinairement Frère d'obédience.*

Le Sous-Maître écuyer, *Frère-servant, nommé par le Grand-Maître, mais qui en donne part au conseil.*

Le Portier de la Valette, *Frère-servant, à la nomination du Grand-Maître.*

Le Commandant de l'arsenal, *chevalier, à la nomination du Grand-Commandeur.*

Le Prud'homme de l'arsenal, *à la présentation de l'Amiral.*

Sacristain. Chandelier de l'église de Saint-Jean. Campanier.	*Frères Chapelains à la nomination du Grand-Commandeur.*

Le Général des galères. *Il choisit le capitaine de la capitane, et le présente au conseil.*

Autant de capitaines et de patrons que de galère

Le Révéditeur des galères.

Le Commandant des vaisseaux.

Autant de capitaines que de vaisseaux, et pl sieurs officiers subalternes.

Le Provéditeur des vaisseaux.

LES GOUVERNEURS.

De Goze. Saint-Ange. Saint-Elme. Riccasoli. Du Bourg. De l'île de la Sangle. Le capitaine de la Valette. Les sept capitaines des casals, ou villages de la campagne. Le capitaine du Bosquet, *Frère-servant.*	*A la nominatio du Grand-Maître.*
Les trois Juges : d'appel, du criminel, du civil.	*Jurisconsultes docteurs ès lo nommés par le con seil.*

HORS DU COUVENT.

Quatre ambassadeurs ordinaires de la Religion (1).

---

(1) Aujourd'hui : M. le Bailli baron de Sehoden, ambas sadeur auprès du pape; M. le Bailli de Diestrenctiu, am bassadeur auprès de l'empereur; M. le Bailli de Mesmes ambassadeur auprès du roi de France; M. le Bailli d'Avilla ambassadeur auprès du roi d'Espagne.

Rome. Vienne. Paris. Madrid.	*Les ambassadeurs de France et d'Espagne sont toujours Grands-Croix.* *Celui de Rome est souvent de la petite Croix; leur charge dure trois ans, mais on les continue souvent.*

l y a dans tous les prieurés de la Religion des eveurs que le trésor présente au conseil; leur ction dure trois ans : on les continue quelque-, et ils peuvent être Grand-Croix.

'areillement il y a dans tous les prieurés des cureurs à la présentation du trésor, et dont fonctions durent trois ans.

a monnaie se bat au coin et aux armes du nd-Maître régnant.

e Grand-Maître don Raimond Pérellos de Roc-ull, est le premier qui a pris des gardes; cette ipagnie est de cent cinquante hommes, et ite la garde au palais et aux deux portes de la de la Valette.

n doit supposer que le Grand-Maître est le nier collateur général de toutes les charges : on vient de parler, et dont on n'a point gné le collateur particulier; mais ce prince obligé de proposer sa nomination au conseil, est en droit de l'admettre ou de la rejeter.

elles sont à peu près les dignités et les char-de cet Ordre, dont celle de Grand-Maître est remière et le comble des honneurs où un che-er de justice peut parvenir : et pour en don-une connaissance distincte, nous allons ex-

pliquer la forme qui s'observe dans son électio ses qualités, ses droits, ses prérogatives, et d' il tire ses forces et ses revenus.

ARTICLE VI.

De l'élection du Grand-Maître.

Sitôt que le Grand-Maître est mort, le con fait rompre son sceau ; et afin que la Religion demeure pas sans chef, on élit le lieutenant magistère, qui conjointement avec le cons prend soin du gouvernement, sans cepend pouvoir faire aucune grâce, ni toucher aux venus de la Grande-Maîtrise.

Le second jour, on expose le corps du déf dans la grande salle du palais, sur un catafalq ayant à sa droite une armure complète, po sur une table couverte d'un tapis de drap n On l'enterre sur le soir avec les solennités req ses ; la fonction de Conservateur conventuel suspendue pendant la vacance du magistère. nomme le même jour trois chevaliers de différen nations pour recevoir ce qui est dû au trésor les religieux qui prétendent donner leurs suf ges dans l'élection. On fait ensuite une liste tous ceux qui peuvent être vocaux dans l'électi et on l'affiche publiquement à la porte de l'ég de Saint-Jean : on affiche pareillement les no de tous ceux qui étant débiteurs sont exclus l'élection pour cette fois.

Pour avoir voix dans l'élection du Grand-M

tre, il faut être reçu de justice, avoir au moins dix-huit ans, trois ans de résidence dans le couvent, avoir fait trois caravanes, et ne devoir au plus au commun trésor que la somme de dix écus. Quoique les Frères-chapelains, pourvu qu'ils soient prêtres, et les Frères-servants d'armes soient admis à donner leurs suffrages chacun dans la langue dans laquelle ils ont été reçus, cependant ils n'en ont pas plus de part ensuite dans le gouvernement. Les Maltais, qui par une dispense particulière des papes ont été reçus dans quelques langues, ne sont point admis à donner leurs suffrages dans l'élection et bien moins encore d'y concourir : apparemment qu'on leur a donné cette exclusion générale pour prévenir la tentation que pourrait avoir un Grand-Maître maltais de perpétuer la souveraineté de l'île de Malte parmi ceux de sa nation.

Le troisième jour après le décès du Grand-Maître, est toujours destiné pour procéder à l'élection de son successeur, et on ne diffère point plus longtemps un choix de cette importance, pour couper pied aux brigues et aux cabales. Après qu'on a célébré solennellement une messe du Saint-Esprit dans l'église de Saint-Jean, tout le couvent s'y rassemble. Chaque langue des sept qui composent le corps de la Religion, se retire dans sa chapelle, excepté celle d'où le lieutenant du magistère a été tiré, et qui prend sa place dans la nef de l'église. Ces langues doivent chacune choisir parmi ces chevaliers trois électeurs, auxquels elles remettent le droit d'élection : ce

qui compose d'abord le nombre de vingt-un électeurs.

Les religieux enfermés dans leur chapelle, écrivent tour à tour, selon leur rang d'ancienneté, le nom du chevalier de leur langue qu'ils nomment pour être le premier des trois électeurs qu'ils doivent fournir. Pour certifier leur élection, ils sont obligés de mettre leur nom propre au bas de leur bulletin, et ils le ferment ensuite avec le sceau de la langue (1).

Lorsque tous les vocaux d'une langue ont donné leurs suffrages de cette manière, les procureurs de la langue prennent tous les billets; et en les comptant en présence de toute la langue, on vérifie si leur nombre répond à celui des vo-

(1) Dans l'élection du doge de Venise, tous les nobles qui ont trente ans passés, étant assemblés dans le palais de Saint-Marc, l'on met dans une urne autant de boules qu'il y a de gentilshommes présents, trente desquelles sont dorées; ceux à qui le sort les donne, en mettent devant la seigneurie neuf dorées parmi les vingt-quatre blanches, et les neuf gentilshommes à qui elles viennent, sont électeurs de quarante autres, tous de familles différentes, mais parmi lesquelles il leur est permis de se comprendre eux-mêmes. Le sort les réduit à douze; ces douze en élisent vingt-cinq, le premier trois, et les autres chacun deux. Ces vingt-cinq tirant au sort comme les précédents, se réduisent à neuf, qui en nomment quarante-cinq, chacun cinq; les quarante-cinq reviennent à onze par le sort, et ceux-ci en élisent enfin quarante-un, qui sont les derniers électeurs du doge, quand ils sont confirmés par le grand-conseil; car quand ils ne le sont pas, il en faut revenir à un autre quarante-un.

aux; et s'il ne se rapportait point, on les brûlerait à l'instant, et on recommencerait une nouvelle votation jusqu'à ce que le nombre des bulletins répondît au nombre des religieux qui ont droit de donner leurs suffrages.

Mais si tout se trouve dans l'ordre, les procureurs de la langue avec les plus anciens ouvrent les billets du côté où est écrit le nom du chevalier qu'on nomme pour premier électeur. On compte ensuite les suffrages donnés en faveur des autres chevaliers qui ont concouru dans la même élection ; et lorsqu'aucun de tous n'a eu le quart franc des ballottes de sa langue, il faut recommencer la votation jusqu'à ce qu'il se trouve un chevalier qui ait eu le quart franc de suffrages; et celui-ci ayant prêté le serment marqué par les statuts, entre les mains du lieutenant du magistère, il monte au conclave : ensuite tous les vocaux recommencent à ballotter pour nommer les deux autres électeurs, qui l'emportent comme le premier à la pluralité des voix : mais ordinairement les trois électeurs se trouvent nommés dès la première ballottation.

On entend dans une langue par le quart franc des vocaux, un nombre qui ne se puisse pas trouver quatre fois parmi ceux qui composent cette langue; ainsi le quart franc de neuf est trois, quatre de treize, cinq de dix-sept, etc. S'il arrive qu'il y ait égalité de suffrages avec le quart franc, l'ancien l'emporte, et les trois élus, qui doivent être ensuite électeurs, montent au conclave.

Chaque langue choisit ensuite, à la pluralité

des suffrages, un autre chevalier pour représenter l'Angleterre dans le conclave ; et de ces sept chevaliers, à la pluralité des voix, on en fait monter trois pour représenter la langue d'Angleterre. Ces trois nouveaux électeurs doivent être pris de trois nations différentes. Il faut observer que si le lieutenant du magistère était nommé dans sa langue pour un des trois électeurs qu'elle doit fournir, le conseil d'état lui en substituerait sur-le-champ un autre, afin que le gouvernement ne demeurât pas sans chef et sans supérieur.

Les trois électeurs de chaque langue étant donc assemblés dans le conclave au nombre de vingt-un, et ayant appelé avec eux les trois électeurs pour la langue d'Angleterre, font en tout vingt-quatre chevaliers de justice ou Grands-Croix, parmi lesquels se peuvent trouver l'évêque de Malte et le Prieur de l'Eglise, que leurs dignités relèvent du défaut de naissance. Ces vingt-quatre ayant tous prêté serment entre les mains du lieutenant du magistère, élisent le président de l'élection, dont la nomination abolit la charge du lieutenant du magistère ; après quoi ils procèdent à la nomination du *triumvirat*, c'est-à-dire d'un chevalier, d'un prêtre-chapelain et d'un Frère servant, entre les mains desquels les vingt-quatre premiers électeurs remettent l'élection, et se retirent du conclave.

Ce *triumvirat* ayant prêté serment, et s'étant retiré dans la chambre du conclave, ils procèdent entre eux à l'élection d'un quatrième électeur ; et lorsque ce quatrième est joint avec eux

ces quatre nouveaux électeurs en élisent un cinquième, et ainsi des autres jusqu'au nombre de treize, qui avec les trois premiers nommés par les vingt-quatre, font le nombre de seize électeurs, deux pour chaque langue, y comprise celle d'Angleterre, sans cependant observer la prééminence des langues, dans la nomination des huit premiers, y compris le *triumvirat*. Mais dans la nomination de l'autre moitié, on a égard au rang que les langues tiennent entre elles; ainsi le sixième de cette seconde moitié, qui est le quatorzième parmi les seize, est pris dans quelle langue on veut pour représenter l'Angleterre.

Si le *triumvirat* ne s'accordait pas dans l'élection du quatrième électeur dont nous venons de parler, après une heure de temps, ils sont obligés d'en nommer chacun un, lesquels sont ballottés par les vingt-quatre premiers électeurs, qui dans ce cas tiennent leur scrutin dans la sacristie, et celui des trois nommés par ceux du *triumvirat*, qui a le plus de suffrages parmi les vingt-quatre, l'emporte : si chacun en avait une égale quantité, l'ancien des trois serait préféré. A mesure que ces treize sont appelés, ils prêtent serment accoutumé entre les mains du président de l'élection avant de se joindre au *triumvirat*; et après qu'ils sont tous joints, ils ballottent entre eux un ou plusieurs sujets; et celui qui a le plus grand nombre de suffrages est fait Grand-Maître.

En cas de partage parmi les seize électeurs, la voix du chevalier de l'élection est décisive, et emporte la balance. Ce n'est pas sans sujet que

les chevaliers ont établi cette forme bizarre d'élection ; ce sont ces différents changements d'électeurs qui rompent toutes les mesures que peuvent prendre les particuliers : vu que tout dépend du choix de ceux que le sort favorise. Tous les artifices et toutes les brigues sont inutiles ; d'ailleurs, c'est un moyen dans cette noble république de contenter presque tous les particuliers, par la part qu'ils se flattent d'avoir eu à l'élection du Grand-Maître.

Cette ballottation étant finie, le *triumvirat* se sépare des treize avec lesquels il vient de conclure l'élection ; et s'approchant de la balustrade de la tribune qui est au-dessus de la grande porte, le chevalier de l'élection ayant le chapelain à sa droite, et le Frère-servant à sa gauche, demande trois fois aux religieux assemblés dans l'église, s'ils sont disposés à ratifier l'élection du Grand-Maître qu'ils viennent de faire ; et lorsque toute l'assemblée a répondu qu'elle approuve leur choix, le chevalier de l'élection le proclame à haute voix.

Si le nouveau Grand-Maître est présent, il va prendre place sous le dais. Il prête d'abord serment entre les mains du Prieur de l'Eglise, et après le *Te Deum* chanté en action de grâces, il reçoit l'obédience de tous les religieux, et de là il est porté en triomphe au palais. Le lendemain de l'élection, le trésor, pour racheter le pillage de cette maison magistrale, distribue trois écus à chaque religieux profès ou novices. Et un jour ou deux après l'élection, le conseil complet remet au nouveau Grand-Maître la souveraineté des îles

de Malte et de Goze; en sorte que par sa nouvelle dignité, il réunit en sa personne la supériorité militaire et régulière sur tous les religieux de son Ordre, et en même temps la souveraîneté et tous les droits régaliens sur tous les séculiers qui sont ses sujets. Anciennement le souverain conseil de l'Ordre prenait seul connaissance de tout ce qui pouvait intéresser la foi et la Religion. Mais pendant le magistère du Grand-Maître de La Cassière, les évêques Gubelles et Royas ayant obtenu de Rome successivement que cette connaissance leur fût renvoyée, l'Ordre s'en trouvant offensé, eut recours au pape Grégoire XIII, dont il obtint qu'on enverrait à Malte un inquisiteur qui ôterait cette juridiction à l'Evêque. Il est vrai que le conseil de l'Ordre, pour la conservation de son autorité, obtint aussi de ce pontife que l'officier de la cour de Rome ne pourrait procéder que conjointement avec le Grand-Maître, l'Evêque, le Prieur de l'Eglise, le Vice-Chancelier de l'Ordre ; en sorte que l'autorité de ce tribunal était partagée entre l'inquisiteur et les principaux officiers de la Religion.

Les revenus de la principauté consistent dans les droits de l'amirauté, à raison de dix pour cent sur toutes les prises : on comprend dans les mêmes revenus les douanes, assises, gabelles, les titres du domaine, fermes, maisons, jardins, lods et ventes, amendes et confications.

Les revenus du magistère sont composés premièrement de six mille écus, que le trésor lui fournit tous les ans pour sa table, deux cents écus pour l'entretien de son palais et de sa maison de

plaisance : somme bien modique par rapport à sa dignité, mais qui fait voir quelle était la frugalité et la tempérance des temps où fut fait ce règlement. Secondement, le Grand-Maître retire une annate de toutes les commanderies de grâce qu'il donne tous les cinq ans dans chaque prieuré; et il a encore dans chaque prieuré la jouissance perpétuelle d'une commanderie, appelée *chambre magistrale*; parce qu'elle est attachée au magistère. Le prince les peut faire régir en son nom, ou les donner à des chevaliers qui par leurs services ont bien mérité de l'Ordre ; et quand le Grand-Maître confère une de ces commanderies magistrales à un chevalier, ce prince, outre les deux annates qu'il en tire, peut encore se réserver une pension; mais en considération de ces charges, le chevalier qui est gratifié de cette commanderie, est dispensé de payer le mortuaire et le vacant.

Les Grands-Maîtres ont souvent des vaisseaux armés en course, et dont les prises reviennent à leur profit ; ils donnent pareillement permission, conjointement avec le conseil, aux chevaliers qui en ont le moyen, d'armer contre les Turcs avec le pavillon magistral ; mais quand au négoce et à la marchandise, cette sorte de profit vénal est interdit par les statuts ; d'ailleurs tout commerce est odieux à la plupart des langues, qui croiraient par là avilir la noblesse de leur origine.

DISCOURS SUR L'ALCORAN,

PRONONCÉ DANS L'ACADÉMIE DES BELLES-LETTRES, LE MARDI 14 NOVEMBRE 1724, A L'OUVERTURE DE L'ACADÉMIE, PAR M. L'ABBÉ DE VERTOT (1).

De toutes les sciences qui occupent le loisir des hommes, il n'y en a point de plus agréable ni de plus utile que la connaissance de l'histoire. Quelle satisfaction pour un lecteur que de voir passer sous ses yeux, et comme sur un grand théâtre, la suite de tous les siècles, les révolutions des plus grands empires, des législateurs, des conquérants, les auteurs même de différentes religions, autre espèce de conquérants; enfin tous ces hommes fameux qui, par leur valeur ou par leur science et leurs talents, semblaient avoir entrepris de changer la face entière de l'univers!

Malgré tous leurs manifestes, et de quelques couleurs dont ces hommes vains et ambitieux, ou

(1) Voyez le premier volume de cette Histoire, page 9 et suivantes.

leurs partisans, aient masqué leurs projets, le temps en a fait tomber le fard; la vérité enfin se découvre; l'histoire, dégagée des préjugés de parti, pénètre dans les motifs les plus cachés. On y voit que le désir d'une juste domination dans les uns, l'amour déréglé des richesses ou des plaisirs dans les autres, quelquefois dans les savants un sentiment de vanité et l'espérance de se faire un grand nom, ont presque toujours été les ressorts secrets qui les ont remués : et c'est de la plupart de ces grands exemple, et qui tiennent lieu d'une expérience anticipée, qu'on peut apprendre que les entreprises injustes, même les plus heureuses, et que les opinions nouvelles et erronées attirent à la fin le mépris des siècles suivants, et que la vérité seule mérite d'être célébrée dans tous les climats et par tous les historiens.

Cependant avant que d'abandonner entièrement notre créance sur la foi de ces écrivains, il est bien juste d'examiner leurs ouvrages par les règles d'une sage critique, espèce de flambeau qui nous conduit sûrement dans les routes obscures de l'antiquité, et qui nous sert à distinguer le vrai du faux, et la noble simplicité de l'histoire, du merveilleux de la fable, et de ces vains ornements dont on pare le mensonge et l'erreur.

Pour s'assurer de la vérité des faits que rapportent les historiens, et surtout les plus anciens, il faut examiner avec soin le texte de leurs ouvrages, s'il n'a point été interpelé, les différentes leçons des manuscrits, l'uniformité ou la différence du style, de quel pays l'auteur était origi-

naire, le siècle auquel il a vécu, l'ordre qu'il a observé dans la chronologie. On sait qu'il ne faut qu'une date anticipée ou reculée, pour changer de nature les mêmes faits, ou du moins les conséquence qu'on en peut tirer : enfin on doit s'instruire du nom, de la religion et des mœurs d'un écrivain. Et quand il serait anonyme, ou pseudonyme, la plupart de ces auteurs se décèlent eux-mêmes dans leurs ouvrages ; ils s'y sont peints sans s'en apercevoir, et il échappe à leur plume des traits qui les découvrent, et qui représentent leur caractère plus fidèlement que toutes les critiques ou les apologies que l'on a composées contre leurs ouvrages, ou en leur faveur.

C'est par le secours de ces différentes règles de la critique, que j'entreprends d'examiner quel est le véritable auteur de l'Alcoran, les motifs qui ont pu le déterminer à le publier ; si c'est l'effet d'une inspiration, ou l'ouvrage d'un homme seul, aidé du secours de plusieurs savants ; enfin les différentes fortunes de ce livre, et s'il n'a pas essuyé par la suite des temps différentes variations, et changé plus d'une fois de principes et de maximes.

Il y a trois opinions différentes au sujet de l'auteur de l'Alcoran. Mahomet et ses sectateurs l'attribuent à Dieu seul ; quelques écrivains chrétiens en font auteur le prince des ténèbres, transformé en ange de lumière, et qui prit le nom de Gabriel ; d'autres prétendent que ce livre composé de différents passages de l'ancien et du nouveau Testament, a été compilé par Mahomet, qui dans l'exé-

cution de son projet fut aidé par un rabin, et par plusieurs chrétiens de différentes sectes : c'est ce qu'il faut examiner.

La première syllabe du mot *Al-coran*, n'est qu'un article, et on pourrait aussi bien dire LE CORAN, terme arabe qui signifie lecture ou écriture (1). Il n'y a personne qui ne sache que c'est un livre dans lequel la religion des Musulmans est comprise, et qui est révéré parmi eux, comme l'Ecriture sainte l'est parmi les Chrétiens. Les Turcs appellent aussi ce livre *el forcan*, c'est-à-dire qui distingue le bien d'avec le mal; c'est une prétendue conférence de Mahomet avec Dieu et les Anges, dont il dit qu'il a reçu sa loi. *Ali*, cousin-germain et gendre de Mahomet, pour relever le mérite de ce fameux livre, publiait que les fidèles y trouvaient l'histoire des siècles précédents, des lois pour la conduite de la vie présente, et des prédictions sûres pour l'avenir. Leurs prédicateurs le portent en chaire avec eux; ils le tiennent ouvert, et en lisent de temps en temps quelque verset pour leur servir de texte. Leur théologie positive et la scholastique ne sont appuyées que sur des passages de l'Alcoran, qui leur sert encore de prières, et dont leurs prêtres récitent chaque jour un chapitre dans la mosquée.

Ce livre si merveilleux ne parut que vers le commencement du septième siècle (2). Mais ceux

(1) Voyez Maracci, pag. 33.

(2) Laus Deo ait Mahmul filius Omar, qui demisit è cœlo Alcoranum. *Maracci, pag.* 34.

qui en ont embrassé la doctrine, fondés sur le chapitre 97 du même ouvrage, soutiennent qu'il est de même date que la création du monde; que l'original de ce livre fut détaché du grand livre des décrets éternels; qu'il fut mis en dépôt dans le ciel de la lune, et que c'est de cette planette et de ce ciel, que dans des temps marqués par la Providence, il fut apporté par l'Ange Gabriel à Mahomet, qui ne savait ni lire ni écrire.

On croirait volontiers qu'on n'a pas pu pousser la fable plus loin. Cependant des théologiens *Sonnites*, et qui parmi ces Infidèles se regardent comme les seuls orthodoxes, ont, par de nouvelles visions, enrichi sur cette origine fabuleuse, et ils enseignaient hautement que l'Alcoran était incréé, éternel, et qu'il faisait partie de l'essence divine : *Si quis dixerit Alcoranum esse creatum, est Infidelis*, ainsi que le rapporte le traducteur latin de l'arabe *Algazel* (1); opinion qui fut combattue depuis et sous le règne des califes *Abbassides*, par d'autres théologiens musulmans, appellés *Morazales*, qui opposaient à cette espèce d'anathème un autre semblable conçu presque dans les mêmes termes : *Infidelis est qui dicit Alcoranum esse æternum seu increatum.* Cette dispute produisit un grand schisme et des guerres civiles, qui coutèrent la vie à plusieurs partisans des deux opinions.

(1) Algazal in professione fidei Mahometicæ profitetur Alcoranum esse æternum, subsistentem essentiâ Dei. V. *Maracci*, *pag.* 44.

La seule chose en quoi ils convenaient, c'est que ce livre, soit créé, soit éternel, mais toujours émané du trône de Dieu, et plein de son esprit, méritait le respect et la vénération de tous les hommes. Et on lit encore aujourd'hui à la tête de la plupart des exemplaires, ces mots en forme d'avertissement : Qu'il n'y ait que les purs qui osent toucher à ce livre ; car c'est un présent descendu du ciel, et envoyé de la part du roi des siècles : *Ne attingant eum nisi purificati.*

Voilà donc les hommes, au sentiment des Mahométans, bien nettement exclus de la qualité d'auteurs de cette loi nouvelle. Mahomet, fondé sur l'excellence de cet ouvrage, avait publié que ni les démons, ni les hommes, quand même ils joindraient leurs talents, n'étaient pas capables de faire rien qui approchât de la perfection de l'Alcoran : *Si simul congregarentur homines et dæmones ut facerent aliquid simile huic Alcorano, nunquam id efficere possent, etiamsi mutuò se ad hoc adjuvarent* (1).

La plupart des écrivains chrétiens prétendent au contraire que le diable est le vrai auteur du mahométisme, et qu'il ne s'est servi de Mahomet que comme d'un instrument pour fonder une fausse religion sur les ruines du christianisme. Ce fut, à les en croire, le démon qui se présenta à Mahomet sous le nom et sous la figure de l'Ange Gabriel, ou si l'on veut, sous la figure d'un pigeon,

(1) Sura, 17.

que Mahomet avait dressé à lui venir becqueter l'oreille : preuve que ce faux prophète était un imposteur, qui ne se servait de la religion que comme d'un expédient pour s'agrandir. Son dessein était de réunir toutes les religions qui avaient cours dans l'Arabie en un seul corps, et de se faire de ses sectateurs, des sujets qui se soumissent à sa domination. Il y avait de son temps dans l'Arabie trois sortes de religions : des Idolâtres, des Juifs et des Chrétiens ; et parmi ces derniers, les uns étaient catholiques, et les autres schismatiques. Dès le temps de l'empereur Justin, le christianisme était établi dans l'*Hyemen*, et cette église dépendait de la juridiction du patriarche d'Alexandrie, aussi bien que celle des Abyssins. L'Arabie-Pétrée, depuis la Palestine jusqu'au golfe d'Ayala, avec tout le reste de la côte jusques aux confins de l'Egypte, était soumise à la domination des Romains. L'Arabie-Déserte reconnaissait le même empire, du moins pour la partie qui avoisinait la Syrie et la Palestine, et dont *Bostra* était alors la capitale. On prétend que l'empereur Philippe en était né. Ce n'était anciennement qu'un château bâti par quelque prince arabe ; l'empereur Sévère en fit une ville où il mit une colonie ; il tint à *Bostra* un concile au sujet de Bercellus son évêque, qui était tombé dans l'hérésie de ceux qui niaient l'incarnation du Verbe : ce fut vers l'an 249.

La plupart des habitants des trois Arabies étaient idolâtres, et se disaient tous issus d'Abraham par Cédar fils d'Ismaël. Le docte Lévinus

Warnerus, dans un ouvrage qu'il avait composé sur les mœurs des Arabes avant le mahométisme, a prétendu que les *Borisiens* ou *Corrischites*, la plus noble tribu de cette grande presqu'île, s'étaient préservés de l'idolâtrie ; que depuis Ismaël ils avaient observé constamment la circoncision; qu'ils faisaient de fréquentes prières, d'abondantes aumônes, et que les plus dévots ne buvaient point de vin. La ville de la Mecque par rapport à la religion était considérée comme la métropole des Arabes païens. Un ancien temple appelé le *Caaba*, que la tradition faisait croire bâti par Abraham, y attirait de toutes les provinces une foule de pèlerins. Ils faisaient ces pieuses courses en mémoire des voyages de ce patriarche, et sacrifiaient sur les montagnes voisines de la Mecque, le premier né d'un chameau. C'était peut-être la partie la plus essentielle de leur culte, et il ne leur était guère resté qu'une idée confuse du Dieu d'Abraham. On trouve dans la muraille du *Caaba* une pierre noire que l'Ange Gabriel, disent les Mahométans, apporta du ciel toute blanche au commencement du monde, mais que les péchés des hommes ont noircie. Les Turcs dans leurs pèlerinages révèrent avec beaucoup de superstition cette pierre mystérieuse ; mais il ne faut pas croire que Mahomet ait inventé ces cérémonies : elles étaient avant lui si anciennes parmi les Arabes, qu'il n'y aurait pas eu moyen de les guérir de cette superstition, quand même l'imposteur en eût formé le dessein.

Les Arabes idolâtres reconnaissaient à la vérité

un premier Etre, unique et souverain, créateur
de toutes choses; mais ils en faisaient, pour ainsi
dire, une divinité oisive, sans providence, et
dans leurs besoins ils s'adressaient à des génies
subalternes, et à des espèces de déesses; telles
étaient parmi ces Ismaëlites modernes *Allaht*,
Menach et *Alluza*, qu'ils révéraient comme les filles du grand Dieu.

Quelques Arabes, sujets des Perses, en suivaient la religion, et adoraient le feu (1). Il y
avait encore d'autres espèces d'idolâtres appelés
Tabiens, qu'il faut distinguer des anciens *Tabéens*,
et qui révéraient certains génies qu'ils plaçaient
dans les planètes et dans les étoiles. D'autres bornaient leur culte aux astres mêmes qu'ils adoraient; quelques-uns plus grossiers, sans s'élever si haut, s'attachaient à des simulacres qui
représentaient les différents attributs de ces astres;
et le *Caaba*, ou le grand temple, se trouva
insensiblement rempli de cette foule d'idoles,
dont Mahomet, par la suite des temps, le purgea.

A l'égard des Juifs, depuis que les empereurs
Tite et Adrien les eurent chassés de Jérusalem,
un grand nombre de cette malheureuse nation
s'étaient réfugiés dans l'Arabie, contrée voisine
de la Palestine. Ils s'étaient multipliés considérablement; mais la plupart étaient moins attachés
à la loi de Moïse et au texte sacré de la Bible
qu'aux rêveries de leurs rabins et des Talmudistes.

(1) Pecorki specim. Arab., pag. 53.

Les Arabes chrétiens suivaient le rit grec. Il y en avait peu de catholiques : la plupart étaient devenus Eutichiens ou Jacobites. On trouvait encore parmi eux d'anciens sectaires de la doctrine d'*Elbion* et de *Cérinthe*, hérésiarques qui vivaient dans le premier siècle de l'Eglise, et du temps de l'apôtre saint Jean.

Il y avait aussi des Ariens, des Nestoriens et des Cophtes, espèces d'Eutichiens : mais indépendamment du culte extérieur de ces différentes religions, une corruption presque générale, et une égale ignorance régnaient parmi tous ces Arabes: et le Juif et le Chrétien n'étaient guère distingués que par la circoncision ou par le baptême.

Si on examine le gouvernement civil, on trouvera qu'outre certaines contrées qui relevaient soit de l'empire des Grecs, soit de la domination des rois de Perse, l'Arabie avait eu autrefois ses souverains particuliers. *Pukock*, dans ses notes sur *Abul-farage*, auteur arabe, et jacobite de religion, nous a conservé les noms de ces princes, mais sans avoir marqué ni les lieux où ils commandaient, ni la durée de leur règne. Et dans le septième siècle, et du temps de Mahomet, on ne trouve dans l'Arabie-Pétrée pour souverains soit à la Mecque, soit à Médine, les deux principales villes de cette province, que les chefs de chaque tribu, qui étaient en même temps les capitaines et les magistrats de ces petites républiques.

Cette pluralité de chefs indépendants les uns des autres, et la diversité de culte et de religion parurent à Mahomet des conjonctures favorable

pour l'établissement et le succès de ses desseins. On a pu voir au commencement de cet ouvrage le portrait qu'Elmacim nous a laissé de Mahomet (1). Sa conduite le peint encore mieux. C'était un homme avide de la domination et des plaisirs, d'un génie supérieur, et qui, soit par son éducation, ou par la force de son raisonnement, connut tout le ridicule de cette foule de divinités que le peuple avait consacrées ; et s'il n'avait pas eu la vanité de faire croire qu'il entretenait un commerce étroit avec Dieu par le ministère de l'Ange Gabriel, il n'aurait pas été chassé de la Mecque par le magistrat. Mais comme il voulait jouer un rôle extraordinaire, et qu'il n'avait ni mission ni miracles pour s'autoriser, il fut obligé à la fin de joindre à la force du raisonnement celle des armes, et d'établir son système l'épée à la main, et sur des révélations dont il se faisait lui-même le ministre et le héraut.

Pour y parvenir, il associa d'abord à son dessein un savant juif, rabin dans sa secte, appelé par Elmacin *Talman*, Persan de nation (2). Mais celui dont il tira plus de secours, fut un moine nestorien, appelé par les historiens d'Occident *Sergius*, et par les Orientaux *Bahira*, apostat de sa religion, et qui avait été chassé de son monas-

---

(1) Pages 5 et 7.

(2) Abdias Bensalon. Cantac. Orat. 1. contra Mahometum. Trac. Fr. Ric. c. 6 et 13. Theop. Zonar. Fortalitium fidei.

tère pour sa mauvaise conduite. Tels furent les architectes que Mahomet employa pour fabriquer le nouveau système qu'il minutait. Le Juif lui fournissait différentes histoires de l'ancien Testament, mêlées avec les chimères et les rêveries du *Talmud*, et auxquelles Mahomet pour en rehausser le merveilleux, ajouta encore de son invention des circonstances toutes fabuleuses, et telles qu'on les peut voir dans l'Alcoran. Il tira en même temps du moine Nestorien la connaissanc du nouveau Testament, et de la discipline de l'Église : tout cela altéré et corrompu par des fable qu'on trouvait dans des évangiles supposés, e dans des livres apocryphes; et il paraît par l'Alcoran, que l'histoire de l'enfance de Jésus et de l race de Marie, ne lui avait pas été inconnue.

Quoi qu'il en soit du nom des Juifs et des Chrétiens qui ont travaillé conjointement avec Mahomet à forger l'Alcoran, il est certain que ce livr contient tant de particularités de l'ancien et d nouveau Testament qu'il faut nécessairement qu Mahomet, né païen, qui avait vécu dans l'idolâtrie jusqu'à l'âge de quarante ans, d'ailleur homme sans aucune littérature, et qui ne savai ni lire ni écrire, ait été conduit dans la composition de l'Alcoran par quelque Juif, et par u chrétien, l'un et l'autre savants dans leur religion et qui sur le plan qu'il s'était formé, lui aien fourni ce nombre infini de faits historiques et d passages, dont son livre est rempli.

Bientôt, soutenu par quelques disciples, il n fit plus mystère de la doctrine. Il s'érigea publi

quement en prédicateur ; il présentait au peuple l'Alcoran comme un livre divin, et qui lui était venu du ciel ; et quoique sans aucune littérature, comme nous l'avons dit, il se faisait suivre par la pureté de son langage, par le tour et la noblesse de ses expressions, et par le ton qu'il affectait d'imiter dans l'Alcoran : tantôt le sublime qui se trouve au commencement de la Genèse, et tantôt le pathétique des prophètes de l'ancien Testament.

Si Moïse rapporte que Dieu dit : *que la lumière se fasse, et la lumière se fit ; que la terre se fasse, et la terre fut faite* ; paroles qu'un philosophe païen appelé Longin, a proposées comme un modèle du sublime, et qui marquent si bien la puissance du Créateur et l'obéissance de la créature, Mahomet, à l'exemple du législateur des Juifs, parlant dans le chapitre *Houd* de la cessation du déluge, fait dire à Dieu : *terre, engloutis tes eaux* ; *ciel, reprends celles que tu as versées.* L'eau s'écoula aussitôt, continue le faux prophète ; le commandement de Dieu fut accompli ; l'arche s'arrêta sur la montagne, et on entendit une voix qui criait du haut des cieux : *malheur aux méchants.* Ceux qui entendent la langue arabe, conviennent que Mahomet ne s'est pas beaucoup éloigné dans son expression de la beauté de l'original qu'il tâchait d'imiter, et que ses termes surtout sont choisis et heureusement placés. Prideaux, auteur anglais, avoue qu'à l'égard du style et de la pureté du langage, l'Alcoran est le modèle le plus parfait que nous ayons de l'élégance de la langue des

Arabes. Le faux prophète excellait dans des pensées brillantes, et surtout dans des peintures et des descriptions très vives qu'il fait des récompenses et des peines de l'autre vie. De tous les motifs qui peuvent remuer les hommes, il n'employait guère que l'espérance et la crainte.

S'il s'agissait du paradis, comme il parlait à des peuples brûlés de l'ardeur du soleil, et qui habitaient sous la zone torride, il leur représente ce lieu de félicité comme un jardin où coulaient des fontaines et des liqueurs rafraîchissantes, planté d'arbres toujours verts, et qui portaient en tout temps des fruits délicieux (1). Et pour la satisfaction des hommes sensuels et voluptueux, dans un pays où, au rapport d'Ammien Marcellin, il n'est pas croyable avec quel emportement les hommes et les femmes s'abandonnaient à l'impudicité (2), Mahomet, pour les séduire, leur promet un paradis qui assouvira les passions les plus brutales et les plus honteuses.

Par opposition au paradis, il représente l'enfer comme une fournaise ardente, couverte et environnée en tout temps de nuages épais, et d'une fumée chaude et salée (3). Pour rafraîchissement, il fait avaler aux damnés une liqueur noirâtre toujours brûlante, semblable à de la poix fondue, qui circulera dans leurs veines : et il ne laisse à

---

(1) Alc. c. 3, 4, 36, 37, 45, 47, 48.

(2) L. 14, c. 4.

(3) Alc., c. 7, 37, 43, 44, 47, 50, 74, 77, 78, 90.

malheureux pour ombrage qu'un certain ar-
qu'il appelle *Zacum*, dont les fruits, dit-il,
résentent des têtes de diables.

[ahomet voyant bien que cette sorte de béa-
de ne satisferait pas les esprits éclairés, pour
tenter les uns et les autres, il ajoute dans
hapitre intitulé *Jonas*, que dans ces jardins
élices les bienheureux répèteront sans cesse
paroles : « Vous êtes saint, Seigneur notre
ieu, et louange éternelle au maître de toutes
s créatures. Et le Schéikh Alalem s'écrie : le
radis, Seigneur, n'est souhaitable que parce
l'on vous y voit : car sans l'éclat de votre
auté il nous serait ennuyeux, » ce qui peut
croire que ces différentes peintures des plai-
sensuels et des peines corporelles de l'autre
n'étaient que des allégories dont Mahomet
loppait ses discours; figure familière aux
ntaux, et qu'il ne faut pas toujours prendre
ettre selon certains docteurs de cette secte.
ui a fait dire à un Musulman spirituel et dé-
« O vous qui me conviez à jouir des délices
paradis, ce n'est pas le paradis que je cher-
e, mais seulement la face de celui qui a fait
paradis. »

elque soin que prît Mahomet d'ajuster le
de son paradis aux goûts différents des hom-
entreprise qui n'était pas aisée; et comme
eurs il n'ignorait pas qu'en matière de reli-
tout ce qui porte le caractère de nouveauté
stement suspect, il déclare dans l'Alcoran
prétend moins annoncer une nouvelle loi,

que de faire revivre celle que Dieu avait donnée
Adam et aux premiers hommes, et qui par N
et ses descendants était passée à Abraham et
Ismaël leurs ancêtres : loi, dit-il, plus ancien
que ni celle des Juifs, ni celle des Chrétiens.
ajoute que cette loi, quoique divine, avait é
altérée et corrompue par les successeurs des p
triarches, qui avaient substitué au culte du vi
Dieu des simulacres et des idoles, dont ils avaie
fait l'objet de leur religion ; que Dieu, pour r
mener les hommes de leurs égarements, le
avait envoyé d'abord un grand prophète app
Moïse, qui leur avait donné de sa part une no
velle loi, et que ce prophète avait autorisé
mission par des miracles éclatants, mais que
peuple d'Ismaël auquel il était envoyé, avait da
la suite des temps préféré à une loi si sainte d
traditions humaines, et que plusieurs fois ce
nation était retombée dans l'idolâtrie. Que le so
verain Créateur des hommes, dans des tem
marqués par ses décrets éternels, avait suscité
second prophète plus grand que Moïse, app
Jésus, fils de Marie, conçu, dit-il, par un sou
divin, sans père comme Adam, et d'une m
toujours vierge ; mais que quoique ce nouve
prophète n'eût publié qu'une loi remplie de do
ceur et de charité, et que pour la faire recev
il eût fait à la face de toute la Judée des mirac
surprenants, cependant sa mission, malgré t
ces miracles, n'avait pas eu un succès plus h
reux que celle de Moïse ; que les prêtres et
pharisiens l'avaient voulu faire mourir ; mais q

dans le moment de son supplice et de sa passion, Dieu l'avait enlevé au ciel, et dérobé à la fureur de ses ennemis : autre fable encore empruntée en partie de la doctrine de Cérinthe. Mahomet ajoute que les Chrétiens, depuis son Ascension, avaient altéré sa loi, qui s'était perdue par de fausses interprétations, et qu'elle n'était plus canonique. Qu'enfin Dieu l'avait envoyé comme son dernier prophète, et plus grand que Moïse et que Jésus, pour purifier la religion des fables que les hommes sous le nom de traditions et de mystères y avaient introduites, et pour les réduire tous dans l'unité de créance et dans l'observance de la même loi, dont il n'était que le ministre, et le porteur des ordres du Ciel.

C'est de ces différents principes que l'habile imposteur avait bâti son système. Le Juif lui avait fourni celui de l'existence d'un seul Dieu, mais sans multiplication de personnes : il défend expressément dans l'Alcoran qu'on attribue à Dieu ni fils ni filles ; et par cette défense il donne l'exclusion aux trois prétendues déesses des Arabes idolâtres, et il ruine en même temps le mystère de la Trinité et le mérite de la passion de Jésus-Christ.

Il paraît qu'il avait tiré ce premier axiome de l'unité de Dieu, des paroles du Deutéronome où il est dit : *écoute, Israël, notre Dieu est un* (1) ;

---

(1) Ne considérez-vous jamais que Dieu est seul et sans postérité ! Loué soit Dieu, il n'a ni fils ni filles autres que les

ce qu'il a parodié par ces paroles arabes, *la illach, illalach.* Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu; et pour recommander en même temps sa mission; il ajoute dans la même langue, *ou Muhammed résoul*; et Mahomet est l'envoyé de Dieu : autres paroles visiblement copiées d'après celles qu'on lit dans l'évangile de saint Jean : « C'est là la vie « éternelle, qu'il vous reconnaissent seul vrai « Dieu, et Jésus-Christ que vous avez envoyé, « *et quem misisti filium.* » Mahomet, pour se concilier les Juifs et les Chrétiens, empruntait également des faits et des passages de l'ancien et du nouveau Testament.

Ce fut par complaisance pour ses compatriotes, et surtout pour les Juifs arabes, qu'il retint l'usage de la circoncision, quoique dans l'Alcoran il n'en soit fait aucune mention ; mais depuis plusieurs siècles cette pratique était déjà établie indifféremment parmi la plupart des Arabes.

Origène, qui n'était pas éloigné de l'Arabie, rapporte que tous les Ismaélites qui habitent cette région, se font circoncire dès qu'ils sont parvenus à leur treizième année (1). Saint Jérôme confirme la même chose dans son commentaire sur Jérémie (2). La plus grande partie de ces peuples, dit-il, qui environnent la Palestine, observent la

---

gens de bien qui l'adorent et qui observent ses commandements. *Alc.*, *c.* 17, *vers la fin.*

(1) Dans ses Philocaltes, ch. 23. Hist. ec., pag. 103.

(2) Chap. 10.

circoncision; mais principalement les Egyptiens, les Moabites, et tout le pays des Sarrasins qui habitent dans les solitudes, c'est-à-dire dans les déserts de l'Arabie. Ce qui pourrait faire présumer que la religion seule n'était pas le motif de l'établissement de cet usage.

Cependant il est assez vraisemblable que Mahomet n'a recommandé la circoncision, l'abstinence de la chair de pourceaux et des viandes suffoquées, que par complaisance pour les Juifs, qu'il voulait attirer dans sa secte.

A l'égard de l'usage du vin, apparemment que Mahomet ne l'interdit que pour relever la perfection de sa nouvelle loi, et peut-être qu'il voulut que ses disciples eussent cela de commun avec les Reccabites et les Nazaréens, qui ne buvaient aucune liqueur qui pût enivrer. D'autres prétendent qu'il ne défendait l'usage du vin, que pour éviter les querelles qui naissent souvent au milieu des plaisirs de la table : outre que dans un pays aussi brûlant que l'Arabie, l'eau et les liqueurs rafraîchissantes étaient peut-être plus agréables que le vin. Mais je doute que cet article de sa loi eût fait fortune, si Mahomet eût commencé sa mission par les peuples du nord. « Abstenez-vous, » dit ce législateur à ses disciples, « du vin, de jouer aux jeux de hasard et aux échecs : ce sont des inventions du démon pour répandre la haine et la division parmi les hommes, pour les éloigner de la prière, et pour empêcher d'invoquer le nom de Dieu. »

Ce fut des Chrétiens que Mahomet emprunta

l'usage fréquent de la prière qu'il fixa à cinq fois par jour, la pratique du jeûne du carême, et le paiement de la dîme de ses biens; mais qu'il détermina en faveur des pauvres.

Quoiqu'il eût condamné sévèrement tout culte qui ne s'adressait pas directement à un seul Dieu, cependant pour ne pas aliéner tout-à-fait l'esprit des Mecquois, et afin de les prendre par leur intérêt, il fit un précepte particulier pour ceux qu' en auraient la force et le moyen, du pèlerinage au grand temple de la Mecque, après, dit-il, qu'i serait purgé d'idoles; et il fit cette ordonnance parce que l'affluence des pèlerins produisait beau coup d'argent dans un pays d'ailleurs stérile. I admit depuis en faveur des païens certaine espèc de prédestination mal entendue, et peu différent de ce que les anciens appelaient le Destin ; et i enseignait que si le moment fatal de la mort d'u homme n'était pas arrivé, il serait aussi en sûret au milieu de mille épées nues tournées cont lui, que s'il était seul dans sa maison et dans so lit : principes dont ses successeurs, dans leu guerres, ont tiré depuis de grands avantages ; on a vu plusieurs fois, malgré l'impression qu fait naturellement le péril, des soldats mahom tans se précipiter gaiement dans les armes leurs ennemis, persuadés qu'ils n'avaient rien craindre dans cette occasion, s'ils n'étaient p prédestinés à y mourir. « Il n'est pas possibl « dit Mahomet dans le chapitre Amiram, qu'u « personne meure sinon dans le temps prescrit « déterminé par le décret immuable de Dieu.

Ce mélange adroit de différentes religions, et où chacun croyait entrevoir des traces de sa première créance, séduisit plusieurs personnes; et l'habile imposteur, pour établir ses erreurs, emprunta des Juifs et des Chrétiens de grandes vérités, et quelquefois même la pratique de grandes vertus. Si notre divin Sauveur nous a recommandé en termes exprès de faire du bien à ceux même qui nous persécutent, Mahomet, à son imitation, à la fin du chapitre *Araf*, s'exprime ainsi : *faites du bien à tous ;* et l'auteur du *Kejchef*, un de ses commentateurs, rapporte que Mahomet ayant reçu de l'Ange Gabriel ce verset, et lui ayant demandé l'explication, l'Ange y fit cette réponse : « Recherchez celui qui vous chasse; donnez à celui qui vous a ôté; pardonnez à celui qui vous offense; car Dieu veut que vous jetiez dans vos âmes les semences des plus grandes vertus. »

La polygamie fut l'article où il s'éloigna le plus de la pureté du christianisme; mais il avait trouvé les Juifs et les Arabes idolâtres en possession de cet usage. Ainsi il permit à ses disciples de pouvoir épouser en même temps jusqu'à quatre femmes légitimes (1); et comme ce législateur ne se croyait pas obligé de plier sous la loi qui était son ouvrage, il prit au moins quinze femmes; d'autres disent vingt et une.

Cependant, malgré sa complaisance pour sa propre inclination et pour celle de ses concitoyens,

(1) Alc., ch. 40.

Mahomet éprouva une grande résistance de la part du magistrat de la Mecque et des principaux de sa tribu. On voit dans le chapitre vingt-cinq de l'Alcoran, qu'on le traitait publiquement d'imposteur, et que la plupart des Corisiens disaient hautement que son livre n'était qu'un tissu de fables, soit de son invention, ou forgé par le secours d'autres imposteurs ; et dans le chapitre 16 il désigne particulièrement celui qui était soupçonné d'en être l'auteur : « Je sais, dit-il en « parlant de lui-même, qu'on dira qu'un homme « m'a enseigné l'Alcoran ; mais ajouta-t-il, celui « qu'ils prétendent en être l'auteur secret, est « Persan de naissance, et parle le langage de la « Perse ; au lieu que l'Alcoran est écrit en Arabe, « et rempli d'instructions et d'éloquence. » L'habile imposteur, pour ne pas perdre le mérite de son ouvrage, ne se servit dans sa composition que de deux étrangers, l'un Grec et l'autre Persan, qui à peine entendaient l'arabe; et encore pour se débarrasser d'un témoin incommode, on prétend qu'il fit depuis périr le premier, qui y avait eu le plus de part.

Ce qui l'embarrassait le plus, c'est que les habitants les plus sensés de la Mecque lui demandaient pour caution de sa nouvelle doctrine, qu'il l'autorisât par des miracles, les lettres de créance les plus certaines pour un prophète (1). Moïse, Jésus et les autres prophètes, lui disaient-ils, de ton pro-

---

(1) Cantacuzena, Orat. 1., contra Mahometem.

pre aveu, ont fait des miracles éclatants pour prouver leur mission; pourquoi, si tu es prophète et plus grand qu'eux, ne fais-tu pas de semblables merveilles?

Pour se débarrasser d'une objection si pressante, il se tournait de tous côtés. Tantôt il leur disait que les miracles venant de la main toute-puissante de Dieu, les hommes ne pouvaient pas savoir le temps qu'il avait déterminé pour les faire paraître (1); tantôt il leur reprochait que quand ils verraient des miracles, ils ne se convertiraient pas; d'ailleurs que sa mission n'était que pour leur annoncer la parole de Dieu telle qu'il l'avait reçue de l'Ange Gabriel; et il ajoutait que le plus grand de tous les miracles était l'Alcoran même (2), si parfait dans toutes ses parties, qu'il ne pouvait être l'ouvrage des hommes les plus savants, ni même des démons, et encore moins d'un simple particulier comme lui, qui n'avait jamais su lire ni écrire.

Mais le magistrat de la Mecque ne s'étant pas payé de si faibles raisons, où l'imposteur apportait pour preuve ce qui était en question (3), et d'ailleurs le soupçonnant de plus hauts desseins, et de se vouloir faire le tyran de son pays, le proscrivit comme un séditieux, et l'obligea de sortir de la Mecque.

---

(1) Alc., ch. 6.

(2) Pacok. Spec. Hist. Arab. pag. 19, 1, 192. Alc. ch. 20 et 17.

(3) Alc., ch. 7. Elmacim, l. 1, ch. 2.

Mahomet vit bien que par la voie seule de la persuasion, il ne viendrait pas à bout de ses projets ambitieux; ainsi il résolut d'avoir recours aux armes; et pour autoriser cette démarche, il ne manqua pas à son ordinaire d'appeler le ciel à son secours. Et aussitôt il publia parmi ses disciples, que l'Ange Gabriel lui avait apporté une épée de la part de Dieu (1), avec ordre de soumettre par la force des armes ceux qui refuseraient d'embrasser sa doctrine.

Il commença cette guerre de religion par piller des caravanes. Le butin qui a tant de charmes pour les Arabes, en attira un grand nombre sous ses enseignes; avec leur secours il ravagea la campagne, surprit des châteaux, emporta même des villes, et en faisant d'abord le métier de brigand, il apprit insensiblement celui de conquérant.

Il ne faut point chercher ailleurs la cause des progrès étonnants que cette secte fit en peu de temps dans l'Arabie; et apparemment que si Mahomet l'eût pu prévoir, il se serait épargné la peine de forger tant de révélations, et de rajuster ensemble plusieurs pièces détachées du judaïsme et du christianisme. On sait qu'en moins de onze ans il se rendit maître de la plus grande partie des trois Arabies; le succès de ses armes passa ses premiers projets: la fortune le mena plus loin qu'il n'avait osé espérer. Mais comme ses

---

(1) Alc.. ch.

uerres, ses conquêtes, et celles de ses succes-
eurs ne sont point de mon sujet, je me con-
enterai de dire qu'il unit le sacerdoce avec
empire ; que ses disciples furent ses premiers
ujets; qu'il força les autres à se soumettre à sa
omination; que ses armes furent les fondements
e sa nouvelle religion, et qu'il ne les prit en ap-
arence que pour l'établir plus promptement.
'est sous ce même prétexte que ses successeurs
e sont emparés de l'Asie, de l'Afrique et d'une
artie de l'Europe ; et jusqu'où n'auraient-ils point
tendu leurs conquêtes, si Dieu n'avait opposé à
urs armes le courage intrépide des chevaliers de
aint-Jean de Jérusalem, qui depuis plusieurs
ècles servent de boulevard à toute la chré-
enté !

Les Arabes furent les premiers peuples de l'A-
e qui embrassèrent la religion de Mahomet,
s uns par la crainte de sa puissance, d'autres en-
aînés par la contagion de l'exemple, quelques-
ns séduits par l'appas des voluptés : il y en eut
ui se laissèrent toucher à son éloquence, et à
ertaines expressions pathétiques répandues,
oit dans ses sermons, soit en différents endroits
e l'Alcoran.

On y trouve à la vérité de grands lieux com-
uns sur la majesté de Dieu, sur sa puissance,
ur sa bonté et sur l'ingratitude des hommes;
ais les discours qu'il en fait sont sans preu-
es, sans liaison, sans ordre et sans suite, et on
'a pas de peine à s'apercevoir que ce qu'on ap-
elle l'Alcoran ou le livre par excellence, comme

parlent les Arabes, n'est que l'ouvrage d'un sophiste et d'un déclamateur.

On ne peut pas même dire que cet ouvrage soit un contexte suivi et fait en même temps; on y trouve des variations et des changements selon que l'auteur était agité par de nouvelles passions, ou entraîné par de nouveaux intérêts. Dans le chapitre quatre, il est expressément défendu qu'aucun homme épouse la femme d'un autre homme vivant; malheureusement il jeta les yeux sur Zaïnab, femme de Zaïb, son affranchi : elle lui plut, et pour l'épouser il obligea son domestique par des bienfaits extraordinaires de la répudier, et il l'épousa aussitôt. Ce marché et ce commerce indigne entre le maître et son domestique, scandalisa la plupart de ses sectateurs; pour calmer leurs murmures, et au préjudice de la loi qu'il avait lui-même annoncée, il paraît une addition au trente-troisième chapitre de l'Alcoran, où Dieu déclare qu'il a marié Zaïnab avec Mahomet : et cette femme, fière de cette révélation, insultait aux autres femmes du prophète, et prétendait la préférence, sur ce qu'elle avait été, disait-elle, mariée par un ordre exprès du ciel, au lieu que ce n'étaient que des hommes qui avaient fait le mariage de ses rivales.

Outre toutes ces femmes qui composaient le sérail du phophète, il avait dans sa maison une jeune esclave d'une rare beauté, Egyptienne de naissance, et chrétienne de religion : on prétend que le gouverneur d'Egypte en avait fait présent à Mahomet. Le faux prophète en devint amoureux;

deux de ses femmes qui s'en aperçurent firent beaucoup de bruit; cet éclat pouvait nuire à la réputation du prophète : le ciel vient aussitôt à son secours, et par une nouvelle révélation qu'on trouve au chapitre 66, Dieu permet à Mahomet et à tous les Musulmans d'habiter avec leurs esclaves malgré leurs femmes. « O prophète ! fait-il « dire à Dieu, pourquoi, de peur de déplaire à « tes femmes, te prives-tu de ce que Dieu t'a ac- « cordé (1)? » Le scélérat commença par commettre le crime, et il en fit venir depuis la dispense du ciel.

Je n'ai rapporté ces deux exemples parmi un grand nombre d'autres, que pour faire voir qu'il se trouve dans l'Alcoran, et dans ce livre émané du trône de Dieu, à ce que disent les Mahométans, des articles opposés et contradictoires; on en compte près de cent-cinquante. Les Mahométans tâchent d'échapper à cette objection, en disant que Dieu ayant jugé à propos d'abroger certains articles, y en avait depuis substitué d'autres; mais on peut remarquer dans le texte, que non-seulement l'un et l'autre articles y sont conservés, mais encore que le substitué est souvent placé devant celui même qui doit être abrogé; ce qui cause une étrange confusion, à moins que pour sauver cette transposition, on ne veuille dire que tout cela est arrivé par la manière dont l'Alcoran avait été écrit sur des feuilles sé-

(1) Alc., c. 66. *De la prohibition.*

parées, et qu'on se contentait anciennement de rouler les unes sur les autres sans les coudre ensemble et de suite : ce qui a pu causer le dérangement des différents chapitres.

Après la mort de Mahomet, Abubèkre, son beau-père et son successeur, ramassa ces différentes feuilles séparées, les rétablit dans l'ordre qu'il crut y convenir, et suivant l'avis de ceux des disciples de Mahomet qui avaient été les plus assidus à ses discours; il en fit un recueil, et en confia le dépôt à Haphsa, fille d'Omar, et une des femmes veuves du prophète.

Cela n'empêcha pas qu'il ne se répandît dans les provinces des exemplaires de ce livre très différents les uns des autres. Les peuples de l'Hyerak-Arasy, qui est l'ancienne Chaldée, et les Syriens soutenaient que leurs exemplaires, quoique opposés en plusieurs articles, étaient les seuls authentiques. Ces disputes obligèrent le calife Otman, troisième successeur de Mahomet, de consulter l'original d'Abubèkre, si on peut donner le nom d'original à un livre qu'il avait compilé lui-même, auquel il avait ajouté ou dont il avait retranché ce qu'il jugeait à propos, et suivant l'avis de ceux qui se vantaient d'avoir retenu des discours de Mahomet, par le secours de leur mémoire, la plupart des passages de l'Alcoran. Otman ne laissa pas d'en faire faire plusieurs copies qu'il distribua dans les provinces mahométanes, et il fit brûler comme apocryphes les autres exemplaires qui lui tombèrent entre les mains.

Cependant, malgré cette révision de l'Alcoran, et quoiqu'il eût passé par tant de mains appliquées à le corriger, il y eut encore des nations entières qui ne purent se résoudre à admettre comme canoniques quelques surats ou chapitres qu'ils soupçonnaient d'être interpelés par les réviseurs. Les Persans, les Indiens, et ceux de la côte de Coromandel, et les autres sectateurs d'Ali, rejettent comme apocryphes plusieurs versets que les Turcs admettent dans leur canon; ce qui leur a fait donner le nom de *Schittes*; au lieu que les Turcs et les Mogols, les Arabes et les Africains, qui suivent la doctrine ou le commentaire d'Abubèkre, et qui se regardent comme les seuls orthodoxes, prennent le nom de *Sonnites*. Mais à cela près les uns et les autres ont pour ce livre un respect si profond, qu'il approche de l'idolâtrie; il y en a qui en portent toujours sur eux des versets, et même des chapitres entiers, comme de sûrs préservatifs contre tous les accidents de la vie; les princes et les grands enrichissent la couverture de leur Alcoran de perles et de diamants.

Tavernier, dans la relation de ses voyages, rapporte que le Grand-Mogol de son temps en envoya un exemplaire à la Mecque, dont la couverture était estimée douze cents mille livres, et qu'au milieu il y avait un diamant qui pesait seul cent trois carats. Telle est la vénération que les Infidèles ont pour ce livre, quoique rempli de fables : tant il est vrai que le faux merveilleux a de grands attraits pour l'esprit humain, pendant

qu'on néglige la lecture de nos livres saints, le dépôt sacré des vérités révélées, et dans lesquels bien plus sûrement que dans l'Alcoran, on trouve l'histoire certaine des premiers siècles du monde, de sages maximes pour la conduite de la vie présente, des promesses infaillibles, et des gages assurés pour l'éternité.

FIN DU CINQUIÈME ET DERNIER TOME.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE CINQUIÈME VOLUME.

A

B

C

D

E

F

G

H

J

L

M

N

O

P

S

T

U

V

Z

FIN DE LA TABLE DU Ve ET DERNIER VOLUME.


Hiller
Bookbinding
Company.